



HAL
open science

La place et le sens contemporain du végétal en ville

Philippe Bodenan

► **To cite this version:**

Philippe Bodenan. La place et le sens contemporain du végétal en ville. Géographie. Université d'Angers, 2016. Français. NNT : 2016ANGE0076 . tel-02632261

HAL Id: tel-02632261

<https://theses.hal.science/tel-02632261>

Submitted on 27 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Thèse de Doctorat

Philippe BODÉANAN

*Mémoire présenté en vue de l'obtention du
grade de Docteur de l'Université d'Angers
sous le label de L'Université Nantes Angers Le Mans*

École doctorale : **DEGEST (Droit, Economie, Gestion, Environnement, Société et Territoires)**

Disciplines : **Géographie physique, humaine, économique et régionale / Aménagement de l'espace et urbanisme**

Spécialités : **Géographie et aménagement de l'espace / Aménagement**

Unité de recherche : **Espaces et Sociétés (ESO), UMR CNRS 6590**

Université d'Angers et Agrocampus-Ouest, centre d'Angers

Soutenue le 07 décembre 2016

La place et le sens contemporain du végétal en ville

JURY

Rapporteurs :	Denis DELBAERE , Professeur, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Lille Denis MARTOUZET , Professeur, Université de Tours
Examineurs :	Nicole MATHIEU , Directrice de recherche émérite, CNRS, Université de Paris 1 Frédéric POUSIN , Directeur de recherche, CNRS, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Belleville
Directrice de Thèse :	Nathalie CARCAUD , Professeure, Agrocampus-Ouest, centre d'Angers
Co-directeur de Thèse :	Christian PIHET , Professeur, Université d'Angers
Co-encadrant de Thèse :	David MONTEBAULT , Maître de conférence, Agrocampus-Ouest, centre d'Angers

Remerciements

La thèse est une aventure solitaire, mais sa qualité, sa richesse et le plaisir que j'y ai trouvé tiennent pour beaucoup à des échanges, des rencontres et un entourage.

Mes remerciements vont tout d'abord à mes encadrants. Nathalie, David et Christian, je vous remercie pour votre encadrement scientifique d'une grande qualité et pour votre soutien tout au long de cette aventure. Vos nombreux conseils, souvent complémentaires, m'ont donné de précieuses clés dans la réflexion du chercheur.

Je souhaite ensuite remercier Nicole Mathieu et Frédéric Pousin pour leurs précieux regards sur mon travail, lors de trois comités de thèse qui dépassaient chaque fois le cadre de l'exercice et, s'ouvraient sur de véritables et très riches séances de travail.

Ce travail s'est déroulé dans un environnement de travail particulièrement favorable, au sein de l'équipe paysage de l'Agrocampus-Ouest. Merci à tous ses membres pour ces échanges sur nos thématiques de recherche ou sur la pédagogie, mais aussi pour leur bienveillance.

Au moment de boucler ce travail, je pense aussi aux différents occupants de « l'Inuit » (le bureau des doctorants). Un grand merci à Alice - dite Jacqueline - pour avoir participé au défrichage de mon corpus de cartes anciennes et pour ces visites de terrain parfois un peu sportives. Je tiens également à saluer Louise, Marie et Guillaume, amis et collègues pour leur soutien et ... pour nos débats politiques.

Maman, Clémentine, Florian et Elise je vous remercie également pour vos relectures exigeantes.

Enfin, je tiens à remercier mes amis, mes parents et ma sœur pour leur présence et leurs encouragements permanents.

Sommaire

Introduction générale.....	7
Chapitre 1 (Introductif) : Le végétal aménagé.....	19
1. Le végétal aménagé dans une dimension matérielle.....	19
2. Le végétal aménagé dans une dimension immatérielle	27
3. Les acteurs et les spécialités structurant l'aménagement végétal dans la tradition jardinière et paysagère.....	34
Partie I : La place et le sens du végétal à l'échelle de la ville.....	41
Introduction de la partie I.....	42
Chapitre 2 : Une lecture diachronique des paysages sur la commune d'Angers.....	43
1. Une méthode de lecture du paysage pour l'analyse de la localisation des espaces végétalisés dans la ville.....	43
2. Justification de l'espace d'étude, des bornes chronologiques et du corpus.....	47
Chapitre 3 : L'importance de la situation dans la localisation des espaces végétalisés en ville.....	55
1. Une localisation encore largement pensée à l'échelle de la parcelle au XVIIIème siècle, dans l'héritage des jardins.....	56
2. Une localisation peu à peu pensée dans le contexte urbain au XVIIIème et au XIXème siècles, les premiers espaces végétalisés publics.....	59
3. Une localisation pensée à l'échelle de la ville dans la seconde moitié du XIXème siècle, l'espace végétalisé contemporain.....	62
Chapitre 4 : L'importance du site dans la localisation des espaces végétalisés en ville.	70
1. Jusqu'à la seconde moitié du XXème siècle, une localisation sur les coteaux et les plateaux des aménagements qui reflète des aménagements précieux.....	70
2. A partir de la seconde moitié du XXème siècle et jusqu'à l'époque actuelle, un investissement du fond de la vallée qui traduit une nouvelle sensibilité à la nature.....	77
Chapitre 5 : La dynamique propre des berges.....	87
1. Les berges, un espace témoin de la relation ambivalente entre la ville et la rivière....	87
2. Les berges délaissées puis réinvesties au profit de nouvelles attentes.....	93
Conclusion de la partie I.....	109
Partie II : La place et le sens du végétal à l'échelle d'un projet d'aménagement urbain paysager.....	113
Introduction de la partie II.....	114
Chapitre 6 : Une analyse de trois projets d'aménagement paysagers à Bordeaux, Lyon et Angers.....	117
1. Une méthode d'analyse des projets d'aménagement paysagers centrée sur les documents de conception.....	117
2. Justification du choix des trois projets d'aménagement paysagers retenus.....	122
3. Présentation des trois projets de réaménagement de berges.....	125

A/ Le végétal dans la construction et la pensée de la ville.....	141
Chapitre 7 : La mise en œuvre du végétal comme matériau et outil pour faire la ville...	142
1. La composition végétale et les végétaux comme instruments de traduction spatiale des projets d'aménagement.....	142
2. Savoir-faire et acteurs de l'aménagement urbain paysager en ville.....	147
Chapitre 8 : Le végétal, un angle de vue particulier sur l'aménagement urbain.....	155
1. Le végétal pour construire une image valorisante de la ville et de son aménagement.	155
2. Le rôle du végétal dans l'originalité de l'approche paysagère pour penser la ville et sa construction.....	158
Conclusion partielle (A).....	165
B/ Le végétal en ville comme l'expression d'un certain rapport à la nature.....	169
Chapitre 9 : La recherche d'une « vraie » nature.....	170
1. Une « vraie nature » entre discours et réalité.....	170
2. Une « vraie nature » réellement plus apte à retisser un lien plus étroit à la nature ?.....	179
Chapitre 10 : Des aménagements qui s'inscrivent dans la tradition jardinière et paysagère ?	186
1. Le jardin, un aménagement assumé du végétal et de la nature.....	186
2. Le jardin, un médiateur dans un rapport à la nature.....	193
Conclusion partielle (B).....	201
Conclusion générale.....	205
Références.....	215
Table des figures.....	231
Annexes.....	237
Table des matières.....	257

Introduction générale

1. Le cadrage du sujet : le végétal aménagé en ville

Une préoccupation : « la nature en ville »

Il se manifeste actuellement un discours sociétal omniprésent autour de l'idée de « nature en ville », de la « ville verte » (Figure 1). Cette thématique traverse des disciplines, des sujets à la fois nombreux et divers, elle s'inscrit également dans le temps et par-delà les frontières. Cela prend forme dans différents projets de végétalisation du bâti, de mise en valeur des cours d'eau urbains, de développement de cultures maraîchères en milieu urbain, etc. Cette idée est connotée positivement car elle apparaît comme une solution face à de nombreuses problématiques urbaines et environnementales actuelles (densité urbaine, îlot de chaleur, bien être en ville, pollution, perte de biodiversité, etc.). L'idée de « nature en ville » a un tel succès qu'elle tend vers une apparente simplicité, une évidence.



De haut en bas et de gauche à droite: Affiche ville de Genève, Affiche ville de Lyon, Première de couverture Eyssartier G. (dir), 2015, *Le Guide de la nature en ville*, Belin, Affiche ville de Nyon, Affiche villes de Charenton et de Saint-Maurice, Couverture magazine T comme territoires (2010).

Figure 1 : Le constat d'une thématique d'actualité : la « nature en ville »

Pourtant, cette évidence interroge à plusieurs titres. Elle interroge tout d'abord le paysagiste. Les connaissances et l'expérience propre à cette profession, à la fois dans la construction de la ville et dans la gestion du vivant, permettent en effet de porter un regard critique sur ces démarches qui cherchent à (ré)introduire de la nature en ville. Sous leur apparente simplicité, le paysagiste identifie les moyens techniques et financiers importants sous-jacents à de telles

démarches et qui permettent de faire face aux nombreuses contraintes liées à la ville : culture hydroponique, irrigation importante, entretien régulier, etc. L'idée de nature en ville pose ainsi de multiples interrogations d'un point de vue écologique, économique ou urbain¹. D'un point de vue scientifique un certain nombre de travaux (Calenge, 1997 ; Berque, 1997 par exemple) questionnent les implications possibles d'une logique de verdissement de la ville, à la fois sur les territoires urbains et ruraux : difficulté à maintenir de l'urbanité², consommation de terres, d'énergie³, etc. Dans une certaine profondeur, une telle évidence interroge enfin une histoire de la pensée de la nature. En effet, si l'on ne peut plus envisager aujourd'hui de conserver une séparation radicale entre la culture et la nature, dont la ville serait le symbole, il est important de rappeler que cette opposition a été, et reste encore par maints aspects, forte. La ville renvoie à l'idée d'un lieu de l'artifice et de la technique, un lieu « anti-nature », à l'inverse la nature apparaît comme le contraire de l'urbanité. Dans cette perspective, l'idée de « nature en ville » perd de son évidence et apparaît plutôt comme un retournement.

Il y a donc matière à ouvrir un débat, une réflexion sur la ville elle-même, mais aussi sur notre rapport actuel à la nature. Que recouvre exactement cette notion de « nature en ville » ? S'agit-il d'une idée très superficielle, d'une mode, ou au contraire, peut-on y voir le signe d'une transition pour aborder de manières différentes, à la fois la ville et sa construction ainsi que d'autres relations à la nature.

Un sujet resserré, de la nature en ville au végétal aménagé en ville

La nature en ville prend une diversité de formes, biotique ou abiotique, végétale ou animale mais aussi rythmes diurnes et nocturnes, météorologie, réseau hydrographique, ambiance sonore, sol, etc. Le sujet apparaît si vaste et si complexe qu'il semble particulièrement difficile de l'aborder dans sa globalité. Il était donc important, à partir de cette thématique, de délimiter un objet de recherche plus resserré. Or, parmi toutes ces formes nous avons choisi le végétal. Il ne s'agit pas bien sûr de tomber dans le stéréotype tant décrié « d'une nature « verte » » (Deleage, Blanc & al., 2000). Mais force est de constater que le végétal est toujours privilégié quand on parle de nature en ville (Ibid, Micoud, 1995, Viard, 1990)⁴. C'est l'une des formes de nature sur laquelle, notamment à travers l'aménagement, il est produit le plus de formes et de représentations. Pour le chercheur, c'est autant de matière qu'il est possible d'interroger. Le végétal constitue donc une forme privilégiée pour questionner notre relation à la nature (Figure 2).

Nous avons ensuite encore resserré le sujet autour de la notion de végétal aménagé en ville. La notion d'« aménagé » correspond à une intervention volontaire en réponse à des attentes de fonctions et d'usages. Il ne s'agit donc pas d'étudier la végétation spontanée et le regard qui serait porté sur elle. Même s'il fait écho à une intervention volontaire, le végétal aménagé conserve ici une double dimension humaine et naturelle. Il relève à la fois d'une

¹ Nous nous référons aux interrogations posées par la paysagiste et urbaniste Laure Planchais (Grand Prix national du Paysage 2012) dans un article intitulé « Urbanisme et végétation sous perfusion... » (*Le Moniteur*, mai 2016).

² « Le risque est grand de voir alors se diluer l'espace urbain jusqu'au point où privé de toute densité, il n'autoriserait plus l'urbanité » (Calenge, 1997, p. 19)

³ « La dilution indéfinie de la ville dans la verdure est dévoreuse d'énergie, de matière et de terrain. [En terme de] bilan écologique, elle produit l'un des habitats globalement les moins viables qui soient. » (Berque, 1997, p. 10).

⁴ « [La nature en ville], on sait qu'en pratique, hormis quelques cas d'espèces bien répertoriées où des animaux sont pris en compte, c'est au bout du compte des « parcs et jardins » dont il est question, c'est-à-dire des arbres et des plantes » (Micoud, 1995, p.21)

« La nature a aujourd'hui une couleur, le vert » (Viard, 1990, p.16)

transformation d'origine humaine, mais il relève également d'une adaptation aux milieux. Ce point de vue fait écho à une culture paysagiste.

Le végétal aménagé est vu comme matériau (les végétaux) et comme outil (la végétalisation) d'aménagement. Notons alors que nous envisagerons essentiellement le végétal aménagé dans la tradition jardinière et paysagère, mais nous nous intéresserons aussi, à la marge, à d'autres formes d'aménagement végétal lorsqu'elles entrent dans la construction de la ville. Par exemple, l'aménagement d'espaces reposant sur la connaissance et l'utilisation des végétaux peut également être vu sous l'angle de l'agronomie ou du génie écologique.



De haut en bas et de gauche à droite : Couverture revue Imago n°60 (2013), Affiche ville de Neully-sur-Seine, Affiche ville de Paris, Dossier de presse ville de Nice (2014).

Figure 2 : Le végétal comme élément privilégié de nature en ville

2. Problématique

Une complexité du végétal aménagé en ville

Le végétal aménagé en ville présente de multiples dimensions. Le végétal possède à la fois un versant physique, matériel et un versant immatériel. Le végétal peut être considéré suivant différentes échelles spatiales : de la plante (une fleur, un arbre), en passant par des ensembles composés (un massif, un bosquet, un parc, un jardin, etc.) et jusqu'à des ensembles territoriaux (ceinture verte, des trames vertes). Il peut être envisagé selon des temporalités plus ou moins grandes, depuis les cycles de la saisonnalité, à des cycles de vie (eux-mêmes très divers, de la plante annuelle, jusqu'à l'arbre millénaire), et jusqu'à des cycles de végétation, ou de vie de structures paysagères. Le végétal aménagé est porteur de valeurs socio-culturelles. Par ailleurs, il possède une caractéristique particulière liée à sa dimension vivante. Cette dernière renvoie à un versant biologique, mais comprend aussi un sens plus philosophique (bioéthique). En outre, le végétal aménagé possède une dimension d'interface entre le naturel et l'anthropique. Le végétal est tout à la fois un objet naturel, c'est une forme

de nature particulière, mais c'est aussi un objet anthropique, maîtrisé, façonné (une dimension positiviste), comme les parcs et jardins.

La réalité du végétal aménagé implique de prendre en compte ces multiples dimensions en interrelation. Cela nécessite une vision intégrative et donc globale. En effet, les différentes échelles spatio-temporelles s'emboîtent les unes dans les autres. Les différentes dimensions revêtent une certaine continuité et une complémentarité. Le végétal n'est pas à 10% biologique, à 10% un objet porteur de valeurs socio-culturelles, etc. Le végétal est à 100% biologique, à 100% un objet porteur de valeurs socio-culturelles, etc. Il s'opère une fusion. La notion la plus adaptée pour traduire cette réalité est certainement la notion de complexité, notamment telle qu'elle est définie par Edgar Morin (1995)⁵.

Ces interrelations - cette complexité - sont unanimement reconnues. Par exemple, en France, les différentes branches professionnelles spécialisées dans le végétal (horticulteurs, fleuristes, entreprises de paysage, architectes paysagistes, etc.) sont structurées au sein d'une filière qui a notamment donné naissance à l'interprofession « Val'Hor »⁶. De même, la recherche scientifique tente de mener des recherches pluri-inter-disciplinaires sur le végétal afin d'apporter des connaissances qui puissent être reliées. On notera à ce titre les programmes de recherche commandités par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) : « VegDUD » (« Rôle du Végétal dans le Développement Urbain Durable »)⁷ et « Trame Verte Urbaine »⁸. De même, les politiques publiques envisagent la nécessité d'une politique globale. Le végétal est intégré à des concepts englobant de « développement durable » ou d'« environnement ».

Une nécessité à la fois technique et politique de saisir cette complexité du végétal pour l'aménagement de la ville

L'aménagement urbain du point de vue opérationnel nécessite de saisir le végétal sous l'angle de cette complexité. Cette nécessité renvoie à des enjeux techniques et politiques.

Des enjeux techniques

Les aménageurs sont confrontés à des attentes très différentes et identifiées : santé, biodiversité, bien-être, lien social, attractivité économique, etc. Or pour répondre à chacune de ces attentes, la réalité de l'aménagement conduit à les croiser et donc nécessite une compréhension globale des attentes liées au végétal. Par exemple, pour répondre à l'enjeu des îlots de chaleur en milieu urbain qui nuisent à un bien être physiologique, les aménageurs cherchent à augmenter le nombre de plantations en ville. Mais la phase opérationnelle de tels projets conduit également à réfléchir à des considérations esthétiques, urbanistiques ou écologiques. Les aménageurs sont amenés à se poser la question concrète des végétaux qui vont être mis en place, de leur forme, de leur intégration dans l'environnement urbain, etc. La nécessité d'une vision globale est aussi une question de cohérence des interventions. Par

⁵ « Quand je parle de complexité, je me réfère au sens latin élémentaire du mot "complexus", "ce qui est tissé ensemble". Les constituants sont différents, mais il faut voir comme dans une tapisserie la figure d'ensemble. Le vrai problème (de réforme de pensée) c'est que nous avons trop bien appris à séparer. Il vaut mieux apprendre à relier. Relier, c'est-à-dire pas seulement établir bout à bout une connexion, mais établir une connexion qui se fasse en boucle. Du reste, dans le mot relier, il y a le "re", c'est le retour de la boucle sur elle-même. Or la boucle est autoproductive. À l'origine de la vie, il s'est créé une sorte de boucle, une sorte de machinerie naturelle qui revient sur elle-même et qui produit des éléments toujours plus divers qui vont créer un être complexe qui sera vivant. Le monde lui-même s'est autoproduit de façon très mystérieuse. La connaissance doit avoir aujourd'hui des instruments, des concepts fondamentaux qui permettront de relier. » (Morin, 1995, p.110)

⁶ L'interprofession « Val'Hor », qui a été construite à partir des années 1994-96 (Val'Hor, 2014) et regroupe une dizaine de secteurs d'activités différents.

⁷ Mené de 2009 à 2013, le programme a étudié les impacts de la végétation sur plusieurs systèmes urbains en interaction : le climat, les ambiances, l'énergie, l'hydrologie.

⁸ Mené de 2009 à 2013, le programme a permis d'évaluer les trames vertes urbaines d'un point de vue esthétique, écologique et social.

exemple l'aménagement d'un espace urbain dans le souci de la biodiversité végétale et animale doit également prendre en compte des principes d'économie d'eau et d'énergie ou la limitation de l'étalement urbain. En effet, il serait difficile pour les aménageurs de défendre une intervention qui contribuerait favorablement à la biodiversité, si celle-ci n'était pas remise dans le contexte plus large des interventions portant sur l'environnement.

Des enjeux politiques

Il est bien rare dans le cadre d'un projet d'aménagement d'accéder à un consensus sur l'ensemble des attentes formulées. L'aménagement végétal dans un lieu et selon une forme précise répond généralement à certains objectifs mais pas à d'autres. L'enjeu politique est donc d'être en capacité de prioriser ces attentes et de formuler un choix politique. Les élus et les habitants (citoyens) ont alors besoin d'avoir une compréhension globale de ces problématiques liées au végétal en ville afin de s'en saisir. Il s'agit tout d'abord de prendre conscience de la pluralité des attentes liées au végétal et des points de vue associés. Cela évite une mécompréhension entre les acteurs, susceptible de conduire à des conflits. Les deux exemples suivant mettent en lumière les différences d'appréhension d'une même réalité, selon des points de vue différents. D'un premier côté, le gazon sous les lignes de tramway constitue un élément de cadre de vie et de l'esthétique urbaine, mais d'un point de vue naturaliste cette forme de végétalisation n'est pas valorisée, elle apparaît comme extrêmement pauvre en termes de biodiversité. D'un second côté, la démarche naturaliste de mise sous protection d'espaces pour leurs qualités écologiques ne sera pas nécessairement comprise par des urbains en attente de zones récréatives avec des formes plus travaillées. A terme, la compréhension plus globale de la part de chacun des citoyens et des élus leur permettrait de participer à ce débat démocratique.

Pourtant, une difficulté à intégrer concrètement cette complexité dans l'aménagement de la ville

Bien que la nécessité d'une vision globale du végétal soit reconnue, elle n'est pas facile à mettre en place dans un contexte opérationnel. Cette connaissance systémique est largement absente de l'opinion publique et parfois difficilement accessible pour les aménageurs. Dans la pratique, deux voies semblent émerger, et se conjuguent le plus souvent avec une vision sectorielle d'un côté et une vision qui se veut globale de l'autre, mais qui se caractérise surtout par un manque de rigueur scientifique.

Une vision sectorielle et thématique qui se maintient

Bien que la question de la transversalité soit posée, la vision complexe se heurte le plus souvent, à des approches qui restent sectorielles et expertes. En matière de politiques publiques, une logique de champs d'intervention continue à prévaloir (Mathieu, 2000). Ce découpage correspond par exemple dans les communes aux différents services municipaux qui interviennent sur les parcs et jardins, la biodiversité, l'énergie, le climat, etc. (Blanc, 1995), mais aussi à un cloisonnement des budgets et des subventions. Parmi les acteurs professionnels, il existe également une division, cette fois suivant les branches professionnelles : horticulteurs, naturalistes, aménageurs, etc.

Cette sectorisation et ce découpage par expertise répondent à une logique. Face à des dimensions du végétal très diversifiées (vivant, biologique, différentes échelles spatio-temporelles, etc.), la spécialisation a permis un approfondissement. Mais, si cette spécialisation a été source de nombreuses avancées, elle s'est éloignée de la réalité plurielle du végétal aménagé. Une vision sectorielle, même si elle balaye de façon complète l'ensemble des dimensions du végétal, ne permet pas d'accéder à la cohérence d'ensemble.

Une vision qui lorsqu'elle se veut plus transversale perd en rigueur scientifique

Il existe des positionnements qui replacent le végétal aménagé au cœur des nombreuses attentes qui lui sont associées. Mais quand le végétal est considéré dans cette globalité, on constate le plus souvent que les différentes attentes sont rapprochées au prix d'une simplification extrême qui nuit à la rigueur scientifique du propos. Cela correspond notamment à un enthousiasme actuel non nuancé pour le « vert ». Le végétal est considéré comme une entité unique, parfois abstraite. Il n'est plus décrit dans ses formes, et il devient difficile de distinguer ses différentes finalités (Noppen, Morisset & al., 1998). L'un des indices de cette schématisation à outrance se mesure à la pauvreté des termes employés. Maïté Banzo (2009) constate par exemple que les termes de « nature », « végétal » et « paysage » sont souvent pris pour synonymes. Dès lors, la question du végétal est réduite à la seule dichotomie de présence - absence, voire à des aspects essentiellement quantitatifs.

Christian Calenge (2003) dénonce dans l'« idéologie verte » une vision réduite, manichéenne, du végétal en ville qui ne correspond pas à la réalité. Il dénonce notamment une vision « thaumaturge face aux maux des villes et aux difficultés de l'action urbaine » (p. 47). De même, Jean-François Guet (2011) relativise la relation univoque qui est parfois établie entre la quantité de plantations et la qualité urbaine. Il rappelle par exemple que les grands ensembles apparaissent aujourd'hui comme « l'archétype de la ville repoussante » (p. 2) alors que ce sont des espaces avec des densités bâties faibles, « laissant aux espaces verts la moitié au moins des surfaces » (ibid, p. 2).

Des connaissances scientifiques riches et nombreuses existent sur le végétal aménagé en ville. En revanche celles-ci sont rarement replacées dans une complexité, ce qui les rend difficilement mobilisables à un niveau opérationnel, notamment dans le cadre de l'aménagement urbain. L'ambition de ce travail est d'apporter une analyse globale et rigoureuse sur le végétal aménagé en ville qui permettrait une meilleure compréhension à destination des élus, des habitants, des gestionnaires et des aménageurs. A défaut de traiter directement de la complexité du végétal en ville, nous proposons d'explorer les notions de place et de sens, qui en constituent une première approche. Ces deux notions nous permettent de soulever des interrogations très pratiques sur la présence du végétal dans la ville telles que la configuration formelle par exemple, ou la signification des espaces aménagés avec le végétal.

Des interrogations pratiques sur la place et le sens du végétal aménagé en ville

Les notions de place et de sens sont essentielles pour l'aménagement et notamment l'aménagement urbain. Chacune concentre une part importante des questions posées par l'aménagement. Elles associent étroitement les idées de configuration formelle et de signification.

La place du végétal

Nous examinons la notion de place dans une acceptation matérielle, physique et spatiale. La place renvoie à des lieux et des formes. Dans le dictionnaire du *Trésor de la Langue Française informatisé* (TLFi, 1974-1994), la place est définie comme une « partie d'espace, portion libre qu'occupe ou que peut occuper quelqu'un ou quelque chose ». Considérant la place du végétal, cette définition nous renvoie à la position spatiale du végétal (par exemple : latitude/longitude, coordonnées dans un système de repérage cartésien), mais aussi à la morphologie du végétal en tant qu'objet (son architecture, sa texture, sa couleur, etc.). De plus, cette description spatiale se caractérise par une certaine relativité. La place est ainsi également

définie comme une « situation, position ou disposition de quelque chose ou de quelqu'un par rapport à un ensemble » (Ibid). Les aménagements végétalisés sont situés par rapport aux composantes bio-physiques du site, mais aussi par rapport aux autres éléments de la ville. On parle alors de situation. On le perçoit ici, la place du végétal dans la ville ne peut pas être vue sans prendre en compte différentes échelles suivant qu'on considère une plante, un ensemble végétalisé par exemple. De même, cette notion de place est relative à une certaine temporalité. Indiquer qu'un espace se trouve à la périphérie de la ville ne vaut que pour une date donnée. La question de la place du végétal dans la ville s'ouvre sur un certain nombre d'interrogations : **Où le végétal est-il mis en œuvre dans la ville ? Comment le végétal s'intègre-t-il dans son site ? Sous quelles formes le végétal contribue-t-il à la construction de la ville. Quels savoirs et savoir-faire techniques sont mobilisés dans l'aménagement végétal ?**

Le sens du végétal

Nous attacherons la notion de sens à une dimension immatérielle, à un objet de pensée, une signification. Le sens renvoie à des fonctions accordées, des valeurs, des représentations. Dans le dictionnaire du *Trésor de la Langue Française informatisé* (TLFi, 1974-1994), le sens est défini comme une « idée, signification représentée par un signe ou un ensemble de signes ». Considérant le sens du végétal, cette définition nous renvoie aux fonctions attribuées au végétal aménagé, mais aussi aux valeurs⁹ et aux représentations (schémas mentaux) qui s'y rapportent. Ce sens dépend des différents niveaux de lecture, des points de vue exprimés qui diffèrent selon les acteurs, les sociétés qui l'expriment et du contexte temporel. De plus, la notion de sens renvoie à un « ordre dans lequel se succèdent les éléments d'un processus, d'un raisonnement », un « ordre de choses ou des valeurs » (Ibid). Le sens du végétal induit donc également qu'il existe une hiérarchie de valeurs et de fonctions. Le sens met en évidence les choix, les orientations politiques, ce à quoi il a été donné de l'importance.

La question du sens du végétal dans la ville ouvre sur un certain nombre d'interrogations associées : **Quelles valeurs, quelles représentations se rattachent à l'utilisation du végétal dans l'aménagement urbain ? Comment l'évolution des formes végétalisées en ville traduit une évolution des attentes et des valeurs ? En quoi le végétal apporte un angle de vue particulier sur l'aménagement urbain ? Qu'est ce que l'aménagement végétal traduit de notre rapport actuel à la nature ?**

La place et le sens du végétal

L'enjeu de la thèse est d'approcher cette place et ce sens du végétal en ville de manière conjointe. En effet, la place et le sens apparaissent comme étroitement reliés. Les lieux, les formes ne sont pas tous disponibles, mais ils possèdent des valeurs d'usages, d'esthétiques, d'éthique. C'est-à-dire qu'il existe dans une certaine mesure une correspondance entre ces lieux, ces formes d'une part et des usages, des fonctions, des représentations d'autre part. La place est par exemple définie comme l'« emplacement aménagé, destiné à une fonction particulière. » (TLFi, 1974-1994). Considérées sous un autre angle, les fonctions, les sens portés par le végétal nécessitent d'être retranscrits dans des formes. Comme l'écrit Augustin Berque (1997, p. 10), « le sens en effet, aujourd'hui comme hier, a besoin de formes pour s'exprimer ». Les définitions respectives de la place et du sens nous renvoient elles-mêmes à ces liens. Si nous avons retenu des acceptions reliant la place à la dimension matérielle et le sens à la dimension immatérielle (ce qui sera conservé tout au long de notre travail), nous ne pouvons négliger que la place renvoie aussi à un « rôle assigné à quelqu'un » (TLFi, 1974-

⁹ La valeur est le « caractère, qualité de ce qui est désiré, estimé parce que donné et jugé comme objectivement désirable ou estimable. » (TLFi, 1974-1994 « Valeur »)

1994) et de la même façon, le sens renvoie également à une dimension spatiale comme le « côté d'un objet considéré en fonction de son orientation, de sa position dans l'espace » (Ibid). De l'adéquation entre la place et le sens, naît une cohérence qui les renforce l'un et l'autre. A *contrario*, lorsque la place et le sens ne sont plus en phase, il apparaît un paradoxe qui amène à un questionnement.

Ce travail s'attachera à questionner le végétal aménagé en ville à travers d'une part les lieux qu'il occupe, les configurations, les formes qu'il prend, et d'autre part les fonctions, les valeurs, les représentations qui lui sont attribuées. Il s'agira de mettre en évidence les liens qui unissent ces configurations formelles et la signification qui leur est attachée. Nous questionnerons ainsi le végétal aménagé dans une perspective urbaine en cherchant à comprendre son apport dans la construction et la pensée de la ville. Nous y chercherons aussi la traduction actuelle d'un certain rapport à la nature. Ce travail mené à différentes échelles spatio-temporelles permettra de proposer une lecture intégrative du végétal aménagé en ville. Il s'agit ainsi de comprendre la place et le sens du végétal dans la ville.

3. Le paysage comme approche scientifique

« Paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations » (Convention Européenne du Paysage (CEP), 2000)

« Le paysage est une combinaison visuelle, spatialisée et dynamique entre le physique, le biologique et le social, façonnée par l'homme en fonction d'un double projet d'humanisation et de spatialisation. Cette combinaison varie dans le temps et dans l'espace. Elle est perçue et vécue différemment selon les groupes humains ». (Clément, 1994, p. 232)

« La spécificité du paysage vient moins d'être plus « complexe » et plus « hétérogène » que les objets scientifiques habituels que de chevaucher les grandes catégories métaphysiques : le naturel et le culturel, l'espace et le social, l'« objectif » et le « subjectif » » (Bertrand, 1978, dans Bertrand, 2002, p. 174)

« Les sociétés perçoivent leur environnement en fonction des aménagements qu'elles en font, et elles l'aménagent en fonction de la perception qu'elles en ont. C'est là une règle générale, indépendante du fait qu'il puisse exister ou non, dans les sociétés en question, la notion de paysage proprement dite » (Berque, 1994, p. 17)

Le paysage constitue l'approche (la posture) scientifique adoptée dans ce travail. Peu d'approches permettraient de répondre à la fois à la question de la « place » et à celle du « sens » du végétal aménagé en ville, les deux renvoyant à des dimensions si différentes. Notre intérêt pour le paysage repose sur le fait qu'il s'agit d'une notion riche, polysémique, offrant des angles d'approche multiples. Cette approche nous a ainsi permis de développer une vision systémique, intégrative du végétal aménagé en ville.

Nous nous appuyons sur une définition large et englobante du paysage (cf. citations ci-dessus). Celle-ci comprend quatre dimensions : matérielle, vécue (en lien avec les acteurs), perçue (les représentations mentales du paysage) et temporelle. Mais nous insistons surtout sur leur articulation.

Le paysage, approché suivant quatre dimensions...

Une dimension matérielle du paysage

Le paysage possède une dimension physique qui est la résultante des facteurs naturels (biotiques, abiotique) et/ ou humain. (CEP, 2000 ; Clément, 1994). Cette dimension matérielle du paysage lui donne un caractère objectif. Les éléments qui composent le paysage sont des combinaisons, ils sont structurés, organisés. Le paysage est spatialisé. Il n'est pas une « simple addition d'éléments géographiques disparates » (Bertrand, 1968, p. 249). La terre est divisée en axes de communication, en parcelles, en espaces bâtis, etc. Cette organisation s'exprime à différentes échelles. Le paysage s'organise suivant une méso-échelle, à laquelle il est couramment envisagé, mais il s'ouvre également sur de grandes échelles (liées à des objets) et sur des échelles spatiales plus petites (regard intégrateur de la carte ou des photographies aériennes). La dimension matérielle du paysage nous rappelle également que celui-ci est l'objet d'une perception sensible. Jean-Marc Besse (2011, p. 12) parle de paysage « poly-sensoriel ». Ainsi, une partie de nos perceptions du paysage sont liées à un contact physique avec notre corps et l'ensemble de ses sens.

Les acteurs (une dimension vécue du paysage)

Le paysage est lié à une dynamique sociétale, il s'insère dans un ensemble de connaissances, un système politique, une économie, une démographie, des rapports sociaux, etc. C'est une dimension du paysage qui n'est pas directement visible. Il s'agit par exemple de la toponymie, des délimitations administratives, des parcelles cadastrales, des aires de protection, etc. Cette dimension vécue du paysage comprend également les attentes qui sont portées par une société sur un espace : production de biens marchands, cadre de vie, etc. Enfin cette dimension relaye également les logiques d'aménagement sur le territoire.

Les représentations mentales du paysage (une dimension perçue du paysage)

Le paysage existe et prend sens dans le regard porté par un observateur. Il possède donc aussi une dimension subjective. Différents observateurs pourront avoir une appréciation différente d'un même paysage. Cette dimension perçue du paysage est un système complexe dans lequel se conjuguent, s'articulent, se superposent une multitude de représentations mentales. Plusieurs propositions théoriques aident à comprendre ce système (Droz & al. 2005; Larrère, Larrère, 1997 ; Luginbühl, 2001). Ces représentations varient selon plusieurs facteurs : les usages, les références esthétiques, des schémas cognitifs, des expériences personnelles, les filtres psychologiques, etc. Des subjectivités qui varient selon les individus, les groupes sociaux et culturels.

Une dimension temporelle

Le paysage est marqué par une dimension temporelle forte. Il doit être conçu comme en « perpétuelle évolution » (Bertrand, 1968 dans Bertrand, 2002, p. 5). En rupture avec une dimension figée des paysages qui a longtemps prévalu en géographie (on parlait alors de « tableau »), Georges Bertrand écrit (1978 dans Bertrand, 2002, p. 176) : « le paysage apparaît de moins en moins comme une structure écologique et sociale et de plus en plus comme un processus de transformation, donc un phénomène inscrit dans l'histoire ». Cette vision dynamique des paysages implique notamment de concevoir que « ce que nous observons aujourd'hui, ce sont des mosaïques complexes superposant les empreintes plus ou moins bien conservées des sociétés qui se sont succédées. Celles-ci nous ont transmis un véritable palimpseste, dont l'écriture se poursuit de nos jours. » (Clément, 1994, p. 229)

... quatre dimensions fondamentalement articulées entre elles

Si nous distinguons quatre dimensions du paysage, nous soulignons avant tout les multiples articulations qui existent entre elles (Figure 3). Le paysage est un système. Nous nous intéressons par exemple aux interrelations entre les acteurs et leur environnement. Le paysage matériel est l'objet de diverses perceptions sensibles (par les cinq sens), et d'un autre côté, les acteurs transforment et aménagent le paysage matériel. Cette articulation se manifeste également entre les acteurs et les représentations mentales du paysage. L'appréciation du paysage par les acteurs est largement influencée par leurs représentations mentales, et à l'inverse, s'appuyant sur leurs expériences ou leurs constructions mentales, les acteurs produisent des représentations du paysage. Enfin, la dimension temporelle est transversale aux trois autres dimensions. L'aspect physique, mais aussi les représentations mentales ou les systèmes socio-économiques actuels du paysage sont largement influencés par des héritages. Ils sont liés à une histoire des hommes, une histoire géologique ou climatique.

Souligner l'importance des liens entre les différentes dimensions du paysage, c'est aussi reconnaître qu'en contrepartie, cette approche n'ira pas aussi loin dans l'analyse de chacune de ces dimensions par rapport à d'autres approches plus spécialisées. Cette approche paysagère ne revendique pas une « super-synthèse » encyclopédique.

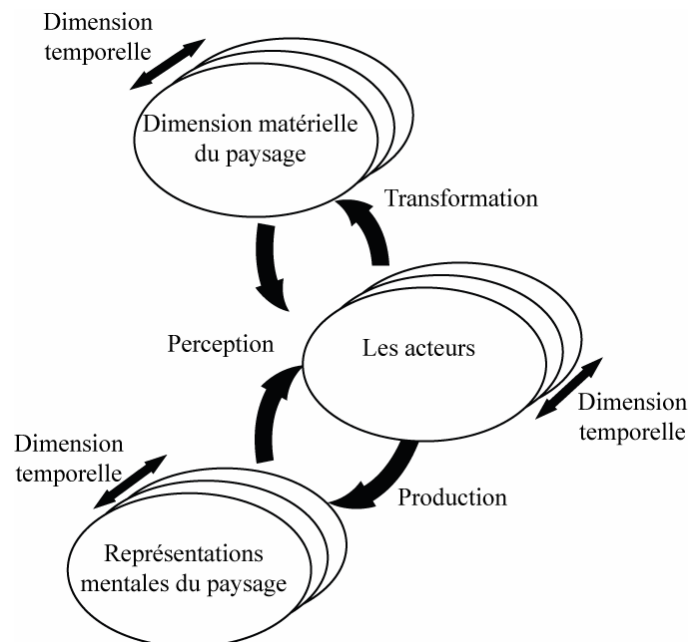


Figure 3 : L'approche paysagère : quatre dimensions articulées
(Schéma : Bodénan, 2016 d'après Montembault, 2008)

4. Deux méthodes complémentaires pour nourrir l'approche paysagère

Pour comprendre conjointement la place et le sens du végétal aménagé en ville, nous avons opté pour une entrée par le projet d'aménagement. Deux méthodes complémentaires vont être mobilisées. Elles empruntent à la fois à la géographie et au champ de connaissance de la théorie et démarche du projet de paysage. Notons déjà que toutes deux seront précisément détaillées respectivement dans les chapitres 2 et 6.

Une lecture paysagère diachronique sur la commune d'Angers

Une lecture de paysage à l'échelle communale d'Angers va nous permettre de considérer un ensemble de projets réalisés au fil du temps dans la ville. Dans cette méthode, nous aborderons tout d'abord les formes données par chacun des projets au végétal aménagé (le

paysage sera abordé d'abord par sa dimension matérielle). Puis par notre analyse, nous essayerons de relier ces formes aux processus sociaux, économiques, culturels, mais aussi géophysiques et écologiques qui ont conduit à leur production au cours du temps. Pour ce travail, nous avons retenu la commune d'Angers qui constitue un terrain d'expérimentation exemplaire de part sa relation particulière au végétal, autant d'un point de vue économique, scientifique, environnemental que socio-culturel. Nous nous appuierons sur un corpus cartographique et iconographique sur une période allant de la fin du XVIII^{ème} siècle à aujourd'hui.

Une analyse de trois projets d'aménagement paysagers contemporains à Bordeaux, Lyon et Angers

Une analyse de projets d'aménagement paysagers à Bordeaux, Lyon et Angers va ensuite nous permettre de considérer trois projets d'aménagement en particuliers. Dans cette étude, centrée sur la phase de conception, nous aborderons conjointement les intentions formulées par la société et leur retranscription dans les formes physiques conçues. Notre analyse va mettre en évidence à la fois les présupposés techniques et les choix politiques que cette conception suppose. Cela nous permettra alors de confronter les formes avec les attentes formulées et avec les représentations mentales et ainsi de tester la cohérence globale des projets. Pour ce travail, nous avons retenu les projets d'« aménagement des quais rive gauche » à Bordeaux, d'« aménagement des bas-ports de la rive gauche du Rhône » à Lyon et de réaménagement des « Berges de Maine Rives Nouvelles » à Angers, car ces trois projets possèdent une certaine représentativité par rapport aux pratiques actuelles. Notre corpus est constitué par les documents de conception des trois projets produits respectivement par les équipes Corajoud, In Situ et Grether-Phytolab.

Deux méthodes complémentaires

Ces deux méthodes possèdent des aspects complémentaires en interrogeant différentes échelles spatiales et temporelles.

Si ces deux méthodes induisent un jeu d'échelles, elles privilégient chacune une échelle spatiale différente. La première, la lecture de paysage, nous permet d'interroger la place et le sens du végétal à l'échelle large de la ville. La seconde, l'analyse de projets d'aménagement paysagers, nous a permis de nous intéresser à des échelles plus fines, de l'échelle du quartier à l'échelle des objets, les plantes.

Ces deux méthodes correspondent ensuite à deux échelles temporelles. La lecture de paysage menée dans la commune d'Angers s'étend sur une période temporelle relativement large, de la fin du XVIII^{ème} siècle à l'époque contemporaine. Ceci nous permet de considérer les aménagements végétalisés contemporains dans une trajectoire d'évolution. Cette échelle de temps nous permet également d'ouvrir une fenêtre sur les aménagements végétalisés actuels mais hérités et de les resituer dans le contexte dans lequel ils ont été créés. La seconde méthode porte sur des projets contemporains, entre 1999 et 2011. Il est alors attendu de toucher aux espaces végétalisés contemporains et conçus dans ce contexte sociétal.

5. Le plan de la thèse

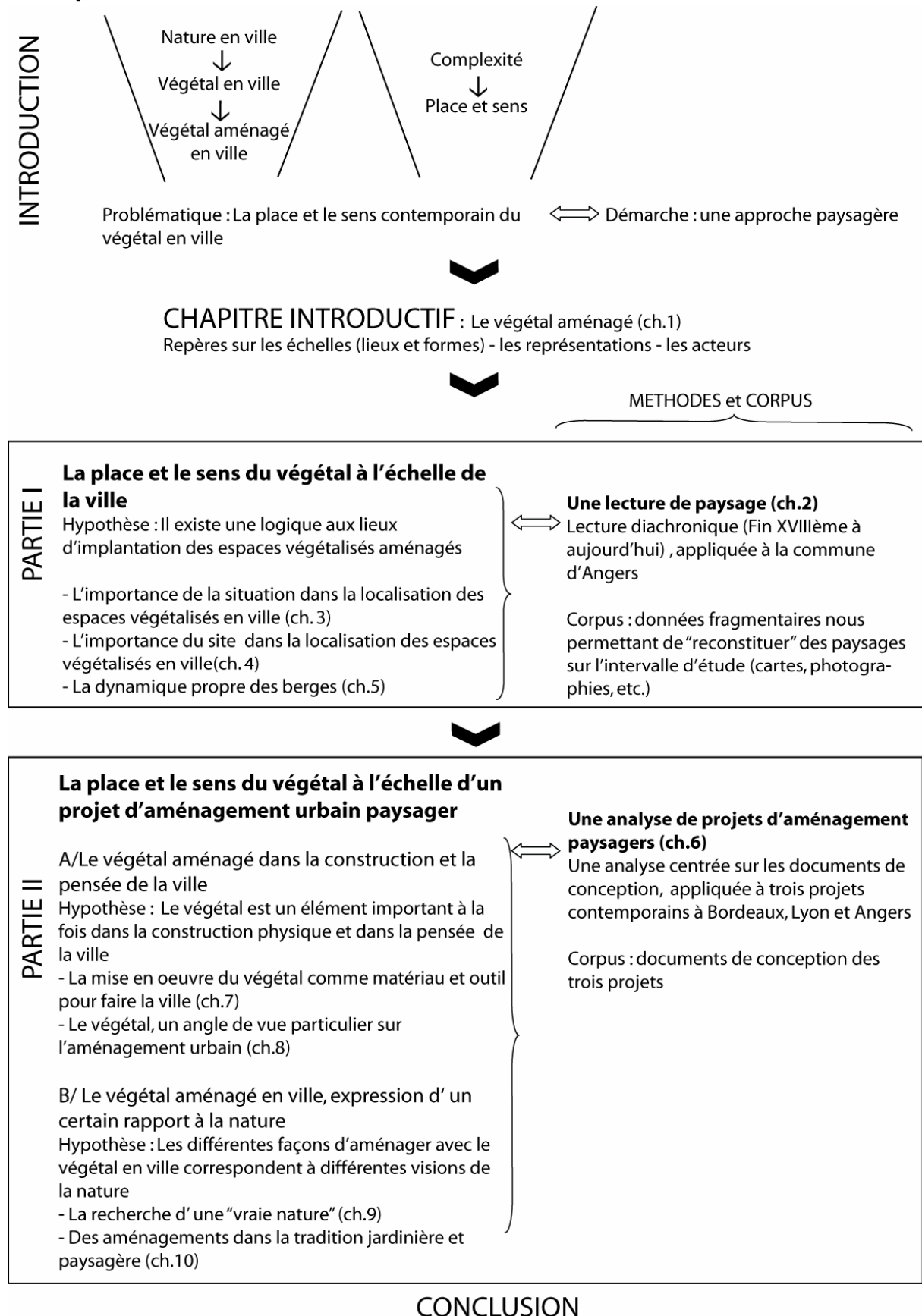


Figure 4 : Schéma synthétique du plan et de la méthodologie de la thèse (Schéma : Bodéan, 2016)

CHAPITRE 1 (Introductif): Le végétal aménagé

Ce chapitre introductif permet de saisir ce qu'est le végétal aménagé. Les connaissances mobilisées ici sont largement interdisciplinaires, elles empruntent à la fois à l'art des jardins, à l'urbanisme, et à leur histoire, à l'ethnobotanique, etc. De façon paradoxale, on notera que peu de connaissances sont directement issues du paysagisme, ce qui fait écho à un nombre restreint de références dans ce domaine, en tout cas en France. Nous ne chercherons pas l'exhaustivité, mais l'objectif est plutôt de donner au lecteur un ensemble de repères, une base de compréhension du végétal aménagé, ce qui nous aidera ensuite dans l'analyse de nos cas d'étude.

Nous allons aborder le végétal aménagé à la fois sous une dimension matérielle (spatiale, formelle) et immatérielle (caractère social, culturel, politique). La prise en compte de cette double dimension s'inscrit dans la tradition jardinière et paysagère¹. Aménager avec le végétal nécessite d'aborder ces deux dimensions de façon conjointes mais, nous les expliciterons ici de façon séparée afin de mieux les comprendre.

Dans un premier temps, nous nous attacherons au végétal aménagé dans une dimension matérielle. Dans un second temps, nous l'aborderons dans une dimension immatérielle. A chaque fois, nous reviendrons plus précisément sur la spécificité vivante du végétal. Enfin, dans un troisième temps, nous considérerons les acteurs et les spécialités structurant l'aménagement végétal.

1. Le végétal aménagé dans une dimension matérielle

Nous allons ici aborder le végétal aménagé dans sa dimension matérielle. Nous allons développer trois échelles qui structurent le végétal aménagé : l'échelle de la plante, l'échelle humaine (espace vécu) et une échelle plus petite de la ville ou d'une région. Nous allons également aborder la dimension vivante biologique qui traverse ces échelles.

1.1 L'échelle de la plante

Concevoir et aménager avec le végétal passe tout d'abord par une connaissance individuelle des plantes. Cela constitue le répertoire végétal. A travers une connaissance botanique, il s'agit tout d'abord d'avoir une connaissance des propriétés des plantes (morphologiques, besoins physiologiques). Ainsi, la palette végétale est un pool d'espèces de plantes différentes qui peuvent être utilisées pour la conception végétale. Cette palette végétale est élaborée par deux voies principales. La première relève du travail des botanistes qui enrichissent ce pool en rapportant de nouvelles espèces du milieu naturel. La seconde voie relève du travail des horticulteurs qui créent de nouvelles variétés par la sélection et le croisement variétal.

Concevoir avec le végétal requiert une connaissance de cette palette végétale qui constitue le matériau de base de la conception végétale. Cela repose sur une connaissance individuelle des propriétés des plantes. Cette palette végétale est extrêmement riche et complexe de part les caractères différents que revêtent les plantes :

- Les qualités graphiques (texture (Figure 5) et port (Figure 6))
- Les différentes strates végétales (de la strate herbacée à la strate arbustive)
- Les couleurs du feuillage et de floraison

¹ On démarque ici l'approche jardinière et paysagère de l'agronomie, la foresterie ou le génie écologique, qui sont aussi des approches qui conduisent à un aménagement de l'espace en se basant sur la connaissance et l'utilisation des végétaux.

- La qualité de l'ombre
- Le parfum



Stipa tenuifolia



Euphorbia sp.



Hosta 'Halcyon'

Figure 5 : Différents types de textures du feuillage (Photographies : Bodénan, 2014)

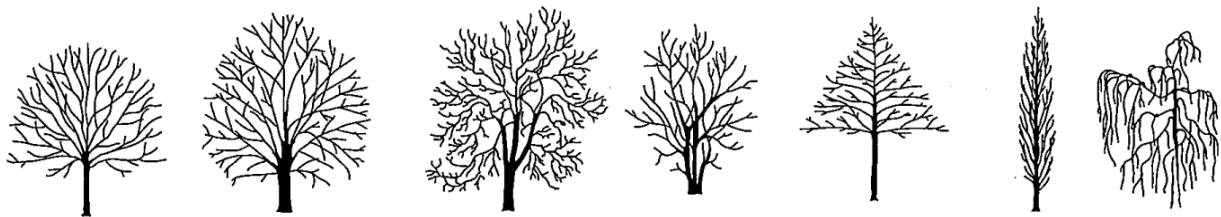


Figure 6 : Différents types de port d'arbres : sphérique, ovoïde, irrégulier, à plusieurs tiges partant du bas, conique, colonnaire, pleureur (Dessins : Wörhle, Wörhle, 2008)

1.2 La composition végétale à l'échelle humaine (espace vécu)

Une structuration de l'espace par le végétal

La mise en œuvre des végétaux à l'échelle de la place, du site, se fait suivant une organisation précise qui permet d'avoir un degré d'organisation supplémentaire, qui dépasse la somme des plantes. A défaut, lorsque les plantes sont disposées les unes à côté des autres, on obtient une collection.

La composition est construite à partir de formes végétales de base telles que les sujets individualisés, les haies, les alignements d'arbres ou les massifs (Figure 7). Agencées avec soin dans l'espace - en adéquation avec leur environnement - ces formes acquièrent de multiples rôles dont nous ne pouvons donner ici que quelques éléments tant les possibilités sont multiples² : formaliser et délimiter des espaces (barrière physique, masque visuel), définir des repères, etc. (Figure 8). Le végétal participe ainsi à la construction d'une charpente tridimensionnelle de l'espace.

² Voir WÖHRLE Régine Ellen, WÖHRLE Hans-Jörg, 2008, *Aménagement et végétation*, Birkhauser, Base-Boston-Berlin, collection Basics, 91 pages

Auteur inconnu, dans VISINAND Sylvie, 2005, *L'urbanisme végétal*, Cours filière architecture du paysage à l'HEPIA.

ROBINSON Nick, WU Jia-Hua, 1988, *The Planting Design Handbook*, Ashgate, Aldershot (England) 283 pages.

Cette structuration de l'espace permet d'apporter une lisibilité³ pratique pour les usagers. Cet aménagement de l'espace vise à donner des repères dans l'espace, à faciliter le sens de l'orientation afin que les usagers se repèrent et se déplacent plus facilement. Pour le concepteur, cela permet d'influencer la pratique de l'espace en suscitant ou en limitant les usages. Par exemple, un espace étroit et sans visibilité (effet tunnel) aura tendance à faire ralentir le piéton ou l'automobiliste. Autre exemple, un lieu très exposé au soleil et sans ombre sera essentiellement traversé, au contraire, si des arbres sont plantés, cela incitera les passants à s'arrêter.

Cet aménagement végétal repose sur un certain nombre de règles de composition de l'espace : perspective, point d'appel, effet de masque, épaulement, mais aussi les formes, les textures des végétaux. Le paysagiste Piet Oudolf (1999) explique par exemple comment il arrive à conférer une impression de mouvement en jouant sur le graphisme des plantes et notamment avec des graminées aux formes souples.

Ce savoir-faire est acquis par les paysagistes souvent de manière empirique, de part leur expérience. Les écrits du paysagiste René Pechère et d'Antoine Dezallier d'Argenville parlent de « règles établies par le bon usage » (Pechère, 1987, p. 36). Mais ce savoir faire repose en réalité sur des propriétés plus fondamentales. Les variations de rythme, les proportions, l'harmonie et le contraste des formes, les couleurs, les modifications de luminosité renvoient à nos sens, la vue bien sûr, mais aussi le sens kinesthésique, l'odorat, le son ou le toucher. Cela intervient sur notre capacité à percevoir notre environnement. Et de fait, on touche là aux théories de la perception et à la psychologie, domaines que nous n'aborderons pas ici.

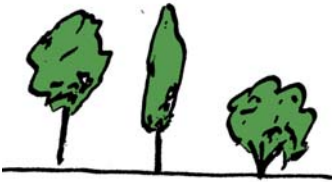
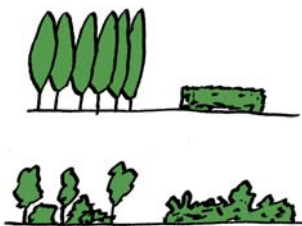
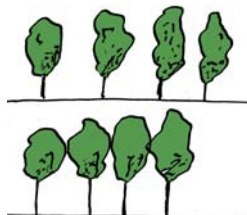


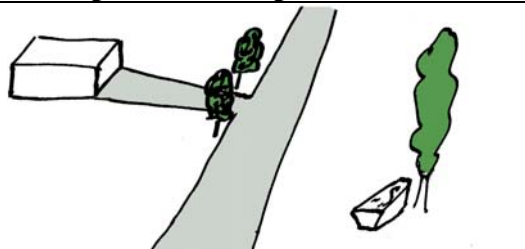
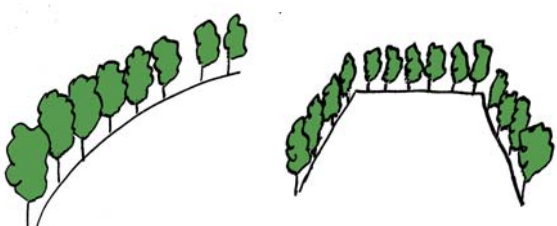
<p style="text-align: center;">Sujets isolés</p> 	<p style="text-align: center;">Haies</p> 	<p style="text-align: center;">Alignements d'arbres</p> 
<p style="text-align: center;">Massifs et bosquets</p> 	<p style="text-align: center;">Corbeilles et plates bandes</p> 	

Figure 7 : Principales formes du végétal (Dessins : Bodénan, 2014 d'après Wöhrle, Wöhrle, 2008)

<p style="text-align: center;">Effet de porte et de repère</p> 	<p style="text-align: center;">Délimiter un espace, créer une place</p> 
---	---

³ Le terme de « lisibilité » est empreinté à Kevin Lynch, tel qu'il l'entend dans *L'image de la cité* (1960). Si l'idée reste à développer, il nous semble en effet qu'un parallèle serait à développer entre la structuration de la ville et la structuration d'espaces végétalisés.

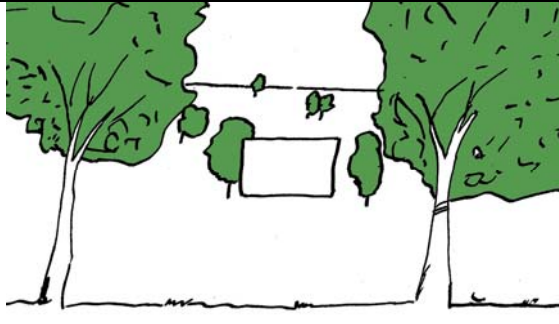
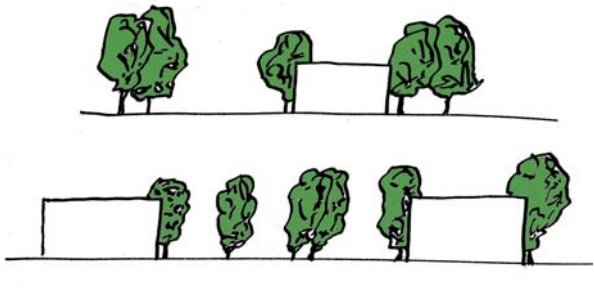
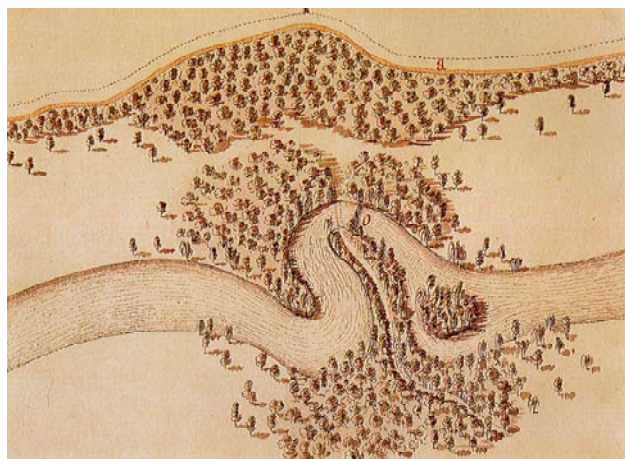
Conduire le regard en cadrant une vue	Liaison visuelle, atténuer les contrastes du bâti
	

Figure 8 : Exemples de rôles remplis par l'utilisation de la composition végétale
(Dessins : Bodéan, 2014 d'après Wöhrle, Wöhrle, 2008)

La composition végétale à l'échelle humaine : échelle de l'espace vu et une échelle de proximité

La lecture de ces ensembles végétalisés peut se faire à différentes échelles, de quelques centaines de mètres carrés à des dizaines d'hectares (Figure 9). Ces deux échelles étant emboîtées dans la réalité. A de petites échelles, le travail de composition végétale porte sur les volumes déployés par les végétaux, l'ouverture ou la fermeture des espaces (Figure 9, a), les perspectives. Cette échelle se prolonge nécessairement à de plus grandes échelles. On comprendra aisément par exemple que si l'on souhaite un arbre isolé qui soit un point d'appel, un peuplier d'Italie au port colonnaire de 15 à 20m de hauteur aura un effet plus prononcé qu'un prunus de 3 à 4m de haut. A de grandes échelles, en revanche, c'est une lecture individuelle des différentes espèces végétales qui est mise en avant (Figure 9, b). C'est d'ailleurs pourquoi on parlera aussi d'échelle de la plante. A cette échelle, c'est directement et précisément le choix des végétaux qui fait la qualité de la composition : le choix des formes, des textures, des couleurs, des parfums, etc. Par exemple pour l'implantation d'une haie, à de petites échelles, de nombreuses espèces seront équivalentes pour former visuellement une haie. Mais à de grandes échelles, on sera plus attentif aux propriétés spécifiques des plantes. Par exemple si l'on souhaite une haie qui ait un rôle à la fois de barrière physique et de masque visuel, on choisira une espèce végétale au feuillage dense voire persistant. Si l'on reste sur cet exemple de la haie à la fois barrière physique et masque visuel persistant, on comprendra alors aisément le succès qu'on pu connaître la haie de troène ou de thuya à un moment donné dans les quartiers pavillonnaires où ces propriétés étaient précisément recherchées.



a : Une composition à petite échelle reposant sur l'ouverture et la fermeture des vues (Esquisse : Capability Brown, 1764, dans Vercelloni, Vercelloni, 2009)



b : Une composition à grande échelle reposant sur une sélection des espèces dans des plates bandes. (Dessin : Piet Oudolf, 2011, Projet de Maximilianpark à Hamm (Allemagne))

Figure 9 : Différentes échelles de composition

1.3 La composition végétale à l'échelle territoriale

A une échelle encore plus petite, le végétal participe à la composition d'une ville ou d'une région. Le végétal entre alors dans un nouveau niveau de structuration de l'espace. Les formes de base de cette échelle de composition sont constituées par les parcs, les espaces agricoles, les boisements, etc.

Le jardin pensé dans une inscription territoriale voire environnementale

Si le jardin est souvent abordé à l'échelle de sa parcelle, de l'espace délimité, il est important de rappeler que celui-ci est aussi pensé dans une inscription territoriale et environnementale. Le jardin est un espace qui compose en étroite relation avec les éléments de son site, et les éléments territoriaux comme les habitations, les routes, les villes, etc. Dans son traité sur l'art des jardins, Dezallier d'Argenville (1709) identifie cinq principales conditions pour une « bonne situation » : « La première une exposition saine ; la seconde un bon terroir ; la troisième l'eau ; la quatrième la vue d'un beau pays ; et la cinquième la commodité du lieu » (p.8). Le jardin est ainsi positionné par rapport aux caractéristiques biophysiques du site, mais il est également positionné relativement par rapport aux relations qui seront établies avec les fermes voisines, le cours d'eau à proximité, etc. L'importance accordée à la localisation des jardins peut être mesurée à l'existence d'un terme spécifique dans l'art des jardins. La notion d'« assiette » définit ainsi l'« ensemble des caractéristiques du site sur lequel est aménagé un jardin. L'assiette comprend notamment l'exposition, le relief naturel et les points d'eau. » (Benetière, 2000, « Assiette »).

Une composition végétale pensée dans l'aménagement urbain et la planification

Le végétal apparaît comme un outil de la construction spatiale de la ville et de l'aménagement du territoire. A cette échelle, les formes sont définies en deux dimensions. Le végétal est d'ailleurs représenté sous forme cartographique (Figure 10), symbolisé le plus souvent sous des figurés qui prennent des tonalités de vert. L'utilisation du végétal se fait suivant des grilles très sectorielles. Il est au service d'enjeux sociaux, économiques ou environnementaux. La spatialisation des ensembles végétaux les uns par rapport aux autres et par rapport aux autres entités du territoire ou de la ville permet de construire une logique, un fonctionnement de la ville à l'échelle spatiale. Très concrètement, cette spatialisation contribue à des objectifs tels que contenir ou limiter l'expansion urbaine, protéger l'espace agricole avec la mise en place de « coupures vertes » ou de « ceintures vertes ». A cette échelle, le végétal est aussi utilisé pour structurer le bâti, guider le développement de la ville, avec des opérations de « préverdissement ». Les « greenways » ou les « systèmes de parc » par exemples s'inscrivent dans cet objectif de structuration. La composition en deux dimensions permet également de répondre à des attentes écologiques. Le végétal est alors pensé en termes de continuités écologiques avec la mise en place de « trames vertes », de « corridors verts » ou de « coulées vertes ».

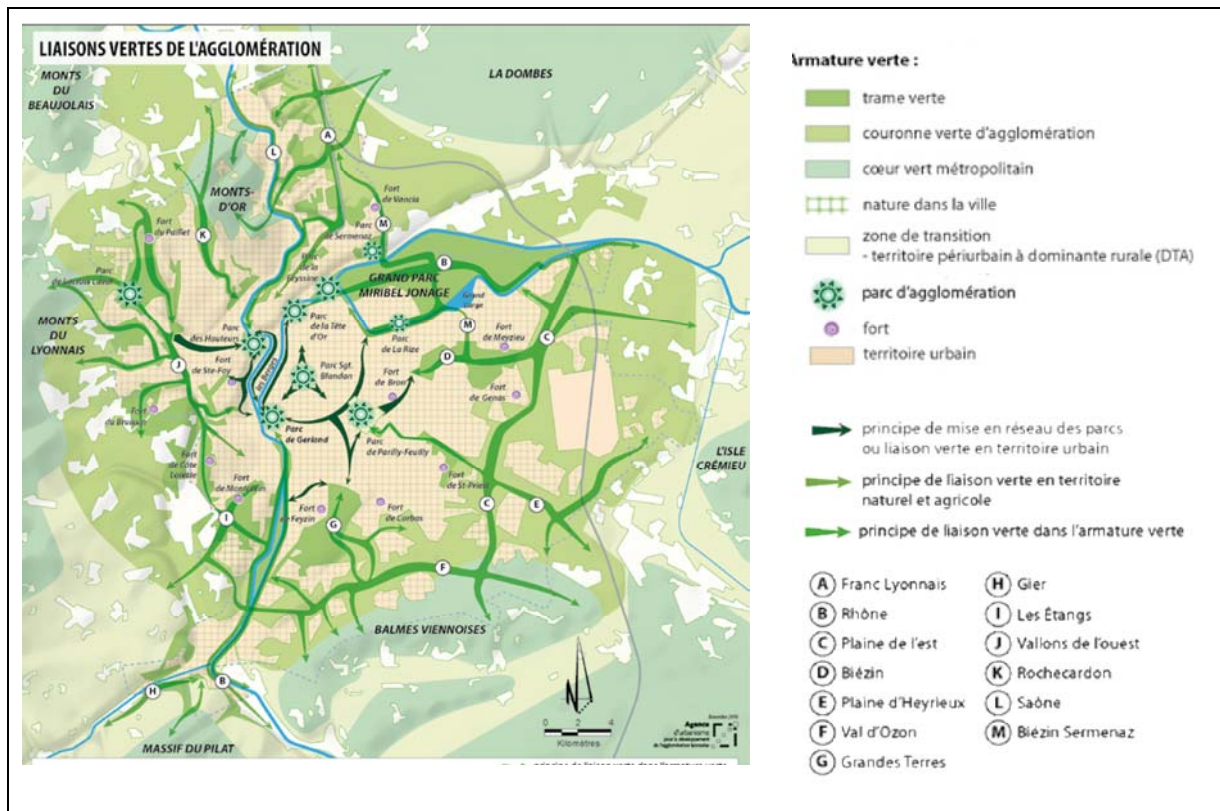


Figure 10 : Exemple de conception végétale à l'échelle de la planification
(Carte : Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, 2010, ScoT 2030 Agglomération Lyonnaise, Document d'Orientations Générales)

1.4 Le végétal comme matériau vivant

Concevoir avec les plantes nécessite d'appréhender celles-ci comme des organismes vivants, qui vivent, qui croient, qui meurent. Cela requiert de considérer la biologie et les exigences physiologiques de la plante : les besoins nutritifs en éléments minéraux et en eau, les besoins en lumière, en température, la vitesse de croissance, le mode de multiplication, etc. Par ailleurs, les plantes sont ensuite installées *in situ*. Des connaissances en écologie, en

physiologie sont donc primordiales. Il s'agit d'estimer la qualité des sols afin de savoir si celui-ci est susceptible de subvenir aux besoins de la plante (ancrage, éléments nutritifs, réserve d'eau). De même, il est question d'évaluer les conditions climatiques (précipitations, température, expositions, microclimat, etc.) en rapport avec la rusticité de la plante. La culture des plantes nécessite également de prendre en compte les différentes relations (compétition, prédation, parasitisme ou symbiose) qui existent au sein d'associations de plantes, mais aussi entre les plantes et d'autres organismes (insectes, oiseaux, bactéries, champignons, etc.). Les aménagements végétaux sont aujourd'hui considérés suivant leur participation à des continuités écologiques.

Considérer les végétaux dans leur dimension vivante nécessite en outre de les placer dans une certaine temporalité. La composition évoluera régulièrement au fil des saisons et au fil des années dans ses formes (Figure 11). La composition évoluera également dans sa structure, mais souvent sur des pas de temps plus longs (des décennies, voire dans des siècles dans le cas de jardins historiques).

Les connaissances et le savoir-faire en matière de culture des végétaux ont pendant longtemps été acquis de manière empirique, mais ils s'appuient désormais sur des connaissances scientifiques et des techniques pointues. Celles-ci visent en premier lieu à la multiplication et la croissance des végétaux, ce qui comprend notamment les techniques de semis, de bouturage, de repiquage, de transplantation, etc. Ce savoir-faire technique permet également d'augmenter encore la richesse des formes, par la sélection variétale, le greffage, la taille, la conduite des végétaux (tuteurage, palissage) (Figure 12), etc. La culture des plantes fait aussi appel à des techniques pour la prévention et la lutte contre les maladies et les ravageurs. Ces techniques sont souvent d'abord mises en œuvre en production horticole, en pépinière, mais ce soin apporté à la plante se poursuit lorsque la plante est en situation dans le milieu, on parle alors plutôt de gestion.

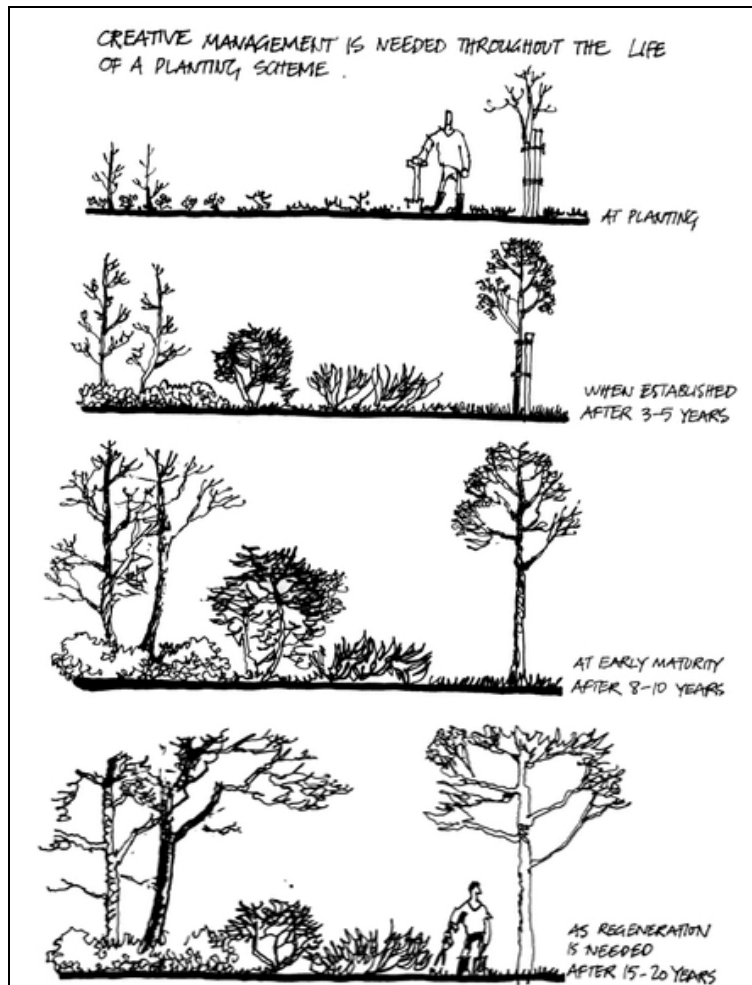


Figure 11 : Une prise en compte de la dimension temporelle propre au vivant
(Dessin : Robinson, Wu, 1992)

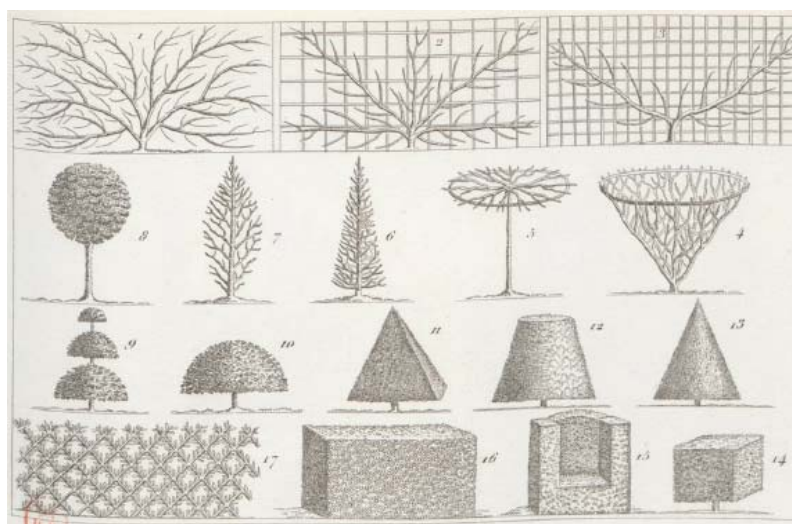


Figure 12 : L'art topiaire : un savoir-faire pour augmenter encore la richesse des formes végétales
(Gravure : Auteur inconnu, dans Boitard, 1826)

2. Le végétal aménagé dans une dimension immatérielle

Nous allons ici aborder le végétal aménagé dans sa dimension immatérielle et développer les différents facteurs humains qui sont sous jacents à l'aménagement végétal. Parmi ceux-ci, nous reviendrons en particulier sur le regard porté sur la dimension à la fois naturelle et vivante du végétal.

2.1 Facteurs humains sous jacents à l'aménagement végétal

Le végétal aménagé renvoie à différentes fonctions qui lui sont attribuées, il renvoie également à un ensemble de valeurs socio-culturelles, de facteurs économiques, réglementaires et techniques.

Un caractère multifonctionnel du végétal aménagé

Le végétal aménagé dans la ville peut être vu à travers la multitude des fonctions qui lui sont attribuées. Ces différentes fonctions se sont cumulées au fil du temps, de fait, nous soulignons le caractère actuel multifonctionnel du végétal aménagé dans la ville. Quelques exemples peuvent illustrer cette diversité.

L'une des premières fonctions du végétal en ville est celle que l'on peut rapporter au jardin. C'est une fonction particulièrement sophistiquée. Les espaces végétalisés y sont alors considérés comme des lieux permettant d'exprimer « une vision du monde » et de manifester les sensibilités d'une société avec la nature (Lévy, Lussault, 2003, « Jardin », Laroze, 1999).

Le végétal aménagé a également trouvé une fonction sociale. Comme l'une des toutes premières formes de végétal en ville (Caroline Stefulesco atteste de sa présence dès l'époque médiévale), l'arbre isolé, comme repère ou comme simple abri (ombrage), est un lieu de rencontre privilégié. Le jardin quant à lui a permis d'introduire dans la ville un « espace d'une urbanité plus intime que celle des rues et des places » (Lévy, Lussault, 2003, « Jardin »). Les espaces végétalisés portent de façon plus particulière un rôle récréatif pour les citoyens, prenant tour à tour les formes de mails, de promenades, de parcs publics, de stades, etc.

Le végétal aménagé trouve également une fonction en matière de santé. Ce rôle des espaces végétalisés dans les questions de santé s'insère dans un héritage issu du XIX^{ème} siècle et du courant hygiéniste. Mais désormais, ces aménagements végétalisés trouvent une utilité pour des pathologies comme les troubles cardio-vasculaires (De Vries et al., 2003), le stress (Grahm, et al., 2003), etc.

Le végétal aménagé sert aussi une esthétique de la ville. Au XVIII^{ème} siècle, le végétal a servi à embellir les villes à des fins politiques. Il a par exemple incarné un symbole du pouvoir royal (Luginbühl, 1996). Aujourd'hui l'esthétique de la « ville verte » tend à servir une image de marque des villes, à la fois à des fins politiques et économiques (attractivité) (Arnould et al., 2011).

Le végétal aménagé est mis au service de l'aménagement urbain pour organiser les différentes fonctions urbaines et guider le développement des villes. On parle d'« ordonnancement » au XVIII^{ème} siècle (Stefulesco, 1993), mais le végétal devient pleinement un outil de planification au cours du XIX^{ème} et XX^{ème} siècle en lien avec le développement de l'urbanisme. Le végétal est intégré dans les théories urbanistiques prenant des places plus ou moins importantes selon les auteurs : le végétal est au cœur des « cités-jardins » de Ebenezer Howard (1850-1928)⁴, des *parkways* de Frederick Law Olmsted (1822-1903)⁵ ou du « système de parcs » et de Jean-Claude Nicolas Forestier (1861-1930)⁶.

⁴ Dans son ouvrage intitulé *Garden Cities of To-morrow* (1902), Ebenezer Howard propose un nouveau modèle de ville, la cité-jardin qui lie le citoyen à la campagne en plaçant le jardin au centre de la ville : « C'est une erreur très commune que d'ignorer la possibilité d'alternatives différentes. Il y a non seulement - comme il est constamment admis - l'alternative vie à la ville - vie à la campagne, mais il existe une troisième possibilité de

Le végétal a également eu une fonction économique. Sous la forme de jardins vivriers, de reliquats d'espace agricole il a porté une fonction de production. Les espaces végétalisés ont également contribué à une valorisation des biens immobiliers. Dès le XIX^{ème} siècle, en Grande-Bretagne, Paxton associe un projet immobilier et un projet de parc, la vente des logements devant permettre le financement du parc. En effet, pour le promoteur la perte de surface à bâtir est compensée par la garantie d'avoir une vue sur le parc, et donc de pouvoir vendre ses logements à un prix plus élevé. Ce système sera utilisé pour le parc de Birkenhead à Liverpool en 1847 (Ponte, 1990, Baridon, 1998). Aujourd'hui, cette plus-value immobilière liée aux espaces végétalisés perdure (Figure 13) et fait l'objet d'études économiques spécifiques (Oueslati & al., 2008).

Plus récemment le végétal a acquis une fonction environnementale. Le végétal aménagé participe à la limitation des îlots de chaleur, il contribue à la préservation de la biodiversité notamment en étant un support de vie, ou en permettant une continuité des écosystèmes naturels (Laille & al., 2013, Musy, 2014).



Figure 13 : Les espaces végétalisés vus comme une plus-value immobilière (Angers, Photographie : Bodénan, 2015)

La projection de valeurs individuelles, sociales et culturelles

Les végétaux et leurs aménagements sont associés à un ensemble de valeurs individuelles qui sont propres à chaque individu. Le végétal est perçu différemment suivant les aspects psychologiques, les souvenirs, etc. de chaque individu. Ce niveau de perception est important, mais dépendant de chacun des individus, il est peu accessible pour l'aménagement végétal qui aura des difficultés à le prendre en compte (sauf dans le cas d'un jardin privatif).

choix par laquelle on peut s'assurer, dans une combinaison parfaite, les avantages de la vie urbaine, plus dynamique et plus active, en même temps que toute la beauté et les plaisirs de la campagne» (Howard, 1902 dans Le Dantec, 1996, p. 332).

⁵ Frederick Law Olmsted est un architecte paysagiste américain qui développa le concept des avenues promenades, les parkways. Auteur de nombreux aménagements paysagers, il réalisa notamment le célèbre système de parcs de la ville de Boston.

⁶ Jean Claude Nicolas Forestier est un paysagiste français dont la pensée s'inscrit dans la continuité de celle de Frederick Law Olmsted. Dans son ouvrage intitulé *Grandes villes et système de parcs* (1908), il développe l'idée que le développement urbain devrait se faire à partir d'un « système de parcs ».

Les végétaux et leurs aménagements sont associés à un ensemble de valeurs socio-culturelles qui correspondent à des groupes ou à des sociétés. Ces valeurs ont été construites sur des temps souvent très long. Dans son ouvrage sur la *Culture des fleurs*, Jack Goody (1993) remonte ainsi jusqu'à l'époque du bronze.

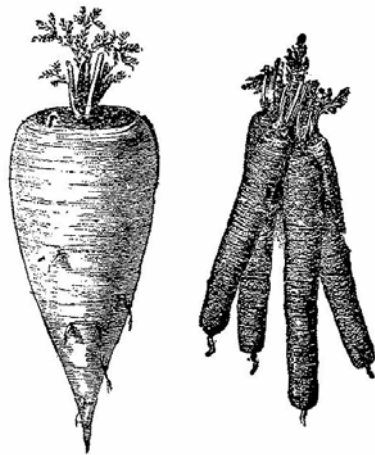
Les aménagements végétalisés portent des symboles, des codes, des références qui ont été construits culturellement. La symbolique tient à des traits caractéristiques du végétal : sa dimension vivante (sa capacité de régénération, de multiplication, mais aussi sa fragilité), sa temporalité (la fugacité d'une floraison, le rythme des saisons, le temps de vie des végétaux qui peut être long et dépasser de loin l'espérance de vie des humains). Ces différents traits ont ensuite été interprétés selon les contextes et les cultures : religieux, politique, etc. Les arbres isolés ont par exemple longtemps accompagné les sanctuaires ou les crucifix implantés au bord des chemins. Dans une symbolique républicaine, des « arbres de la liberté » ont été plantés en France à partir des années 1790 afin de commémorer la révolution française (Stefulesco, 1993). La symbolique portée par les végétaux est aussi attachée aux espèces qui évoquent différents espaces. Les espaces urbains et ruraux sont attachés à un certain nombre d'espèces ou de formes végétales identifiées. L'aménagement végétal peut jouer avec ces symboles. Des espèces au feuillage panaché, des plantes à la floraison exubérante (parce que souvent issues de sélection variétale) ou encore certains genres taxonomiques rares à l'état sauvage dans la région de plantation feront référence à une culture horticole et permettront d'évoquer le milieu urbain. A l'inverse, l'utilisation de plantes messicoles ou de plantes largement présentes à l'état sauvage dans la région de plantation, de modes d'entretien issus de pratiques agricoles (l'émondage par exemple) peuvent évoquer l'espace rural. On pourra noter encore de nombreux autres exemples de références sur lesquelles l'aménagement peut s'appuyer : le cyprès, l'olivier, le platane symboles de la Provence, les palmiers symboles de l'exotisme sur les bords de mer⁷, etc.

Les aménagements végétalisés portent également des normes sociales. Il est par exemple intéressant de voir comment naît au XVIII^{ème} siècle, la dichotomie entre le végétal ornemental et le végétal utilitaire et combien cette opposition est construite. Jusqu'alors, c'était l'idéal de l'antiquité qui primait, associant la beauté avec la fécondité (Thomas, 1983). Mais dans son traité sur la *Théorie et la pratique du jardinage*, Dezallier d'Argenville (1709) distingue nettement les « jardins fruitiers et potagers », des « jardins de propreté » (p. 3). Il associe cette distinction à des valeurs morales rapprochant les premiers aux personnes « insensibles à toutes les beautés » et chez qui « l'intérêt [...] l'emporte par-dessus tout », tandis qu'il associe aux jardins d'ornement les « gens de bon goût » (p. 4). Au XIX^{ème} siècle, les jardins botaniques et les collections horticoles sont le moyen pour une société bourgeoise d'afficher son attachement à des valeurs du savoir et de la connaissance (Baridon, 1998). Plus récemment comme le montre Martine Bergues (2003) à travers ses travaux sur le fleurissement, les aménagement végétalisés ont tour à tour incarné des valeurs liées à l'hygiénisme, ou ont été le symbole d'une rupture entre le travail et les loisirs (Figure 14).

Ces valeurs sont véhiculées par des vecteurs tels que les revues de jardin, les magazines de décoration. Martine Bergues (2010) souligne également combien la « culture florale en France doit encore au concours de fleurissement » (p. 650), mais aussi les représentations artistiques, etc. Par exemple planter des coquelicots fait appel à des représentations de paysages ruraux issues de représentations artistiques que l'on peut notamment rapprocher du courant impressionniste (Figure 15).

⁷ Voir l'article de Yves Monnier (1995) *Paysage importé : Menton et ses palmiers*, Hommes et Plantes, n°14, Conservatoire des Collections Végétales Spécialisées, pages 35-33.

LES LOISIRS



Carotte blanche
des Vosges

Carotte rouge longue
obtuse sans-cœur

Faire des carottes et des navets n'est pas une distraction. C'est un métier. On ne repose pas, par l'épuisant travail de la terre, l'homme moderne fatigué par le bureau ou l'atelier.
Romantisme ça !
(confession d'hommes sincères)

Figure 14 : Les cultures maraîchères, ne correspondent plus à des valeurs urbaines dans les années 1930 (Dessin et commentaire : Le Corbusier, 1933)



Figure 15 : Le pouvoir d'évocation de certaines plantes en lien avec des références artistiques : les coquelicots et l'impressionnisme (Huile sur toile : Monet Claude, 1873, *Coquelicots*, 1873, Musée d'Orsay, Paris)

Facteurs économiques, réglementaires et techniques

L'aménagement végétal est influencé par les facteurs économique, réglementaire et technique. D'un point de vue économique, la conception végétale est soumise à l'évolution du marché des végétaux horticoles. Il existe par exemple un écart entre la palette végétale potentielle (les espèces végétales référencées) et la palette végétale qui est réellement disponible (qu'il est possible de se procurer en pépinière). Martine Bergues (2010) explique comment la palette végétale disponible s'est appauvrie entre les années 1900 et les années 1980. En effet, d'un marché d'amateurs éclairés, le marché des plantes horticoles est entré dans une logique de consommation de masse, la demande s'est ainsi portée sur des végétaux faciles à cultiver, et des prix bas (les ventes se font majoritairement en grande distribution). En réponse les pépinières, portées par une logique de production industrielle, se sont recentrées sur une gamme plus restreinte d'espèces. Toutefois, cette contraction de la palette végétale touche essentiellement le grand public, les concepteurs arrivent en effet à se procurer les plantes recherchées de par leur connaissance des fournisseurs à une échelle souvent internationale.

Ce facteur économique est aussi présent dans la logique marketing des pépinières et des réseaux de distribution (Figure 16) qui font la promotion de certaines espèces (Prévôt, 2006 ; Frileux, 2008).

D'un point de vue réglementaire, la conception végétale est soumise à des restrictions indirectes, mais en lien notamment avec la possibilité d'utiliser des produits phytosanitaires. Pauline Frileux (2008) montre par exemple combien l'utilisation du Thuja dans l'aménagement de haies en milieu pavillonnaire était corrélée avec l'utilisation d'un insecticide afin de lutter contre un ravageur identifié. Aussi, lorsque la molécule chimique a été interdite par la réglementation française (en 2004), le choix s'est reporté sur une autre essence végétale : le cyprès.

La réglementation interdit également l'usage de certaines espèces végétales à côté de cultures lorsqu'elles sont connues pour abriter des souches pathogènes C'est le cas de l'épine-vinette (*Berberis vulgaris*) dont la plantation est interdite à moins d'un kilomètre des champs de céréales car elle abrite un champignon parasite, la rouille noire du blé (Brosse, 2010).

Enfin, l'aménagement végétal est soumis à des connaissances et des moyens techniques. Au XIXème siècle la culture de nombreux végétaux exotiques, dans le cadre de jardin d'acclimatation, s'est développée en Europe grâce aux progrès de l'industrie dans la production de fer et de verre qui ont notamment permis la construction de serres (Figure 17) (Baridon, 1998). Michel Baridon (1998) associe également l'engouement pour les espèces exotiques au XIXème siècle à l'accélération des liaisons maritimes internationales. Philippe Prévôt (2006) souligne quant à lui l'influence de nouvelles techniques telles que l'arrosage automatique, l'emploi de produits phytosanitaires, la mécanisation des travaux (Figure 18), etc. dans les années 1960-70 sur les formes d'aménagement végétalisés.

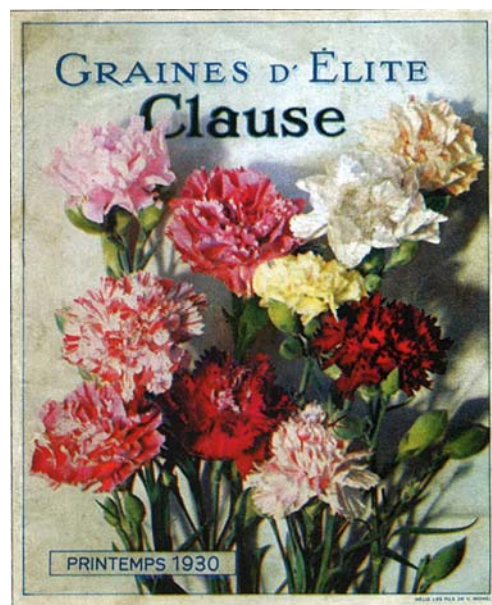


Figure 16 : Le marketing des entreprises horticoles, un facteur influençant la conception végétale (Catalogue : Clause, 1930 dans Prévôt, 2006)

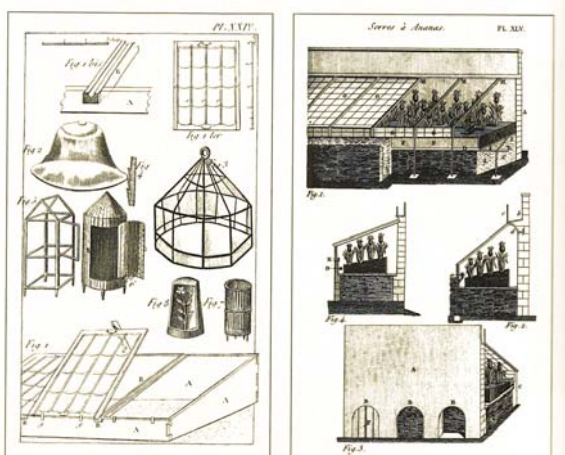


Figure 17 : Cloches, châssis, serres : des outils qui bénéficient de l'amélioration des techniques de fabrication du verre et du fer (Planche (extrait) : *Le Bon jardinier*, 1845 dans Prévôt, 2006)



Figure 18 : 1963, le constructeur américain John Deere produit sa première tondeuse autoportée (Photographie : John Deere)

2.2 Différentes sensibilités par rapport à la dimension naturelle et vivante du végétal

Il est difficile d'aborder la dimension immatérielle du végétal sans revenir sur les aspects spécifiques liés à sa dimension à la fois naturelle et vivante. Ces deux notions sont liées. « Le vivant contribue à dessiner l'unité d'un secteur de la nature » (Lévy, Lussault, 2003, « vivant »). Ces deux notions sont très riches, elles ne seront qu'effleurées ici, mais il est important de les rattacher à notre objet d'étude dont elles constituent un aspect incontournable. En effet, les sensibilités associées à ces deux notions interfèrent grandement avec la façon d'appréhender le végétal dans l'aménagement en introduisant des notions d'éthique notamment.

Le végétal comme élément de nature, une diversité de points de vue

Même aménagé, le végétal renvoie à la notion de nature. Cela tient à sa dimension biologique, vivante. En effet, s'il peut être guidé, cultivé, il n'est pas façonné, fabriqué. On notera en outre que le terme grec de « physis », que l'on rapproche de la notion de nature⁸, est étymologiquement lié au verbe « phusein » qui signifie croître. Mais à l'instar de la notion de nature urbaine, l'image du végétal en ville, en tant qu'élément de nature, a largement évolué au cours du temps.

Au XVIII^{ème} siècle, époque où l'on commence à penser l'aménagement végétal de la ville, le végétal aménagé a longtemps eu une image d'élément de nature introduit ou réintroduit dans la ville (Luginbühl, 1996). Cette perception est à raccorder à un contexte où la conception héritée de l'antiquité opposant les concepts de « ville » et de « nature » dominait. De fait dans cette conception, la ville renvoie à l'idée de technique, d'artifice, de culture, ce qui est à l'opposé de l'idée de nature définie au contraire comme ce qui est « donné, indépendant de la volonté ou de l'action humaine » (Académie française, 9^{ème} édition, « Nature »). On notera que, bien que ce caractère « introduit » du végétal soit très réductif, le végétal incarnait alors à lui tout seul l'idée du naturel urbain. En effet, si du début du XIX^{ème} siècle et jusqu'aux années 1950 le mouvement hygiéniste parlait encore « de l'air, de l'eau et du soleil », dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle le végétal a accaparé de plus en plus l'idée de naturel urbain (Luginbühl, 1996, Deléage & al., 2000). On peut constater que cette conception se maintient encore partiellement aujourd'hui.

Toutefois, à partir des années 1990, cette conception aristotélicienne a été bousculée. Dans le sillage des questions environnementales, on a assisté à la réouverture du débat sur la nature urbaine. Les processus naturels recouverts et ceux non pris en compte, comme le rythme diurne, les intempéries, etc. ont été reconsidérés (Mathieu, 1999 ; Deléage & al., 2000). Cela a permis de réélargir le concept de nature urbaine bien au-delà du seul végétal. Cela a également permis de questionner la relation entre les faits à la fois naturels et artificiels : la pollution atmosphérique, les inondations en milieu imperméabilisé, etc. (Mathieu, 1999 ; Deléage & al., 2000, Larrère, Larrère, 1997). La naturalité du végétal a alors été reconsidérée dans une certaine complexité. Le végétal n'est plus seulement regardé comme un matériau biologique qu'il s'agit de maîtriser, mais comme un être vivant qui réagit avec son environnement, qui est soumis aux intempéries, qui interfère avec les insectes, les oiseaux, etc. L'écologie du paysage a également montré que le végétal en ville (aménagé ou non)

⁸ La « Physis (φύσις) est un des concepts fondamentaux de la philosophie grecque. Les Romains l'ont traduit par *natura*, mais le concept moderne de nature s'est trouvé engagé dans un certain nombre d'emplois, et surtout dans une série d'oppositions (nature et esprit, nature et grâce, nature et liberté, etc.), qui risqueraient de détourner l'historien des harmoniques elles-mêmes complexes de la notion grecque. L'unité des sens de la *physis* grecque se laisse le mieux comprendre à partir de l'étymologie du mot : φύσις vient de φῦεσθαι, « naître », « croître » (de même que *natura* vient de *nasci*, « naître ») » (Aubenque, 2016, « Physis »)

participait à des continuités écologiques et avait des effets sur le milieu tels que la régulation climatique, une fixation des polluants, etc.

Si le végétal est aujourd'hui reconnu de façon quasi unanime comme une dimension de nature dans la ville, cela ne doit pas cacher des points de vue qui en revanche sont forts différents, voire même contradictoires. De fait, on constate que des perceptions différentes se côtoient. Gaëlle Aggéri (2004) souligne la nécessité dans les collectivités de maintenir trois modèles de gestion des espaces végétalisés afin de répondre aux attentes des citoyens. Elle identifie notamment une « nature horticole », « une nature champêtre » et une « nature sauvage ».

Le végétal témoigne ainsi de différentes perceptions de la nature qui sont à la fois le reflet d'aspects psychologiques (Terrasson, 1988), mais aussi de facteurs socio-culturels. Dans un cas d'étude où il compare la gestion de l'arbre dans différentes communes rurales, Yves Luginbühl (1996)⁹ identifie par exemple deux grands schémas de gestion qu'il relie aux profils socio-culturels des élus. Il rapproche notamment une gestion qui contrôle le développement des arbres par une taille régulière à des maires essentiellement agriculteurs et de culture rurale. Tandis qu'il rapproche un contrôle du développement des arbres par un choix initial d'arbre de petit développement (ne nécessitant pas d'être taillés) à des maires cadres ou enseignants retraités. Ces différentes perceptions sont également nourries par des modèles ou des représentations artistiques. Dans son étude, Yves Luginbühl (1996) parle par exemple de l'influence romantique pour les élus cadres et enseignants. On notera également aujourd'hui l'influence des modèles scientifiques qui sont véhiculés par les campagnes de sensibilisation à l'environnement.

Le végétal dans sa dimension vivante, une diversité de point de vue

Le végétal renvoie aux notions de « vie » et de « vivant ». Il est en effet défini comme « organisme vivant qui végète » (TLFi, 1974-1994). Il est alors important de noter que ces deux notions se recoupent, mais ne se superposent pas. La notion de « vivant » s'identifie à une vision scientifique. Elle est définie comme « l'ensemble des réalités biologiques possédant des grandes caractéristiques communes, telles que la reproduction, le métabolisme, l'information et la signalisation cellulaire et moléculaire » (Lévy, Lussault, 2003, « vivant »). La notion de « vie » quant à elle renvoie plutôt à une vision métaphysique, théologique ou éthique (ibid). Ces deux notions permettent d'ores et déjà de distinguer deux grands points de vue qui peuvent être portés sur cette dimension vivante du végétal.

Par ailleurs, il faut noter que chez les scientifiques, cette définition du vivant n'est pas unique, mais varie suivant les options théoriques et méthodologiques. La complexité des niveaux d'organisation du vivant (écosystème, organisme, organe, cellule, molécule) a donné lieu à une multiplicité de disciplines biologiques (écologie, anatomie, physiologie, biochimie, etc.) qui sont autant de points de vue différents.

Enfin, il faut rappeler combien les notions de « vivant », de « vie » ont été construites et ont donné lieu au fil du temps à des conceptions différentes (Jacob, 1970 ; Pichot, 1993). Nous ne rentrerons pas ici, ni même dans le reste de la thèse¹⁰, dans le détail de ces conceptions, mais nous tenons à souligner que celles-ci nourrissent un ensemble de représentations mentales du végétal. Le végétal est par exemple parfois placé dans le monde de la matière et des objets. Le végétal en ville est considéré comme du mobilier urbain. Cette vision se place notamment dans une interprétation de la vision antique qui associait le vivant aux êtres animés (au

⁹ D'après une étude menée en 1990 intitulée *L'arbre élu* et conduite pour le ministère de l'environnement par Yves Luginbühl et Zsuzsa Gros.

¹⁰ Nous nous référons aux ouvrages suivants :

Jacob François, 1970, *La logique du vivant – Une histoire de l'hérédité*, Gallimard, Paris, 360 pages

Pichot André, 1993, *Histoire de la notion de vie*, Gallimard, Paris, 973 pages

mouvement). Considéré uniquement dans sa dimension biologique, physiologique, le végétal peut également être vu comme une « petite machine » assurant la synthèse de matière organique. Cette vision peut alors être approchée de conceptions mécaniste, voire biochimique. La première associe le vivant à une machine complexe faite d'organes et assurant des fonctions telles que la respiration, l'alimentation, etc. La seconde associe le vivant à la production de matière organique.

3. Les acteurs et les spécialités structurant l'aménagement végétal dans la tradition jardinière et paysagère

L'aménagement végétal, tel qu'abordé ici dans la tradition jardinière et paysagère, repose sur des savoir-faire complexes qui ont été élaborés au fil du temps. Ces savoir-faire sont partagés suivant des spécialités et sont portés par différents acteurs.

3.1 Une genèse de l'aménagement végétal

Une brève histoire de la conception végétale va nous permettre d'identifier et de comprendre l'origine des quatre grands acteurs de la conception végétale, que sont les jardiniers, les horticulteurs, les paysagistes et les urbanistes.

L'aménagement végétal trouve ses racines dans l'art des jardins

Jusqu'au début du XIX^{ème} siècle, le savoir-faire en matière d'aménagement végétal est encore très largement associé à l'art du jardin. La culture des végétaux, l'ordonnancement et la création de jardin sont intimement liés¹¹. Le paysagiste, appelé alors jardinier, en est l'acteur central. Même si le végétal est déjà implanté dans l'espace public, ce savoir-faire s'exerce encore majoritairement dans les jardins et dans les domaines aristocratiques, sur des étendues le plus souvent réduites, mais surtout dans des espaces privés avec un seul commanditaire. Mais cette continuité entre la conception des jardins et la culture des végétaux, va disparaître peu à peu au cours du XIX^{ème} siècle. Un simple travail sur les définitions nous permet de suivre cette évolution.¹²

Une dimension biologique et technique qui se spécialise : l'horticulture

A partir du XIX^{ème} siècle, la dimension biologique de la conception végétale se spécialise dans une branche horticole. Le végétal et sa culture deviennent la spécialité de l'horticulteur et du botaniste. L'horticulture se définit alors comme une science et technique essentiellement tournée vers la production (Relf, 1992). Le savoir-faire se recentre sur la plante au détriment de la dimension spatiale.

Ce savoir-faire s'intéresse alors plus particulièrement à la recherche de nouvelles espèces ou la sélection de nouveaux cultivars. On se focalise sur les qualités individuelles de la plante (Figure 19) et l'on recherche des plantes avec les meilleures qualités : le « beau spécimen ». Cette spécialisation va également permettre d'élaborer des connaissances et des techniques de culture de plus en plus sophistiquées dans la gestion des serres, les techniques de taille, les

¹¹ La définition du jardinier au XVIII^{ème} siècle: « Celui ou celle dont le métier est de travailler au jardin. [...] Il se dit aussi de celui qui entend bien l'ordonnance, la culture, l'embellissement des jardins, & qui en donne les desseins. » (Dictionnaire de l'Académie française, 1762).

¹² Dans le dictionnaire de l'Académie française de 1762 le « jardinier » s'occupe autant de l'ordonnancement que de la culture. Dans le dictionnaire Littré de 1874, on conserve cette double valence, mais le « jardinier » dans le sens de « Celui qui entend bien l'ordonnance des jardins, et en donne les dessins. » est déjà qualifié de « Sens aujourd'hui peu usité ». Et, à partir de l'édition de 1932 du dictionnaire de l'Académie française, on perd la double valence du terme. Le terme « jardinier » ne se réfère plus du tout à la composition du jardin.

techniques de forçage des floraisons, la création de nouvelles variétés (qui explose au XIXème siècle (Bergues, 2010)).

Mais en se focalisant sur l'échelle de la plante, les horticulteurs vont délaissé le savoir-faire lié à l'assemblage de différents végétaux. Ceci est particulièrement palpable dans les expositions florales, où les plantes sont présentées hors sol et hors contexte, le plus souvent dans des hangars ou des halls d'exposition. L'agencement des plantes n'a alors pas de sens au-delà de leur aspect décoratif. (Figure 20). Dans les faits, un certain nombre de liens perdurent cependant chez certains professionnels avec l'agencement spatial.



Figure 19 : Un regard centré sur la plante (Extrait du catalogue des pépinières Jacques Briand, Automne 2014, page 20)



Figure 20 : Des plantes qui ne sont plus pensées dans un contexte : les floralies, Grand Palais, Paris 1937 (Photographie : Bertrand-Arnoux et Lambert dans Le Dantec, 2002)

Aménager avec le végétal, un savoir-faire qui se déplace et s'ouvre vers le territoire : le **paysagisme**

Parallèlement à la spécialisation biologique des horticulteurs, les paysagistes deviennent les héritiers du jardinier en matière de création de jardin. Cependant, le concept de l'aménagement paysager va largement évoluer au cours du XIXème et du XXème siècle. Le domaine d'intervention des paysagistes va s'ouvrir sur des échelles de plus en plus petites et notamment sur la ville et va passer de l'espace privé à l'espace public. Cela fait émerger de nouvelles attentes et de nouveaux enjeux. La profession de paysagiste va alors évoluer¹³ afin de s'adapter à ces multiples enjeux. Le savoir-faire des paysagistes en matière de conception végétale va suivre cette évolution. Les paysagistes vont d'abord adapter leurs techniques pour aménager des espaces tels que les squares et les parcs publics. On pensera aux réalisations de

¹³ Nous ne proposerons ici que quelques repères. L'historique de l'évolution de la profession de paysagiste est en effet complexe. Il est marqué par des hésitations entre tradition jardinière qui met au centre de l'intervention paysagiste le végétal, et la nécessité d'intégrer une pensée sur la ville et la conception de l'espace ce qui correspond au déplacement des enjeux du métier. Cette histoire est particulièrement intéressante parce qu'elle marque la construction de la profession actuelle. Pourtant on ne compte que de rares travaux historiques, comme les recherches entreprises par Bernadette Blanchon sur la période 1945-1975. Mais comme le souligne Marc Claramunt (2013), il serait intéressant de compléter ce travail historique notamment afin d'éclairer les « filiations et les continuités » avec les paysagistes au tournant du XIXème et du XXème siècle.

Jean-Charles Adolphe Alphand (fin du XIX^{ème} siècle) et de Jean-Claude Nicolas Forestier (première moitié du XX^{ème} siècle) à Paris par exemple, puis à des espaces tels que les grands ensembles après la seconde guerre mondiale (Blanchon, 2007) (Figures 21). Parallèlement au déplacement des modes d'intervention sur la ville et le territoire, on assiste également à une évolution des modes de pensée (Pousin, 2000). Ainsi, à partir des années 1960, la conception végétale qui est longtemps restée au centre de la profession passe progressivement au second plan (Blanchon, 2007) laissant une place prédominante à la création et aux techniques de projet (Champy, 2000). La profession de paysagiste se définit désormais au travers du « projet de paysage » (Keravel, 2008, Léger-Smith, 2014).

Cependant, nous le verrons, dans cette évolution, entre la tradition jardinière qui accorde une place privilégiée à l'utilisation des végétaux, et une tendance à l'ouverture vers des étendues plus vastes, la profession a des positionnements très divers.

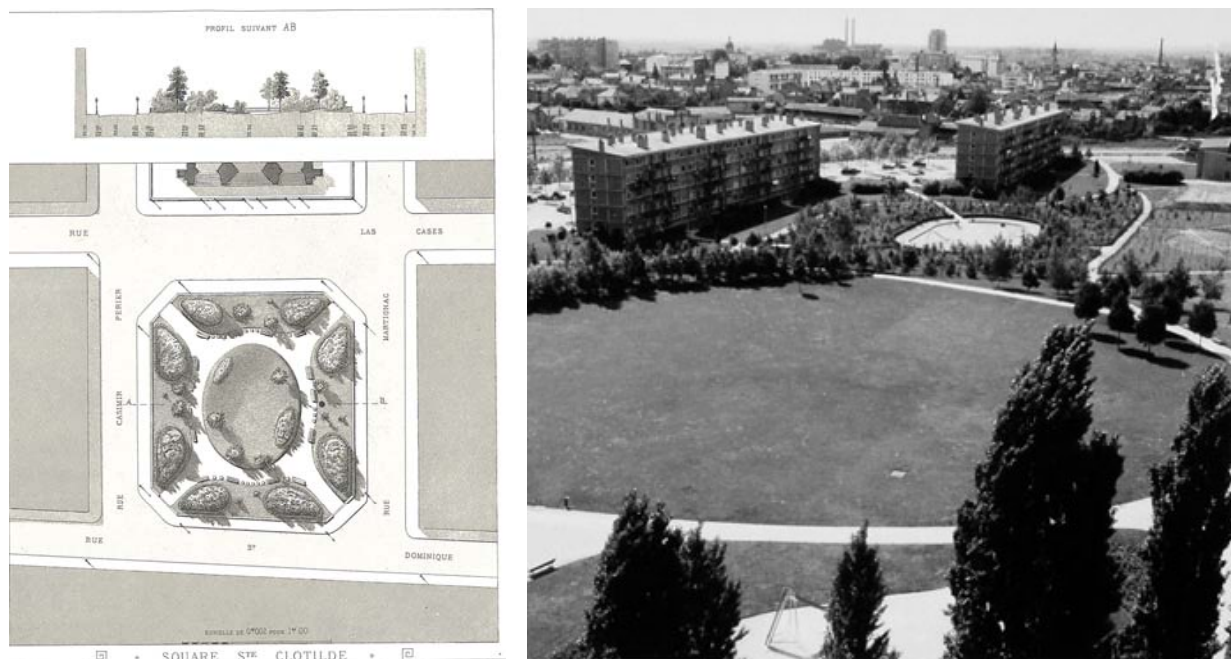


Figure 21 : Adaptation des formes paysagères aux espaces publics

A gauche : Square Sainte-Clothilde à Paris par J.-C. Alphand (Plan et coupe : Alphand, 1867-1873)

A droite : Cité de l'Aubépin par Henri Pasquier (Photographie : André Pelletier, Vers 1960)

Le végétal s'est installé comme un outil incontournable dans une approche de l'urbanisme

A partir du XVI^{ème} siècle, la construction de la ville se rationalise, c'est le début de la planification¹⁴. Très vite, l'aménagement végétal est introduit dans la construction de l'espace urbain : c'est l'urbanisme végétal. Au départ, cette nouvelle échelle de l'aménagement végétal prend pour ressource formelle et intellectuelle le savoir-faire issu de l'art des jardins, comme en témoignent l'origine de nombreux termes - « l'avenue » ou la « ceinture verte » par

¹⁴ Claude Thiberge (2002) écrit : « On va pour la première fois expérimenter à grande échelle des solutions neuves dans les processus de construction de l'espace urbain. La méthode cartésienne, sa rationalité, sa reproductibilité, ne s'applique pas seulement au savoir, mais à la pratique de l'espace urbain » (p. 76). Il décrit ainsi le plan de Rome de Sixte Quint à la fin du XVI^{ème} siècle comme le « 1er plan d'urbanisme de la ville éternelle et de l'occident » (p. 69)

exemples - qui sont aujourd'hui uniquement appliqués à l'urbain et qui pourtant proviennent de l'art du jardin¹⁵.

A partir du XVII^{ème} siècle en France et à Paris, on trouve un des premiers cas emblématique d'utilisation du végétal dans l'aménagement de la ville avec la plantation des anciens remparts qui donneront les Grands Boulevards. Le siècle suivant de nombreux ordonnancements classiques seront tracés à Paris et en province (Figure 22). La conception végétale sert d'abord à structurer et à ordonner la ville. On parle alors « d'embellissement » entendu au sens de « moteur de développement, de désencombrement et de l'assainissement urbain » (Stefulesco, 1993, p. 218).

Plus tard, au XIX^{ème} et au XX^{ème} siècle, alors que la notion d'urbanisme telle que nous la connaissons émerge¹⁶, cette dimension de la conception végétale est confortée et s'affirme. Ainsi, cette échelle d'aménagement porte sur des échelles de plus en plus petites (Figures 22 et 23). Le rôle attribué au végétal s'étoffe de nouvelles attentes. Il continue à être vu dans sa dimension structurante. Mais face à l'expansion rapide des villes, il apparaît également comme un moyen de contrôler l'expansion urbaine. Et dans le courant de l'hygiénisme, le végétal est reconnu pour ses bienfaits en matière de santé.

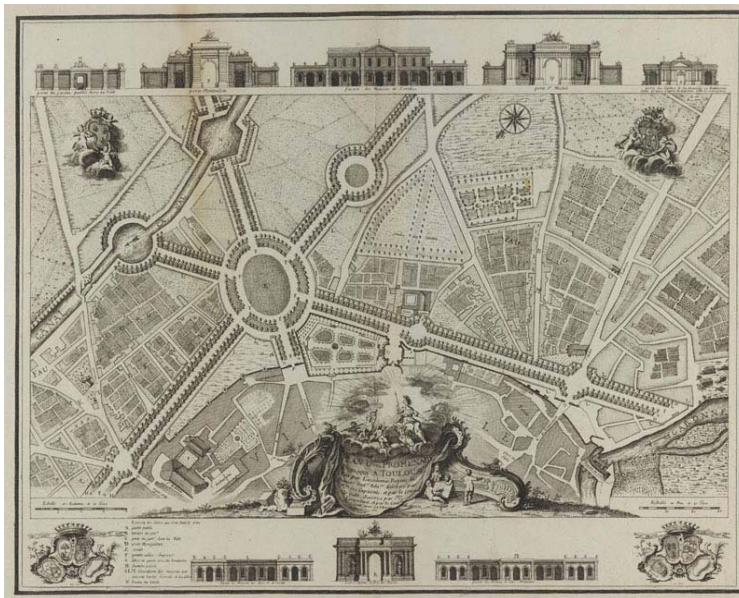


Figure 22 : Plan d'une promenade publique à Toulouse datant du XVIII^{ème} siècle (Gravure : Mondran Louis (de), 1751, Archives municipales de Toulouse, II 679)

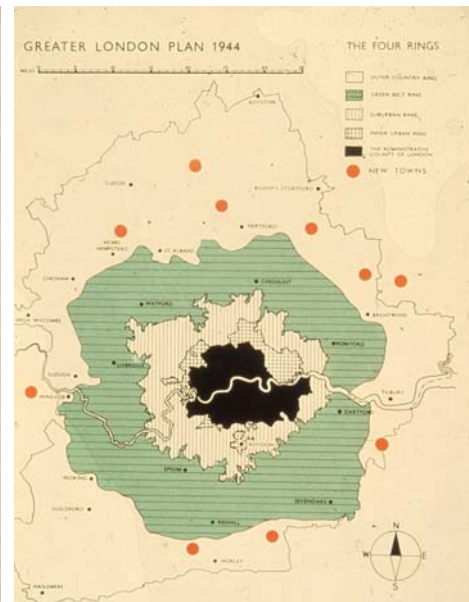


Figure 23 : La ceinture verte de Londres (D'après le plan d'Abercrombie (1944) - Greater London Plan)

¹⁵ Le savoir-faire issu de l'art des jardins va largement nourrir l'urbanisme végétal, même s'il y aura un certain nombre d'adaptations. Caroline Stefulesco (1993) souligne notamment le rapprochement qu'il est possible de faire à Versailles entre le tracé des jardins et celui de la ville, allant jusqu'à imaginer Le Nôtre comme le « précurseur de l'urbanisme paysager ». Ce ressourcement dans le jardin se retrouve également dans la terminologie de formes qui sont aujourd'hui considérées comme proprement urbaines et qui proviennent en réalité de l'art des jardins. Par exemple, la ceinture verte est une forme aujourd'hui appliquée dans l'urbanisme, pourtant à l'origine, il s'agissait de la ceinture d'arbre qu'utilisaient les jardiniers pour délimiter les propriétés de l'aristocratie (Ponte, 1990). De même, Marcel Poète (1913) rappelle ainsi que l'avenue était au départ une allée plantée conduisant vers une propriété.

¹⁶ On utilise ici le terme au sens élargi des acteurs intervenants sur la construction de la ville. En réalité le terme « urbanisme » est très récent (début du XX^{ème} siècle).

3.2 Les savoir-faire liés à l'aménagement végétal reposent sur une grande diversité d'acteurs

Cette genèse de l'aménagement végétal a fait apparaître de grandes catégories d'acteurs jardiniers, horticulteurs, paysagistes et urbanistes qui interviennent chacun à des échelles privilégiées (Figure 24). Mais ces grandes catégories ne doivent pas cacher une grande diversité, une grande richesse de métiers et d'approches. De plus, si les savoir-faire sont partagés, nous allons voir qu'il existe une importante complémentarité et une synergie dans le travail de ces acteurs.

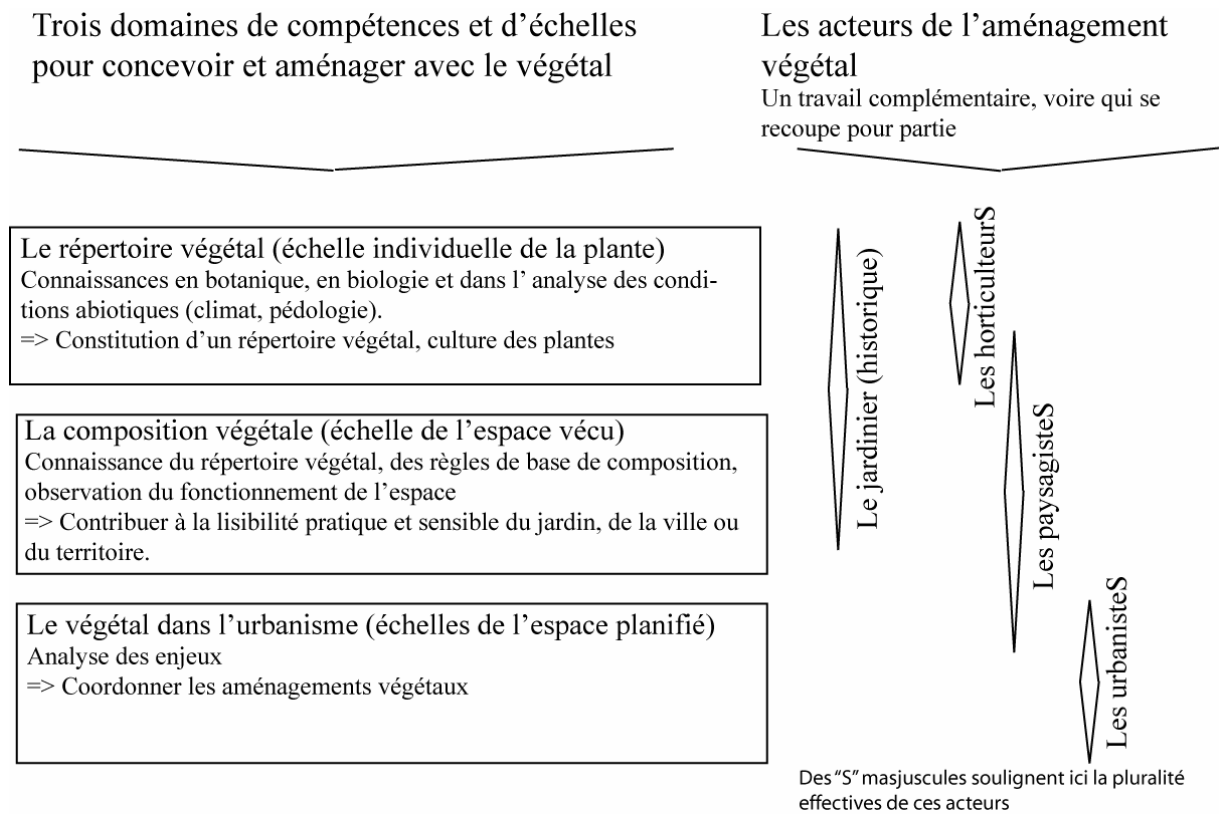


Figure 24 : Schéma récapitulatif de la structuration des compétences et des acteurs de la conception végétale (Schéma : Bodéan, 2014)

Une richesse liée à une diversité de métiers et d'approches

Au-delà des grands acteurs identifiés, les termes d'« horticulteur », de « paysagiste » et d'« urbaniste » recouvrent en réalité une très grande diversité de métiers. Ainsi, l'horticulture dans son acception large reprend en réalité un certain nombre de métiers plus ou moins spécialisés tels que les pépiniéristes, les semenciers, les horticulteurs, les sélectionneurs, etc. De même, parmi les paysagistes, on différencie désormais les entreprises de paysage, les paysagistes concepteurs, les végétalistes¹⁷, les gestionnaires de services espaces verts, etc. Et parmi ces métiers identifiés, on retrouve encore une diversité de sensibilités, d'approches et de pratiques. Les paysagistes n'y dérogent pas. L'emploi des végétaux dans leurs aménagements occupe une place très variable selon les praticiens¹⁸. Il existe un gradient entre une pratique encore très proche de la tradition jardinière, et une pratique désormais portée sur la dimension spatiale ou créative (Figure 25). Aux extrémités des pratiques, on trouve

¹⁷ Branche spécialisée à l'interface entre les compétences des horticulteurs et des paysagistes qui s'occupe plus précisément de la composition des végétaux. Le terme anglais - plus courant - est « *planting design* ».

¹⁸ Il est toutefois difficile de situer et de catégoriser les paysagistes précisément sur ce gradient. En effet, ils ajustent souvent leur positionnement par rapport au contexte du marché (opportunisme de la profession).

ainsi des paysagistes qui se démarquent de cet héritage issu de l'art des jardins et assument de ne pas ou peu utiliser de végétal (Figure 25, droite). Ils travaillent essentiellement avec le minéral et jouent sur les variations de matériaux, de couleurs. Au contraire, d'autres paysagistes affirment la dimension végétale de leur intervention (Figure 25, gauche).



Figure 25 : Deux travaux de paysagistes contemporains illustrant le contraste de la place accordée au végétal suivant les praticiens

A gauche : Maximilianpark en Allemagne par Piet Oudolf (Photographie Piet Oudolf, 2011)

A droite : La place du théâtre à Rotterdam par Adriaan Geuze (Photographie Werquin, Demangeon, 2006)

Une richesse liée à une complémentarité des approches

Le large panel des acteurs et la grande diversité des approches ne doit pas pour autant masquer les liens et la complémentarité qu'ils ont entre eux.

Il faut d'abord relativiser la scission entre la culture du végétal et l'aménagement végétal. Le secteur horticole entend bien qu'à terme, les plantes cultivées vont être introduites dans des compositions plus importantes : des parcs, des jardins. Ainsi, parmi les différentes classifications utilisées en horticulture (taxonomiques, agronomiques), on retrouve une classification liée à l'utilisation des végétaux : « plantes d'ornement », « arbres d'alignement », etc. (Bergues, 1992). De même, comme nous le verrons dans la suite de ce chapitre, la conception végétale ne peut pas se passer d'intégrer les notions biologiques.

Il apparaît ensuite que ces différents acteurs travaillent ensemble et que leur intervention est complémentaire. Les différentes échelles d'intervention : échelle de la plante, échelle de l'espace vécu (échelle de la place), échelle de la ville et du territoire (cf. 1.) s'emboîtent les unes dans les autres, ceci demande de fait une certaine continuité et complémentarité. Nous verrons notamment dans l'analyse des projets à suivre que l'aménagement relève d'équipes pluridisciplinaires constituées notamment de paysagistes et d'urbanistes.

Au final, c'est la notion de filière qui émerge. En France, celle-ci prend forme au sein d'une interprofession « Val'Hor », qui a été construite à partir des années 1994-96 (Val'Hor, 2014) et qui regroupe une dizaine de secteurs d'activités différents (Figure 26). Cette interprofession traduit la volonté de partager un ensemble de valeurs et d'intérêts, économiques entre autres mais pas seulement, liés au végétal.

Interprofession Val'Hor



Pôle Paysage

- L' Union Nationale des Entrepreneurs du Paysage (UNEP)
- La Fédération Française du Paysage (FFP)

Pôle horticole

Commercialisation

- La Fédération Nationale des Fleuristes de France (FNFF)
- La Fédération Nationale des Métiers de la Jardinerie (FNMJ)
- La Fédération nationale des Grossistes en Fleurs et Plantes (FGFP)
- L' Association des libres-services agricoles (Floralisa)

Production

- La Fédération Nationale des Producteurs de l'Horticulture et des Pépinières (FNPHP)
- La section horticole de la Fédération française de la coopération fruitière, légumière et horticole (Felcoop)
- L'Union Française des Semenciers (UFS)

Source: Val'Hor, 2014

Figure 26 : La filière végétale au sein de l'interprofession Val'Hor
(Schéma : Bodénan, 2014 d'après Val'Hor, 2014)

Partie I

La place et le sens du végétal à l'échelle de la ville

Introduction de la partie I :

Pour approcher la place et le sens du végétal en ville, nous nous sommes intéressés dans cette première partie à l'échelle de la ville.

L'idée de pouvoir raisonner l'implantation du végétal à l'échelle de la ville n'est pas nécessairement une évidence. En effet, lorsqu'on considère les lieux d'implantation des espaces végétalisés, d'autant plus en contexte urbain, ceux-ci semblent être d'un premier abord le produit d'une multitude de facteurs : l'opportunité d'un lieu, une époque, un projet politique, etc. De fait, l'implantation des espaces végétalisés semble à chaque fois posséder un caractère bien particulier, circonstanciel. Pourtant, comme en témoignent la littérature sur l'art des jardins ou les théories urbanistiques (cf. chapitre introductif), la localisation dans la ville des jardins ou des parcs publics a fait l'objet d'une attention particulière au cours de l'aménagement. Nous formulons donc l'hypothèse qu'il existe une logique aux lieux d'implantation des espaces végétalisés aménagés.

Considérant la notion de place, nous allons examiner les lieux d'implantation des espaces végétalisés dans la ville. Nous nous intéresserons à leur situation par rapport au bâti, aux axes de communication ou à leur localisation relative les uns par rapport aux autres. Nous considérerons aussi leur positionnement par rapport à la topographie, au réseau hydrographique et de façon plus générale par rapport aux caractéristiques bio-physiques du site dans lequel ils s'insèrent.

Considérant la notion de sens, nous nous interrogerons sur la signification, les intentions portées par ces espaces végétalisés dans la ville. Nous considérerons alors le contexte social, politique, culturel dans lequel ils s'insèrent. Cela nous permettra d'identifier l'évolution du rôle joué par les espaces végétalisés par rapport au fonctionnement urbain. Nous chercherons également à mettre en évidence leur signification par rapport à une sensibilité à la nature.

En rapprochant les notions de place et de sens, nous étudierons les liens et la cohérence qui existent entre les lieux et la signification qui leur est attachée. Nous verrons comment les attentes d'une société à un moment donné, peuvent faire ressortir certains lieux de façon privilégiée. Il est alors attendu de dégager une certaine logique, on parlera aussi de tendance ou de dynamique, de la localisation des espaces végétalisés. Ceci va nous donner un cadre pour lire les espaces végétalisés existant hérités, mais aussi pour comprendre la localisation des aménagements actuels.

Dans cette partie, nous avons adopté une approche géographique qui permet de donner une profondeur spatio-temporelle à cette localisation des espaces végétalisés.

Nous allons développer une méthode de lecture de paysage. En partant du visible, cette méthode permet d'avoir une approche intégrative des espaces végétalisés à l'échelle de la ville, reliant les aspects formels des lieux occupés par les espaces végétalisés aux facteurs humains et naturels qui les ont mis en place.

Quatre chapitres composent cette partie. La méthode de lecture de paysage ainsi que le terrain d'étude angevin, seront présentés et explicités au chapitre 2. La localisation des espaces végétalisés à l'échelle de la ville sera décrite et analysée suivant les notions de situation et de site, respectivement aux chapitres 3 et 4. Enfin, le chapitre 5 s'attachera à comprendre la localisation privilégiée sur une partie spécifique de la ville, les berges, partant du constat qu'il s'agit des lieux d'implantation privilégiés récemment.

CHAPITRE 2 : Une lecture diachronique des paysages sur la commune d'Angers

Ce chapitre présente la méthode qui va être employée dans cette partie pour l'étude de la trajectoire d'évolution des lieux d'implantation des espaces végétalisés aménagés dans la ville. Dans un premier temps, nous présenterons la méthode de lecture du paysage que nous avons adoptée. Dans un second temps, nous justifierons le choix de la commune d'Angers comme terrain d'étude et le choix des bornes chronologiques. Nous présenterons également le corpus retenu.

1. Une méthode de lecture du paysage pour l'analyse de la localisation des espaces végétalisés dans la ville

Nous aborderons d'abord les principes généraux de la méthode de lecture du paysage, en revenant sur le concept même qu'il est possible de « lire le paysage ». Puis nous préciserons la façon concrète dont nous l'avons mise en oeuvre pour comprendre la localisation des espaces végétalisés dans la ville.

1.1 Lire le paysage ? - quelques principes

La lecture de paysage est étroitement associée à la géographie classique. Nous assumons ici cet héritage mais en y intégrant les apports plus récents (Wieber, 1985) et notamment les apports de la sémiologie (Brunet, 1974), à la fois pour renouveler la définition du paysage (cf. introduction) et de sa méthode de lecture.

Le paysage visible, une entrée pour comprendre les paysages

« Le miroir des relations, anciennes et actuelles, de l'homme avec la nature qui l'environne » (Lizet, De Ravignan, 1987, p.14)

« Le paysage a une histoire à nous raconter, du moins il invite à la reconstituer à partir d'éléments qui nous sont parvenus » (Ibid)

« [Le paysage visible comme] un reflet incomplet et déformé » (Brunet, 1974, p. 120)

La forme visible du paysage ne peut pas être totalement confondue avec le paysage tout entier tel que nous l'avons introduit en introduction. Elle ne porte en effet pas toutes les valeurs portées par le paysage. Certains aspects du paysage restent cachés parce qu'ils ne s'expriment pas nécessairement formellement.

Néanmoins, cette notion de paysage visible peut s'avérer particulièrement riche si l'on considère que les formes visibles ne doivent pas uniquement être vues pour elles-mêmes, mais qu'elles doivent être envisagées dans une vision dynamique, comme le résultat de processus engagés dans le temps (le résultat de processus passés et l'objet de processus en cours). Ces formes visibles sont ainsi la marque de phénomènes naturels et le témoin de l'histoire des sociétés, de la façon dont ces dernières ont pratiqué, transformé leur environnement. On parle aussi « d'écritures » paysagères, « à savoir ce qui relève des cultures humaines, inscrite sur un support » (Lizet, De Ravignan, 1987, p. 15). En outre, il faut considérer que ces formes ne sont pas gratuites, mais qu'elles sont la marque de processus naturels, d'actes économiques, sociaux et politiques, et de leur interrelation (adaptation et transformations face aux données naturelles). Elles témoignent également du regard porté par les individus et les sociétés. Les sociétés aménagent en effet leur environnement en fonction de la perception qu'elles en ont (Berque, 1994). On notera que les paysages urbains témoignent d'autant plus de ces

représentations sociétales que les villes ont été des lieux dirigés, gérés en partie pour leur image.

Cet aspect du paysage visible comme « reflet » (Brunet, 1974), « miroir » (Lizet, De Ravignan, 1987) du paysage est particulièrement intéressante, notamment pour le chercheur. Cela fait du paysage visible une source à part entière pour accéder à un certain nombre d'informations sur le paysage. Le principe de la lecture de paysage part de l'idée qu'il est possible en décryptant les formes visibles, les éléments, les structures qui composent le paysage de remonter de façon plus ou moins précise aux processus qui ont été à l'œuvre pour donner forme au paysage visible. Pour un observateur averti, ces éléments visibles du paysage sont en effet autant d'« indices » (Brunet, 1974) qui interprétés permettent d'accéder à une compréhension des paysages.

La lecture de paysage : quelques principes méthodologiques

La lecture de paysage se base tout d'abord sur une phase descriptive. Pour être complète, la lecture de paysage nécessite de croiser les regards à diverses échelles (regards horizontaux et verticaux), ainsi que de croiser les époques. Pour rester dans la métaphore linguistique, le paysage est composé comme un livre. Il s'agit de décrire des objets, des formes, des textures, des couleurs (des lettres, des mots, des phrases, des paragraphes), mais aussi de décrire des structures, des orientations, des configurations (une orthographe, une grammaire, une syntaxe). Comme tout document, le paysage visible ne dit pas tout. Cette entrée par le visible est incomplète notamment lorsqu'on a sur un territoire des indices parfois très ténus, peu ou pas détectables¹. Par ailleurs cette description est sujette au regard du chercheur. Cette part de subjectivité, même minimisée, doit être reconnue et prise en compte dans notre analyse.

La lecture de paysage nécessite ensuite une phase d'interprétation. La seule lecture descriptive du paysage visible n'est en effet pas suffisante pour comprendre le paysage². Des causes différentes peuvent avoir les mêmes effets. Jean-Claude Wieber parle de « zone de non-reproductibilité » qui exprime le fait qu'on ne peut passer de manière simple et univoque de la connaissance des objets à celle des forces et vice versa » (Wieber, 1985, p. 188). La lecture des formes visibles du paysage permet en revanche d'accéder à des « indices » (Brunet, 1974) fiables qui permettent ensuite de soulever un certain nombre d'interrogations, qui sont déjà ciblées. Cela permet de « poser des problèmes, de découvrir des pistes » (Ibid). La confrontation des « indices » relevés sur le paysage visible avec d'autres données (d'autres types de documents) va permettre de relier les formes aux processus naturels et sociaux qui les ont produites. L'interprétation des formes implique ainsi d'aller chercher des éléments dans des domaines scientifiques variés : l'histoire, la sociologie, les sciences politiques, mais aussi l'hydrologie, l'écologie, etc. La méthode de lecture de paysage implique que la « culture scientifique de l'observateur [soit] riche » (Brunet, 1974, p.121). Certains spécialistes scientifiques pourront reprocher à cette lecture paysagère d'ouvrir des questions sans les

¹ Les flux financiers, les ondes magnétiques, les virus, les bactéries, les transfert physico-chimiques, etc. sont autant d'objets qui ne sont pas (ou difficilement) révélés par l'analyse paysagère (Filleron, 1998 ; Pinchemel, 1997).

² Les principales critiques faites à la géographie régionale portaient justement sur la lecture descriptive de l'analyse. Soit il lui était reproché de rester trop descriptive, centrée sur des études de cas, ce qui « bloque toute tentative de conceptualisation du paysage, tout effort pour s'élever jusqu'à des lois générales » (Bertrand, 2002, p. 230). Soit, il lui était reproché au contraire de tirer des conclusions trop hâtives (surinterprétation) à partir des seuls éléments visibles : « On peut dire que l'un des rôles principaux joués par le paysage dans le processus social est d'ordre idéologique, servant de support à un ensemble d'idées et de valeurs, à des hypothèses incontestées sur la manière dont une société est ou devrait être organisée. » (Duncan et Duncan, 2001, p. 221 dans Besse, 2011).

explorer jusqu'au bout, aussi faut-il préciser que cette interprétation reste intimement connectée aux écritures paysagères, et que ça n'est qu'indirectement que nous nous intéressons à chacune de ces spécialités.

1.2 Lire le paysage pour comprendre la localisation des espaces végétalisés dans la ville

Se basant sur ces principes, plusieurs méthodes de lecture des paysages ont été construites. Celles-ci visaient à mieux comprendre des paysages ruraux (Lizet, De Ravignan, 1987), à construire des atlas des paysages à des échelles départementales ou régionales (Luginbühl & al., 1994). De notre côté, nous avons développé une méthode propre, adaptée au contexte urbain et à l'objectif que nous poursuivons dans cette partie, de comprendre la localisation des espaces végétalisés à l'échelle de la ville.

Une lecture des espaces végétalisés à l'échelle de la ville d'Angers

Une phase descriptive des éléments visibles

Les espaces végétalisés sont approchés suivant plusieurs angles de vue qui participent simultanément à une description multi-échelles spatiales et temporelles (le corpus sera détaillé dans la suite du chapitre).

Une description de plans et de photographies aériennes de la ville d'Angers à différentes époques va nous permettre d'avoir un premier angle de vue vertical sur les paysages. Ce regard vertical, intégrateur, permet de comprendre l'organisation spatiale (les structures) et les formes spatiales en deux dimensions. Cet angle de vue est central dans notre approche puisque nous nous sommes intéressés à la localisation des espaces végétalisés à l'échelle de la ville. Cet angle de vue nous permet de décrire le positionnement des espaces végétalisés par rapport au bâti, aux axes de communication, leur localisation relative les uns par rapport aux autres. Nous mettrons en évidence les caractéristiques de l'espace recherchées dans ces différentes localisations : distances, répartition sur l'ensemble de la ville, taille des espaces, etc. mais aussi l'accessibilité à l'eau, l'inondabilité, les expositions, etc.

Une description de photographies, de cartes postales, de représentations artistiques à différentes époques, mais aussi des observations de terrain relayées notamment par des photographies vont nous permettre d'avoir un second angle horizontal sur les paysages. Ce regard horizontal va permettre de rendre compte des formes en trois dimensions. C'est un angle de vue à prendre avec précaution car il est plus sujet au regard. Il est orienté selon les points de vue à la fois matériels (le cadrage des photographies par exemple) et culturels (l'interprétation artistique des photographes, des peintres par exemples). Cet angle de vue nous permet de saisir un complément d'indices sur les intentions qui sont à l'origine des formes produites.

Une phase d'interprétation des éléments visibles

Pour l'analyse, nous ferons appel à une grande diversité de documents afin de resituer les lieux où se sont successivement implantés les espaces végétalisés dans leur contexte écologique, hydrologique, topographique mais aussi social, juridique, économique et technique. Notre interprétation s'appuiera notamment sur les cartes d'inondation du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) pour comprendre l'influence de l'hydrographie. Un Modèle Numérique de Terrain (MNT) nous permettra de mieux comprendre l'importance de la microtopographie. Nous utiliserons les zonages réglementaires naturalistes afin de saisir certaines contraintes à l'aménagement. Des références sur l'histoire de l'art des jardins (Baridon, 1998, Ponte, 1990) nous permettront de resituer l'évolution des formes constatées à Angers par rapport à une histoire plus générale du jardin et de l'évolution d'une sensibilité à

la nature. Des références sur l'histoire de l'urbanisme (Choay, 1965) nous permettront de resituer les éléments relevés à l'échelle de la ville d'Angers dans une histoire plus générale de l'évolution des fonctions de la ville et de la pensée sur la ville. Enfin, des documents sur l'histoire locale d'Angers (Figure 27) nous permettront de relier ces aménagements au contexte local.

L'interprétation s'attachera à identifier et à apprécier le poids concret des différents facteurs humains et naturels qui entrent conjointement en ligne de compte et qui expliquent le choix spécifique d'un lieu. Cette synthèse des différents facteurs est délicate. En effet, il n'y a pas de lien de cause à effet direct, unique entre un facteur et une localisation, mais plusieurs facteurs interfèrent à des échelles spatiales, temporelles et sociétales différentes (Bertrand, 1975)³. En prenant pour exemple le facteur lié à l'eau dans la localisation des espaces végétalisés (le cas sera développé plus amplement dans le chapitre 4), nous verrons qu'à Angers, les espaces végétalisés se sont longtemps placés sur les coteaux et les plateaux à l'écart des cours d'eau. A l'inverse, nous affirmerons également que les espaces végétalisés se sont placés de façon privilégiée de manière à avoir un accès à l'eau. Il existe une apparente contradiction entre ces deux résultats, et pourtant il existe au contraire une logique si l'on considère que les échelles interfèrent. Les espaces végétalisés se sont placés sur les coteaux pour éviter la submersion des cours d'eau majeurs. En revanche, ils se plaçaient près des petits cours d'eau (ru, ruisseau) facilement contrôlables, où ils pouvaient bénéficier de l'accès à l'eau sans risque de dommages.

Au final, cette phase d'interprétation nous permettra de dégager une logique (on parlera aussi de tendance ou de dynamique) de l'implantation des espaces végétalisés selon les époques. Cela permettra de mieux comprendre la localisation des espaces végétalisés hérités et actuels à l'échelle de l'ensemble de la ville. Il est cependant important de préciser que ces tendances ne doivent pas être prises dans un sens strict, mais que cette interprétation nécessite d'intégrer de nombreuses nuances.

BIGUET Olivier, COMTE François, COURANT Hugues, CUSSONNEAU Christian et LETELLIER Dominique, 1998, <i>Les ponts d'Angers</i> , Cahiers du patrimoine n°49, Editions du patrimoine, Paris, 265 pages.
MORNET Philippe, LETELLIER Bruno, 2006, <i>Chronique d'une métamorphose : Angers 1924-1992, Entretiens avec Philippe Mornet, citoyen, urbaniste et architecte angevins</i> , Imago (CAUE de Maine et Loire), Angers, 271 pages.
BERTOLDI Sylvain, (conservateur des archives municipales de la ville d'Angers) articles publiés dans le journal <i>Vivre à Angers</i> .
BERTOLDI Sylvain, 2009, <i>D'une rive à l'autre – La Maine ou l'histoire de notre ville</i> , panneaux de l'exposition.
MISSION VAL DE LOIRE, 2007, <i>Plaisirs de Loire 1800-1970</i> , Loire et Terroirs, 87 pages.
CUSSONNEAU Christian, 1995, <i>Moulin d'Angers et d'Anjou</i> , catalogue d'exposition, Angers.
COMTE François, 1998, « Angers à travers ses plans (1652-1813) : une cité immobile ? » dans Petitfrère Claude (dir.), <i>Images et imaginaires dans la ville à l'époque moderne</i> , Presses universitaires François-Rabelais, Tours, pages 153-173.

Figure 27 : Liste (non exhaustive) des références historiques liées au cas d'étude angevin et utilisées dans la phase d'interprétation de la lecture de paysage (Tableau Bodéan, 2016)

³ Les enjeux de cette synthèse ont été particulièrement bien énoncés dans une précieuse contribution de Georges Bertrand (1975) intitulée *Pour une histoire écologique de la France rurale* et en particulier dans sa première partie : « L'impossible tableau géographique » (p. 37-53).

Trois notions pour structurer notre lecture de paysage : la situation, le site et les berges

Nous nous appuyerons sur les notions de situation et de site pour guider notre analyse sur l'évolution des lieux d'implantation du végétal aménagé dans la commune. La situation est définie comme « l'agencement spatial », comme l' « ensemble des configurations spatiales interactives les unes avec les autres » (Lévy, Lussault, 2003). Quant au site, il est défini « dans la géographie traditionnelle, [comme les] « conditions naturelles » existant préalablement à l'émergence d'un espace social » (Lévy, Lussault, 2003). Il s'agit de notions classiques en géographie : « Le site entrait en complémentarité avec la position [terme synonyme de situation, que nous avons retenu], les deux réunis étant censé expliquer pourquoi tel espace social avait émergé à tel endroit » (Lévy, Lussault, 2003, « Site »).

La troisième notion structurant notre lecture de paysage est celle de « berge ». Celle-ci est définie comme « un espace de largeur quelconque en bordure de rivière » (Brunet, Ferras & al., 1992). Ce choix part du constat qu'à l'échelle de la ville, les berges constituent une localisation privilégiée dans la période contemporaine. Nous avons alors souhaité porter une attention particulière sur la trajectoire de cet espace sur la période étudiée. Nous avons notamment regardé à quelles formes, à quels usages, les aménagements végétalisés succédaient, et aussi quels héritages étaient conservés (ou pas) par les réaménagements que l'installation de nouveaux espaces végétalisés impliquait.

2. Justification de l'espace d'étude, des bornes chronologiques et du corpus

Pour cette étude des lieux d'implantation des espaces végétalisés dans la ville, nous avons retenu la ville d'Angers. Nous nous sommes intéressés à un intervalle temps allant du XVIIIème siècle à l'époque contemporaine. Nous allons donc justifier ces choix. Puis nous présenterons le corpus retenu.

2.1 La ville d'Angers comme espace d'étude

Dans cette première partie, nous n'avons retenu qu'un terrain d'étude. Ce choix répond à la nécessité d'exploiter un jeu de données important propre à une étude diachronique dans un contexte d'étude où nous sommes limités en temps. La ville d'Angers a alors été retenue car elle constitue un exemple particulièrement riche, tout en permettant une certaine extrapolation.

Angers, une ville logique tournée vers le végétal

Mener une recherche sur le végétal à Angers trouve un certain sens. Le végétal trouve en effet à Angers et plus largement dans la région angevine, un certain écho que ce soit en termes de développements économiques, scientifiques, environnementaux et socio-culturels. A partir du XVIIIème siècle⁴ et surtout du milieu du XIXème siècle, la ville s'est imposée comme un centre horticole à l'échelle nationale de par l'essor de ses pépinières et de ses entreprises maraîchères. Plusieurs facteurs concourent alors. Tout d'abord la ville a bénéficié d'une tradition botanique ancienne. L'axe ligérien sur lequel elle est située a permis l'acheminement de plantes exotiques depuis le port de Nantes. Ensuite la ville est située au cœur du Val de Loire bénéficiant de conditions naturelles particulièrement favorables à la culture (climat doux, sols fertiles). Enfin, une proximité avec Paris, surtout depuis le XIXème siècle avec le développement du chemin de fer, a favorisé le commerce des plantes. Ce centre horticole a continué de se développer au cours du XXème siècle. A partir des années 1960-80, Angers devient un « pôle végétal » sous l'impulsion des acteurs publics (les collectivités

⁴ Ce lien au végétal de la ville d'Angers est sans doute bien antérieur au XVIIIème siècle. Jean-Luc Gaignard (2016) souligne par exemple l'introduction et l'acclimatation de plantes méditerranéennes par le roi René au XVème siècle.

territoriales et l'Etat) et en particulier sous l'impulsion de la figure d'Edgar Pisani⁵ (Pavie, Rivière, 2010). Angers est alors au centre d'un véritable projet de développement territorial qui comprend plusieurs volets qui tendent à renforcer et à valoriser ce secteur économique du végétal spécialisé. Cela comprend un projet d'aménagement du territoire, avec l'aménagement de la vallée de l'Authion, mais il s'agit également de développer et d'articuler les productions végétales traditionnelles avec des structures d'enseignement (technique et supérieur) et de recherche (Université, Institut National de Recherche Agronomique (INRA), Institut National d'Horticulture et de Paysage (INHP))⁶.

Au-delà de sa dimension horticole et scientifique, le végétal angevin porte également tout un versant culturel, social et environnemental. Il est associé aux parcs et aux jardins⁷, aux aménagements de l'espace public et participe ainsi à la qualité paysagère et naturelle du territoire. Tous ces aspects se conjuguent pour donner jour à une identité, voire à un patrimoine local autour de la notion de « végétal » (Pavie, 2013; Deraëve, 2014).

Le choix de la ville d'Angers pour mener une étude sur le végétal aménagé

Nous avons tout d'abord retenu la ville d'Angers car elle constitue un cas d'étude particulièrement riche eu égard à la relation liant la ville au végétal. De fait, l'aménagement végétal de la ville a pu bénéficier des ressources locales notamment pour l'approvisionnement en végétaux, mais aussi en termes de compétences techniques. L'implication des horticulteurs dans l'aménagement végétal de la ville peut être illustrée par l'anecdote de magnolias offerts à la ville en 1853 par l'horticulteur André Leroy (1801-1875). De plus la commune a depuis longtemps porté un soin attentif à ses aménagements végétalisés dans une volonté de valorisation du savoir-faire local. Ainsi, dès le XIX^{ème} siècle l'espace urbain angevin est présenté comme une « vitrine de l'horticulture locale » (Pavie, 2010, p. 97).

Nous avons ensuite choisi cette commune, car au-delà de cette relation particulière de la ville au végétal, Angers nous permettait de pouvoir effectuer une certaine extrapolation. A l'échelle européenne, Angers, principale ville du Maine-et-Loire est une ville moyenne. La ville comprend près de 400 000 habitants avec son aire urbaine de près de 33 communes⁸. Elle présente ainsi de nombreux enjeux généraux de l'aménagement urbain, passés et actuels : passage d'une ville agricole à une ville industrielle au XIX^{ème} siècle et à une ville essentiellement tournée vers le secteur tertiaire à la fin du XX^{ème} siècle, intégration des nouveaux modes de transport avec le train au XIX^{ème} siècle puis adaptation de la ville à la voiture au cours du XX^{ème} siècle, nécessité d'intégrer les impératifs relatifs à l'aménagement durable de la ville, etc. Cette relative représentativité de la ville d'Angers nous permettra d'établir de nombreux liens avec d'autres villes françaises. Nous relierons notamment l'aménagement actuel des berges avec d'autres villes comme Bordeaux, Lyon, voire Montpellier et Perpignan (en rapprochant notre travail avec ceux de Fanny Romain (2011)).

⁵ Ministre de l'Agriculture (1961-66) et de l'Équipement (1966-67), conseiller général de Maine-et-Loire (1964-65) et maire de Montreuil-Bellay (1965-75).

⁶ Pour plus de précisions sur la construction de ce « pôle du végétal », nous nous référons à l'article de Cristina Pavie et Louis-Marie Rivière (2010) intitulé « L'émergence du pôle végétal angevin (1965-1980) ».

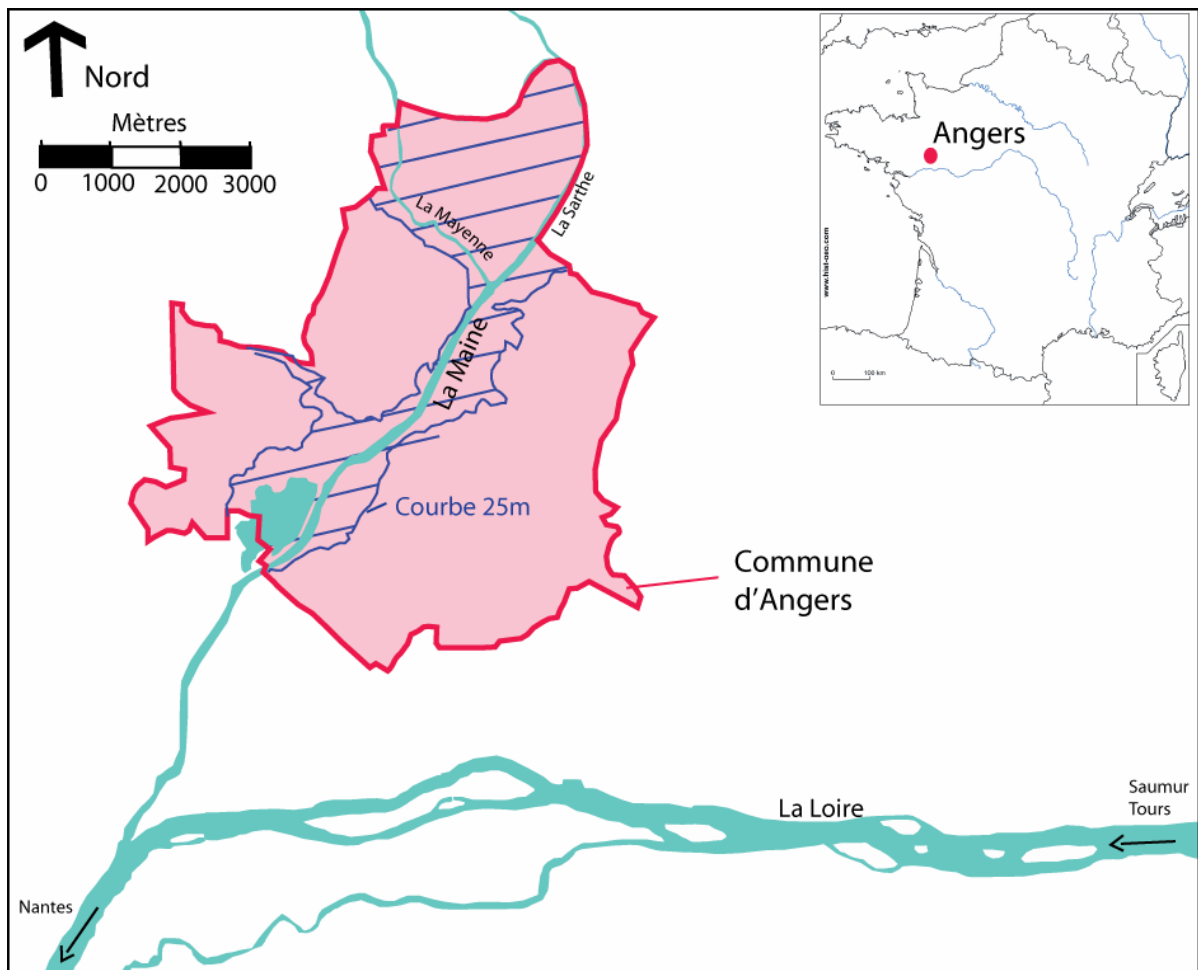
⁷ Il s'agit des parcs et jardins des nombreux châteaux présents en Anjou, mais nous faisons également référence au parc à thème « Terra Botanica », situé à Angers, dont la construction a été initiée par le Conseil Général de Maine-et-Loire, et qui a ouvert en 2010.

⁸ Les chiffres de l'INSEE de 2009 sont exactement de 394 710 habitants pour l'aire urbaine et de 283 000 habitants pour la commune d'Angers.

Un cadrage sur deux échelles : la commune d'Angers et les berges de la Maine

Pour travailler sur l'ensemble de la ville d'Angers, nous avons retenu l'échelle communale (Figure 28). En effet, les limites communales ont l'avantage d'avoir peu évoluées depuis la Révolution Française, ce qui nous a permis de garder un cadrage relativement stable au cours du temps. Malheureusement, nous avons parfois été confronté à des données partielles, un certain nombre de plans étant centrés sur le centre bâti et non sur la commune.

Pour travailler à l'échelle des berges de la Maine, nous avons dû définir un cadrage spécifique, la notion de berge n'étant pas définie en surface (Brunet, Ferras & al., 1992). Pour délimiter cet espace des berges, nous avons choisi de retenir la courbe de niveau des 25 m (Figure 28). Cette délimitation prend en compte la zone inondable, mais elle nous permet également de retenir les espaces en limite de zone inondable qui ont été aménagés justement par rapport à leur positionnement spécifique à l'eau. Au final, les berges sont envisagées comme l'espace en relation avec le cours d'eau. De plus cette délimitation prend en compte l'évolution de la zone inondable notamment en rapport avec les zones de remblais/déblais qui ont eu lieu depuis le début de la période considérée (depuis 1776) et par rapport à l'évolution du niveau des plus hautes eaux connues qui a été réactualisé à Angers en 1995.



2.2 Une étude diachronique : du XVIIIème siècle à l'époque contemporaine

Une étude diachronique

Notre étude porte sur l'époque contemporaine, mais pour comprendre et interpréter la situation actuelle, il est nécessaire de se placer dans une épaisseur temporelle permettant de caractériser

une trajectoire dynamique. Cette étude diachronique, va nous permettre de considérer un ensemble d'espaces végétalisés, y compris ceux qui sont hérités ou disparus, et de les comprendre dans le contexte qui était le leur au moment de leur conception et de leur réalisation.

Le choix des bornes chronologiques : du XVIIIème siècle à l'époque contemporaine

Le choix des bornes chronologiques, de la fin du XVIIIème siècle jusqu'à l'époque contemporaine, a été motivé par la volonté d'aborder la majorité des héritages actuels. Nous avons identifiés quatre périodes pour baliser l'intervalle de temps retenu pour chacune des échelles d'étude retenues (la commune et les berges) (Figure 29). Ces périodes correspondent de manière spécifique à des phases de transformation clés dans l'aménagement de la commune et des berges.

Echelle communale	
Fin du XVIIIème siècle (Les données seront synthétisées sur le fond de carte de 1776)	Cette période a été retenue car elle synthétise les aménagements réalisés avant la fin de l'ancien régime et juste avant la révolution industrielle.
Fin du XIXème siècle (Les données seront synthétisées sur le fond de carte de 1877)	Cette période nous permet d'accéder aux aménagements réalisés pendant la révolution industrielle.
Première moitié du XXème siècle (Les données seront synthétisées sur le fond de carte de 1936)	La première moitié du XXème siècle correspond quant à elle aux aménagements pensés et réalisés en réponse à l'importante extension urbaine du XIXème siècle. Cette période est notamment marquée par la première loi relative à l'aménagement de la ville : la loi Cornudet de 1919.
Epoque contemporaine (Les données seront synthétisées sur le fond de carte de 2010)	Il s'agit de rendre compte de l'état actuel, à la fois des héritages et des derniers aménagements végétalisés réalisés (toutefois limités à date de 2010)

Echelle des berges	
Première moitié du XIXème siècle (Les données seront synthétisées sur le fond de carte de 1809-1844)	Cette période nous donne accès un état des lieux avant que les berges ne bénéficient des avancées techniques de la révolution industrielles et ainsi, avant qu'elles ne fassent l'objet d'importants aménagements notamment à la faveur des activités portuaires (construction de cales et de quais).
Milieu du XXème siècle (Les données seront synthétisées sur le fond de carte de 1949)	Cette période témoigne de la pression de la ville sur les espaces agricoles dans le fond de vallée.
La seconde moitié du XXème siècle (Les données seront synthétisées sur le fond de carte de 1985)	Cette période nous donne à voir le basculement du fond de vallée d'un état agricole à un investissement par des activités urbaines.

Epoque contemporaine (Les données seront synthétisées sur le fond de carte de 2002)	Il s'agit de rendre compte de l'état actuel des berges, alors qu'il existe un projet de réaménagement de celles-ci.
--	---

Figure 29 : Justification par échelles d'étude des périodes balisant l'intervalle temporel étudié
(Tableau : Bodéan, 2016)

2.3 Le corpus d'étude : reconstituer des paysages à partir de données fragmentaires

Un nécessaire recours à des données fragmentaires sur les paysages

Une lecture de paysage nécessite normalement qu'on puisse avoir accès aux espaces étudiés pour utiliser des outils d'observation classiques : des photographies, une lecture sur site, des photographies aériennes, etc. Mais notre choix d'étudier les paysages sur un temps historique ne nous permettait pas d'accéder à cette dimension passée des paysages. La donnée s'est révélée peu accessible ou du moins pas de façon continue. Les photographies aériennes par exemple ne nous permettaient pas de remonter au-delà du début du XX^{ème} siècle. A Angers les plus anciennes photographies aériennes intégrées dans un programme des services de l'Institut Géographique National (IGN) datent de 1923. (D'après site Géoportail consulté le 03/01/2016).

Pour mener notre étude des paysages, nous avons par conséquent eu recours à un ensemble de données fragmentaires issues de diverses sources. Les cartes anciennes (voir annexe 1) et les photographies aériennes constituent la source principale des données (Figure 30). Mais nous avons également eu recours à des sources iconographiques (photographies conservées aux archives, cartes postales anciennes, dessins, etc.) (Annexes 2 et 3), des données topographiques et hydrographiques, des données archéologiques (notamment pour retrouver les anciens cours d'eau et la microtopographie aujourd'hui recouverts ou déformés par l'urbanisation)).

Ces données de nature différente ont été analysées suivant les méthodes propres de la lecture de carte, de la photo-interprétation et de l'analyse iconographique.

Echelle communale				
Date	Titre	Auteur	Origine de la commande	Echelle
1776	<i>Plan historique de la ville d'Angers assujetti à ses accroissements, embellissements et projets, dédié et présenté à Monsieur, frère du Roi</i>	Moithey M.-A. (Gravure)	Ville d'Angers	1/5400
Ce plan est centré sur le centre urbain de la commune, qui en 1776 est encore calqué sur la ville intra muros (par rapport aux remparts médiévaux). Le plan offre beaucoup de détails sur la nature des cultures dans l'espace agricole. Il comprend également un cartouche descriptif dans son coin en bas à droite. Il est également accompagné d'une notice explicative indépendante (43 pages). Le plan est à la fois descriptif dans le sens où il s'agit d'un plan historique, mais c'est aussi un plan à visée d'aménagement, comme le souligne le titre, et la légende qui précise que « Les projets que la ville se propose de faire sont coloriés de jaune ». C'est donc aussi une carte qui marque une position politique comme le souligne d'ailleurs les armoiries des rois de France dans le coin supérieur droit du plan.				
1840	<i>Carte de la France – Angers Partie Nord Ouest Partie Sud Ouest (Carte d'état major)</i>	Allard (N.-O.) Allard et Beaugendre (S.-O.)	Dépôt de la Guerre	1/ 40 000

Ces deux feuilles de la carte d'état major couvrent largement la commune d'Angers ainsi que les communes voisines. Cette carte replace aussi la commune dans son site entre les deux confluences, de la Mayenne avec la Sarthe au Nord, et de la Maine avec la Loire au Sud. Réalisés dans la première moitié du XIXème siècle, cette représentation cartographique met particulièrement en avant les aspects topographiques et hydrographiques. A ce titre, la carte d'état major nous est particulièrement précieuse car, par la suite, ces données seront très rarement indiquées étant recouvertes par le bâti.				
1877	<i>Plan de la commune d'Angers</i>	Demoget	Ville d'Angers	1/7 500
Ce plan couvre l'ensemble du territoire communal. C'est un plan d'aménagement qui détaille dans deux cartouches des détails des plans des cimetières de l'Est et de l'Ouest qui sont alors les derniers aménagements réalisés dans la commune. Un troisième cartouche apporte des éléments statistiques sur des équipements de la ville (pompes à incendie, réservoirs d'eau, linéaire de voiries, etc.)				
1883	<i>Plan de la ville d'Angers et de ses environs</i>	A. Moreau	Ville d'Angers	1/7600
Ce plan est centré sur le centre urbain de la commune. L'objectif de ce plan est de dresser un inventaire puis de situer les éléments du réseau viaire ainsi que les principaux édifices de la ville. Ces éléments sont présents sur la carte, mais aussi dans trois cartouches qui encadrent le plan. Cette carte est une commande de la ville, M. A Moreau étant un fonctionnaire de la ville « Sous-Ingénieur voyer de la ville d'Angers ».				
1936	<i>Commune d'Angers. Plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension</i>	Inconnu	Ville d'Angers	1/10 000
Ce plan couvre l'ensemble du territoire communal. Il est remarquable car il peut être considéré comme l'un des premiers plans de planification d'Angers. Il fait écho à la première loi relative à l'aménagement de la ville, la loi Cornudet de 1919. Ce plan met en avant un certain nombre de projets, voiries, bâtiments publics et espaces végétalisés.				
1937	<i>Nouveau plan de la ville d'Angers</i>	Siraudeau (éditeur)	Inconnue	1/7600
Ce plan est centré sur le centre urbain de la commune. Il est quasiment contemporain du <i>plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension</i> de 1936. Il apporte une information complémentaire de part sa nature beaucoup plus descriptive. On y lit notamment tout le détail de l'espace bâti.				
2010	<i>Angers – Carte de randonnée</i>	Institut Géographique National (IGN)	Institut Géographique National (IGN)	1/25 000
Cette carte couvre l'ensemble du territoire communal ainsi qu'une large partie de l'agglomération. Elle donne accès aux grandes entités liées à l'occupation du sol (bâti, terres agricoles, espaces boisés, etc.) La dimension touristique de la carte tient à des sites et attractions qui sont mis en valeur.				

Echelle des berges				
Date	Titre	Auteur	Origine de la commande	Echelle
1809-1810	<i>Plan parcellaire de la commune d'Angers (Cadastre Napoléonien)</i>	Perny	Département de Maine-et-Loire Ville d'Angers	1/2500

Ce plan ne couvre que la partie extra-muros de la commune d'Angers. Il correspond au premier cadastre établi (avant la version de 1842). Nous avons retenu les feuilles du plan couvrant l'espace des berges tel que nous l'avons délimité. Ce plan permet d'accéder à des données détaillées sur l'occupation du sol par parcelle par parcelle. Les données sont directement accessibles sur plan ou via des matrices du cadastre (disponibles aux archives départementales de Maine et Loire). La précision du plan permet également de distinguer au sein des parcelles construites le bâti des cours et des jardins.				
1844	<i>Plan géométrique de la ville d'Angers</i>	Hippolyte Priston (cartographe)		1/2500
Ce plan est centré sur le centre urbain de la commune d'Angers. Il a été dressé d'après le plan cadastral de 1842. Nous avons retenu ce plan en complémentarité des données du cadastre napoléonien de 1809-1810 qui ne couvre pas le centre urbain de la commune. Ce plan apporte la même précision de données que le plan de 1809-1810.				
1949	Photographies aériennes N°2-3-110-111-148 Mission (13/06/1949): C1322-0011_1949_F1322-1522	Institut Géographique National (IGN)		~1/25 460
1985	Photographies aériennes N°212-352 Mission (26/04/1985) C1222-0041_1985_F1222-1722			~1/29 760
2002	Photographies aériennes N°275-295-331-339-397-399 Mission (15/07/2002) CP02000362_2002_FR9085_125			~1/12 790
Ces photographies aériennes correspondent à trois missions distinctes. Les photographies de 1949 et 1985 sont en noir et blanc tandis que celles de 2002 sont en couleur. Ces données brutes nous ont permis d'avoir accès de façon détaillée à l'occupation du sol sur l'espace des berges de la Maine, y compris sur les zones de transitions qui sont rarement décrites dans les plans correspondant aux mêmes dates.				

Figure 30 : Le corpus cartographique et de photographies aériennes suivant les deux échelles d'étude de la commune et des berges (Tableau : Bodéan, 2016)

Des précautions pour « reconstituer » des paysages à partir de données indirectes

La compilation et le recoupement des différentes données recueillies nous a permis de « reconstituer » des paysages. Cependant, ce travail de « recomposition » a nécessité des précautions particulières. En effet, à l'exception des photographies aériennes qui possèdent une certaine objectivité, les données recueillies constituent des sources indirectes. Les plans, les cartes postales et les photographies sont des représentations qui portent en eux un regard particulier sur le paysage. Comme le rappelle Nelson Goodman (Besse, 2008), la représentation cartographique constitue une image d'un territoire soumis à des intentions de pouvoirs politiques, stratégiques, économiques, culturels. Par exemple nos cartes d'étude ont des objectifs différents. Notre carte de 2010 est une carte touristique, le plan de 1936 est un plan de planification urbanistique, etc. Les photographies et les cartes postales, par leur cadrage ou leur mise en scène, sont porteuses de messages particuliers. De même, l'importance donnée aux espaces agricoles a évolué, et le détail de leurs représentations n'est pas comparable d'une carte à l'autre.

Pour « reconstituer » les paysages passés, il nous a ainsi fallu prendre en compte la construction de ces représentations, non parce qu'elles sont l'objet de notre étude, mais parce qu'il est nécessaire de dépasser le filtre qu'elles constituent.

Des données traitées dans un SIG

Techniquement, les plans et les photographies aériennes ont été rassemblées et traitées dans un système d'information géographique (SIG). Ces données ont été géoréférencées suivant le système de projection géodésique Lambert 93. L'utilisation de cet outil nous a permis de faciliter la lecture et l'analyse des plans. Cette technique nous a notamment permis de produire des documents cartographiques de synthèse.

CHAPITRE 3 : L'importance de la situation dans la localisation des espaces végétalisés en ville

Dans ce chapitre, nous cherchons à comprendre la trajectoire d'implantation des espaces végétalisés en ville suivant les facteurs liés à la situation.

Nous allons voir que la localisation des espaces végétalisés a été pensée en lien avec les autres éléments de la ville, le bâti, les axes de circulation, etc., et ce, suivant différentes échelles (Figure 31). Notre hypothèse ici est que les critères liés à la situation sont essentiels pour porter les fonctions urbaines qui leurs ont été successivement attribuées.

Dans un premier temps, nous verrons que dans un héritage du jardin, au XVIIIème siècle, les espaces végétalisés restent encore majoritairement pensés à l'échelle de la parcelle. Dans un second temps, nous verrons qu'au tournant du XVIIIème siècle et du XIXème siècle la localisation des espaces végétalisés a peu à peu été pensée avec son contexte urbain proche (échelle du quartier). Dans un troisième temps, nous allons voir qu'à partir de la seconde moitié du XIXème siècle, la localisation des espaces végétalisés va pleinement être pensée à l'échelle de l'ensemble de la ville.

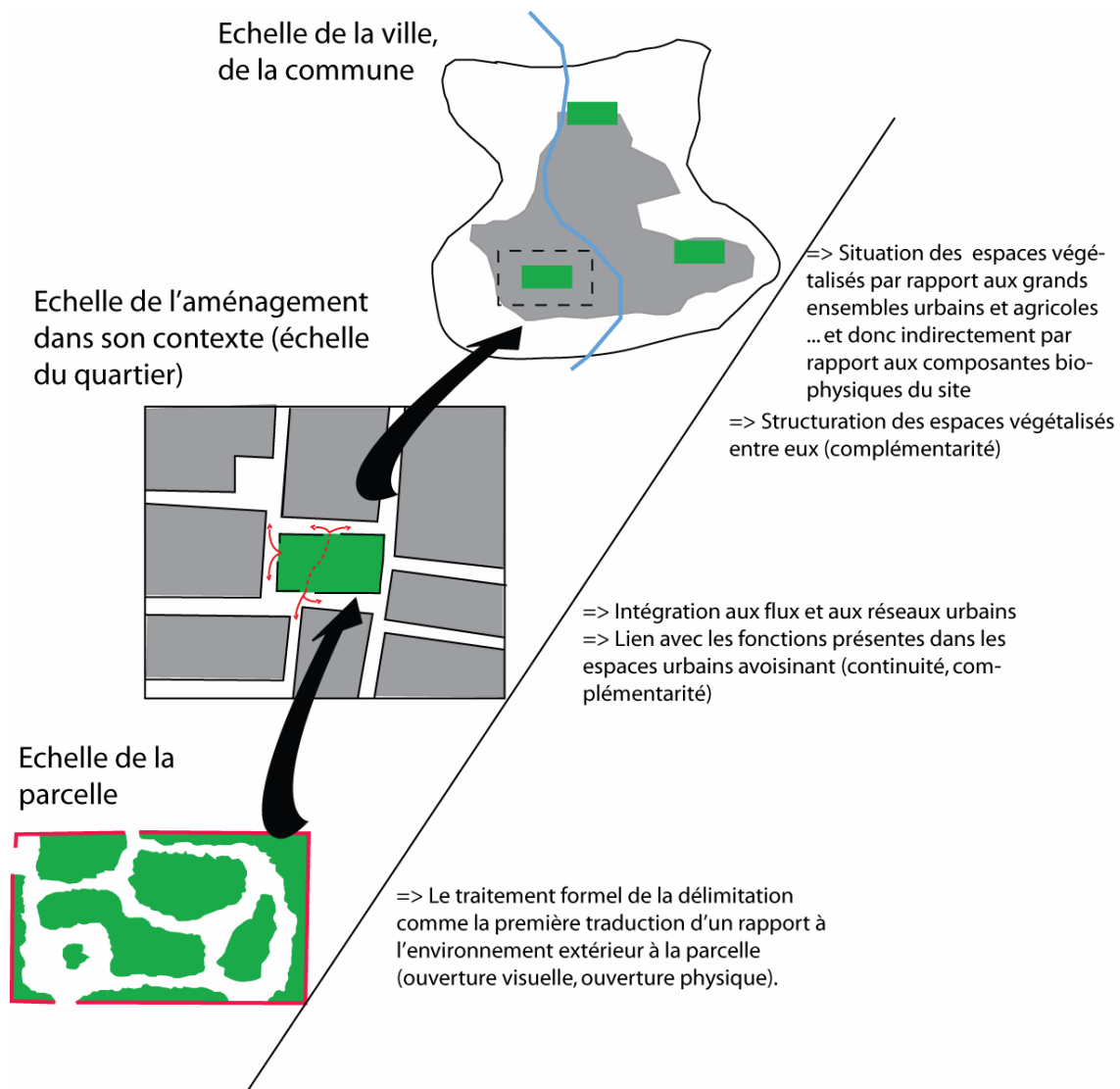


Figure 31 : La situation des espaces végétalisés pensée à différentes échelles de la ville (Schéma : Bodénan, 2014)

1. Une localisation encore largement pensée à l'échelle de la parcelle au XVIIIème siècle, dans l'héritage des jardins

Au XVIIIème siècle, l'aménagement végétal dans la ville est essentiellement marqué par la forme du jardin. Les espaces agricoles constituent également une forme végétale importante de par leur proximité avec l'espace urbain, nous en parlerons plus précisément dans le chapitre 5, mais nous parlons ici de végétal aménagé urbain.

1.1 Des jardins largement associés au bâti

Nous allons voir ici que la présence végétale est relativement forte en ville. Mais elle n'est pas forcément perceptible car les jardins sont privatifs et donc constituent des enclaves dans la ville

Des jardins largement présents au cœur du bâti

La carte de Moithey de 1776 révèle un certain nombre de jardins dans la ville y compris au sein même de l'intra-muros (Figure 32). Ceux-ci sont souvent associés, avec un parcellaire contigu, à des établissements religieux : abbayes, couvents ou hôpitaux, mais quelques uns sont aussi rattachés à des hôtels particuliers. Ce sont des jardins privés auxquels le public n'a pas accès. La taille moyenne des parcelles repérées est de l'ordre de 7000 m². La nature des figurés pour représenter le végétal - par ailleurs très variés - nous indique qu'il devait s'agir pèle mêle de jardins d'ornement (motifs géométriques complexes, arabesques) mais aussi de jardins vivriers (figurés plus simples, voire homogènes). Cette première description réfute d'entrée l'hypothèse selon laquelle la présence du végétal dans la ville devait autrefois être rare compte tenu de la rareté de l'espace dans une ville encore cernée par ses murailles. Thomas Keith (1983) nous indique par ailleurs que cette présence végétale qui était celle du XVIIIème siècle devait être encore plus forte auparavant. En effet, de nombreuses villes européennes ont connu au « début des temps modernes » une « 'déruralisation' des villes : le rétrécissement des jardins et des vergers, la disparition des arbres et des fleurs et la densité de plus en plus forte des constructions répondant à la pression démographique » (p. 327). Cela peut d'ailleurs expliquer la sur-représentation des jardins liés aux édifices sacrés, les religieux ayant dû être une population moins sensible à la spéculation immobilière.

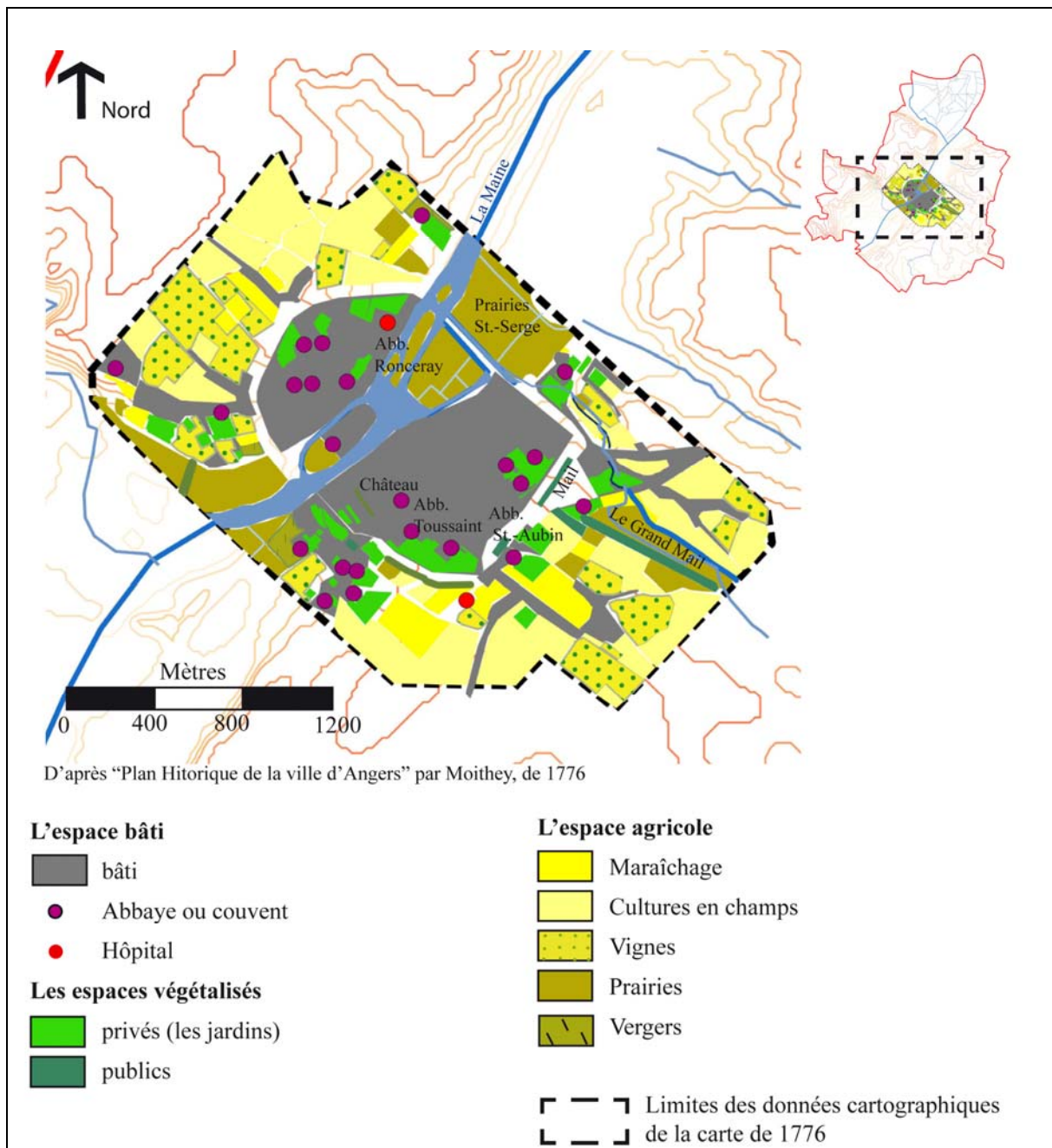


Figure 32 : Angers au XVIIIème siècle, un aménagement végétal privé : les jardins.
(Carte : Bodénan, 2014)

Les jardins, une logique privative, un espace autonome par rapport au reste de la ville
 Au XVIIIème siècle, le caractère privatif¹ des jardins conduit à un cloisonnement des espaces végétalisés. La végétation est alors inaccessible physiquement et visuellement. Cela va conduire à un certain paradoxe. Alors qu'ils sont spatialement intimement mêlés aux habitations et aux bâtiments publics et en nombre relativement important, les jardins ne participent pas ou peu à la vie urbaine. Même visuellement, en pratiquant la cité depuis l'espace public, la rue, ces espaces végétalisés privés sont très peu perceptibles. Ceux-ci sont en effet le plus souvent dissimulés derrière d'imposants murs, comme c'est encore le cas par

¹ Il faut certes nuancer que certains jardins de particuliers ou d'ordres religieux sont quelquefois ouverts à public choisi, tels que l'étaient le jardin des Tuileries ou le jardin du Luxembourg à Paris par exemples (nous n'avons pas trouvé d'exemples tels à Angers).

exemple pour le couvent Bénédictine de Notre-Dame-de-Campagne à Angers (Figure 33). C'est sans doute cette inaccessible perception qui a entretenu l'idée d'une absence du végétal au cœur de la cité. Combinant inaccessibilité physique et visuelle, les jardins apparaissent comme des enclaves dans la ville.

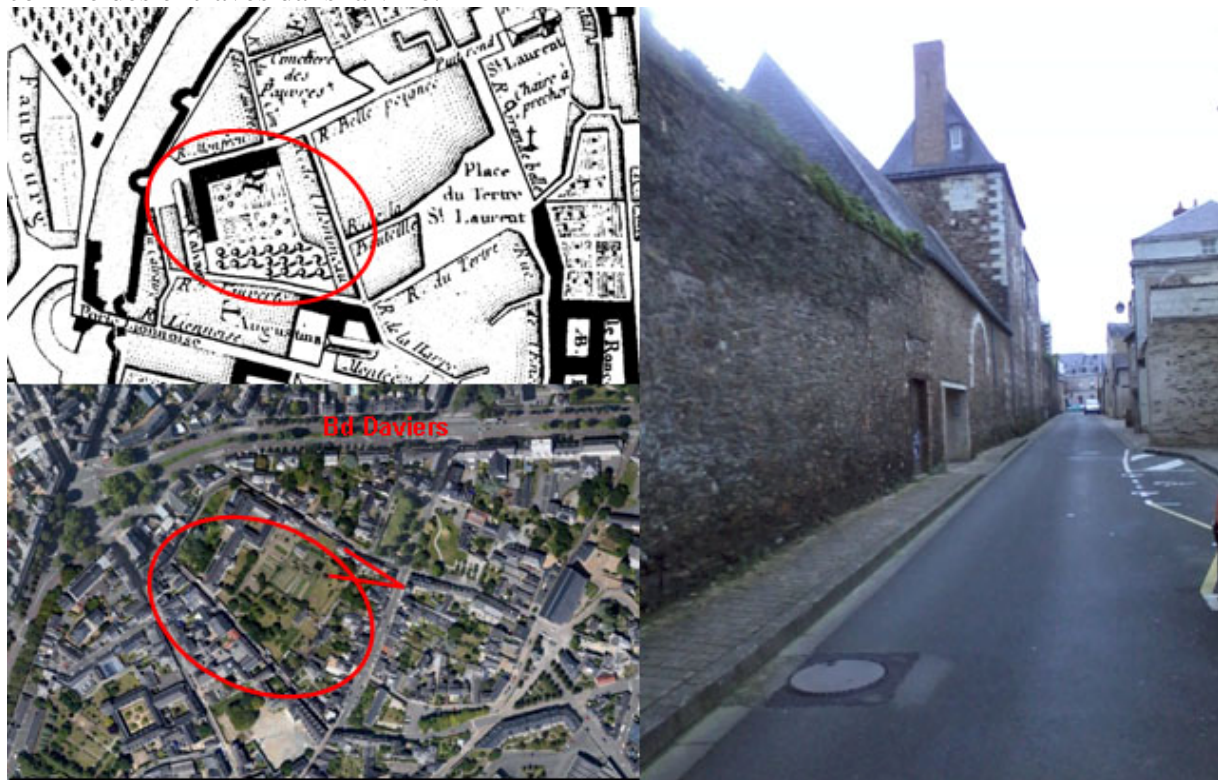


Figure 33 : Des jardins invisibles depuis l'espace public. Exemple du couvent Bénédictine de Notre Dame de Campagne à Angers (Carte : Moithey 1776, photographie aérienne : Cnes/Spot 2014 digitalized Google, photographie : Bodénan, 2014)

1.2 Une situation des jardins en lien avec le site d'établissement de la ville

La dimension privative des jardins et le fait que les parcelles soient le plus souvent contiguës au bâti nous amènent à nous intéresser au site sur lequel la ville s'est implantée pour comprendre plus précisément la localisation des jardins eux-mêmes.

Le site de la ville d'Angers

La topographie (Figure 34) de la commune d'Angers est marquée par des plateaux à faibles dénivelés (entre 12 et 64 m d'altitude). Les versants donnant sur la plaine alluviale de la Maine forment des glacis peu marqués et donc peu lisibles dans le paysage, outre quelques lieux très localisés proches du château. Dans cet ensemble, la vallée de la Maine forme un couloir de largeur inégale. La largeur maximale est atteinte au Nord de la commune au niveau de l'île Saint-Aubin (environ 3.5 km). Un affleurement schisteux crée ensuite un net resserrement de la vallée (une cluse). La largeur de cette dernière n'est alors plus que de 140m. A ce point, la plaine d'inondation est absente, le lit majeur est calqué sur le lit mineur. Directement au Sud, la vallée s'élargit à nouveau (1.8km) pour donner à la rivière une plaine d'inondation (prairie de la Baumette et Lac de Maine – précédemment prairie d'Aloyeau). Cette configuration du site est souvent comparée à un « diabolos ».

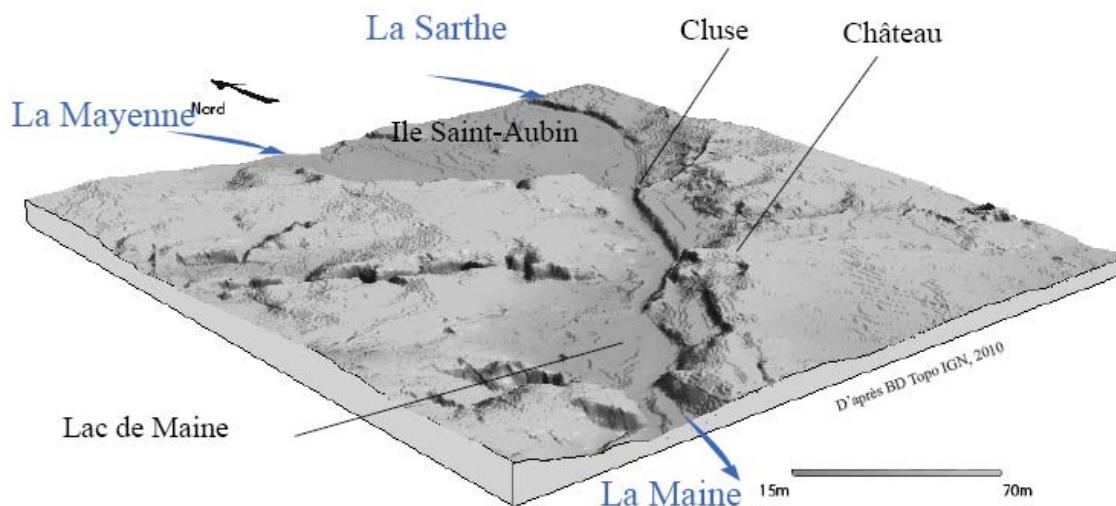


Figure 34 : La topographie du site d'Angers (Bloc diagramme : Bodénan, 2014)

La ville installée sur les versants et le plateau, les jardins aussi

Le site primitif de la ville d'Angers est situé à l'endroit où la vallée de la Maine est la plus réduite. (Il se situe plus exactement rive gauche à l'emplacement du château). La ville s'est ensuite développée de part et d'autre de la rivière sur le plateau et les versants. La carte de Moithey de 1776, centrée sur l'espace bâti, montre ainsi l'étendue de la ville à la fin du XVIIIème siècle. Celle-ci occupe alors tout l'espace de la vallée où les coteaux tombent à pic dans la rivière. La ville est limitée au nord et au sud par la plaine inondable. Cette description du site de l'établissement de la ville est importante, car les nombreux jardins présentés sur la carte de Moithey de 1776 sont étroitement liés à l'espace bâti. Chaque jardin correspond à une habitation, un établissement religieux, etc. Au sein même de l'intra-muros, ils se situent majoritairement sur une couronne proche des remparts, mais d'autres se situent dans les faubourgs.

2. Une localisation peu à peu pensée dans le contexte urbain au XVIIIème et au XIXème siècles, les premiers espaces végétalisés publics

Sur nos documents datant du XVIIIème siècle, on remarque que les premiers espaces végétalisés publics (qui ont parfois été construits avant le XVIIIème siècle pour certains), se démarquent des jardins privatifs en s'ouvrant à un large public et en gagnant une fonction récréative pour les citadins. Pour suivre cette évolution ils tendent à être de plus en plus connectés à l'espace public, même si nous constatons que l'héritage du jardin reste encore fort.

2.1 Une délimitation formelle qui acquièrent peu à peu une certaine porosité

Le plus ancien² espace public végétalisé d'Angers est le « Grand Mail ». Il a été construit en 1616³ pour la pratique du jeu de maillet. Le plan de 1776 nous montre qu'il est alors bordé de fossés et fermé à ses extrémités par des arcades (Figure 35). La clôture est en soit une référence au jardin qui est par essence un espace clos. Mais la nature même de cette clôture est également intéressante. Des gravures du Cours la Reine (Figure 36) construit à Paris la

² ... et toujours visible sur la carte en 1776. Cela est à préciser car des indices nous laissent penser que d'autres aménagements ont déjà pu disparaître. Il est ainsi fait mention d'un « Ancien Mail- Robert aujourd'hui Port Ayrault » au Nord de la ville.

³ D'après la notice accompagnant la carte.

même année nous donne une certaine idée de l'aménagement. Le grand portail du Cours la Reine se réfère largement au portail des parcs de l'aristocratie. De même les fossés présents peuvent être rapprochés du « Haha ». Cet élément, directement issu de l'art des jardins, est un fossé qui permettait de clore le jardin, tout en conservant une ouverture visuelle (Donadieu, Mazas, 2002).

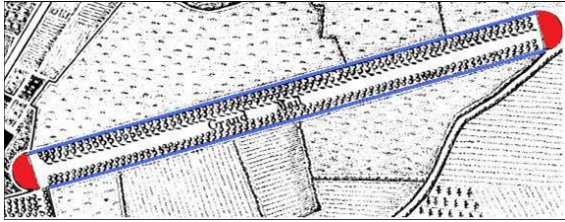


Figure 35 : Le Grand Mail d'Angers (Carte (extrait) : Moithey, 1776)



Figure 36 : Le Cour la Reine à Paris (Gravure : Israël Sylvestre, milieu du XVIIème siècle)

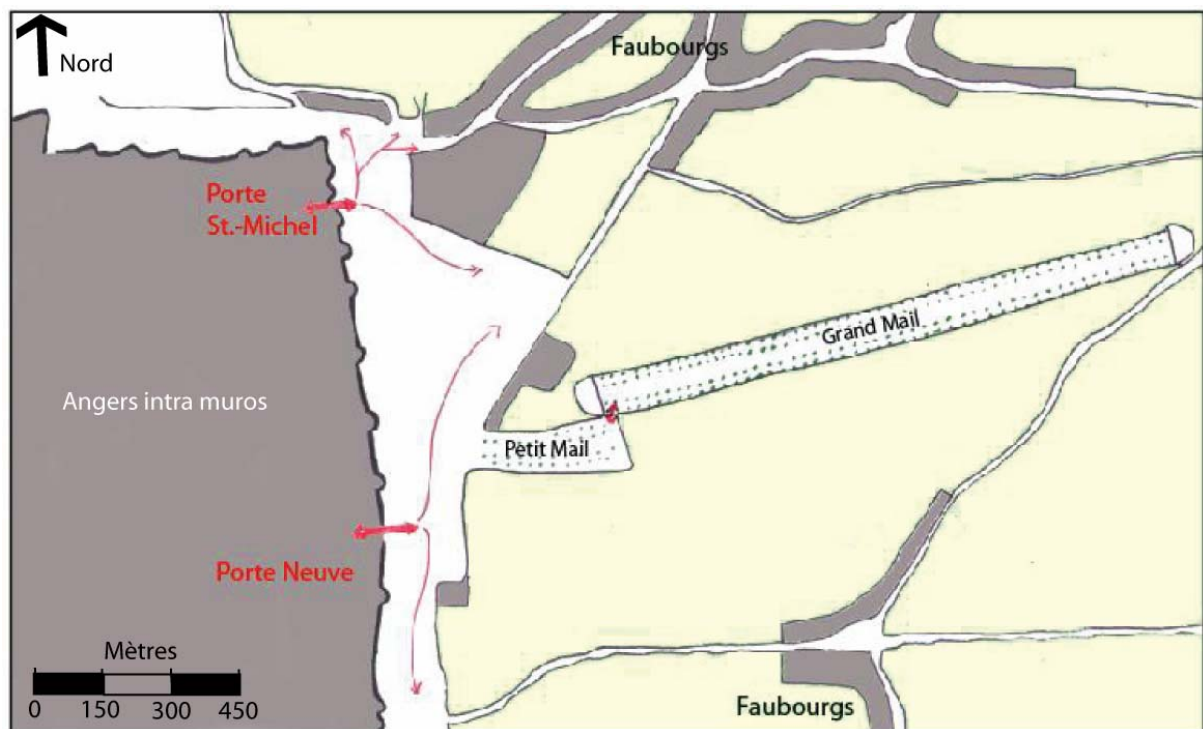
A Angers, les différents mails⁴ construits entre les XVIème et XVIIIème siècles permettent de suivre l'ouverture progressive des espaces végétalisés publics (Figure 37). Sur le premier mail d'Angers, construit au début du XVIIème siècle, cette délimitation était très marquée, cela est hérité de la tradition de l'art des jardins. Mais on observe que les mails construits postérieurement vont progressivement s'ouvrir, à l'une de leur extrémité dans les cas du mail Martineau et du Petit Mail construit fin XVIIème siècle, ou à leurs deux extrémités dans le cas des trois autres mails, construits au XVIIIème siècle. Cette ouverture permet notamment une intégration aux flux et aux réseaux urbains qui n'existait pas pour le « Grand Mail » par exemple. Ainsi, si sa situation à proximité de la ville ne laisse pas de doute quant au fait qu'il ait été construit pour un usage et un public urbain, cet espace n'est pas formellement connecté (pas de traduction spatiale) avec le reste de la ville. Il ne possède qu'une entrée et celle-ci n'a pas été spécifiquement disposée ni par rapport aux principaux chemins ni par rapport aux portes de la cité (Figure 38). A l'inverse, le mail romain ou la promenade des lices, plus tardifs seront idéalement situés entre deux portes de la ville.

⁴ S'ils sont également nommés « mail » sur la carte et la notice qui l'accompagne, seul le « Grand Mail » a réellement servi pour le jeu de maillet. (Cf. Bertoldi, 1992)



D'après carte Moitey, 1776

Figure 37 : Les mails d'Angers au XVIIIème siècle (Carte schématique : Bodénan, 2014)



D'après carte Moitey, 1776

Figure 38 : Le Grand Mail d'Angers, un espace végétalisé public à l'écart des flux et des réseaux urbains (Carte schématique : Bodénan, 2014)

2.2 Une logique d'organisation spatiale peu élaborée, au fil des acquisitions

A la fin du XVIIIème et au début XIXème siècle, l'aménagement d'espaces végétalisés publics dans le centre ancien ne fait pas l'objet d'une organisation, d'une planification gérée à un niveau communal. Cela tient au fait que les municipalités de l'époque ne disposent pas

encore, de façon organisée, des moyens légaux et financiers pour entreprendre la réalisation (acquisition foncière et entretien) de ces nouveaux espaces (Ponte, 1990). On observe que les nouveaux et premiers espaces végétalisés publics, s'implantent au fil des opportunités. L'aménagement des mails au cours des XVIIème et XVIIIème siècle s'est fait à la limite des fossés des remparts. Il s'agissait donc d'espaces disponibles. De même, parmi les parcs et jardins publics aménagés au XIXème siècle, une partie d'entre eux reprend l'implantation spatiale d'anciens jardins privés. En rapprochant les cartes de 1776 et de 1877, on observe ainsi que le Jardin des Plantes, le jardin de la préfecture mais aussi une partie des parcs Saint-Nicolas (Parc de la Garenne) reprennent les anciens jardins de trois abbayes, respectivement Saint-Serge, Saint-Aubin et Saint-Nicolas. De fait, la situation de ces premiers parcs et jardins se maintient souvent au cœur de la ville, ou au plus près de l'espace bâti, de fait, sur les plateaux et les coteaux.

3. Une localisation pensée à l'échelle de la ville dans la seconde moitié du XIXème siècle, l'espace végétalisé contemporain

A partir de la seconde moitié du XIXème siècle, les espaces végétalisés acquièrent de nombreuses nouvelles fonctions. Celles-ci visent à répondre aux multiples attentes des citadins (Ponte, 1990) : récréatives, éducatives, fonctions liées à la santé, etc. En parallèle, les espaces végétalisés s'intègrent à une échelle de plus en plus large dans le fonctionnement global de la ville. En effet, dans le sillage de l'urbanisme qui se développe alors, une pensée et des moyens se structurent et permettent d'accroître l'intégration spatiale des parcs et jardins au reste de la ville.

3.1 Des espaces végétalisés publics pleinement pensés dans le fonctionnement de la ville.

Une intégration de plus en plus forte au fonctionnement urbain

Le premier élément révélateur de cette intégration plus forte apparaît dans le traitement de la délimitation. Au XIXème siècle à Angers le Jardin des Plantes et le Jardin du Mail sont encore délimités par des grilles (Figures 39 et 40). Les limites restent donc physiquement marquées, mais s'ouvrent encore un peu plus. On notera par exemple que les grilles contrairement aux murs (avec la révolution industrielle, le fer devenant moins coûteux), laissent désormais ces espaces végétalisés perceptibles depuis le reste de l'espace public urbain.



Figure 39 : Le Jardin des Plantes (Carte postale ancienne : « L.V. », fin XIXème, début XXème siècle)



Figure 40 : Le Jardin du Mail (Carte postale ancienne : « L.V. », fin XIXème, début XXème siècle)

Cette intégration, se fait également par la prise en compte des flux et des réseaux urbains qui sont pensés dès la conception du parc. Dans le cas du Jardin du Mail, construit dans le prolongement du grand Mail, on voit ainsi que les entrées latérales du parc et une partie des

cheminements ont été placés dans la continuité des rues adjacentes ce qui permet de prolonger les déplacements piétonniers au-delà du parc. Ces formes traduisent la volonté de relier les espaces végétalisés au reste de la ville ou du moins, d'éviter qu'ils ne créent une rupture. De même, on voit qu'une rue a été tracée entre l'ancien Grand Mail et le Jardin du Mail et évite ainsi un long contournement pour les véhicules (Figure 41). On retrouve cette même volonté dans des réalisations plus sophistiquées d'Olmsted à Central Park ou d'Alphand à Paris. A Central Park par exemple, quatre voies traversières ouvertes à la circulation piétonne et automobile permettent de traverser le parc. Construites dans le prolongement des rues, ces voies ont été insérées dans des encaissements afin qu'elles soient les plus discrètes possible pour les usagers du parc. De même, dans le parc des buttes Chaumont, il est intéressant de voir à quel point les réseaux ont été intégrés à la conception du jardin. Celui-ci est traversé par une voie de chemin de fer, certaines allées ont été tracées dans le prolongement des rues adjacentes au parc. Dans le cas des mails et promenades d'Angers, cette intégration a été si poussée que l'usage lié au déplacement, à l'axe de communication a largement pris le pas. Ces espaces sont devenus les avenues et boulevards de la ville.

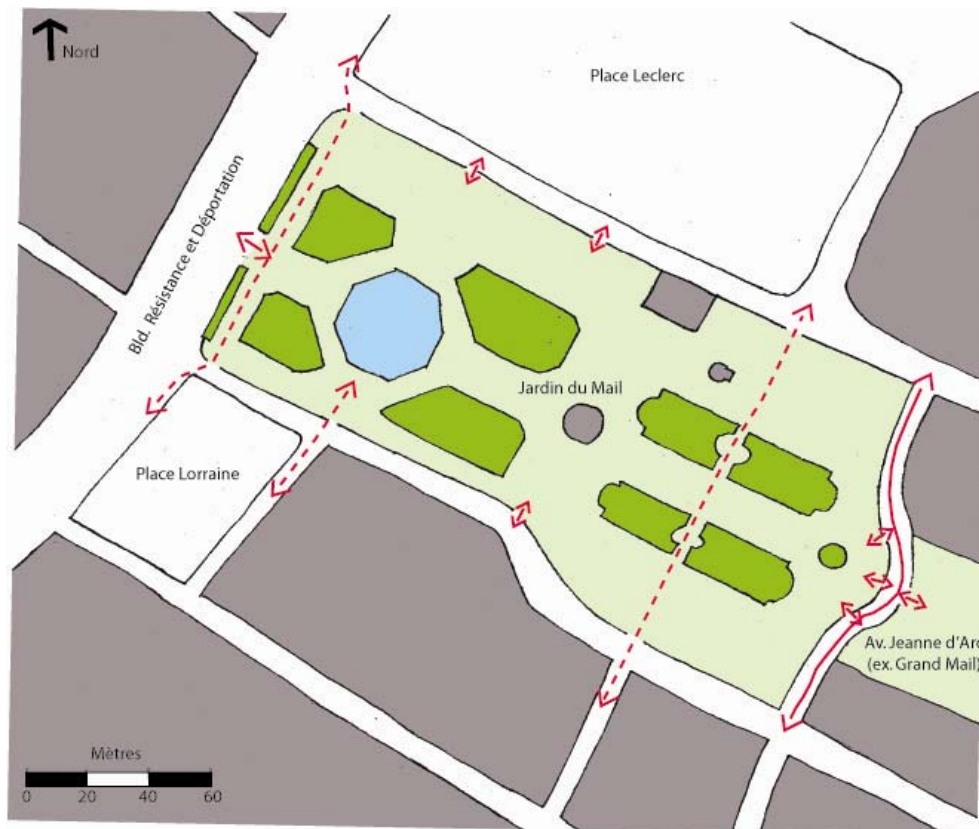


Figure 41 : Le jardin du Mail, un espace végétalisé public intégré aux flux et aux réseaux urbains (Carte schématique : Bodénan, 2014, d'après Demoget, 1877)

Une logique spatiale qui se rationalise à partir du XIX^{ème} siècle

Au cours du XIX^{ème} siècle va se développer une réelle logique d'implantation spatiale. En effet, assez rapidement, il ne s'agit plus seulement de choisir une parcelle à proximité de la ville ici ou là. Il apparaît une volonté d'établir une répartition équilibrée de ces espaces à l'échelle de la ville toute entière. La nature même des cartes traduit ce changement. Jusqu'au début du XX^{ème} siècle, nous avons des plans d'inventaires, même si certains anticipaient voire prévoyaient quelquefois des aménagements à venir. Mais avec le plan de 1936 « d'Aménagement, d'Embellissement et d'Extension » on a ce qu'on peut considérer comme

le premier plan de planification⁵ d'Angers. Cette planification démontre qu'on entre vraiment dans la conception spatiale des espaces végétalisés.

Sur la carte de 1877 (Figure 42), on remarque que les cimetières - construits de façon simultanée - sont spatialement positionnés exactement à des points cardinaux opposés, à l'Ouest et à l'Est. Les toponymes « Cimetière de l'Ouest » et « Cimetière de l'Est » soulignent aussi cette intention. Sur la même carte on observe également que les promenades ont symétriquement été aménagées au Nord et au Sud. Sur le plan de 1936 (Figure 42), un cimetière planifié au Sud de la ville vient compléter la structure des cimetières préexistants. On observe ce même souci d'organisation équilibrée avec des réserves boisées bien réparties sur les pourtours de la ville. Cette logique de rationalisation répond à deux grands principes :

- Etablir une égale répartition sur l'espace urbain et ainsi créer une proximité pour tous les habitants. Historiquement cette logique a été fortement influencée par une logique hygiéniste⁶. Mais ce principe d'une répartition rationalisée des espaces végétalisés tient également d'une logique sociale, elle vise à garantir un bon accès à tous, depuis l'ensemble des points de la ville. Dès 1829, Loudon envisage une organisation théorique de ville dans laquelle « il ne pourrait jamais y avoir un habitant qui soit plus éloigné d'un demi mile d'une situation ouverte et aérée »⁷ (Loudon, 1829, p. 687). De même, Forestier (1906) écrit que « la préoccupation principale doit être de les [les petits parcs, les jardins de quartiers] distribuer largement à la portée de chacun » (Forestier, 1906).

- Organiser une complémentarité des usages. En effet, si plusieurs fonctions peuvent être comprises dans un même espace (un parc est par exemple à la fois un espace profitable pour l'hygiène mais c'est aussi un espace récréatif), il est des fonctions qui nécessitent des espaces spécialisés. C'est ce que souligne William Robinson (1869), « les parcs [un seul type d'espace] n'auraient pu satisfaire tous les besoins ». Aussi, il existe une spécialisation des espaces qui permet de répondre à des fonctions spécifiques. Cette idée d'une différenciation est présente chez Adolphe Alphand avec son système hiérarchisé « d'espaces verdoyants », puis chez Jean-Claude Nicolas Forestier avec son « système de parcs ». Tous deux ont déterminé une typologie d'espaces qu'ils décrivent avec des formes, des tailles et des fonctions différentes. De là apparaît une complémentarité des espaces qu'il va falloir organiser afin que les habitants puissent avoir accès à l'ensemble des usages associés aux espaces végétalisés.

Une logique d'être au plus près des habitants et du bâti conduit à aménager les espaces végétalisés sur le plateau et les coteaux, à l'abri des crues, là où se construit la ville. Les rares exemples où des espaces sont aménagés dans ce qui est la zone inondable correspond aussi à des remblaiements et donc à une mise hors d'eau. On rejoint alors les caractéristiques du bas des coteaux. Outre leur caractère inondable, les terres situées dans le fond de vallée sont également préservées pour leur intérêt agronomique (les terres sont naturellement fertilisées par les alluvions lors des crues. Les engrais de synthèse quant à eux n'apparaissent qu'au cours du XIX^{ème} siècle et surtout au cours du XX^{ème} siècle).

⁵ Celui-ci correspond à la première loi relative à l'aménagement de la ville : la loi Cornudet de 1919.

⁶ On comprend dès le XIX^{ème} siècle le lien entre le développement de maladie, notamment la tuberculose avec les conditions de vie et de logement. Dès lors la nécessité d'aérer et d'acheminer de l'eau de qualité pour « éliminer les miasmes » de la ville va ainsi être élevée en principe « de l'air, de l'eau et du soleil » (Rambuteau, cité par Baridon, 1998, p. 942). Or pour aérer, apporter du soleil, il convient de réserver des espaces non construits, qui vont donc révéler des espaces végétalisés. Les espaces végétalisés publics vont contribuer à cet objectif. Camillo Sitte (1889) écrit : « Les allées et les jardins publics jouent un rôle important dans la décoration des villes modernes et contribuent pour une bonne part au maintien de la santé publique. »

⁷ « [...] there could never be an inhabitant who would be farther than half a mile from an open airy situation » (Loudon, 1829, p. 687)

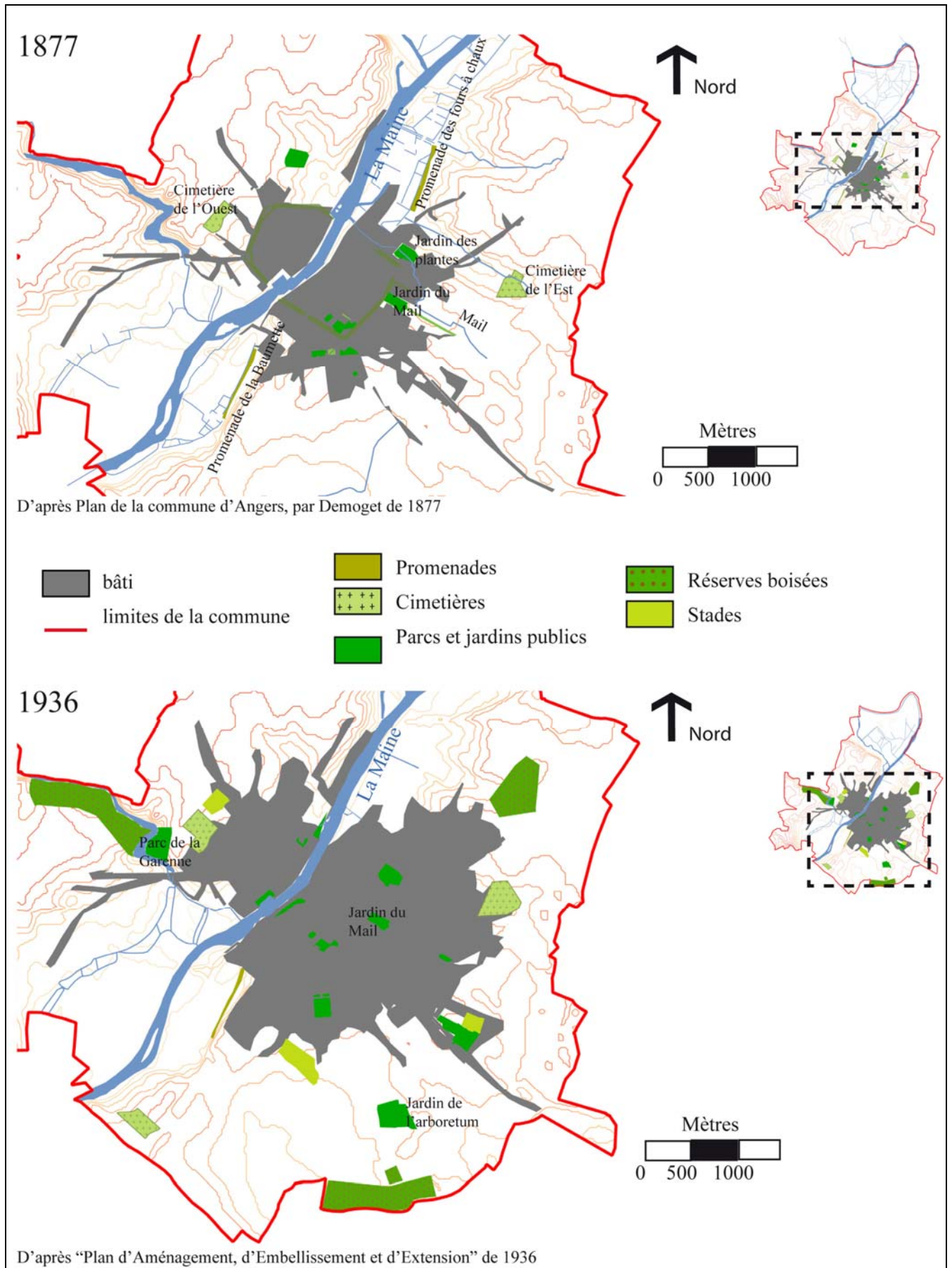


Figure 42 : Une logique de répartition équilibrée en 1877 et 1936 (Cartes : Bodénan, 2013)

3.2 L'espace végétalisé dans une continuité du reste de l'espace public

A partir de la seconde moitié du XXème siècle, l'espace végétalisé n'a plus à s'intégrer dans le reste de l'espace public. C'est un espace public à part entière. C'est au contraire lui qui est utilisé comme un lien.

Une délimitation presque transparente : l'espace végétalisé dans une continuité de l'espace public

Au cours du XXème siècle, cette délimitation tend à être encore plus discrète, en témoigne le démantèlement des grilles du Jardin du Mail. Les parcs du Lac de Maine et de Balzac, ne sont également plus clôturés (Figure 44). Il y a donc une tendance qui tend à rendre la limite physique entre les espaces végétalisés et le reste de la ville de moins en moins marquée, jusqu'à disparaître parfois. Cependant, nous noterons deux nuances à cette tendance. La première est que cela n'est pas systématique, et la clôture physique peut garder son utilité, notamment pour des raisons de sécurité (parcs fermés la nuit). La seconde est que la limite physique disparaît, mais pas forcément la limite symbolique. Il ne s'agit pas de fusionner les espaces, leur singularité est préservée, il s'agit de les rapprocher. La limite est traitée d'une manière différente, notamment à travers le choix des revêtements, ou par des seuils. Ce phénomène a été observé bien au-delà d'Angers. Ann Carroll Werquin et Alain Demangeon (2006) ont fait le même constat, ils parlent d'un « rejet de la clôture vue comme une séparation radicale ». Ils expliquent : « [...] on préfère dorénavant marquer la rupture des espaces par des seuils et des transitions. La clôture traditionnelle, sans être vraiment remise en question, est traitée comme une interaction entre le dedans et le dehors. La séparation des espaces, qui reste une condition quasi obligatoire [...] est étudiée pour rester transparente de quelque côté que l'on soit » (Ibid, p. 13).

Une multiplication des fonctions attribuées à ces espaces végétalisés publics

La continuité de l'espace entre l'espace végétal public est aussi marquée par la diversité des fonctions qui leur est aujourd'hui attribuée. La terminologie des espaces végétalisés des cartes étudiées confirme cette évolution, cet enrichissement des fonctions et des usages qui vont être accordés à ces espaces végétalisés : « mail », « parc », « réserve boisée », « cimetière », « stade », « avenue », « parc des sports », « promenade », « jardin des plantes » (Cartes d'Angers de 1776, 1877 et 1936). Ils ont conservé un rôle récréatif pour les citadins, un rôle pour la santé et le bien être, un rôle éducatif, outil d'urbanisme (limite d'urbanisation), etc. Ce à quoi de nouvelles fonctions se sont rajoutées au cours du XXème siècle, avec un rôle environnemental, un rôle de lien social, un rôle de valorisation territoriale (Figure 43), etc. Cette démultiplication des fonctions dévolues aux espaces végétalisés publics constatée à Angers s'inscrit dans une histoire plus générale du jardin et du paysagisme.

L'aménagement du Parc de Balzac à la fin des années 1990 reflète bien cette extrême multiplicité des fonctions. On parle notamment de développement durable :

- « D'un point de vue environnemental, le projet [du parc de Balzac] doit assurer le rôle de vase d'expansion des crues (le parc est inondable sur sa majeure partie), favoriser l'auto-épuration et la double fonction de drainage – irrigation du Brionneau, permettre la reproduction de certaines espèces de poissons, et globalement favoriser la biodiversité.

- D'un point de vue économique, il doit renforcer l'attractivité de la ville en jouant sur l'image « verte » qu'il véhicule, permettre le développement d'un tourisme de randonnée (par la continuité du réseau d'espaces « naturels ») complémentaire du tourisme culturel (perspective du parc du végétal). La mise en place des jardins familiaux dans une partie du parc doit favoriser l'éclosion d'une économie solidaire.

- D'un point de vue social enfin, le parc propose une offre de loisirs mais se présente comme un espace de rencontre, et de dialogue [...] » (Angers (Ville), 2001)



Figure 43 : Angers, en tête des classements des villes pour leur cadre de vie. Le choix politique de la ville d'Angers de consacrer des moyens importants à la conception et à l'entretien de vastes espaces végétalisés publics lui a permis de développer une « image » marketing.
 A gauche : Palmarès 2014 des « Villes les plus vertes de France » établi par l'Union des Entreprises du Paysage (UNEP)
 A droite : Affiche installée à la gare d'Angers par la communauté d'agglomération et reprenant le titre de l'enquête 2014 des « 50 villes où il fait bon vivre » menée par le Magazine l'Express.

Une logique spatiale qui reflète la diversité des fonctions portées par les espaces végétalisés publics contemporains

Il existe aujourd'hui une continuité dans l'idée de construire des espaces végétalisés au plus près du bâti. Donc la localisation sur les coteaux et le plateau perdure. Cela tient notamment à des logiques qui se maintiennent. Dans l'héritage de l'hygiénisme, il est ainsi prévu d'apporter la présence végétale au plus proche de l'habitat afin de profiter des biens-faits des espaces végétalisés en matière de santé, des effets positifs sur le stress, le bien être (De Vries, Verheij et al., 2003, Grahn, Stigsdotter, 2003). De même, des études continuent à évaluer et à tenir compte de l'accessibilité de proximité de ces espaces (Barbosa, Tratalos et al., 2007). Cependant, à partir de la seconde moitié du XX^{ème} siècle, l'aménagement végétal a investi le fond de vallée et les berges (Figure 44). Cette nouvelle localisation accompagne un délaissement des prairies inondables par l'agriculture. Elle répond aussi à une série de nouvelles attentes liées au temps libre et aux loisirs,⁸ En effet, ces nouvelles fonctions ont nécessité des espaces plus grands pour s'adapter à de nouveaux usages (sports, loisirs) et à la nécessité d'accueillir un public de plus en plus nombreux. On notera ainsi que la base de loisir du Lac de Maine construite dans les années 1970 fait plus de 220 hectares, quant au Parc de Balzac aménagé dans les années 1990, il fait près de 50 hectares. Cela est à comparer aux 4 et 2 hectares respectifs du Jardin des Plantes et du Jardin du Mail. Dès lors, on comprend que bien qu'un peu à l'écart du bâti, les berges sont apparues comme un bon compromis entre la proximité du centre urbain, et la possibilité de disposer de ces vastes espaces.

⁸ A la faveur du raccourcissement de la journée de travail et de l'arrivée des congés payés en 1936 apparaît dès l'entre-deux-guerres une nouvelle donnée avec le temps libre et les loisirs. Dans La cité radieuse, Le Corbusier y fait déjà largement référence : « Bientôt, fatalement, l'aménagement du travail machiniste apportera des heures vacantes dans la journée de chacun. [...] On sent, dès lors, la nécessité de transformer bien vite cette acception encore informe des « loisirs » en une fonction disciplinée. [...] Ainsi se manifeste l'extrême urgence d'aménager les logis capables de contenir les habitants des villes, capables surtout de les retenir. » (Le Corbusier, 1933, p. 101).

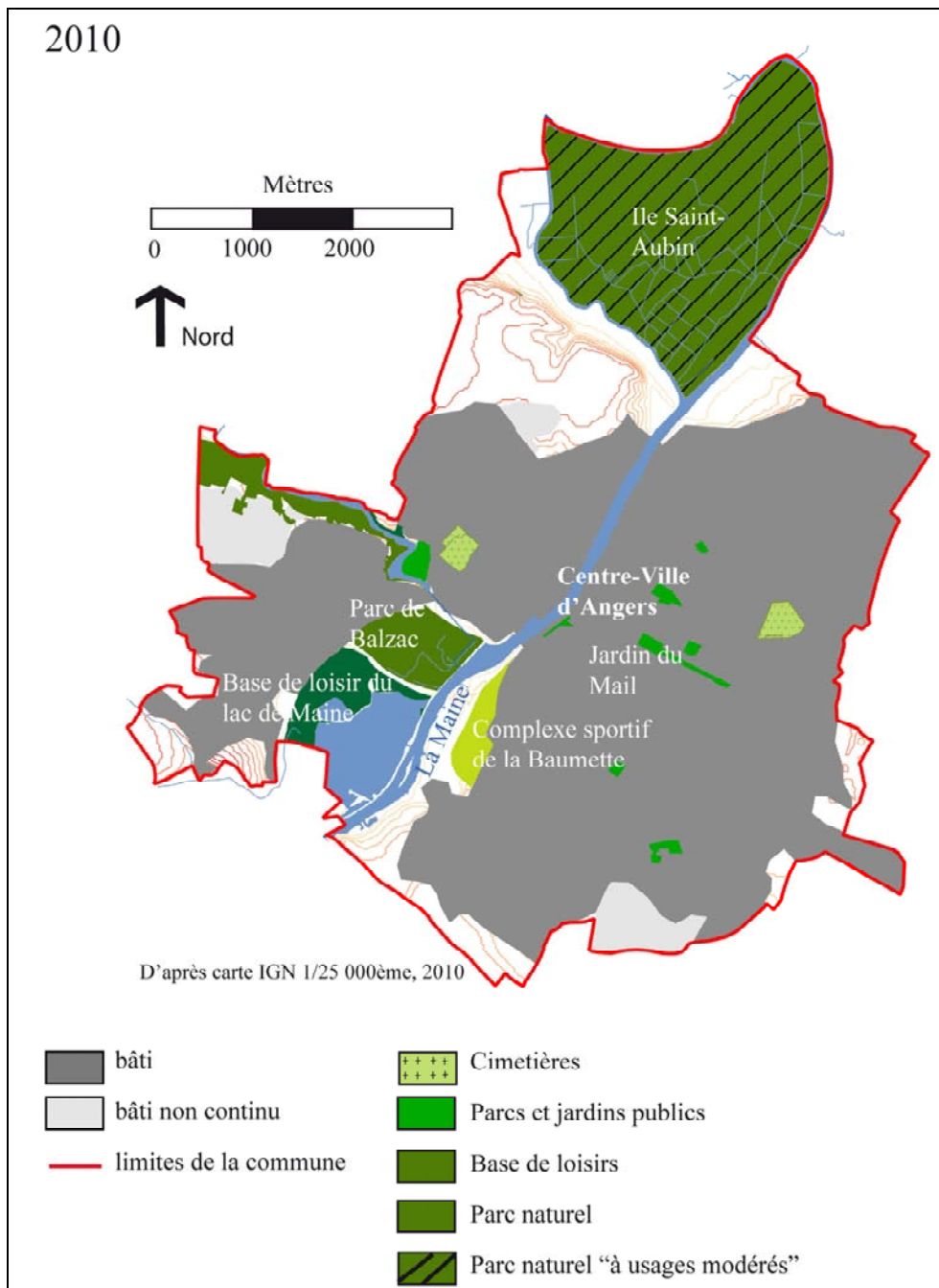


Figure 44 : Une nouvelle localisation sur les berges reflète notamment de nouvelles attentes liées aux loisirs et au temps libre (Carte : Bodénan, 2014)

Conclusion :

Dans ce chapitre, nous avons pu voir le souci constant de la situation dans la localisation des espaces végétalisés au cours du temps. En effet, le bon fonctionnement des espaces végétalisés dépend de leur situation dans la ville, notamment par rapport aux axes de communications et par rapport aux fonctions attribuées aux différents quartiers (commercial, résidentiel, etc.). Par exemple, il est plus logique que les jardins privés soient contigus à l'habitation dont ils dépendent. De même, les jardins publics se sont préférentiellement implantés à proximité des axes de communication afin d'être plus accessibles. La situation des espaces végétalisés a alors évolué au fil des fonctions qui leur ont été attribuées au cours du temps.

Par ailleurs, cette situation a été pensée à des échelles de plus en plus petites au cours du temps. Jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle, il s'agissait essentiellement de profiter et de développer les avantages d'une situation donnée. Les espaces végétalisés se sont ouverts sur l'espace urbain contigu, puis ils ont été pensés à l'échelle du quartier dans lequel ils se situaient. Ce n'est que dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle) que la localisation a été pensée au niveau de l'ensemble de la ville, en étant intégrée à la planification urbaine.

Au final, on a désormais un effet cumulatif :

- A l'échelle de la parcelle, sans être remise en cause, la délimitation s'est ouverte sur le reste de la ville. Les accès ont été multipliés et facilités. La limite physique est peu à peu tombée.
- A l'échelle du quartier, il y a une volonté d'intégration de ces espaces dans une logique et un fonctionnement urbain. Les flux sont intégrés aux tracés des parcs et jardins publics.
- A l'échelle de la commune, l'implantation se veut rationnelle. Elle est pensée en terme d'accessibilité et de complémentarité des espaces.

CHAPITRE 4 : L'importance du site dans la localisation des espaces végétalisés en ville

Dans ce chapitre, nous cherchons à comprendre la trajectoire d'implantation des espaces végétalisés suivant les facteurs liés au site.

Dans un contexte urbain il est possible d'imaginer que ces éléments (les données naturelles du terrain telles que la topographie, l'hydrographie, etc.) s'effacent en partie par rapport à d'autres critères forts comme les attentes sociales, culturelles et par rapport au fonctionnement de la ville. Au contraire, notre hypothèse ici est que malgré ce positionnement en ville, les critères liés au site restent malgré tout primordiaux pour porter les fonctions et les rôles qui ont été successivement attribués aux espaces végétalisés, et notamment pour exprimer une certaine sensibilité à la nature.

Dans un premier temps, nous montrerons en quoi, jusqu'à la seconde moitié du XX^{ème} siècle, une localisation privilégiée sur les coteaux et les plateaux peut être reliée à des aménagements précieux. Dans un second temps, nous verrons comment, à partir de la seconde moitié du XX^{ème} siècle et jusqu'à l'époque actuelle, le fond de vallée a été progressivement investi. Nous relierons cette nouvelle localisation privilégiée à de nouvelles formes d'aménagement, qui sont elles mêmes le reflet d'une nouvelle sensibilité à la nature.

1. Jusqu'à la seconde moitié du XX^{ème} siècle, une localisation sur les coteaux et les plateaux des aménagements qui reflète des aménagements précieux

1.1 Une relation à la nature qui se traduit par des aménagements précieux

Du XIX^{ème} siècle à la première moitié du XX^{ème}, la relation à la nature se traduit par des plantations et des formes données à l'eau à la fois travaillées et fragiles.

Les jardins jusqu'au XVIII^{ème} siècle : entre plantes ornementales et plantes vivrières

Sur la carte de 1776, la nature des figurés représentant le végétal nous permet d'identifier différents types de plantations : les plantations d'ornement¹, avec des motifs géométriques complexes et des arabesques et les plantes vivrières avec des arbres fruitiers, des sillons, et des figurés plus simples. On observe alors que les espèces fruitières, potagères et ornementales se côtoient encore largement dans une majorité des jardins (Figure 45). Cela renvoie aux écrits de Jean-Baptiste de la Quintinie (1690) : « il n'y a rien de plus réjouissant [...] que ce jardin soit en tout temps non seulement propre pour la promenade, et pour l'agrément des yeux, mais aussi abondant en bonnes choses pour la délicatesse du goût, et la conservation de la santé. » (p. 2).

¹ Nous noterons que les catégories « plante ornementale » ou « plante vivrière » ne sont pas étanches. La tomate, par exemple, passera ainsi d'un registre à l'autre au cours du XVIII^{ème} siècle.



Figure 45 : Plantes vivrières et ornementales dans deux exemples de jardin
(Montage cartographique : Bodéan, 2014, d'après Moithey, 1776)

Les premiers espaces végétalisés publics : des espaces fleuris

L'art des jardins a vu au cours du XVIII^{ème} siècle une distinction nette entre jardins d'ornementation et jardins vivriers. Alors que ceux-ci se côtoyaient jusqu'alors, il s'agit désormais essentiellement d'affirmer des valeurs morales. Dezallier d'Argenville (1709) écrit ainsi que « les jardins de propreté [d'ornement] [...] font les plus beaux et les plus nobles de tous » alors que les jardins « fruitiers et potagers [...] font connaître que leur maître songe plus au profit qu'à tout autre chose » (p. 4). Les premiers vont ainsi être montrés tandis qu'on va au contraire tendre à cacher les seconds. Les espaces végétalisés publics qui vont se multiplier au XIX^{ème} siècle vont reprendre cette distinction. A nouveau, il va s'agir d'affirmer une série de valeurs et de normes relatives à l'ordre, au propre et au beau (Goody, 1994). La culture des plantes ornementales reflète alors le progrès, la modernité et entame une rupture avec une culture paysanne qui figure plutôt dans les cultures vivrières. Les premiers espaces végétalisés publics se placent ainsi en rupture par rapport à la composition des jardins privés qui mêlent encore très souvent plantations vivrières et ornementales en utilisant quasi uniquement des plantes d'ornement. A Angers, c'est ce modèle qui s'applique dans les espaces végétalisés aménagés au XIX^{ème} et jusqu'au XX^{ème} siècle. Le jardin fruitier fait exception à cette règle, mais sa vocation est d'abord scientifique. Il s'agit du jardin appartenant à la 'Société d'Agriculture, Sciences et Art' d'Angers. Cette « mise en ordre emblématique du modernisme » (Bergues, 2004), cette rationalisation, se retrouve également dans le dessin des espaces végétalisés, qui, de style pittoresque (Jardin des Plantes)² (Figure 46) ou de style néoclassique (Jardin du Mail)³ (Figure 47), demeurent toujours des espaces très structurés et élaborés.

² L'aménagement du jardin des plantes dans le style pittoresque -encore visible aujourd'hui- a été aménagé sur les plans du célèbre paysagiste Edouard André, il date de 1905 (Bertoldi, 2002).

³ L'aménagement du jardin du mail dans sa partie aménagée de style néoclassique date de 1859, il a été aménagé sur les plans de l'architecte Bibard et avec la collaboration de l'horticulteur André Leroy (Bertoldi, 1992).



Figure 46 : Le Jardin des Plantes, de style pittoresque
(Carte postale ancienne : « L.V. », vers 1910)



Figure 47 : Le Jardin du Mail, de style néoclassique
(Carte postale ancienne : Editions Lionel, 1957)

Au XIX^{ème} siècle, l'aménagement des premiers espaces végétalisés publics coïncide également avec le développement d'un goût et d'un intérêt pour les espèces exotiques, permis grâce au développement des serres, des jardins d'acclimatation et de l'horticulture⁴. Ces plantes vont se retrouver dans les jardins à cause de leur caractère ornemental. Afin d'avoir un fleurissement tout au long de l'année, on utilise des variétés annuelles (ou utilisées comme telles) qui sont même renouvelées au cours des saisons. Pensées, bégonias, œillets d'Inde, impatiens, géraniums, ageratum, etc. se succèdent ainsi. On les place dans des plates-bandes afin de les mettre en valeur. Cela donne également place à un nouveau savoir-faire : la mosaïculture. C'est le « modèle horticole » tel que le décrit Gaëlle Aggéri (2004) ou le

⁴ « Angers : centre national d'horticulture » (Ménard, 1956) est particulièrement concernée par ce développement des sociétés horticoles. Les espaces publics se voient alors attribuer la fonction nouvelle d'être la première vitrine des entreprises locales.

« modèle fleuri » tel que le nomme Martine Bergues (2010) et qui perdure dans ses principes jusqu'à aujourd'hui, même si les espèces végétales ont évolué au fil du temps et des modes.

1.2 Les plateaux et les coteaux, une localisation choisie pour la culture des plantes et l'utilisation de l'eau

Du XVIII^{ème} siècle au milieu du XX^{ème} siècle, les formes de l'aménagement végétal évoluent largement, y compris pour les espèces et les variétés de plantes utilisées. Cependant, les conditions recherchées restent relativement constantes. La situation doit être abritée, principalement des crues et des vents, et doit offrir un accès à l'eau. On observe figure 48 que dans cette perspective, la quasi-totalité des espaces végétalisés se situent alors sur les coteaux donnant sur la Maine et sur les plateaux, en dehors de la zone inondable.

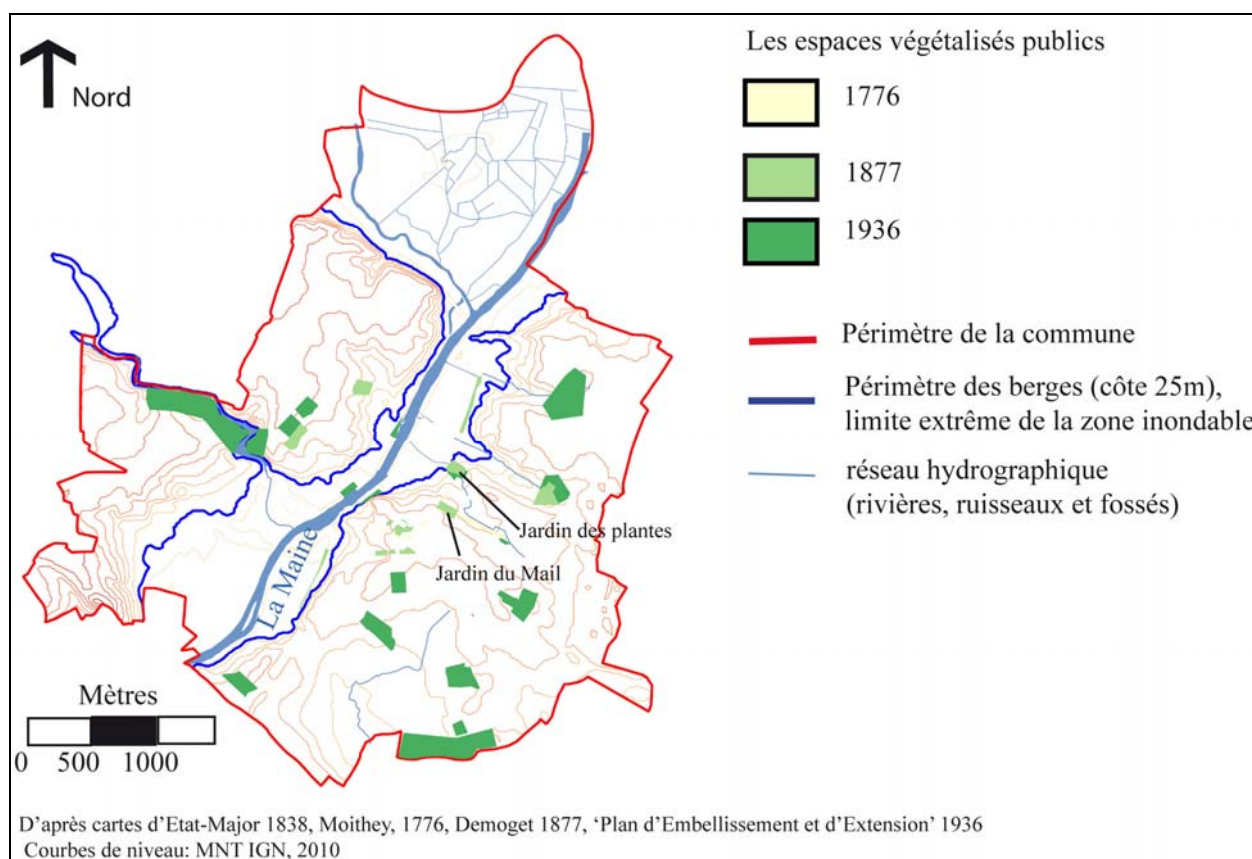


Figure 48 : Les plateaux et les coteaux, une situation privilégiée des premiers espaces végétalisés publics (Carte : Bodéan, 2014)

Une localisation choisie pour abriter des aménagements et des plantations fragiles

Parmi les facteurs ayant conduit à une localisation sur les coteaux et les plateaux, les conditions agronomiques favorables à la culture des plantes vivrières ou des plantes de collection ont constitué un argument important. Ce facteur n'est toutefois pas déterminant. Le Parc de la Garenne par exemple (Figure 49) est construit sur d'anciennes carrières, avec très peu de sol. La recherche de bonnes conditions agronomique correspond tout d'abord à des propriétés de sol choisies. Dans son ouvrage sur les jardins fruitiers et potagers, La Quintinie (1690) requiert ainsi des sols profonds « au moins trois pieds de profondeur » et bien drainés « ni trop humide ni trop sèche » (Ibid). Cette localisation correspond ensuite à une exposition favorable. Cela est un critère de choix important, car les terrains bien exposés au soleil permettront d'avoir des récoltes plus précoces ou de cultiver des espèces exotiques. Des expositions variées sur un même site permettront aussi d'avoir des espèces avec des exigences

différentes sur un même site. C'est notamment pour ses qualités d'exposition que le site du Jardin des Plantes d'Angers a été choisi dans un vallon (Bertoldi, 2002).

Cette localisation se justifie enfin par des formes d'aménagement particulièrement fragiles que l'on va chercher à protéger. Les espèces exotiques, mais également les plantes annuelles, encore peu implantées, sont des cultures fragiles et exigeantes. Elles nécessitent une protection vis-à-vis du froid, mais aussi par rapport aux agressions mécaniques telles que les crues, le ravinement ou le vent. Il en est de même pour les nombreux éléments construits tels que les fontaines, le mobilier urbain, les allées finement sablées et tracées au cordeau. Cela explique également pourquoi les espaces végétalisés publics ont longtemps été localisés hors de la zone inondable. On remarque par ailleurs que les vallons (Figure 49) qui entaillent les coteaux rive gauche constituent des situations de choix. En effet, ils permettent un accès à l'eau tout en étant hors de la zone inondable et leur forme en creux offre un abri contre le vent.

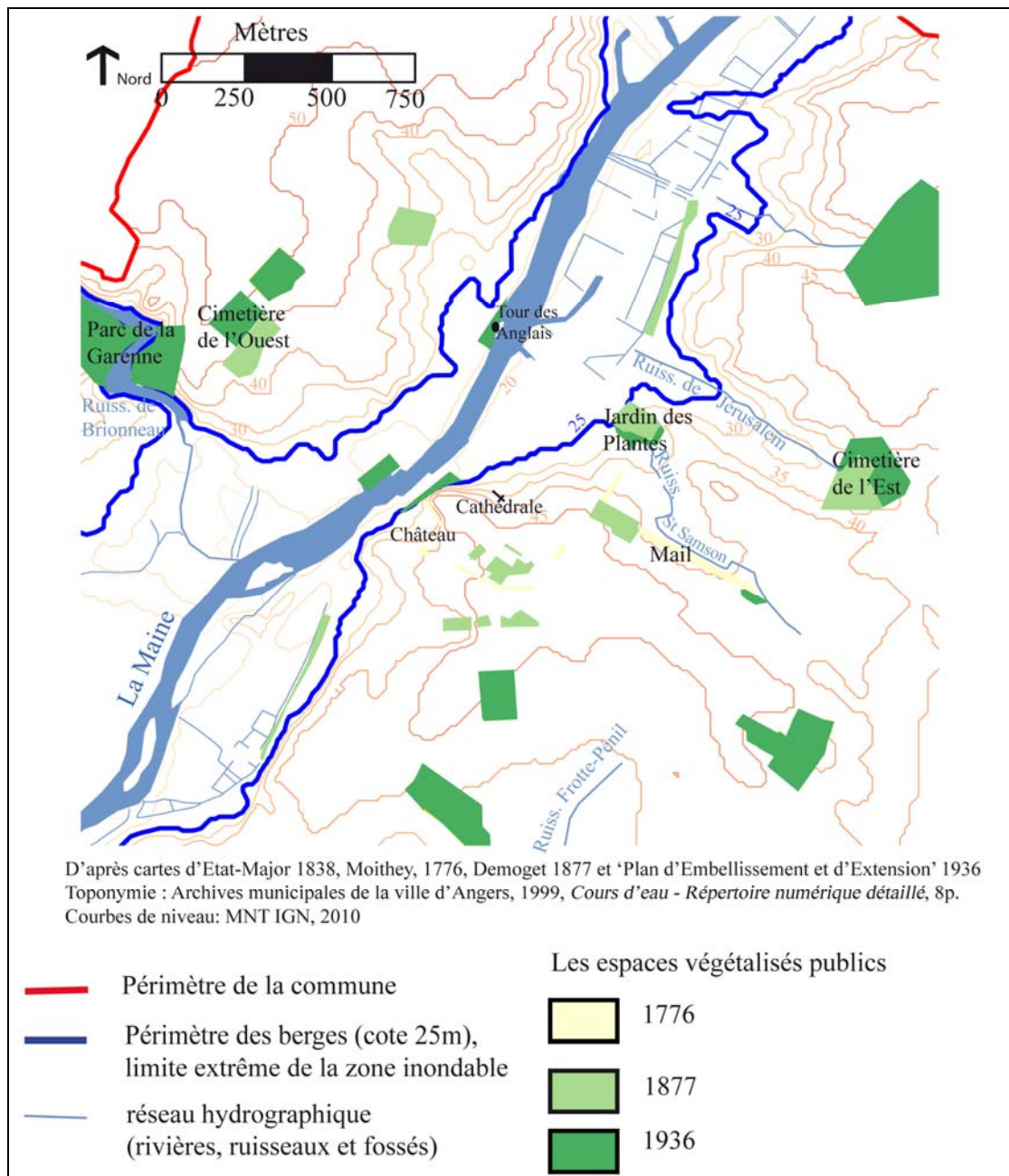


Figure 49 : Les vallons entaillant les coteaux et le plateau, une situation particulièrement privilégiée disposant d'eau et protégée des vents (Carte : Bodéan, 2014)

Une localisation choisie pour un accès à l'eau

Les espaces végétalisés sont situés hors de la zone inondable, hors de la zone d'influence de la Maine qui par son importance non maîtrisée entraînerait une détérioration du jardin. Cependant, la localisation à proximité de points d'eau est malgré tout recherchée. L'eau est en effet un élément incontournable du jardin. C'est l'un des éléments majeur de la symbolique du jardin en occident, mais la présence de l'eau est aussi recherchée pour des raisons pratiques, et notamment l'irrigation⁵. Ainsi, le Jardin des Plantes est situé dans un vallon où coule un ruisseau. De même, le parc de la Garenne est tourné vers l'étang Saint-Nicolas alimenté par le ruisseau du Brionneau. Alors certes, la technique, même au XVIIIème et XIXème siècle, permet de s'affranchir en partie des contraintes du terrain, mais cela reste coûteux. Dans le cas de l'alimentation en eau du jardin, Edouard André (1879) écrit ainsi : « Si les eaux existent naturellement, dans la propriété, et si la position des bâtiments est choisie de telle sorte qu'ils puissent être approvisionnés d'eau sans machine élévatoires, tout sera pour le mieux. C'est toujours une chose grave que de monter l'eau par des manèges, machines à vapeur [...] ou autres moteurs dispendieux ou désagréables » (p. 173). Ces accès à l'eau privilégient des petits cours d'eau qui peuvent aisément être contrôlés. Le cours du Brionneau est régulé par un barrage (qui crée l'étang). Le ruisseau du Jardin des Plantes a quant à lui été entièrement façonné (Figure 50).



Figure 50 : La cascade du Jardin des Plantes à Angers, un ruisseau maîtrisé et entièrement remodelé
(Carte postale ancienne : Auteur inconnu, 1907)

Une localisation qui lorsqu'elle n'est pas idéale nécessite des aménagements lourds

Une situation même choisie n'apporte pas nécessairement tous les éléments requis pour le jardin. C'est alors l'aménagement et la technique qui prennent le relais. Par exemple, dans le Jardin du Mail, l'eau était présente sur le site, mais sous la forme jugée ingrate d'un fossé. Aussi une fontaine fut installée (Figure 51), laquelle procure « du bon goût et d'effet » (Bertoldi, 1991).

Mais combler les défaillances d'une situation inopportune peut nécessiter des aménagements particulièrement lourds. La figure 49 révèle ainsi quelques rares cas où des espaces végétalisés publics ont malgré tout été implantés en zone inondable. Le jardin situé en bord de

⁵ « C'est une chose constante et universellement établie, qu'il n'est pas possible d'avoir un bon et beau jardin, et particulièrement pour un potager, à moins que pendant une grande partie de l'année, on les garantisse de leur grande ennemie, qui est la sécheresse [...] » (La Quintinie, 1690, p. 140)

Maine au niveau de la tour des Anglais en est un exemple intéressant. A cet endroit, le linéaire de berge n'avait encore jamais été l'objet d'aménagement (Figure 52). La berge est encore irrégulière, on y distingue de petits îlots. La végétation est de type rivulaire. Le jardin planifié sur le plan d'embellissement de 1936 n'a finalement été réalisé qu'au cours des années 50. Le site est alors profondément remanié. La berge est redessinée, le site est remblayé et aménagé selon le style « horticole » que nous avons décrit précédemment (Figure 53). On constate ici que d'importants efforts ont été ici concédés pour mettre le jardin hors d'eau, pour se prémunir d'une eau qu'on ne maîtrise pas. Et si l'eau est importante dans le jardin, la rivière n'est ici, absolument pas prise comme référent dans l'aménagement de l'espace végétalisé, tant par le choix des végétaux que par la composition du jardin. D'ailleurs, le jardin est coupé de la rivière par une route construite entre 1971 et 1973⁶.



Figure 51: La fontaine du Jardin du Mail à Angers
(Photographie : Bodénan, 2014)



Figure 52 : Une portion de berge peu aménagée jusqu'au milieu du XXème siècle.
(Photographie : Auteur inconnu, début XXème siècle)



Figure 53 : Un jardin construit en bordure de rivière mais qui se détourne d'elle.
(Photographie : Bodénan, 2013)

⁶ D'après photographies aériennes de l'IGN :
Cliché n°2023, mission (01/01/1971), C1522-0271_1971_CDP6704, échelle 1 :20 119
Cliché n° 108, mission (25/05/1973), C1422-0011_1973_F1422-1722, échelle 1 :29 893

2. A partir de la seconde moitié du XX^{ème} siècle et jusqu'à l'époque actuelle, un investissement du fond de la vallée qui traduit une nouvelle sensibilité à la nature

Dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle un nouveau rapport à la nature s'inscrit dans l'aménagement des espaces végétalisés angevins. Celui-ci va générer de nouvelles formes assez différentes les unes des autres mais qui partagent la propriété d'être des formes de nature plus libres, des formes toujours sophistiquées mais moins fragiles. Ce nouveau rapport à la nature, qu'il faut également remettre dans un contexte d'avancées techniques, va permettre d'investir une nouvelle situation dans la vallée inondable.

2.1 Un nouveau rapport à la nature, un goût pour le « naturel »

Si le « modèle fleuri » (Bergues, 2010) persiste dans les anciens jardins, un nouveau rapport à la nature apparaît, avec un goût pour le « naturel ». Ce dernier se décline en différentes variations au cours du XX^{ème} siècle dans les aménagements effectués à Angers.

Le parc Saint-Nicolas : Le caractère pittoresque (première moitié du XX^{ème} siècle)

Le site de l'étang Saint-Nicolas est le premier site situé sur les berges à être considéré par l'aménagement végétal. Il s'agit d'une ancienne carrière de schiste, traversée par un affluent de la Maine, le Brionneau. L'achat des terrains et l'aménagement du parc par la commune s'échelonnent entre 1934 et 1940 (Figure 54). En parallèle le site est protégé en 1936 en étant classé au rang des sites pittoresques en accord avec la loi de 1930 qui concerne « la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque ». L'étang est plus exactement classé au titre de « Monument Naturel ». Le fait que la création du parc et le classement du site soient synchronisés, mais aussi la superposition quasi parfaite du périmètre de protection avec le périmètre du parc nous montre que la valorisation du patrimoine naturel a ici joué un rôle déterminant pour le choix du site.

L'« espace vert » : la base de loisirs du Lac de Maine (1968-1976)

Les modernes ont donné une place très importante à la nature et aux espaces végétalisés. Le Corbusier écrivait ainsi : « La ville se transformera petit à petit en un parc » (Le Corbusier dans Choay p. 243). Cependant, cette pensée n'a jamais donné de formes à ces espaces végétalisés. Françoise Choay (1985) a parfaitement résumé cette situation lorsqu'elle écrit : « Paradoxalement, l'urbanisme CIAM, tout centré qu'il soit sur les espaces verts, n'a donné naissance à aucune doctrine concernant leur aménagement et leur esthétique » (p. 260). Ce constat mériterait d'être éclairci d'un point de vue théorique : est-ce réellement un oubli, ou ces espaces végétalisés étant pensés comme nature, il n'était pas possible de définir des formes précises ? A Angers, la base de loisirs du Lac de Maine témoigne de l'aménagement végétal de cette époque (Figure 55). Outre les équipements sportifs, elle a été aménagée avec des massifs boisés, des pelouses, des formes très simples en comparaison de celles des espaces végétalisés précédents. De part sa situation en fond de vallée, cette base de loisirs traite largement de l'eau avec un lac principal et divers petits plans d'eau, chacun associés à un objectif fonctionnel (baignade, sports nautiques). La grande surface de cet espace, et la nécessité de contrôler les coûts d'entretien ont certainement contribué à la simplicité des formes (nous allons y revenir).



Figure 54 : Le parc Saint-Nicolas en 1947 (Carte postale ancienne, édition M. Chretien)



Figure 55 : La plage de la base de loisirs du lac de Maine avec son cadre végétal. (Photographie Bodénan, 2014)

Le « jardin au naturel » : le parc Balzac (1990-2005)

La critique de « l'espace vert », la montée de valeurs environnementales et le « désir de campagne » (Hervieu, Viard, 1996 dans Bergues, 2010) ont modifié le regard sur la nature. Cela a modifié les attentes concernant l'aménagement d'espaces publics végétalisés au tournant des années 1980-90. A la fin du XX^{ème} siècle, on voit apparaître un nouveau modèle d'aménagement végétal, sans pour autant faire disparaître le modèle horticole. On retient des formes végétales plus libres, les attentes sont moins fortes sur des floraisons aux couleurs vives. On revalorise la flore indigène mais on adopte aussi des plantes exotiques rustiques et autonomes. D'un point de vue technique, cela se traduit par la critique d'un mode de gestion technologique usant d'engrais, de pesticides et de traitements mécaniques intensifs. Ce changement de regard accompagne aussi une nécessité de limiter les coûts d'entretien alors que la surface des espaces végétalisés augmente nettement. C'est l'émergence de la « gestion différenciée » (Aggéri, 2004). Cela concourt à former le modèle du « jardin au naturel » (Bergues, 2010)⁷.

C'est ce nouveau modèle qui caractérise le plus le Parc de Balzac à Angers construit entre le début des années 90 et le début des années 2000. Ainsi, même si la culture horticole se manifeste encore par une collection de chênes et de graminées plantées sous forme de massifs (Figure 56), le parc développe des formes plus souples avec des motifs champêtres tels que des « champs fleuris », des « basses prairies » voire des références plus nettes à un espace plus sauvage avec « le marais » ou « le verger aux oiseaux »⁸. Dans l'ensemble du parc, les espèces autochtones telles que les chênes, les peupliers ont été employées, de même, des prairies « naturelles » favorisent la flore locale. Cette nouvelle esthétique touche également les formes de l'eau. Le ruisseau du Brionneau est mis en scène dans des canaux creusés dans une partie du parc, sur le modèle du marais poitevin (Davodeau, 2014) (Figure 57). Le parc étant en partie en zone inondable, dans une partie du parc, des modelés du terrain appelés « dunes et vagues vertes » soulignent astucieusement les variations du niveau d'eau de la Maine. Au niveau local, cet aménagement fait référence à la zone humide des basses vallées

⁷ Ce modèle du « jardin au naturel » prend en fait ses sources dès la fin du XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècle. C'est le courant du wild garden en Angleterre avec pour figures de proue les jardiniers-paysagistes William Robinson et Gertrude Jekyll. Pour un développement sur le sujet, nous nous référerons à la thèse de Gaëlle Aggéri (2004).

⁸ D'après la plaquette de présentation du parc de Balzac (Angers (Ville), 2012).

angevines (BVA) qui est revalorisée d'un point de vue environnemental (Nous y reviendrons dans le chapitre 5).

Malgré son qualificatif de « naturel », ce nouveau modèle reste cependant toujours entre nature et artifice. Les motifs agricoles sont largement réinterprétés (Figure 58). Les végétaux rustiques incluent de nombreuses espèces exotiques ou des cultivars horticoles recherchés aussi pour leurs qualités esthétiques. En dépit d'une simplicité apparente, ce nouveau style d'aménagement végétal n'en reste pas moins sophistiqué et très travaillé.



Figure 56 : Des massifs de graminées : des végétaux exotiques mais acclimatés et rustiques. (Photographie Bodénan, 2014)



Figure 57 : Des canaux en référence au Marais Poitevin (Photographie Bodénan, 2014)



Figure 58 : Des motifs agraires recomposés (Photographie Bodénan, 2014)

Simultanément à l'aménagement du parc de Balzac, la municipalité investit à partir de l'an 2000 l'île Saint-Aubin⁹, un espace agricole constitué de prairies, située au Nord de la commune (Figure 43). C'est un site qui possède *de facto* des formes champêtres. Des sentiers

⁹ La ville avait acquis dès le milieu des années 1970 des terrains pour garder cet espace ouvert, alors que le fond de vallée se tournait vers la populiculture (cf. chapitre 5). Mais jusque là il n'y avait pas eu d'ouverture au public.

d'interprétation y sont balisés, l'accès au site est facilité par l'achat du bac et la suppression du droit de passage de celui-ci.

Le parc de Balzac et l'île Saint-Aubin s'intègrent entre les années 1970 et 1990 dans un vaste ensemble emblématique du point environnemental et entrent notamment dans des périmètres de protection (cf. chapitre 3).

2.2 Une nouvelle localisation dans le fond de vallée inondable

Ce nouveau regard ainsi que l'abandon des fonds de vallée par l'agriculture a permis d'envisager l'investissement des zones inondables (Figure 59). Dans ce changement de situation, on voit également apparaître un changement d'échelle. Les espaces végétalisés implantés en fond de vallée sont en effet sensiblement plus grands que les précédents. Cela renvoie à de nouvelles formes plus simples ainsi qu'à de nouvelles techniques d'entretien et de gestion, liées d'abord à la mécanisation et aux intrants chimiques (années 1960-80) puis au contexte environnemental (« gestion différenciée ») qui implique une gestion extensive.

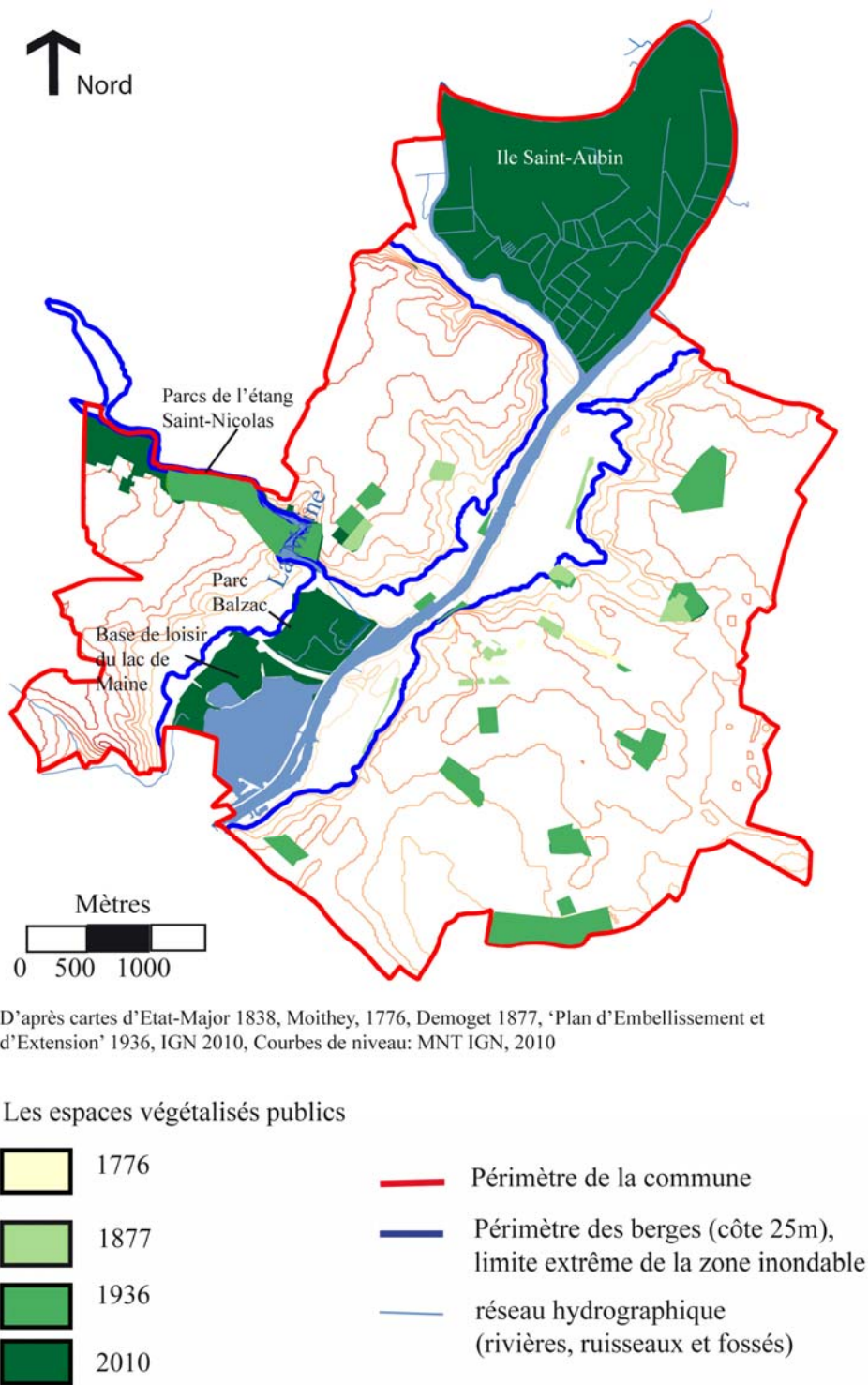


Figure 59 : L'investissement du fond de vallée (Carte, Bodéan, 2014)

Des aménagements et des plantes moins fragiles et moins exigeantes

L'investissement du fond de vallée a accompagné de nouvelles attentes de nature et des formes nouvelles de jardin. L'emploi de formes végétales plus simples (dans le cas des « espaces verts ») ou ensuite l'emploi de végétaux choisis pour leur rusticité et leur adaptation au milieu dans le cas du « jardin au naturel », ont permis d'envisager l'aménagement du fond de vallée dont les conditions de culture sont longtemps apparues comme moins propices. Par exemple l'emploi de vivaces, mieux ancrées dans le sol que des plantes annuelles permet désormais aux plantations de résister aux crues. De même, ces nouvelles attentes ont permis

l'utilisation de plantes adaptées aux zones humides : peupliers, saules, aulnes, frênes, etc. Ces nouvelles attentes de nature se traduisent également dans le reste de l'aménagement, qu'il soit conçu dans un objectif de fonctionnalité ou dans un objectif de simplicité rustique. Ainsi le mobilier urbain a des formes plus simples, les allées sont tracées et gravillonnées plus grossièrement (Figure 60). Cette résistance à l'inondation est aussi conférée par des solutions techniques nouvelles, par exemple l'emploi de résines qui imitent un sablage fin des allées. Ces formes résistent mieux aux inondations.



Figure 60 : Un mobilier rustique, des tracés moins nets, des éléments qui résistent aux inondations dans le Parc de Balzac (Photographie Bodéan, 2014)

Des aménagements malgré tout protégés

Mais si les formes végétales supportent désormais la submersion lors des crues saisonnières (Figure 61), une partie des aménagements continuent à en limiter les impacts. Dans ces deux cas, l'eau reste contrôlée. Dans le cas du parc de Balzac, l'aménagement végétal est partiellement protégé derrière une digue-promenade insubmersible, la promenade Yolande d'Aragon (Figures 62 et 64, coupe A). Celle-ci limite notamment l'apport de dépôts (branchages, limons) lors des crues (Figure 63). En ce qui concerne la base de loisirs du Lac de Maine, une partie des équipements sportifs, les plus sensibles (cours de tennis, bâtiments de la base nautique, etc.) ont été construits sur des remblais afin d'être mis hors d'eau (Figure 65). Le parc et le Lac de Maine sont aussi séparés du lit principal par l'ancien chemin de halage qui a été réaménagé et renforcé (Figure 64, coupe B). Si ce dernier est submergé lors des crues, il permet en revanche une régulation du niveau d'eau dans le lac en période d'étiage.



Figure 61 : Le parc Balzac inondé (Photographie Davodeau, 2005)



Figure 62 : La promenade-digue Yolande d' Aragon séparant le Parc de Balzac du lit mineur de la Maine
(Photographie : Couderc, 2013)



Figure 63 : Limon déposé sur le quai après une crue de la Maine
(Photographie : Bodénan, 2012)

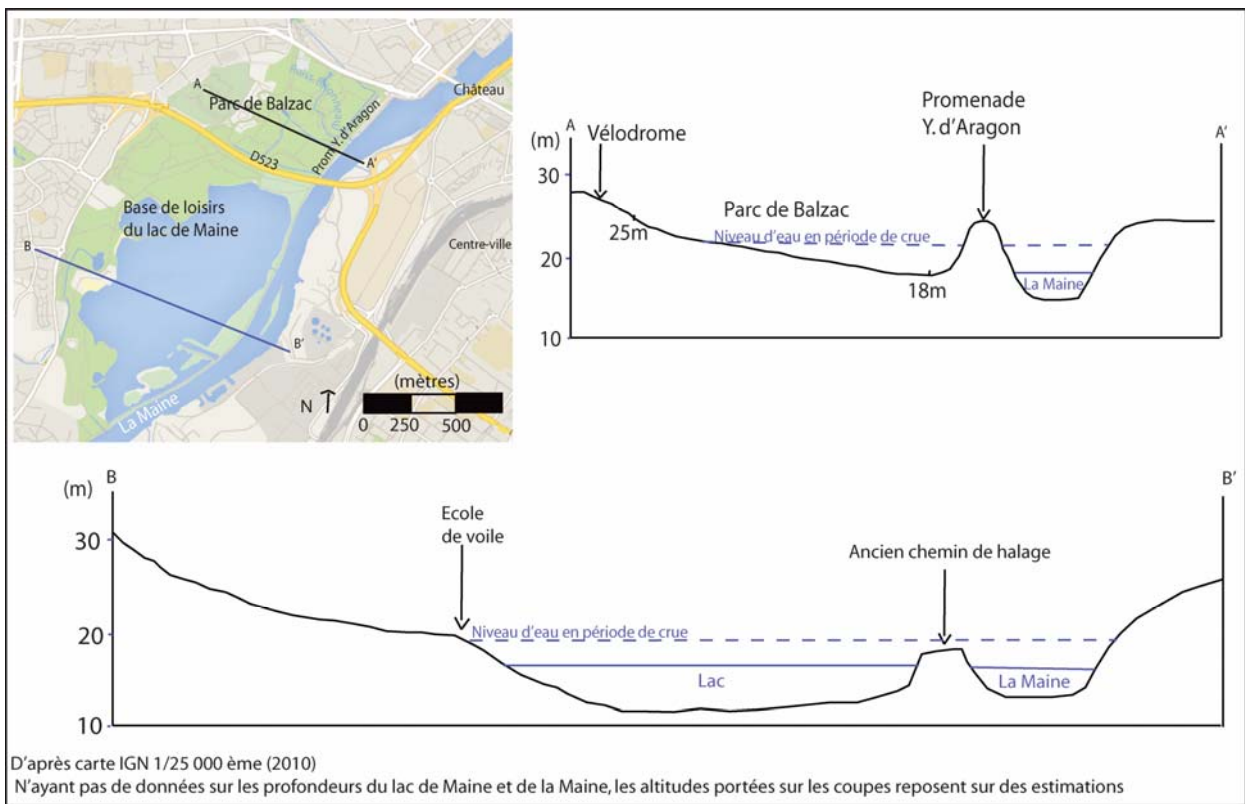


Figure 64 : Le parc de Balzac et la base de loisirs du lac de Maine, une situation en fond de vallée, mais toujours à l'écart du lit mineur de la rivière (Coupes : Bodénan, 2014)



Figure 65 : Des équipements placés hors d'eau dans la base de loisir du lac de Maine (Photographie : Angers Loire Tourisme, vers 2000)

Des techniques de gestion adaptées à l'entretien de vastes espaces

Les espaces aménagés en fond de vallée ont en effet en commun d'être immenses par rapport aux parcs du XIX^{ème} siècle. La base de loisirs du lac de Maine mesure près de 220 hectares, le parc de Balzac mesure quant à lui près de 50 hectares. Pour comparaison, jusque là, le Jardin du Mail ou le Jardin des Plantes ne faisaient pas plus de 4 hectares, ce qui représente un rapport de 1 à 55. Ce changement d'échelle a été rendu possible par une évolution des techniques de gestion et d'entretien. On distingue deux époques :

Dans les années 1960-70, une batterie de nouveaux outils et techniques va apparaître dans le sillage de l'agriculture (Figure 66). Cela permet la mécanisation des travaux d'entretien, l'utilisation d'agents chimiques pour le désherbage, etc. Cette évolution va influencer la création des aménagements végétaux à tel point que M. Rumelhart et G. Chauvel (1995) parlent de « Jardins publics, jardins mécaniques ». Cela a notamment permis d'augmenter sensiblement la taille des espaces végétalisés publics. Ces outils techniques permettent en effet de gérer des espaces beaucoup plus importants à moyens égaux en termes d'effectif et de coût.

A partir des années 1990, ces avancées techniques qui avaient permis pour la première fois d'envisager l'aménagement de vastes espaces se trouvent en contradiction avec les principes poursuivis avec les attentes environnementales. Mais un autre cadre va permettre de conserver des espaces végétalisés très vastes. Ce sont les principes de la gestion différenciée/raisonnée. Ceux-ci reposent à la fois sur l'acceptation d'avoir des espaces avec un entretien moins intensif (présence de mauvaises herbes, espacement des tontes), mais aussi sur de nouvelles techniques d'entretien¹⁰. La gestion différenciée se fait alors aussi gestion extensive. L'aménagement et le mode de gestion du Parc de Balzac¹¹ reposent sur ces principes de gestion. Pour l'île Saint-Aubin qui a servi en partie de modèle au même titre que l'ensemble des basses vallées angevines (Figure 67), l'entretien est intégré à une production agricole (pâturage et production de foin) qui bénéficie de mesures agro-environnementales. Dans le cas du Parc de Balzac, l'entretien repose sur des animaux d'élevages, des baudets du Poitou (Figures 67 et 68) et des vaches 'Highlands', mais sans qu'il y ait de valorisation économique de ces élevages.

¹⁰ La notion est en réalité bien plus complexe. Pour une définition plus complète, voir la thèse de Gaëlle Aggéri (2004)

¹¹ Ces principes de la gestion différenciée sont aujourd'hui fortement revendiqués (site web de la ville), mais au moment de sa création (le parc a été réalisé en régie par la ville) au début des années 1990, cette gestion était encore envisagée avec des modes plus intensifs, avec des tontes régulières par exemple.



Figure 66 : Entretien du Parc de Balzac avec des moyens mécaniques adaptés à de grands espaces (Photographie : Ville d'Angers, 2011)



Figure 67 : Des espaces gérés en partie sous formes de prés fauchés ou de pâtures dans le parc de Balzac, sur le modèle des basses vallées angevines (Photographie : Bodénan, 2014)



Figure 68 : Baudet du Poitou dans le parc de Balzac (Photographie : Bodénan, 2014)

Conclusion :

Dans ce chapitre, nous avons montré que le site reste un élément important dans le choix du lieu d'implantation des espaces végétalisés, même en milieu urbain. En effet, les projets d'aménagement végétalisés reflètent une certaine sensibilité à la nature de la société. Celle-ci se matérialise dans des formes végétales et des espèces qui sont recherchées, mais aussi des formes de l'eau. Or, ces formes végétales et ces formes de l'eau sont alors très dépendantes du site et des données biophysiques qui lui sont associées. La présence de l'eau et le fait qu'elle puisse être contrôlée facilement constituent une caractéristique importante, mais les expositions au vent, au soleil, sont aussi des facteurs largement pris en compte. Au cours du temps, le choix de différents sites a évolué en fonction des variations d'une sensibilité à la nature, et par conséquent d'exigences différentes sur les formes que les aménageurs ont recherché à mettre en place dans leurs projets.

En s'appuyant sur l'histoire des jardins de la fin du XVIIIème siècle à aujourd'hui, et en suivant l'évolution du rapport à la nature et des formes qui s'y rattachent, nous avons pu identifier des localisations privilégiées. On constate ainsi un déplacement dans l'implantation des espaces végétalisés du plateau et des coteaux vers le fond de vallée :

- Le plateau et les coteaux (de la fin du XVIII^{ème} siècle au milieu du XX^{ème} siècle)

Ces ensembles rassemblent différentes formes d'espaces végétalisés (jardins, premiers parcs et jardins publics) qui ont cependant en commun d'être constitués de cultures exigeantes et d'éléments architecturés sophistiqués. Le plateau et les coteaux permettent alors de protéger au maximum ces aménagements fragiles.

- Le fond de vallée (à partir de la seconde moitié du XX^{ème} siècle)

Cette localisation correspond à des formes très différentes d'espaces végétalisés (« espace vert », « parc au naturel »). Ces espaces végétalisés coïncident avec des formes végétales plus simples, plus rustiques qui ont pu être implantées dans des sites à priori moins propices comme le fond de vallée, submergé par les crues de la rivière au moins une partie de l'année. Mais ces aménagements dans le fond de vallée ont également été possibles par l'usage de moyens matériels et techniques supplémentaires.

CHAPITRE 5 : La dynamique propre des berges

Au-delà des facteurs liés à la situation et au site, nous avons pu constater que la localisation des aménagements végétalisés s'inscrit également dans la dynamique propre d'espaces spécifiques. Dans le chapitre 3, nous avons vu par exemple que l'espace associé aux remparts de la ville a constitué une localisation privilégiée pour plusieurs mails à la fin du XVII^e et au XVIII^e siècles. Cet investissement des remparts et de leur fossé s'intègre dans une histoire propre. Cela sous-tend notamment un changement de statut des remparts à cette époque¹. De même, l'origine aristocratique et religieuse des premiers jardins publics au tournant du XVIII^e et du XIX^e siècles nous renvoie à un bouleversement dans la trajectoire de ces jardins au moment de la révolution française. Dans la période contemporaine, nous avons pu constater que les berges et le fond de vallée constituent un lieu privilégié pour l'aménagement des espaces végétalisés. Ce chapitre vise donc à comprendre plus finement la trajectoire d'évolution ces berges, leur dynamique propre et, comment celles-ci sont entrées en phase avec la logique de l'aménagement végétal urbain.

Dans un premier temps, nous verrons comment les berges témoignent d'une relation ambivalente entre la ville et sa rivière. Dans un second temps, nous aborderons le délaissement des berges au milieu du XX^e siècle. Enfin dans un troisième temps, nous nous intéresserons aux nouvelles attentes qui ont conduit à aménager les berges à partir de la fin du XX^e siècle.

1. Les berges, un espace témoin de la relation ambivalente entre la ville et la rivière

Jusqu'à la seconde moitié du XX^e siècle, la relation entre la ville et la rivière est ambivalente. Cette dernière est perçue comme une contrainte mais aussi comme un atout pour la ville. Les aménagements, mais aussi la perception des berges, reflètent bien cet état. Dans un vœu de clarté, nous avons choisi de traiter ces deux types de relation (atout et contrainte) séparément, mais nous le verrons, la réalité s'avère plus complexe et ces deux types de relations ont pu cohabiter chez un même acteur.

1.1 Des espaces considérés comme des atouts

Un vaste réseau hydrographique : un avantage

La commune d'Angers est située sur une double confluence. Au Nord, La Sarthe, La Mayenne et Le Loir se rejoignent pour former la Maine. Quelques kilomètres plus au Sud, en aval, la Maine rejoint La Loire au niveau du Bec de Bouchemaine (Figure 69). Cela forme un vaste réseau hydrographique en partie navigable. En effet, de par leur faible pente, et leur gabarit suffisant, ces rivières ont pu être aménagées et dotées d'infrastructures (barrages, écluses) pour la navigation. Angers se retrouve ainsi au carrefour d'un réseau reliant notamment Laval (90km), Le Mans (130 km), Segré (40 km) et Nantes (95 km) ainsi que l'Océan Atlantique via la Loire. Cette situation a fait d'Angers un point stratégique pour l'échange et le commerce de produits et notamment des produits de la terre : vin, lin, ardoise, tuffeau, etc. (Figure 70). A l'échelle de la ville, cette situation en bord de cours d'eau a également permis de mettre en place un certain nombre d'activités : tanneries, lavandières, moulins...

¹ En lien avec l'instauration du pré carré en France sous Louis XIV. On peut notamment faire l'hypothèse que cela correspond à une obsolescence des remparts médiévaux au XVII^e siècle.

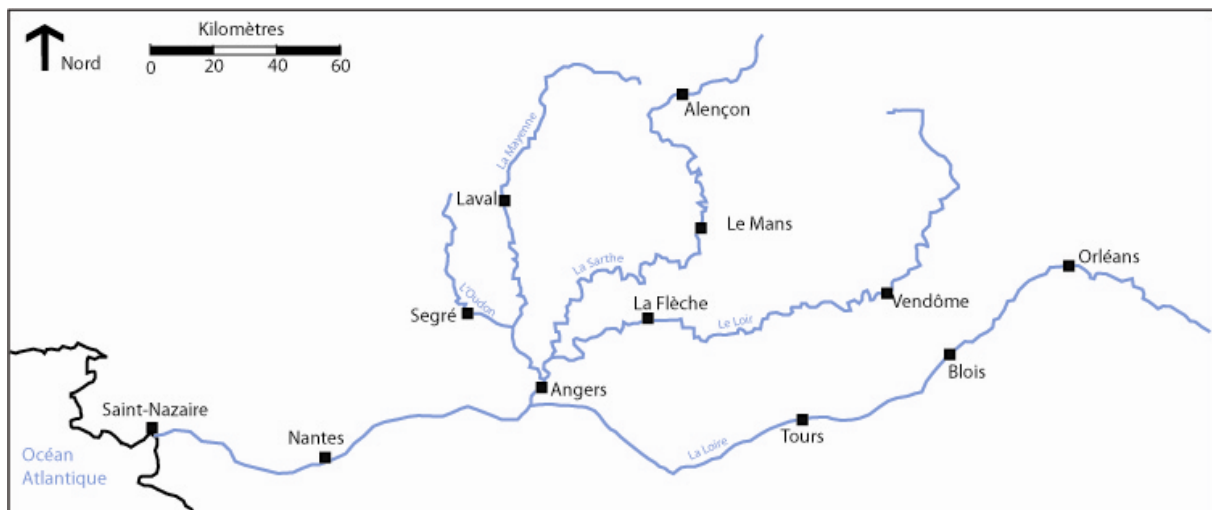


Figure 69 : Angers : Une double confluence de rivières navigables (Carte : Bodéan, 2014)



Figure 70 : Les berges, espace de commerce et d'échange (Photographie : Auteur inconnu, début XXème siècle)

Des espaces agricoles autrefois recherchés : les prairies humides

Le fond de la vallée de la Maine est inondé chaque année pendant une période de 4 à 6 mois. Le sol y étant détrempé pendant un à deux mois supplémentaires, ces terres ont été mises en valeur sous forme de prairies (Figures 71 et 72). Du point de vue de l'agriculture, le fond de vallée inondable a longtemps constitué un espace particulièrement intéressant. En effet, c'est un espace productif naturellement riche. Les sols y sont naturellement fertilisés par les dépôts sédimentaires lors des inondations annuelles et la faible profondeur de la nappe phréatique assure une récolte de foin même en année sèche. La présence d'abattoirs, sur la carte de 1844, à la limite des prairies et de la ville indique clairement que l'élevage pratiqué dans ces espaces profitait au moins en partie à nourrir la ville.

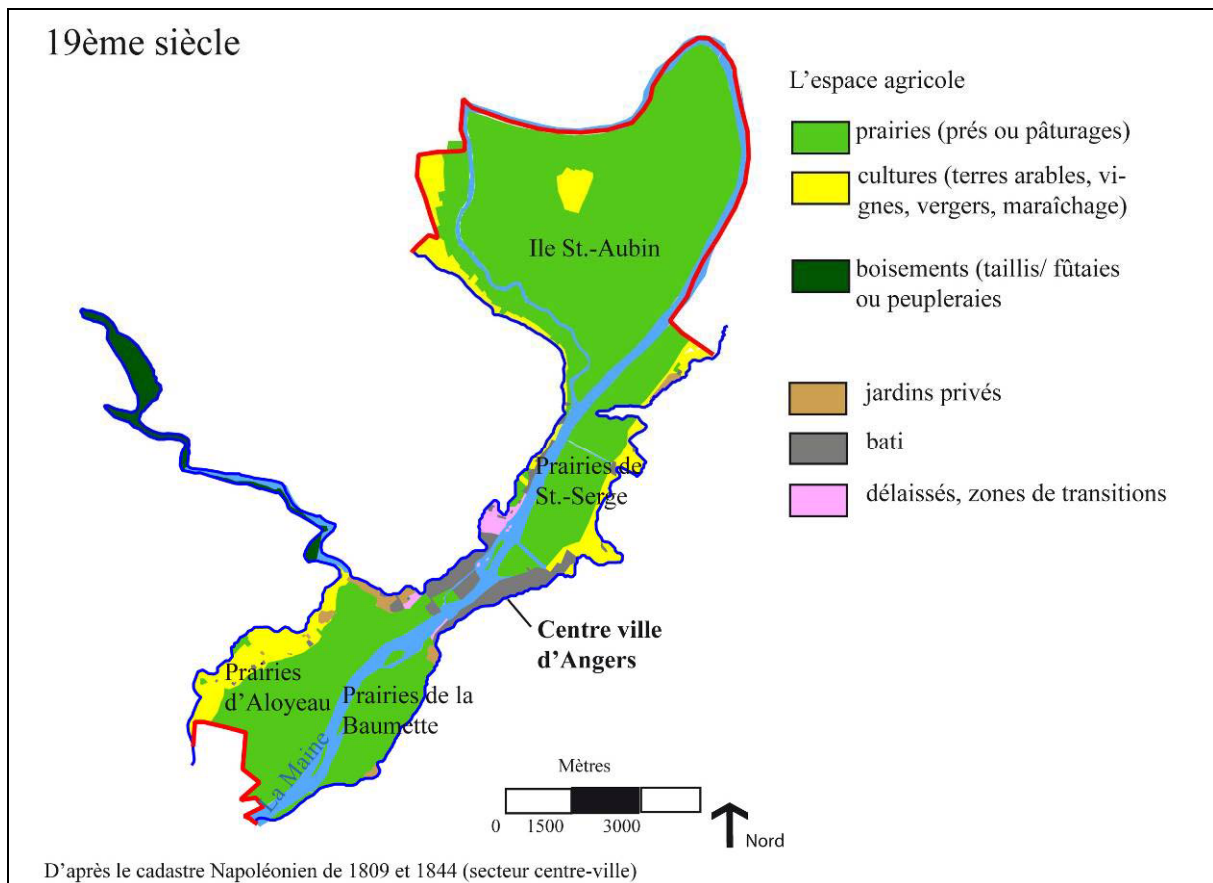


Figure 71 : Des berges longtemps marquées par l'agriculture et notamment par des prairies (Carte : Bodénan, 2014)



Figure 72 : Prairie d'Aloyau en 1967 (Photographie : Heurtier)

Des espaces agricoles valorisés

Ces espaces de berges étaient valorisés. Sur les cartes de 1809 et 1844, on remarque qu'une majeure partie de la commune d'Angers est encore rurale. Et de fait, la population même urbaine possède de fortes attaches économiques mais aussi culturelles avec la campagne. La ville tire ainsi encore directement ses revenus de la campagne. La carte de 1776 lie les espaces de prairies avec deux établissements situés en ville : la « prairie de l'hôpital » et la « prairie de l'abbaye Saint-Nicolas ». En effet, comme le rappelle Keith Thomas (1983), les aristocrates [les propriétaires terriens] revenaient régulièrement à la campagne car c'est « sur leurs domaines agricoles qu'avaient toujours reposé leur richesse et leur prestige » (p. 322). Quant aux plus pauvres, souvent d'origine rurale, ils « regardaient encore du côté de la campagne pour y trouver à l'occasion un délassément » (Ibid, p. 325).

Mais la situation est plus complexe, la population urbaine n'est pas homogène, et une partie de la population possède une vision moins valorisante de ces espaces agricoles. Nous allons le voir un peu plus loin.

1.2 Des espaces longtemps considérés comme une contrainte

Un espace dépendant de la situation hydrologique

La situation hydrologique est dépendante d'un climat océanique. La Maine subit des variations saisonnières assez marquées (des évolutions lentes, longues). En automne et en hiver la rivière connaît ainsi des crues fréquentes (Figure 73). La Maine a la particularité d'avoir des variations de niveau qui sont autant dues au débit du bassin de la Maine qu'au débit de la Loire en aval. Cela s'explique par la faible longueur de la rivière (environ 11km) et une pente très faible (0,1 ‰²). Ainsi, toutes les combinaisons de crues sont possibles : crues dues à l'une des trois rivières du bassin de la Maine (ou aux trois) ou crue de La Loire ou encore la combinaison des deux types précédents. Notons également que le niveau de la Maine est influencé par la topographie (cf. chapitre 3). En effet l'élargissement de la vallée de la Maine en amont et en aval de la ville, de part et d'autre de l'affleurement schisteux donne naissance à deux vastes champs d'expansion des crues et de stockage des eaux qui temporisent les écoulements.

Une situation contraignante pour l'aménagement de la ville, longtemps subie

Le site primitif d'Angers, a stratégiquement été choisi au niveau du resserrement de la vallée de la Maine, où il était possible de profiter de l'eau et d'un franchissement plus facile, tout en limitant au maximum les contraintes liées aux crues (de la Loire et de la Maine). Malgré tout, la ville a dû composer avec la contrainte de l'inondabilité (Figure 74). Un certain nombre d'éléments cartographiques expriment la difficulté d'aménager cet espace. Sur la carte de 1776, on observe un pont en partie détruit, le pont des Treilles. Il témoigne de la violence des crues de la Maine et en particulier de la crue de 1667. La contrainte hydraulique est même clairement identifiée sur le plan de 1877. Ainsi ce n'est pas tant l'espace agricole qui est représenté quand on dessine les prairies - en effet, l'espace agricole apparaît en « blanc » sur tout le reste du plan - mais c'est la zone inondable qui est représentée, l'espace inconstructible. L'espace est pratiqué, mais il reste longtemps non aménagé comme en témoigne cet extrait écrit au moment même où débute la construction des quais : « En face, à partir du pont, plus de quais, mais une berge [...] sillonnée de petits chemins zigzaguant sur le talus encombré de toutes sortes d'objets, troncs d'arbres, bateaux ou brouettes de blanchisseuses » (Robida, 1891, p. 214).

² Source : Observatoire de l'eau de Maine et Loire, consultable sur leur site : <http://www.eau-anjou.fr/territoires/les-cours-deau/maine/> (consulté le 19/05/2014)



Date	Cote (m)
Juin 1856	6,10
Décembre 1910	6,63
Mars 1923	6,28
Janvier 1936	6,53
Janvier 1941	6,12
Janvier 1961	6,40
Décembre 1982	6,40
Janvier 1995	6,66

Les dates et cotes³ des principales crues récentes (mesurées au Pont de Verdun)

Figure 73 : Echelle de crues du Pont de Verdun (Photographie : Bodénan, 2014)



Figure 74 : La crue de 1910 dans la partie basse de la ville (Carte postale ancienne : « L.V. », 1910)

Les espaces agricoles en cœur de ville, une enclave

A défaut de pouvoir être construits, les espaces au plus près de la Maine restent agricoles tandis que la ville se développe tout autour d'eux. Dans le chapitre précédent, nous avons décrit combien les jardins étaient peu accessibles visuellement depuis l'espace urbain. A contrario, ces espaces agricoles en cœur de ville sont largement ouverts à la vue des citoyens. Cependant cette présence visuelle n'est pas perçue comme une aménité pour la ville (comme elle l'est aujourd'hui, si l'on passe outre l'anachronisme). Dans la culture citadine et dans la perception de la nature à la fin de l'époque moderne (XVIII^{ème} siècle et qui se prolonge jusqu'au début du XX^{ème} siècle), l'espace rural était peu valorisé. Les propos du cartographe

³ La notion de « débit de Maine » n'est pas pertinente pour mesurer ces crues compte tenu des effets de contre courant ou de « bouchon ». La hauteur d'eau est plus significative. Notons toutefois que lors de la crue de 1995 (crue dite de Loire et Plus Hautes Eaux Connues), le débit mesuré était de 1818 m³/s alors que le module inter-annuel est d'environ 130 m³/s. (Préfecture de Maine-et-Loire, 2009)

Nicolas La Mare dans un commentaire porté sur la carte de Paris au début du XVIIIème siècle nous éclairent à ce propos : « Il restoit encore plusieurs Places vuides dans l'enceinte des Murs de Paris, qui deformatoient cette grande Ville ; l'on y voyoit toujours avec peine dans son centre les Prairies des Isles Notre Dame et du Palais [...] cela fit prendre la résolution de couvrir d'Edifices tous ces lieux » (La Mare, Coquart, 1705). Cette vision traduit plus largement une des perceptions de la nature de l'époque. Ainsi, même si à partir de la fin du XVIIIème l'idée de nature change, l'idéal reste marqué par un idéal urbain où « la cité était synonyme de civilité, la campagne de rusticité et de grossièreté [...] » (Thomas, 1983, p. 318). Ces espaces agricoles liés à la rivière traduisent donc un rapport identique à l'espace agricole en général.

Une contrainte dont on s'affranchit par des aménagements à partir du XIXème siècle

Entre la carte de 1776 et celle de 1877, on observe de nombreuses modifications du linéaire des berges. Les espaces en zone inondable vont faire l'objet de nombreux aménagements. On peut en distinguer deux types. D'une part, des aménagements qui ont vocation à faciliter le transport fluvial. Le cours de la Maine est alors rectifié, des bras sont comblés (le canal de la tannerie), des quais sont construits sur les deux rives. D'autre part, des aménagements qui vont permettre d'étendre les constructions. On remblaie progressivement des prairies au Nord, rive droite (Figure 76). On y construit une gare et des habitations. Ces espaces sont précieux car ils se trouvent désormais au cœur de la ville qui s'étend. Cette mise en œuvre des aménagements aux XIXème siècle, correspond en fait à des attentes depuis longtemps exprimées⁴. Ces aménagements et cette urbanisation changent le caractère végétal des berges. Il y a une minéralisation forte mais dans le même temps, cela permet d'étendre les aménagements végétalisés urbains, notamment les arbres d'alignements, jusqu'au bord de la rivière (Figure 75).



Figure 75 : Une végétation urbaine (arbres d'alignement) installée au plus près de la rivière lorsque la berge est aménagée (Aquarelle : Auteur inconnu, fin XIXème siècle, archive 49 (11 Fi 2175))

⁴ En 1789, le cahier de doléances des marchands de bois et des voituriers par eau réclame « la construction la plus prompte des quais depuis si longtemps projetés ». (Archives Municipales d'Angers)

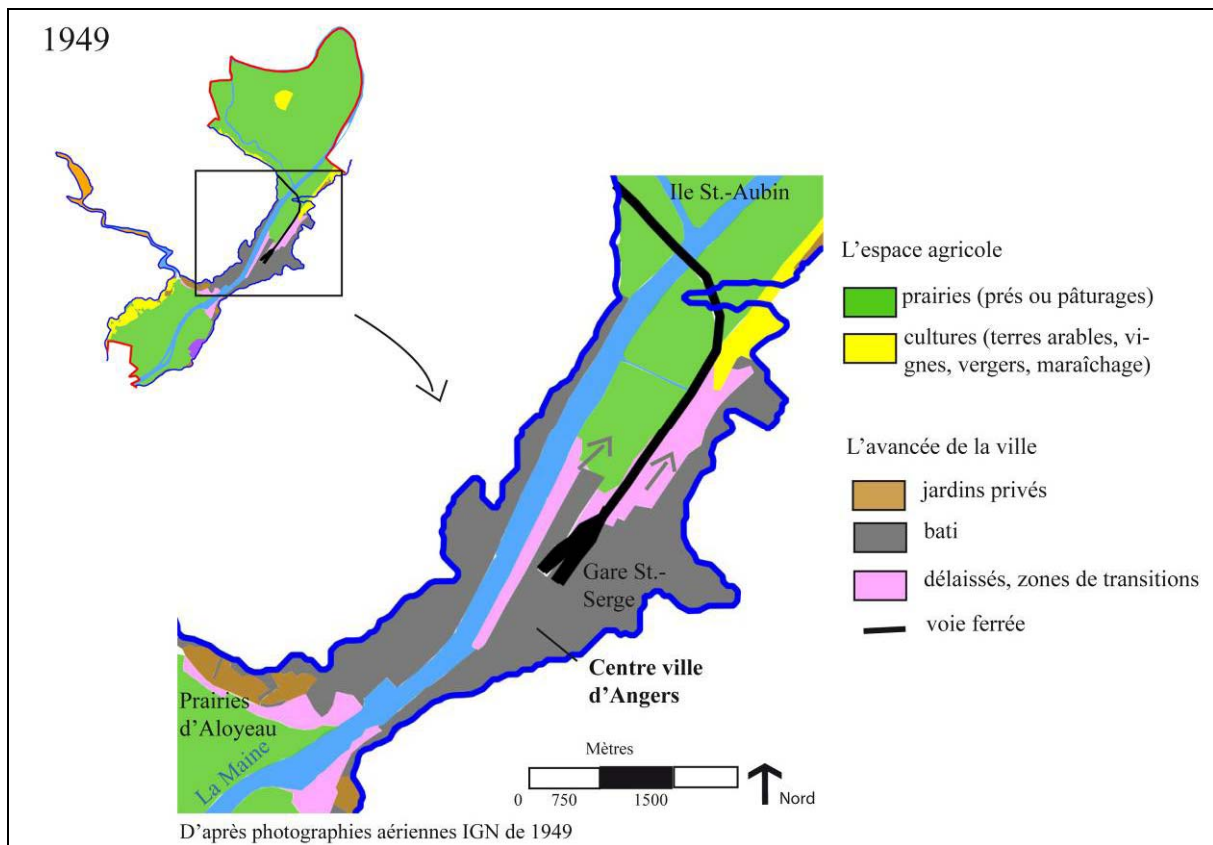


Figure 76 : En 1949, la ville s'étend vers le Nord sur les anciennes prairies Saint-Serge grâce à des remblais (Carte : Bodénan, 2014)

2. Les berges délaissées puis réinvesties au profit de nouvelles attentes

Dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle, les berges vont perdre leurs fonctions agricole et commerciale. Les berges vont alors être délaissées un temps, mais cela n'est qu'un tournant avant qu'elles ne retrouvent de nouvelles fonctions.

2.1 L'enfrichement des berges

Des berges délaissées de leurs fonctions agricole et commerciale

Le relevé de la végétation ligneuse sur le cadastre de 1809 et les photographies aériennes de 1949, 1985 et 2002 témoignent d'un développement important et progressif des espèces végétales ligneuses. La photographie de la prairie d'Aloyeau vers 1970 (Figure 77), nous permet de visualiser le développement d'une végétation buissonnante et arbustive au cœur même des prairies qui sont désormais réduites à quelques reliquats. Ces colonisations végétales montrent que les prairies ne sont plus utilisées, qu'elles s'enfrichent. Cette déprise agricole se manifeste également par des usages « par défaut ». Les anciennes prairies d'Aloyeau (Figure 72), et de la Baumette sont ainsi utilisées temporairement comme des décharges.

De même, la comparaison des photographies de 1949 et 1985 met en évidence le développement d'une ripisylve ligneuse. Celle-ci était absente ou maintenue basse jusque là dans un objectif fonctionnel d'accès à l'eau, (débarquement et chemin de halage). Cela témoigne de deux dynamiques. D'une part une déprise agricole des prairies situées dans la plaine inondable, d'autre part le déclin de l'activité fluviale. Cette déprise des prairies tient d'une logique purement agricole. Elle est liée à une modernisation de l'agriculture en termes

techniques et économiques.⁵ Le déclin du transport fluvial est quant à lui lié à l'arrivée du chemin de fer et à l'amélioration des routes qui vont supplanter la Maine comme axe de communication.

Les berges enfrichées : un espace de transition ou un espace semi-naturel ?

Il est difficile de caractériser précisément ce type d'espace. La notion de « terrain vague » est éloquente pour traduire cette difficulté (Ost, Rémy & al., 1993). Et de fait, il ne s'agit plus d'espaces agricoles. Ce ne sont pas non plus des espaces naturels, car si des dynamiques naturelles sont à l'oeuvre, la proximité du centre ville s'y fait largement sentir. Enfin ces espaces n'intègrent pas non plus l'espace urbain, ni en termes de formes, ni d'usages. Mais pour apporter des repères, nous distinguerons ici :

- L'enfrichement comme la marque d'un espace en transition

Ce caractère d'enfrichement est temporaire. C'est une étape transitoire avant que l'espace ne soit considéré et aménagé pour de nouvelles fonctions. C'est là où s'élabore la ville, « en périphérie du centre urbain » (ibid). Et en effet, une large partie de ces espaces délaissés va retrouver de nouvelles valeurs et de nouvelles fonctions au cours de la seconde moitié du XXème siècle. Nous le verrons dans la suite de ce chapitre.

- L'enfrichement comme prélude à des berges comme espace semi-naturel.

Ce caractère d'enfrichement s'établit dans le temps. Dès lors, le caractère de la friche entre dynamiques naturelles et influences urbaines devient un caractère en soit. Une autre partie des berges va suivre cette trajectoire, nous allons le voir immédiatement.

⁵ En 1970, les prairies ne sont ainsi plus rentables, sauf en cas de sécheresse. Les engrais de synthèse ou l'irrigation permettent à partir des années 1950-60 le développement de prairies artificielles et de cultures fourragères sur les plateaux. L'élevage diminue autour d'Angers pour se recntrer sur des région boacgères (Choletais à l'Ouest d'Angers). A Angers les agriculteurs disparaissent. Comme le montre l'implantation d'une peupleraie (2 hectares) sur l'île Saint-Aubin, à l'extrême Nord, dans les zones encore rurales de la commune, on se tourne alors vers d'autres cultures telles que le peuplier. (cf. MONTEMBAULT David, 2002, *Les vallées face à l'appropriation urbaine – Des mutations de l'occupation du sol dans les grandes vallées proches d'Angers aux nouveaux paysages*, Thèse de doctorat, Université d'Angers.)

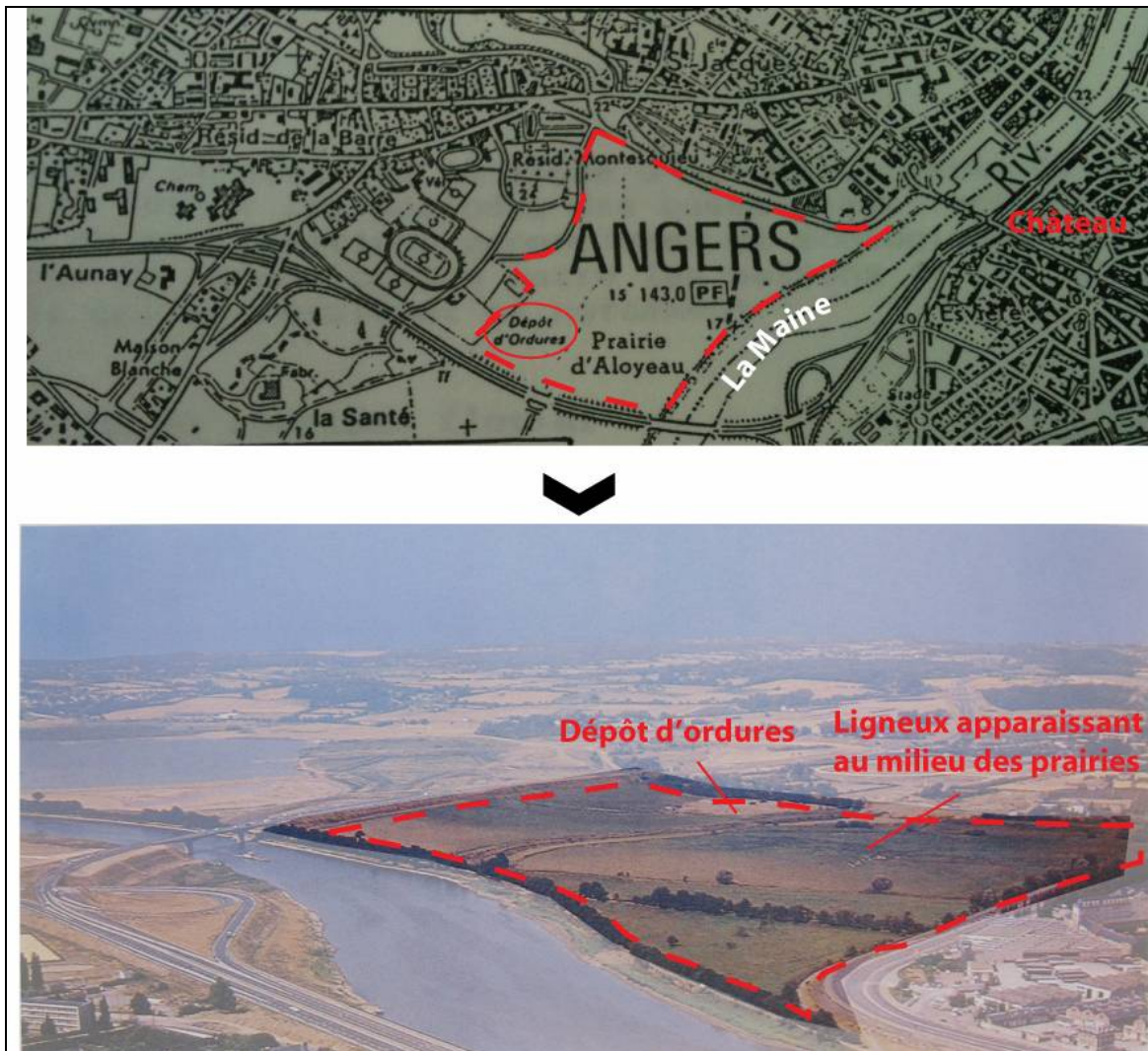
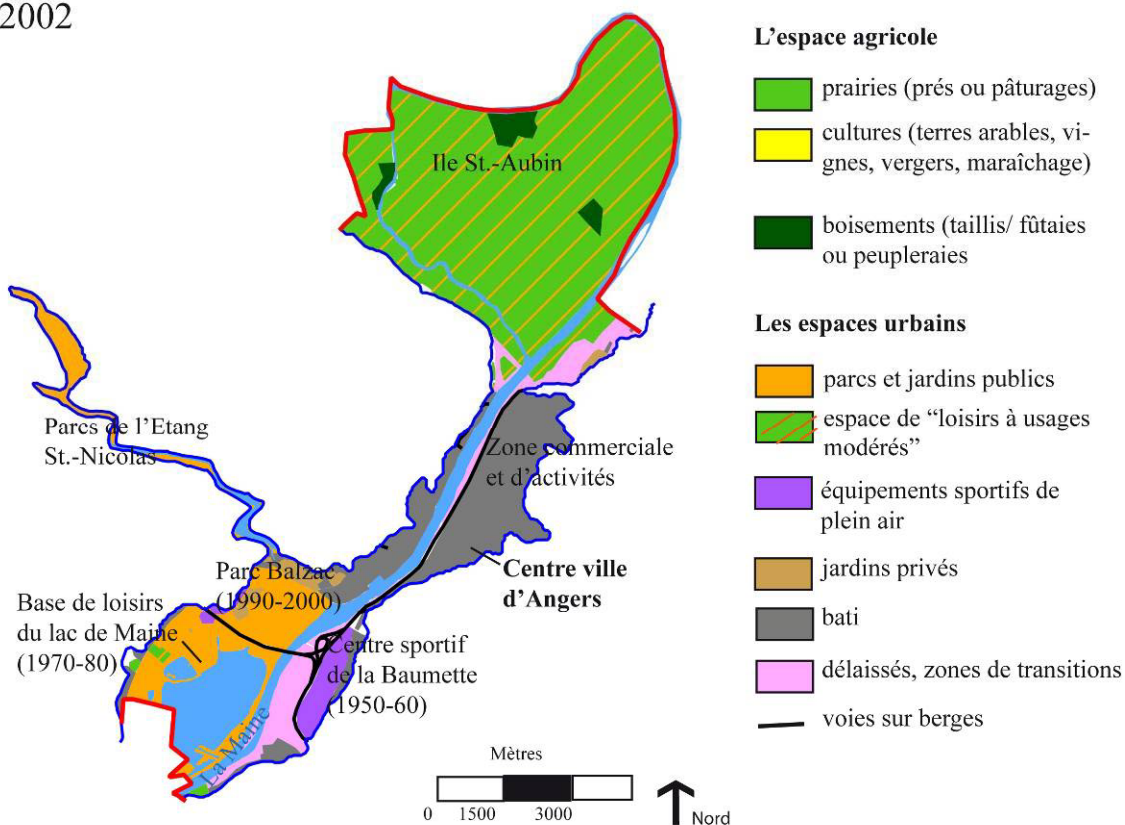


Figure 77 : Les berges en friche, l'exemple de la prairie d'Aloyeau
 (Carte : IGN, 1/25 000ème / Photographie : Auteur inconnu, vers 1970)

2.2 De nouvelles attentes qui conduisent à aménager les berges

A partir de la fin du XXème siècle les berges jusqu'alors laissées en friche vont faire l'objet d'une série d'aménagements (Figure 78). Cette nouvelle étape dans la dynamique propre des berges correspond à une série de nouvelles attentes et valeurs sociétales qui vont conduire logiquement vers l'aménagement de ces espaces. Nous allons ici illustrer les plus marquantes.

2002



D'après photographies aériennes IGN de 2002

Figure 78 : Les berges font l'objet de nombreux aménagements depuis la seconde moitié du XXème siècle. (Carte : Bodénan, 2014)

Un élan de modernité : une autoroute urbaine

En centre-ville les quais et cales servent un temps opportunément de parking. Mais ces espaces sont réutilisés à partir des années 1970 (le projet sera définitivement inauguré en 1985) pour construire une voie routière, une « pénétrante » (Figure 79). Il s'agit au départ d'un des derniers tronçons de l'autoroute A11 (Paris - Nantes). Pour obtenir un espace plus important, des immeubles d'habitations sur le quai Ligny rive droite sont rasés. Cette infrastructure avait pour objectif d'être un moteur du développement économique de la ville. L'infrastructure autoroutière a également été en son temps un symbole de modernité. L'une des justifications utilisée était de permettre aux automobilistes de passage de pouvoir découvrir depuis leur automobile un panorama sur une partie du centre-ville et des monuments comme la cathédrale ou le château.

Depuis 2008, le tracé de l'autoroute A11 est dévié et passe désormais au Nord de la commune. Mais les voies sur berges conservent encore un rôle de desserte du centre-ville.



Figure 79 : Les voies sur berges au niveau du centre-ville. (Photographie : Dubray, 2011)

Un développement du temps libre et des loisirs

Les berges vont offrir à la ville des opportunités foncières afin d'y implanter de nouvelles fonctions récréatives liées au temps libre et aux loisirs (cf. chapitre 4). Néanmoins, la rivière a de tout temps porté une valeur récréative alors même que les activités principales étaient liées à la pêche ou au commerce fluvial. La rivière était tantôt lieu de villégiature, tantôt lieu de plaisance à voile, de promenades ou de baignades⁶. Les berges ont parfois fait l'objet d'aménagements, telles les résidences de villégiatures dans le quartier de la Reculée, ou le club de voile (Cercle Nautique de la Voile d'Angers) au XIX^{ème} siècle. Cependant, pour la première fois dans la seconde moitié du XX^{ème}, il y a une institutionnalisation de ces usages. Des projets d'aménagement publics sont réalisés sur les berges en ce sens.

Les berges constituaient alors une opportunité foncière (même si cela ne constituait pas le seul facteur de choix, nous l'avons vu dans les précédents chapitres). Les anciennes prairies, délaissées par l'agriculture étaient désormais disponibles. De plus, avec l'accroissement de la ville, ces vastes espaces se retrouvaient particulièrement bien situés, en cœur de ville. Enfin, les fonctions récréatives ne rentraient pas, ou peu, en concurrence avec des projets de construction compte tenu du caractère inondable de ces espaces. Il est alors possible de distinguer deux vagues d'aménagement. Entre la fin des années 1950 et les années 1960, un ensemble d'installations sportives (piscine et stades) (Figures 78 et 80) a été construit dans les prairies de la Baumette rive gauche, juste au nord d'installations de même nature, mais plus anciennes et appartenant à la caserne militaire du génie située en surplomb. Plus tard, c'est une base de loisirs qui est aménagée dans les deux tiers sud⁷ des prairies d'Aloyeau (Figures 78 et 81). Elle a été conçue dans les années 1960 et réalisée entre les années 1968 et 1976, en accompagnement d'un projet d'urbanisme⁸. Financé grâce à l'exploitation d'une gravière, le site se compose d'un lac artificiel et de remblais (sur lesquels se situe le parc à proprement dit). Cette base de loisir se compose d'équipements sportifs (terrains de tennis, base nautique) et de loisirs (un parc planté, des aires de pique-nique, une plage). Le développement de la

⁶ Assez peu d'études témoignent de cette vie quotidienne en bord de rivière qui ont laissées peu de traces. On notera toutefois l'ouvrage *Plaisirs de Loire 1800-1970* réalisé par la Mission Val de Loire à la suite d'une exposition en 2007.

⁷ Le projet initial avait été envisagé pour l'ensemble de la prairie d'Aloyeau, mais seule la partie Sud du projet sera réalisée.

⁸ Pour avoir l'historique complet de l'élaboration du projet, voir *Chronique d'une métamorphose – Angers 1924-1992, Entretiens avec Philippe Mornet, citoyen, urbaniste et architecte angevin*.

base de loisir se situe toujours dans un héritage hygiéniste. Mais il étoffe l'offre d'activités, au-delà des infrastructures sportives. Ce phénomène n'est pas propre à Angers. Christian Pihet écrit d'ailleurs en 1983 que « les équipements de loisirs apparaissent comme la note dominante des villes nouvelles et des quartiers localisés à la périphérie des grandes cités. » (p. 649). La forme d'un lac artificiel peut ainsi être retrouvée dans « plusieurs agglomérations françaises telles Tours, Dijon, etc. » (Ibid).



Figure 80 : Les installations sportives de la Baumette en 1965 (Photographie : Mornet)



Figure 81 : Infrastructure du Lac de Maine en 1977 (Photographie : Mornet)

Des valeurs patrimoniales : la nostalgie d'un lien à la rivière

L'abandon des berges va entraîner à partir de la fin des années 1970, un nouveau regard sur la rivière et ses berges. Celles-ci trouvent un regain d'intérêt dans un rapport à l'eau. Ce regard patrimonial est porté sur les activités mais aussi sur les formes qui s'y rapportent. Ce « retour au fleuve », à la rivière, fait part d'un mouvement complexe qui a touché de nombreuses villes françaises et européennes. Nous ne ferons que l'évoquer ici (cf. Montembault, 2002 Romain, 2011). Nous allons simplement illustrer que ce retournement s'est opéré autant sur les parties encore agricoles des berges que sur la partie la plus urbaine de la commune.

Une patrimonialisation du fond de vallée agricole

A partir des années 1990, le fond de vallée agricole, et notamment un ensemble de prairies au nord de la commune d'Angers va être patrimonialisé. (Celles-ci avaient déjà été considérées pour des valeurs écologiques dans les années 1970, nous allons y revenir un peu après). L'enjeu est de préserver des paysages traditionnels agricoles en lien avec la situation en fond de vallée : prairie, bocage à frêne têtard, etc. Issues d'une agriculture pratiquée jusqu'au début du XX^{ème} siècle, ces formes étaient menacées d'être remplacés par des peupleraies suite à la déprise agricole. Le « Conservatoire Régional des Rives de la Loire et de ses affluents » énonce clairement son objectif d'éviter une perte « d'identité paysagère et sociale » (Conservatoire Régional [...] cité dans Montembault, 2002).

Dans ce contexte, la commune va aménager des parcours, des sentiers au sein de l'île Saint-Aubin qui devient ainsi un espace de « loisirs à usages modérés » (Ville d'Angers, 2014). La commune va également acheter les bacs qui permettent d'accéder à l'île (Figure 82).



Figure 82 : Bac de l'île Saint-Aubin, propriété de la ville d'Angers. (Photographie : Bodénan, 2014)

Le retour à la rivière de la ville (début des années 1990)

Au cours des années 1990, le lien passé avec la rivière sera à nouveau invoquée au cours d'une opération d'urbanisme située en face du château et intitulée « Front de Maine » (Figure 83). Les berges vont faire l'objet d'importants aménagements. En remplacement des anciens abattoirs désaffectés depuis les années 1950, des logements sont construits (Architecte Claude Vasconi, 1990). Les rives sont reprofilées, un plan d'eau est creusé. Sur la grève un nouveau quai est construit, puis planté, le quai Eric Tabarly. Celui-ci est prolongé vers le Sud par une digue promenade, la Promenade Yolande d'Aragon (Figure 84). Cela témoigne d'un regain d'intérêt pour la rivière en tant qu'espace récréatif. Mais il y a aussi une volonté de valorisation économique puisque ces aménagements sont complétés par le réaménagement du port visant à développer un tourisme fluvial.

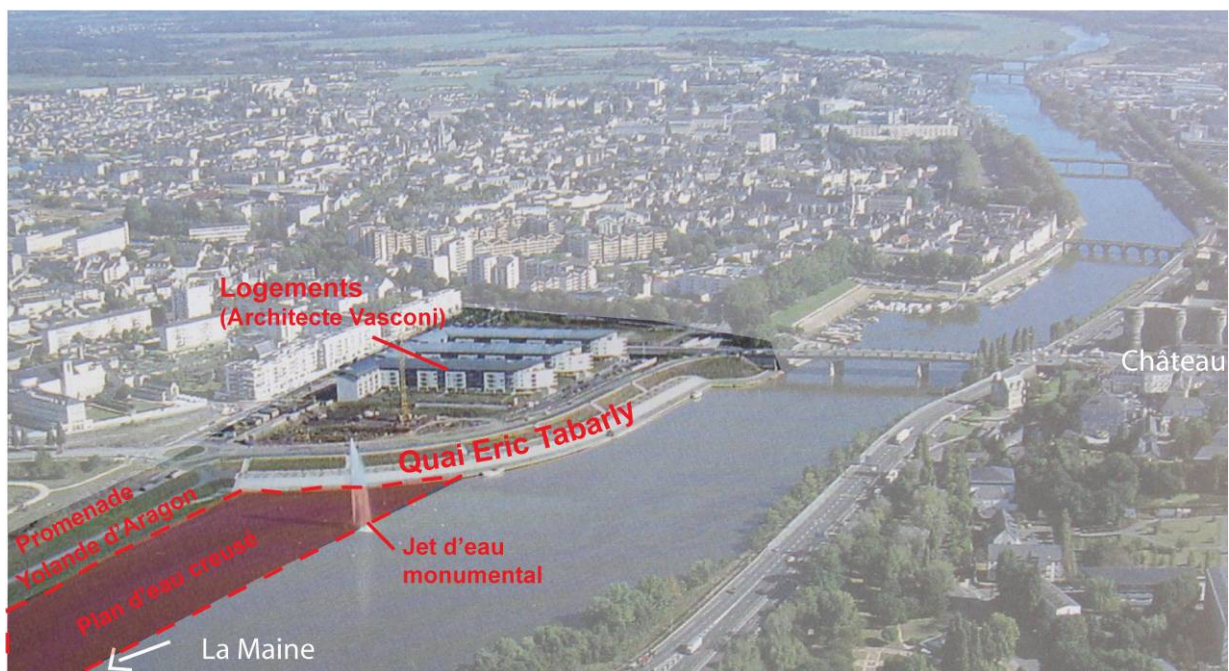


Figure 83 : Aménagements du « Front de Maine » à la fin des années 1990. (Photographie : Simon, Ville d'Angers)



Figure 84 : Une valorisation touristique et économique de la rivière : la promenade Yolande d'Aragon transformée en tribune lors d'une course motonautique (Photographie : Bonnet, 2002)

Des enjeux environnementaux et écologiques

La prise en compte des berges pour répondre à des enjeux environnementaux et écologiques n'est pas nouvelle. Dès les années 1970, la commune d'Angers s'est intéressée aux prairies situées au nord de ses limites et notamment sur l'île Saint-Aubin, avec l'idée d'en faire une réserve naturelle (Montembault, 2002). A cet effet, la commune a racheté une quarantaine d'hectares de prairie. Mais cette valeur environnementale et écologique des berges s'est vivement renforcée à partir des années 1990, dans un contexte général de montée en puissance des notions d'environnement, de développement durable et d'écologie.

Les berges face développement durable

Au cours des années 1990, deux événements vont contribuer à associer les berges au développement durable. Le premier tient à un positionnement politique fort de la ville en faveur de ce nouveau concept. En 1992, le maire, Jean-Claude Antonini, assiste à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio. Puis en 1996, la commune signe la charte d'Aalborg (charte européenne des villes durable). Le maire (J.-C. Antonini) propose alors de matérialiser cet engagement de la ville par la construction d'un parc urbain sur d'anciennes prairies (Davodeau, 2014). Le second événement tient au souvenir à Angers du rôle joué par les prairies inondables dans la régulation des crues. A un niveau national ce rappel provient d'une nouvelle réglementation environnementale : la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. Dans un contexte angevin, ce rappel résulte d'une crue exceptionnelle que connaît Angers en 1995 (Figure 85) et qui ravive la mémoire collective. Cette année là, la crue atteint une cote de 6,66m, qui dépasse ainsi le niveau des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) établi à 6,63m et datant de 1910⁹. Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) est alors révisé.

Ainsi, le parc de Balzac (Figure 86) est aménagé entre 1995 et 2004. Il est situé sur le tiers nord de la prairie d'Aloyeau. Il reprend et intègre les valeurs de patrimoine et de loisir, mais l'enjeu dominant est de favoriser un retour à la nature¹⁰. Le parc de Balzac pour « protéger et enrichir l'environnement » tel que le souligne le magazine communal (cité par Montembault, 2002).

⁹ Rapport du Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) Confluence Maine de 2006

¹⁰ Idée de nature, mais avec un idéal de l'époque, c'est-à-dire une nature champêtre, mais aussi une nature où les collections horticoles sont encore revendiquées.



Figure 85 : Le centre ville d'Angers durant la crue de 1995 (Photographie : Edange)



Figure 86 : Le parc de Balzac (Photographie : Bonnet, 2003)

Les milieux humides et la biodiversité

La mise en valeur des anciennes prairies sous forme de 'Parc environnemental' intervient également dans un contexte où les zones humides sont reconnues par les scientifiques et les naturalistes comme des zones riches d'un point de vue écologique. La convention de Ramsar (1971) est ratifiée par la France en 1986. Les basses vallées angevines (BVA) ont été inscrites sur la liste en 1995. Ainsi, en 1995, lorsqu'on pense l'aménagement du Parc de Balzac, les anciennes prairies sont déjà répertoriées par plusieurs Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)¹¹ de type 1 et 2. Une partie des aménagements effectués au cours des décennies précédentes, la base de loisirs du Lac de Maine notamment, va également intégrer un ensemble de zonages qui inventorient ou protègent des espaces ou des habitats¹² (Figure 87) et qui sont issus d'une réglementation internationale, européenne et française. On notera une montée en puissance de cette valeur écologique. Aujourd'hui, le parc de Balzac est considéré comme un « espace naturel » (Ville d'Angers, 2014) alors que la conception du parc donnait encore une place importante aux collections horticoles en valorisant notamment des collections botaniques de graminées ou de chênes. Cette montée en puissance se traduit aussi par une nouvelle réglementation avec les lois du Grenelle de

¹¹ Les ZNIEFF font partie d'un recensement lancé en 1982 à l'échelle nationale. Elle s'inscrit...

On distingue deux types de classement :

- les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique
- les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

¹²

Intitulé du zonage	Intitulé des zonages	Année d'inscription	Type de zonage	
ZNIEFF type 1	« Basses Vallées Angevines-prairies alluviales de la Mayenne, de la Sarthe et du Loir »	1986	Inventaire	Français
ZNIEFF type 2	« Basses Vallées Angevines »	1986		
ZNIEFF type 1	« Le Lac de Maine »	1986		
SIC (site d'intérêt communautaire)	« Basses vallées angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette »	1995	Protection	Européen
ZPS (zone de protection spéciale)	« Basses vallées angevines et prairies de la Baumette »	1999		
RAMSAR	« Basses vallées angevines »	1995		

Tableau : Les différents zonages écologiques présents sur l'espace des berges à Angers

l'environnement en 2007 et 2012 qui ont notamment instauré la « trame verte et bleue » (Figure 88) qui intègre ces zones inondables.

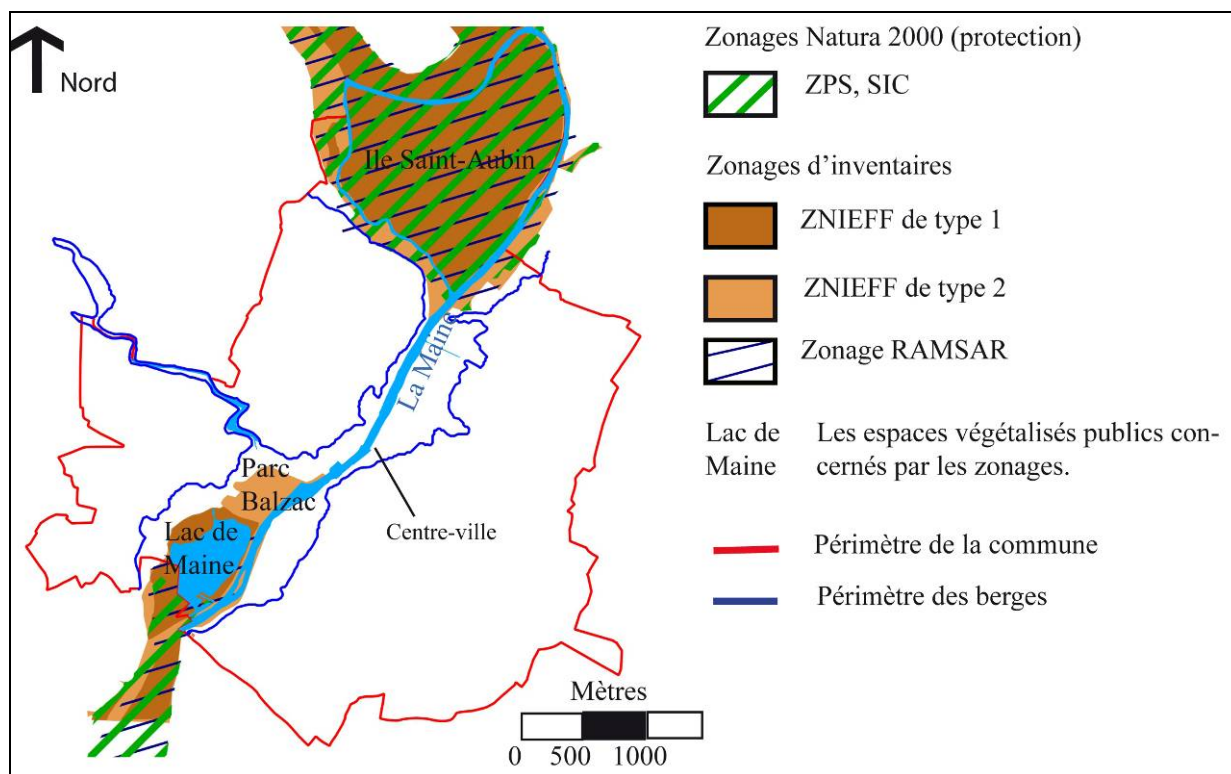


Figure 87 : Les différents zonages écologiques sur la commune d'Angers (Carte : Bodéan, 2014 d'après les données la DREAL Pays de la Loire)

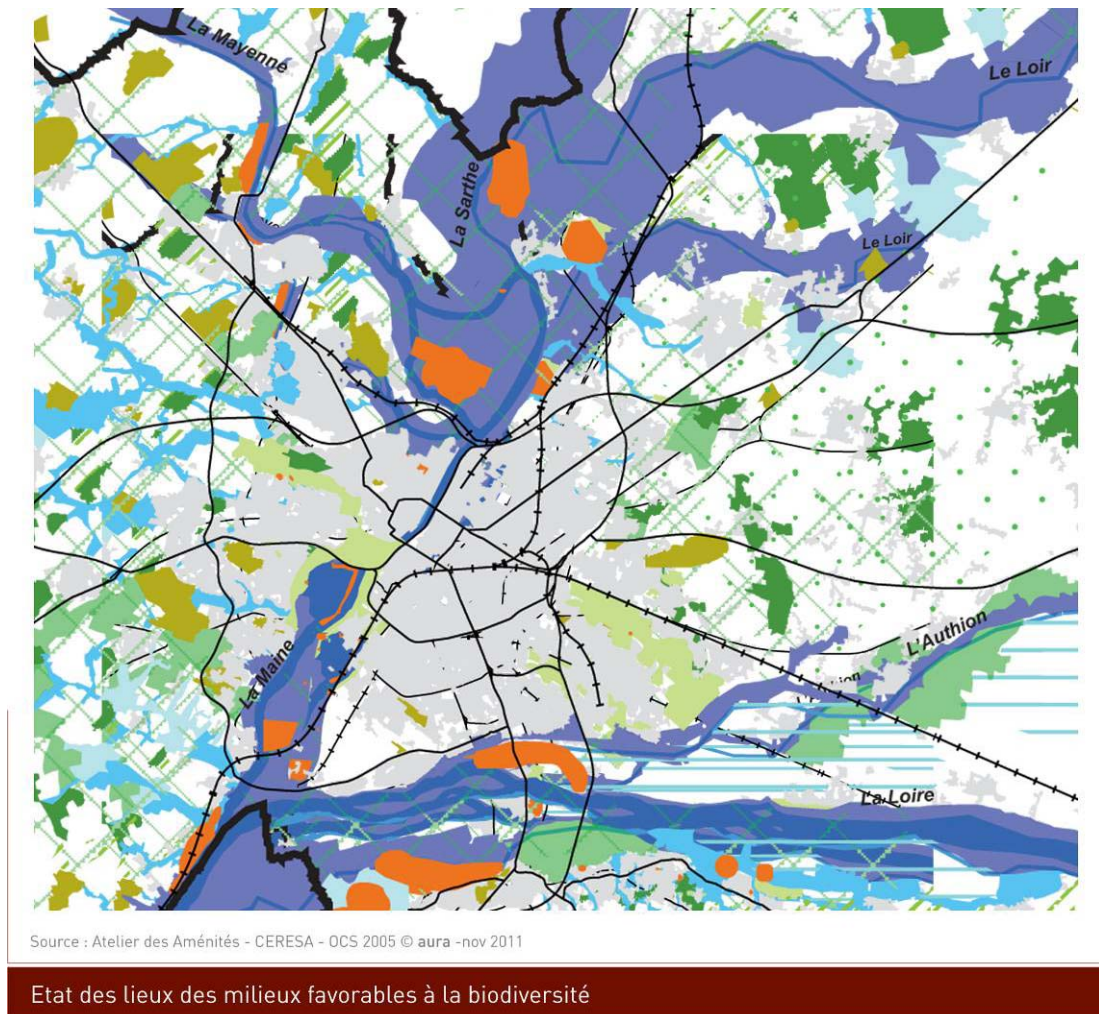
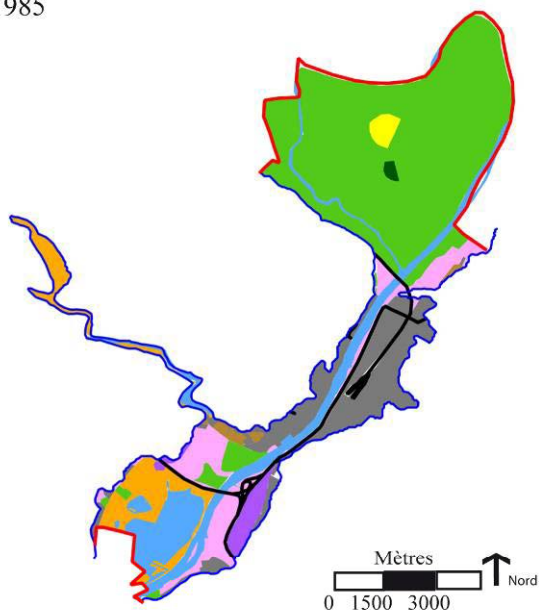


Figure 88 : Des préoccupations liées à la biodiversité qui font des vallées et des berges des espaces particulièrement sensibles (Carte (extrait) : ScoT Pays Loire Anvers, Syndicat mixte de la région angevine, 2011)

2.3 Des espaces semi-naturels, une originalité qui participe à la diversité de la ville

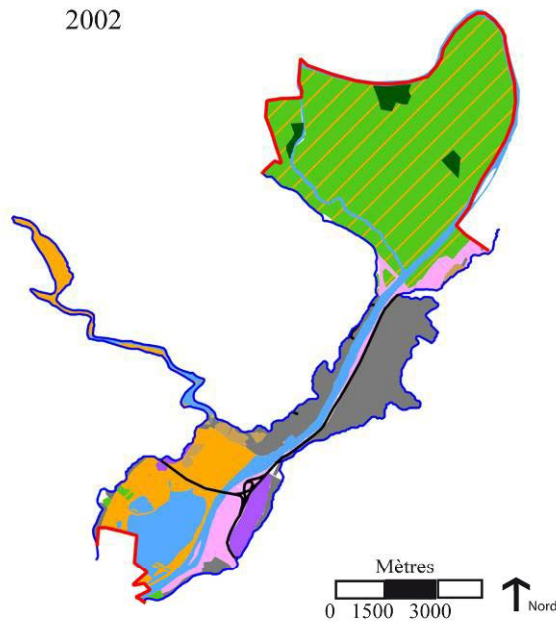
Si l'enfrichement a touché une majeure partie des berges au milieu du XX^{ème} siècle, seule une petite partie de celles-ci a conservé ce caractère de friche, que nous appelons aussi caractère semi-naturel (Figure 89). Ces espaces semi-naturels sont associés à des usages, mais aussi à des formes végétales qui ne sont pas facilement acceptés socialement. Pourtant, force est de constater qu'il y a là une source d'originalité qui contribue à la diversité de la ville.

1985




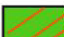




D'après photographies aériennes IGN de 1985

2002






D'après photographies aériennes IGN de 2002

L'espace urbain

-  parcs et jardins publics
-  espace de "loisirs à usages modérés"
-  équipements sportifs de plein air
-  jardins privés
-  bâti
-  principales infrastructures (ferrovières et routières)

L'espace agricole

-  prairies (prés ou pâturages)
-  cultures (terres arables, vignes, vergers, maraîchage)
-  boisements (taillis/ fûtaies ou peupleraies)

Espaces semi-naturels à caractère urbain


-  délaissés, zones de transitions

Figure 89 : Des espaces délaissés (semi-naturels) qui régressent mais se maintiennent
(Cartes : Bodéan, 2014)

Des espaces délaissés maintenus en marge des aménagements effectués sur les berges

Notre observation des photographies aériennes de 1985 et de 2002 nous révèle qu'en marge des aménagements qui vont être construits sur les berges, et en particulier de l'infrastructure routière, des espaces délaissés perdurent. Il s'agit de linéaires en bordure immédiate de rivière et donc soumis à de fortes contraintes hydrauliques (Figures 90b et 90c) ou d'espaces au sein des infrastructures, des échangeurs notamment (Figures 90a et 90d). Comme nous le montre la carte de la figure 90, si ces espaces concernent une surface relativement modeste à l'échelle des berges, il s'agit tout de même de surfaces importantes allant de quelques milliers de mètres carrés à des dizaines d'hectares.

Ces espaces sont ouverts au public, situés en plein cœur de la ville pour certains d'entre eux, et font même l'objet d'un entretien minimal¹³. Pour autant, ils sont très peu fréquentés. On peut faire l'hypothèse que cela tient aux accès trop discrets ou peu pratiques, ou au fait qu'ils ne soient pas jugés suffisamment attractifs en termes de confort, de propreté et d'animation,

¹³ C'est le département qui a la charge de l'entretien de la rivière comme voie navigable. L'entretien effectué sur les berges a pour principal objectif d'éliminer les obstacles à la navigation.

malgré une exposition très favorable. Il est vrai que ces espaces ne correspondent pas aux codes classiques de l'espace public (pas de plantations, pas de mobilier urbain, etc.).

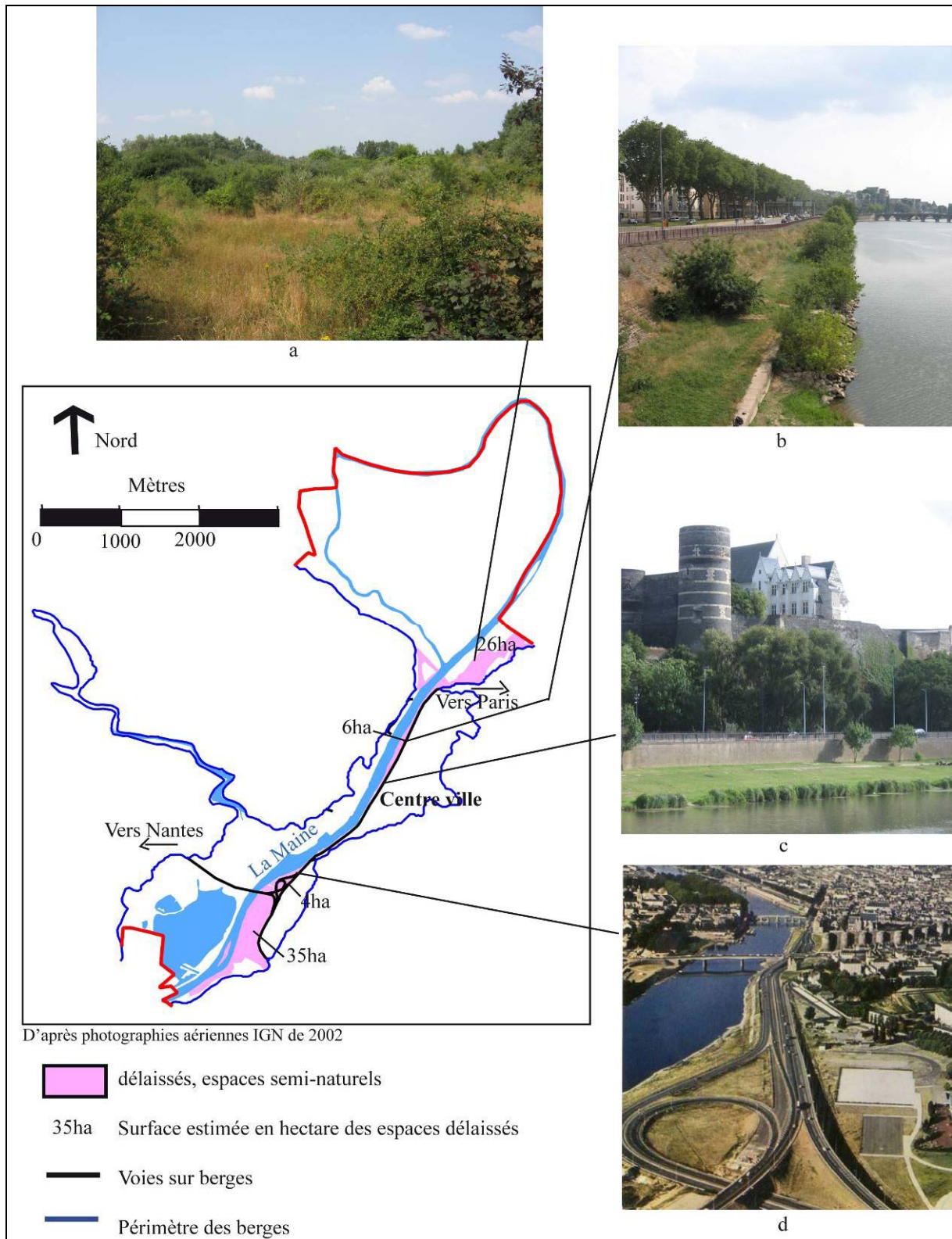


Figure 90 : Des espaces résiduels avec un fonctionnement semi-naturel.
 (Photographies : Bodénan, 2013, et Carte postale : (d), Éditions Greff. vers 1970, Archives Maine et Loire-6 Fi 5753)

Des usages atypiques

Mais si ces espaces sont à la marge du reste de l'espace public, ils ne sont pas pour autant désertés. On y trouve des usages très hétérogènes, des usages d'initiés ou à la marge (Figure 91). Ainsi en période estivale, les berges sont ponctuellement investies par des tentes de camping. On y pratique également des feux de camp, des barbecues. L'ensemble de l'espace est fréquenté sporadiquement par des pêcheurs (Figure 91c). A la limite des berges végétalisées et des quais, on trouve également une habitation flottante (Figure 91b). Au nord de la commune, rive gauche, sont installés des jardins ouvriers. Mais les cabanes qui y sont construites sont manifestement pour certaines d'entre elles des habitations (Figure 91a). De même, certains campements et cabanes de fortune sont des habitats précaires. Au Sud du château, sur la même rive, il semble que ces espaces soient fréquentés par des 'sans abris' comme en témoignent des matelas et des vêtements abandonnés. Enfin plus au sud, la prairie de la Baumette est utilisée temporairement par les gens du voyage (Figure 91d) ou des forains. Cette variété des activités tient également au caractère inondable de ces espaces, ce qui ne permet pas leur appropriation définitive.

Ces usages, qui bénéficient pleinement du statut flou, flottant, flexible, « hors contrôle » des berges, constituent une certaine originalité. Ce sont pour la plupart des activités associées à des espaces hors du centre bâti ou à des usages ne trouvent pas place ailleurs dans le centre ville. Aussi, même si ces usages ne sont pas toujours valorisés, bien que parfois tolérés¹⁴, force est de reconnaître qu'ils contribuent à la diversité de la ville.

Une végétation originale

Cet espace n'étant pas compris dans les espaces végétalisés de la ville, il ne fait pas l'objet de plantation, il n'y a pas d'amendement du sol et l'entretien qui y est pratiqué est de type extensif. Comme nous venons de le voir, il ne fait pas non plus l'objet d'une pression de fréquentation forte. En conséquence, l'espace délaissé tend à reprendre un fonctionnement lié aux dynamiques liées à l'écosystème du fond de vallée. Il est possible d'y observer une végétation de plantes indigènes, notamment des saules et des aulnes pour les ligneux.

Cependant, la proximité de la ville constitue une influence palpable sur le développement de la végétation sur les berges. Quelques plantations ponctuelles ont été effectuées : des peupliers d'Italie, de part et d'autre du pont de Basse Chaîne, ou des pins de Monterey en marge de l'infrastructure autoroutière. Ces plantations ont été effectuées pour servir de trame de fond à la ville. Mais l'influence de la ville, est également plus insidieuse. On observe ainsi également des plantes exotiques qui n'ont pas été plantées mais qui ont été dispersées naturellement (vent, oiseaux) depuis les jardins ou les espaces végétalisés publics où elles sont cultivées. On trouve ainsi sur ces berges des platanes par exemple et même un figuier. Cela nous renvoie à des études menées en écologie urbaine qui montrent notamment qu'au milieu urbain correspondent de nouvelles espèces et une nouvelle distribution de celles-ci. L'influence de la ville est corrélée avec un gradient d'anthropisation (Daniel & al., 2011).

Ces espaces semi-naturels urbains ne sont pas forcément valorisés. Cette nature « polluée » par la ville ne correspond pas à des représentations courantes de nature, et d'un autre côté, cette nature enfrichée ne correspond pas non plus aux codes urbains. Cependant, ces espaces constituent une nature originale : l'écosystème urbain, un « entre deux biologique ».

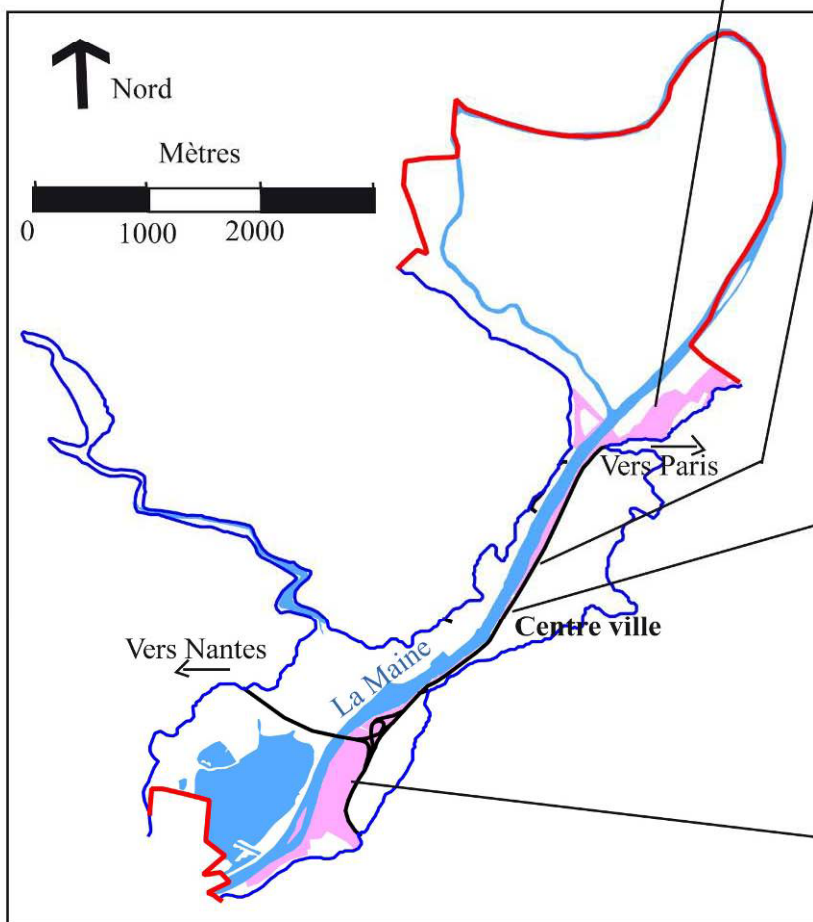
¹⁴ La prairie de la Baumette où s'installent les gens du voyage ou les forains a ainsi été équipée de points d'eau et de bornes électriques par la communauté d'agglomération.



a/ Jardins ouvriers / habitat de fortune



b/Une habitation flottante



D'après photographies aériennes IGN de 2002

- délaissés, espaces semi-naturels
- Voies sur berges
- Périmètre des berges



c/ Pêcheurs



d/ Installations de 'gens du voyages' dans les prairies inondables de la Baumette

Figure 91 : Des usages atypiques au sein des délaissés urbains (Carte et photographies : Bodénan, 2013)

Conclusion :

L'aménagement actuel des berges s'inscrit dans une trajectoire d'évolution. Ce chapitre nous a montré qu'avant d'être concernées par l'aménagement d'espaces végétalisés publics, les berges ont connu de multiples fonctions. Jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle, elles avaient un double usage agricole et commerciale. A partir du XIX^{ème} siècle ces deux activités vont connaître un déclin. Les berges vont alors s'enfricher. Mais dès le milieu du XX^{ème} siècle, elles vont faire l'objet d'une série de réaménagements (une voie autoroutière, un complexe sportif, une base de loisirs, un parc, etc.) qui sont associés à de nouvelles valeurs (patrimoniales, loisirs et tourisme, environnementales).

Aujourd'hui, les berges possèdent des qualités intrinsèques pour l'aménagement d'espaces végétalisés : une disponibilité du foncier (des terrains libres et peu coûteux à acquérir), une proximité du centre-ville et des surfaces importantes.

Conclusion partie I

La place des espaces végétalisés aménagés à l'échelle de la ville

Par rapport aux facteurs liés à la situation, ce travail nous a permis de montrer que les espaces végétalisés – jardins, parcs et jardins publics, etc. - se sont inscrits de plus en plus fortement dans la ville sur la période étudiée. Au XVIII^{ème} siècle et dans la première moitié du XIX^{ème} siècle, cette inscription s'est tout d'abord faite par une porosité accrue de leurs délimitations avec les espaces urbains contigus. Au cours du XIX^{ème} siècle, nous avons pu noter que cette inscription dans le tissu urbain s'est accentuée avec une intégration aux axes de communications adjacents et plus largement avec une connexion avec l'échelle du quartier. Enfin, dès la fin du XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècle, la situation des espaces végétalisés a été pensée à l'échelle de l'ensemble de la ville. Ce souci de la situation à des échelles de plus en plus petites correspond à une mise en rapport avec les autres fonctions urbaines. Le choix de la situation permet par exemple d'obtenir une proximité avec des habitations ou de répartir ces espaces végétalisés de façon équilibrée sur l'ensemble de la ville.

L'étude de la localisation des espaces végétalisés par rapport aux facteurs liés au site, nous a permis de suivre une évolution des sites privilégiés. Jusqu'à la moitié du XX^{ème} siècle, les espaces végétalisés sont implantés essentiellement sur les plateaux et les versants de la vallée, en favorisant les vallons. Cela correspond à des espaces abrités des crues, du vent tout en ayant un accès aisé à l'eau. Des exceptions existent par rapport à cette localisation privilégiée (exemple du jardin construit au niveau de la tour des Anglais). Mais lorsqu'on a construit dans le fond de vallée cela s'est fait au prix de remblaiements importants qui ont permis d'exonder ce jardin. A partir de la seconde moitié du XX^{ème} siècle, la quasi-totalité des espaces aménagés sont localisés dans le fond de vallée de la Maine. Cela correspond à de vastes espaces inondables, anciennement agricoles et qui, au fur et à mesure de l'urbanisation, se sont retrouvés au cœur de la ville. Ce passage des plateaux et coteaux abrités, au fond de vallée exposé aux crues s'est fait progressivement. Les premiers espaces végétalisés implantés dans le fond de vallée comportent des aménagements (digues, remblais partiels) qui les protègent malgré tout de certains risques liés à l'inondation (courant, dépôts sédimentaires). Et ça n'est que très récemment qu'on envisage d'investir directement le lit mineur de la rivière.

Outre les facteurs de la situation et du site, nous avons pu noter que la disponibilité du foncier est également un facteur dans la localisation des espaces végétalisés. En étudiant la trajectoire propre des berges, nous avons pu mettre en évidence que l'investissement du fond de vallée correspond à une disponibilité des terrains jugés ingrats pour l'agriculture (cas des anciennes carrières où se sont implantés les parcs de l'Etang Saint-Nicolas) ou à des terres délaissées par l'agriculture (cas des anciennes prairies où se sont implantés le complexe sportif de la Baumette, la base de loisirs du Lac de Maine et le parc de Balzac). C'est également ces opportunités foncières qui ont permis un accroissement sensible de la taille des espaces végétalisés implantés dans le fond de vallée.

Sens du végétal à l'échelle de la ville

Cette première partie nous a permis de resituer les facteurs majeurs qui ont été les moteurs de l'évolution de la localisation des espaces végétalisés entre le XVIII^{ème} siècle et l'époque contemporaine.

A travers l'étude de la situation, transparait ainsi l'évolution des fonctions attribuées aux espaces végétalisés dans la ville : production alimentaire, embellissement de la ville, hygiénisme, développement des fonctions récréatives, adaptation à de nouvelles fonctions économiques (activités tertiaires), adaptation à une nouvelle mobilité (automobile), etc.

A travers l'étude du site d'implantation des espaces végétalisés (chapitre 4), nous avons pu mettre en évidence que l'évolution d'une sensibilité à la nature constituait également un facteur important dans le choix de la localisation. Recoupant l'histoire des jardins, nous avons en effet observé sur notre terrain d'étude que les localisations évoluaient de façon concomitante avec les formes données aux aménagements végétalisés. Au XVIII^{ème} siècle et jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle, ce sont des espaces jardinés (vivriers ou ornementaux), finement dessinés et entretenus qui sont plébiscités tandis qu'à la fin du XX^{ème} siècle, il se manifeste un goût pour des formes plus libres, « au naturel », qui mettent en avant des dynamiques naturelles, ce qui conduit à une maîtrise des espaces différente. Dans la période la plus récente, nous avons ainsi pu voir comment la sensibilité actuelle à la nature a pu orienté le regard vers les espaces situés en fond de vallée, qui de part leur caractère de zone humide, se sont révélés particulièrement propices pour porter des valeurs environnementales. Le réaménagement actuel des berges s'inscrit dans cette logique. Le cours d'eau urbain, même s'il a fait l'objet de profonds aménagements, est un élément géographique de la ville encore largement perceptible (non recouvert). Réinvestir les berges permet de façon privilégiée de mettre en scène des aspects environnementaux (la dynamique fluviale par exemple).

Outre le fonctionnement urbain et une sensibilité à la nature, nous avons pu noter que des facteurs économiques, techniques ou politiques interviennent aussi dans la localisation des espaces végétalisés. En étudiant la trajectoire propre des berges, nous avons notamment pu relier leur investissement par des aménagements paysagers, à partir de la seconde moitié du XX^{ème} siècle, au déclin de la batellerie et des activités agricoles. Or ce déclin correspond respectivement à l'installation du chemin de fer et, (entre autres)¹⁵ au développement des engrais de synthèse et de l'irrigation. Le train a supplanté le transport fluvial car il s'est révélé plus compétitif (temps et coût de trajet plus bas). L'accès à des engrais de synthèse et le développement de l'irrigation ont rendu moins attractives les qualités naturelles du fond de vallée pour l'agriculture. Enfin, et même si notre méthode ne les a pas forcément révélés, les acteurs politiques, les aménageurs, etc. ont également été des facteurs importants la localisation des espaces végétalisés urbains.

Place et sens du végétal à l'échelle de la ville

Dans cette première partie, nous avons pu mettre en évidence que la localisation des espaces végétalisés a évolué selon une succession de logiques.

Notre travail a montré qu'il existe une adéquation au fil du temps, entre les lieux (site et situation) et les attentes sociétales (fonctions urbaines attendues, expression d'une sensibilité à la nature) (Figure 92). Chaque aménagement s'appuie sur le site et la situation pour répondre aux attentes. La situation dans la ville est un facteur important qui contribue au bon fonctionnement d'un espace végétalisé. D'elle dépend souvent l'accessibilité, l'espace disponible pour l'aménagement végétal au moment de sa conception, etc. La localisation des espaces végétalisés prend également en compte le site. Celui-ci contribue quant à lui à rendre possible l'aménagement de formes spécifiques. Les éléments biophysiques donnés par le terrain sont à la base des formes végétales et des formes de l'eau que l'on souhaite obtenir dans l'aménagement.¹⁶ L'aménagement peut également contribuer directement à mettre en valeur les propriétés d'un site, comme c'est le cas actuellement les berges. Nous avons montré

¹⁵ Nous avons vu au chapitre 5 que ce déclin de l'agriculture dans le fond de vallée est complexe. Les éléments donnés ici illustrent simplement la variété des facteurs qui sont intervenus.

¹⁶ On peut remarquer que ce facteur du site intervient en réalité à deux niveaux sur l'espace végétalisé. Il intervient directement, en lien avec les formes végétales et les formes de l'eau que l'on recherche à aménager, mais aussi indirectement sur la situation, car la ville elle-même se positionne par rapport au site.

que ces formes spécifiques du végétal et de l'eau sont en partie reliées à une sensibilité à la nature.

Cette rationalisation, cette optimisation entre les lieux et les attentes liées à l'aménagement, s'est renforcée au fil du temps à mesure que se développaient des outils pour penser cette localisation à l'échelle de la ville, notamment via les plans de planification.

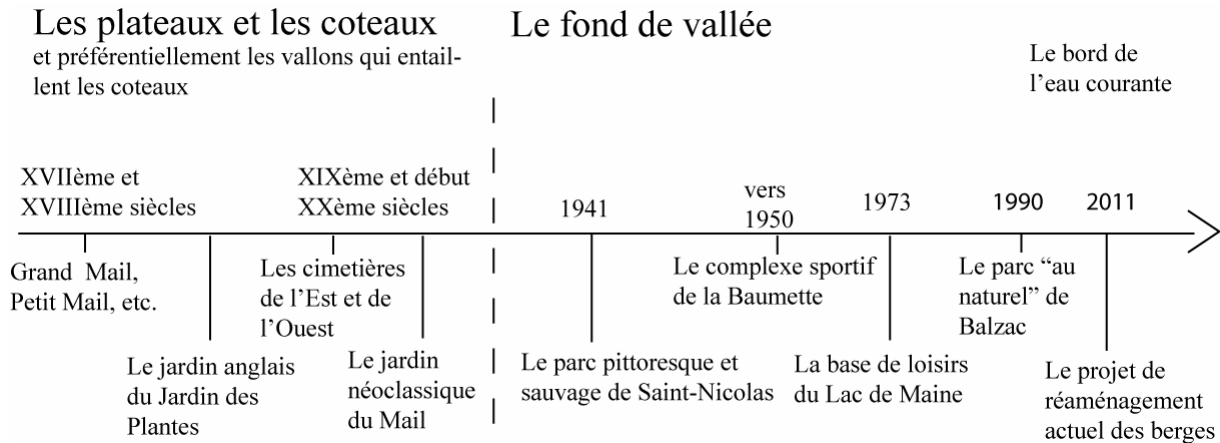


Figure 92 : Une adéquation entre le site d'implantation des espaces végétalisés et les fonctions portées par ces espaces (Schéma : Bodéan, 2015)

La reconstitution d'une trajectoire de l'aménagement végétal à l'échelle de la commune d'Angers nous éclaire sur l'aménagement végétal contemporain. Cette première partie nous permet ainsi de mieux comprendre le réaménagement actuel (2011) des berges de la Maine porté par la commune d'Angers, et notamment pourquoi ce projet d'aménagement se localise précisément à cet endroit.

Le projet actuel de réaménagement des berges répond à un ensemble d'enjeux tels que structurer et étendre le centre ville, favoriser le développement des activités économiques, réorganiser les transports ou prendre en compte des enjeux écologiques. (Ces différents enjeux seront abordés plus précisément dans la partie II.) Or, si le choix de la localisation, avant l'aménagement formel, est d'une certaine façon la première réponse apportée aux attentes. Nous pouvons conjecturer que cette localisation apporte des avantages majeurs pour répondre à ces enjeux. La situation en bordure de rivière est une position stratégique dans une perspective de structuration et de développement de la ville (cf. thèse de Fanny Romain, 2011). Cette localisation permet de retrouver un axe historique. Le choix du site, à la limite du lit mineur de la rivière permet également à l'aménagement de valoriser la dynamique du fleuve dans une mise en scène paysagère de la nature (ce point sera développé aux chapitres 9 et 10). Enfin, le réaménagement actuel des berges repose également sur des espaces disponibles et peu coûteux à acquérir au centre ville, des espaces en friche issus de la désaffectation des activités agricoles et de batellerie au siècle dernier.

Partie II

La place et le sens du végétal à l'échelle d'un projet d'aménagement urbain paysager

Introduction de la partie II :

Dans cette seconde partie, nous allons poser la question de la place et du sens du végétal en ville à l'échelle d'un projet d'aménagement urbain. Cette échelle va nous permettre d'entrer dans le détail des lieux, des formes, mais aussi dans le détail des représentations, des intentions. Deux entrées vont être explorées dans cette partie.

A/ Le végétal dans la construction et la pensée de la ville

Nous n'avons pas identifié de définition précise concernant les notions « d'urbanisme paysager » et « d'urbanisme végétal ». Toutefois, de par l'usage que nous avons relevé au cours de notre bibliographie, nous avons pu rapprocher « l'urbanisme végétal » d'une volonté de mettre l'accent sur la composante végétale dans des projets d'urbanisme, indépendamment des acteurs associés (architectes, urbanistes, paysagistes). « L'urbanisme paysager », de son côté, met l'accent sur le concept de paysage et est souvent associé aux paysagistes en tant qu'acteurs de l'aménagement¹. Force est de reconnaître que l'une et l'autre sont employées de façon préférentielle selon les acteurs et le contexte. Mais, ces deux notions seront ici considérées comme équivalentes, nous nous intéressons ici à ce qu'elles ont de commun.

L'une et l'autre renvoient en réalité à deux réalités. D'une part, elles renvoient à une approche horticole, telle qu'on l'entend notamment dans la notion de « jardin paysager »². C'est une réflexion centrée sur la connaissance et l'assemblage des végétaux dans la continuité de l'art des jardins. Et d'autre part, « l'urbanisme paysager » et « l'urbanisme végétal » font référence à une approche spécifique de l'aménagement urbain « par le paysage » (approche que nous allons préciser par la suite). Ces deux approches présentées de façon si distincte, apparaissent comme autonomes, il est alors difficile de comprendre en quoi elles peuvent être liées. Pourtant, comme nous le rappelle Luc Noppen & al. (1998), ces deux acceptions sont articulées. Il définit en effet l'urbanisme végétal de manière globale comme un « hybride de l'horticulture, de l'aménagement et de l'architecture de paysage » (p. 211). Notre hypothèse est qu'en effet ces deux acceptions sont articulées, c'est-à-dire que le végétal est un élément important à la fois dans la construction physique et dans la pensée de la ville. Les notions de place et de sens vont nous permettre d'éclairer cette notion d'urbanisme paysager et ainsi de comprendre clairement le rôle du végétal dans l'aménagement urbain.

Considérant la place du végétal dans la construction de la ville, nous nous demanderons comment le végétal est physiquement utilisé dans l'aménagement urbain. Nous nous pencherons sur les formes produites. Nous relèverons également les particularités de ce matériau et outil de construction de la ville. Nous verrons quels savoirs et savoir-faire sont mobilisés dans l'aménagement végétal.

Considérant la notion de sens, nous examinerons ensuite les valeurs, les représentations qui se rattachent à l'utilisation du végétal dans l'aménagement urbain. Quelles sont-elles et à quelles fins sont-elles utilisées ?

Rapprochant les notions de place et de sens, nous nous attacherons à identifier les liens qui existent entre les deux manières d'appréhender la notion « d'urbanisme paysager ». C'est-à-dire comment le végétal physique au-delà de ses aspects techniques et écologiques participe au bon fonctionnement de la ville, et de façon symétrique, en quoi les spécificités de l'urbanisme paysager dans la conception de la ville peuvent être reliées au végétal.

¹ Cas par exemple du « Landscape Urbanism » terme formulé par Charles Waldheim, qui définit un discours professionnel paysagiste américain (Léger-Smith, 2014).

² C'est le sens retenu dans le dictionnaire Littré. L'adjectif « Paysager » renvoie alors à un « terme d'horticulture. Jardin paysager, jardin à dispositions irrégulières, comme les jardins anglais. »

B/ Le végétal en ville comme l'expression d'un certain rapport à la nature

L'étude des projets d'aménagement urbains végétalisés offre une opportunité d'interroger le rapport homme - nature actuel. Les projets étudiés se réclament en effet d'une nouvelle posture vis-à-vis d'une relation ville – nature. Ils s'inscrivent ainsi dans le mouvement général d'un renouvellement des idées autour de cette notion. Portés par la montée en puissance des enjeux écologiques et environnementaux, les projets ambitionnent d'offrir aux sociétés urbaines un nouveau lien à leur environnement, de ne plus l'envisager uniquement sous l'angle de la ressource exploitable. Notre hypothèse dans cette partie est que les différentes façons d'aménager avec le végétal correspondent à différentes visions de la nature. A nouveau, les notions de place et sens vont guider notre questionnement sur l'expression actuelle d'un certain rapport à la nature.

Considérant la place du végétal, nous examinerons les interventions pratiquées sur les berges. Nous étudierons les modifications induites sur l'environnement (l'hydrosystème fluvial). L'aménagement tend-il à faire des concessions en terme de sécurité et de confort au profit d'une plus grande naturalité (des dynamiques naturelles moins contrôlées), ou au contraire, les projets apportent-ils une maîtrise accrue ?

Considérant le sens du végétal nous questionnerons le regard porté sur le réaménagement des berges suivant les différents projets étudiés. Nous chercherons ainsi à dégager les représentations de la nature attachées à cet aménagement urbain.

Rapprochant les notions de place et de sens, nous confronterons l'aménagement physique des berges avec les représentations qui lui sont associées. Cela nous permettra alors de tester la cohérence de l'aménagement. De là nous essayerons d'avancer quelques pistes de réflexions sur notre rapport actuel à la nature.

Une unique et même méthode va être employée dans l'ensemble de cette seconde partie : une lecture de projet d'aménagement paysager. Cette méthode est propre au champ de connaissance lié à la théorie et démarche du projet de paysage. Nous recentrerons notre analyse sur les documents de conception. Cette étape du projet est en effet particulièrement propice à l'étude de la place et du sens du végétal car elle relie de façon explicite les formes avec les intentions. Cette méthode va être appliquée à trois terrains d'étude, à Bordeaux, Lyon et Angers. Ces projets d'aménagement paysagers ont en commun d'être des projets de réaménagement de berges. Ce choix aurait pu être justifié par la seule actualité de ces projets, Fanny Romain (2010) parle de « topos de l'aménagement » concernant l'aménagement des berges urbaines. Mais ce choix s'inscrit aussi dans la suite des résultats que nous avons obtenus dans la première partie de notre travail, où les berges de la Maine à Angers apparaissaient logiquement dans la trajectoire des lieux d'implantation du végétal aménagé à l'échelle de la ville.

Cinq chapitres composent cette partie. La méthode d'analyse des documents de conception des trois projets d'aménagement ainsi que les terrains d'étude seront présentés et explicités au chapitre 6. La sous partie A abordera le végétal dans la construction et la pensée de la ville. Le chapitre 7 abordera la mise en œuvre du végétal, comme matériau et outil pour faire la ville. Le chapitre 8 s'attachera à comprendre comment le végétal peut constituer un angle de vue particulier sur l'aménagement urbain. La sous partie B questionnera le végétal en ville comme l'expression d'un certain rapport à la nature. Nous y distinguerons deux manières d'envisager l'aménagement des berges. Le chapitre 9 reprendra l'approche qui consiste à présenter l'aménagement des berges comme un retour à une « vraie nature ». A l'inverse, le chapitre 10 interrogera ces transformations au regard de la trajectoire des aménagements

végétalisés urbains dans la tradition de l'art des jardins et du paysage (telle que nous l'avons retracée aux chapitres 3 et 4).

CHAPITRE 6 : Une analyse de trois projets d'aménagement paysagers à Bordeaux, Lyon et Angers

Ce chapitre présente la méthode qui va être employée dans la seconde partie, pour l'analyse des trois projets d'aménagement étudiés. Nous aborderons ici les cas d'étude sous l'angle particulier du projet d'aménagement paysager (ou projet de paysage) parce que tous les trois entrent dans ce cadre. Nous noterons cependant que cette notion de projet d'aménagement paysager sera questionnée dans la suite de la thèse (chapitre 8) notamment par rapport à la notion de projet d'aménagement urbain.

Dans un premier temps, nous aborderons la méthode d'analyse propre à la théorie et démarche du projet de paysage. Nous verrons que celle-ci sera examinée ici de façon spécifiquement centrée sur les documents de conception. Dans un second temps, nous justifierons le choix des trois cas d'étude retenus, dans les villes de Bordeaux, Lyon et Angers. Dans un troisième temps, nous présenterons plus précisément ces cas d'étude.

1. Une méthode d'analyse des projets d'aménagement paysagers centrée sur les documents de conception

1.1 L'analyse du projet d'aménagement paysager

La notion de projet d'aménagement paysager

La notion de projet est définie par Jean-Pierre Boutinet (2001) comme « une image opérative (en opposition à l'image représentative), qui définit les contours d'un objet inexistant à faire advenir par une stratégie d'action appropriée où se distinguent deux phases : le temps de conception puis le temps de la réalisation ». Du latin *projectare* (1529), cette notion désigne « l'idée que l'on met en avant, le plan proposé pour réaliser cette idée » (Donadieu, 2002, « Projet de paysage »).

Prise dans un sens architectural et paysager, l'idée de projet « exprime la représentation d'une situation, d'un état que l'on souhaite atteindre. C'est un dessin (figuration graphique en deux ou trois dimensions) autant qu'un dessein (expression d'une intention). » (Ibid). Le projet est un processus qui participe à la fois de l'élaboration des idées mais aussi de leur mise en forme. Le projet paysager est un processus d'action complexe social et spatial. C'est à la fois un « projet architecturant, au sens où il propose des formes et des organisations de l'espace matériel, prenant en compte le long terme, et un projet sociétal dans la mesure où il anticipe des pratiques à organiser » (Choay, Merlin, 2000 dans Romain, 2010, p. 164). Le projet se présente comme un processus souvent long de plusieurs années, voire décennies. La figure 93 permet d'identifier les grandes étapes du processus d'aménagement paysager.

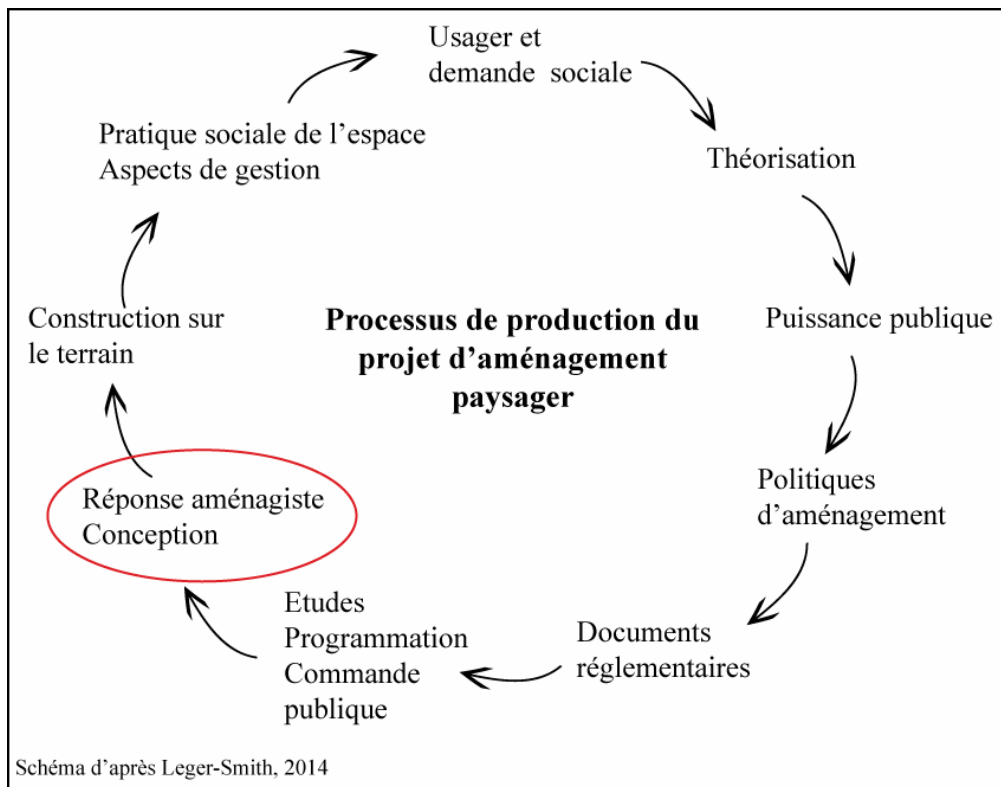


Figure 93 : Une analyse centrée sur une étape du processus de production du projet d'aménagement paysager : la conception (Schéma : Bodénan d'après Leger-Smith, 2014)

L'étude du projet nécessite une méthodologie spécifique afin de saisir la complexité de ce processus. Chacune des étapes ne peut être approchée de façon déconnectée du reste du processus. La cohérence du projet tient en effet à une construction globale savamment élaborée. La méthode de construction du projet de paysage fait d'ailleurs l'objet d'un enseignement spécifique dans les écoles de paysage. Une méthodologie de recherche propre à l'analyse du projet de paysage a été développée dans le champ de connaissances propres à la « théorie et démarche du projet de paysage » (Berque, Conan, Donadieu, Lassus, & Roger, 1999 cité dans Léger-Smith, 2014). Notre méthode s'inscrit de fait dans la ligne méthodologique déjà abordée dans d'autres thèses ayant spécifiquement travaillées sur l'analyse du projet de paysage (Keravel, 2008 ; Romain, 2010 ; Léger-Smith, 2014).

L'étude du projet peut amener à diverses analyses, qui mettent l'accent sur différentes étapes de ce processus. L'analyse peut porter sur le passage du programme au document de conception, ce qui permettra de rendre compte du positionnement du paysagiste (son parti pris) par rapport à la commande politique. C'est notamment le sens du travail de Sonia Keravel (2012) sur le projet du parc Eole à Paris. L'analyse du projet de paysage peut également porter sur les documents de conception et en aval sur l'espace réalisé et la maîtrise d'usage³. C'est le sens du travail entrepris par Fanny Romain (2010) sur les projets de réaménagement de berges à Montpellier et Perpignan. D'autres analyses insistent sur les aspects de gestion (Aggéri, 2004). Dans notre cas, l'analyse du projet cible plus précisément les documents de conception (Figure 93).

³ « Il devient possible de mesurer l'écart entre le projet décrit par son auteur, le projet réalisé et la perception de ce même projet par les utilisateurs » (Romain, 2010, p. 164).

Une analyse du projet de paysage centrée sur l'étape de conception

Dans ce travail de recherche, nous avons centré notre analyse sur l'étape de conception du projet. La conception du projet est portée par la maîtrise d'œuvre et notamment les équipes de conception. Celles-ci sont généralement pluridisciplinaires, mais dans le cas du projet de paysage, les paysagistes tiennent une place prépondérante. La conception apporte une réponse architecturale, technique et économique au programme fourni par un commanditaire (le maître d'ouvrage). Dans nos cas d'étude, le commanditaire est constitué par les collectivités publiques. Dans la maîtrise d'ouvrage, on distinguera alors les élus, des professionnels (l'assistance à maîtrise d'ouvrage) qui sont rattachés aux services « aménagement » des collectivités.

Le processus de conception se caractérise par une double dimension, de synthèse et de création. Tout d'abord c'est une synthèse dans le sens où cette étape reprend l'ensemble des éléments rassemblés dans le programme : les données du terrain (les documents réglementaires, les études, etc.) et les intentions de la société (via la concertation avec les habitants ou via les choix politiques des élus). Nous noterons que cette synthèse n'est pas neutre, le paysagiste propose ainsi une reformulation de la commande. Ensuite, c'est une étape créative dans le sens où la conception propose véritablement une solution d'ensemble en réponse au programme. Cette solution d'ensemble possède un caractère propre et unique qui reflète le parti pris des concepteurs. Le processus de créativité n'est pas facile à décrire. Il est « parfois désigné sous le terme de « boîte noire » (Davodeau, 2007). Jean-Marc Besse évoque l'apparition « d'une forme, d'une structure, dont on a l'intuition mentale » (Besse, 2009) ». (Léger-Smith, 2014, p. 27). Le résultat de cette étape de conception se structure autour d'un concept et se décline par des propositions spatiales. Cela donne lieu à un schéma d'intention, puis une esquisse d'aménagement.

L'intérêt de cibler cette étape du processus est qu'elle se situe à l'articulation entre les attentes exprimées et, les formes du paysage physique qui vont être mises en place. Les documents de conception peuvent être vus comme une étape clé du processus du projet de paysage, c'est la première étape qui met en forme des intentions qui n'étaient jusque là, ni spatialisées ni formalisées. Sous un angle inversé, c'est aussi la dernière fois dans le processus du projet de paysage que les intentions et les représentations seront explicitées et directement accessibles. Les documents de conception possèdent ainsi la spécificité dans l'ensemble du projet de paysage de donner à voir de façon conjointe – reliée - les lieux, les formes mais aussi l'explicitation des intentions et des représentations. Cette spécificité est particulièrement intéressante du point de vue de la question de la place et du sens accordés au végétal dans le projet urbain.

1.2 La méthode d'analyse des documents de conception

Les documents de conception sont rédigés par les équipes d'aménageurs (Paysagistes, architectes, urbanistes, etc.). Ils sont composés d'éléments de natures très différentes et complémentaires. Ces documents comportent du texte, mais ils se caractérisent surtout par la variété des procédés graphiques employés (plans, photomontages, photographies, coupes, schémas). La méthode d'analyse des documents de conception s'apparente à la méthode d'analyse de contenu en sciences sociales, c'est à la fois une analyse discursive et iconographique. Nous allons ici préciser les filtres de lecture (le cadre d'analyse) ainsi que la grille d'analyse des documents de conception.

Le cadre d'analyse des documents de conception

Les documents de conception seront tout d'abord contextualisés par rapport au public auquel ils s'adressent, à la fois professionnel et non professionnel. Puis nous aborderons les cadres économique et procédural dans lesquels ils s'inscrivent.

Un document qui s'adresse à des publics différents : professionnels de l'aménagement et profanes (élus, habitants)

Les documents de conception s'adressent à différents publics. D'une part, ils s'adressent aux professionnels de l'aménagement. Il s'agit des professionnels de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (en amont) et des professionnels de la maîtrise d'œuvre en charge de la construction (en aval). Dans ce cas, ce sont d'abord les figurations plus techniques et cognitives qui seront privilégiées. Pour ce public professionnel, des représentations abstraites en plan et en coupe ne constituent pas un obstacle pour lire et comprendre la composition urbaine. Leur expertise leur permet de se projeter dans cet espace abstrait pour saisir les potentialités du futur espace. Mais d'autre part, les documents de conception constituent un support d'échange, de décision pour les élus et les habitants. Or ceux-ci, en tant que non experts, peuvent avoir des difficultés à se projeter dans l'espace en plan, un espace encore abstrait. Le recours à des perspectives, des schémas simplifiés permet alors de rendre plus accessibles aux non initiés les informations sur les transformations de l'espace.

La difficulté⁴ de lecture de ces documents, tient au fait qu'ils s'adressent en même temps à ces deux types de public. Ainsi des représentations rigoureuses coexistent avec des représentations plus libres qui permettent aux profanes de se projeter. Notre lecture devra donc faire la part des choses afin d'éviter des contresens.

Un cadre économique

Les documents de conception sont produits dans le cadre de marchés entre les collectivités publiques et les équipes d'aménagement qui exercent dans le cadre de professions libérales. La production des paysages intègre un marché. Cela induit des comportements et des choix d'ordre économique, notamment de la part des paysagistes (Léger-Smith, 2014). Cela implique de lire les documents de conception à travers le filtre de cette relation entre un professionnel et son client. Les travaux produits portent un discours professionnel visant une promotion du travail à des fins professionnelles et commerciales. Il s'agit de persuader le commanditaire de la valeur du travail de conception. Cette dimension de publicité du projet (au sens de forme de communication visant à faire adopter un comportement souhaité) est plus ou moins palpable suivant les phases d'avancement du projet. Nous distinguerons notamment les phases avant et après concours.

Le cadre procédural et administratif

Les documents de conception s'inscrivent tout d'abord dans le cadre d'un concours qui permet au maître d'ouvrage de sélectionner l'équipe de conception. Les trois projets étudiés s'inscrivent dans deux types de concours, le « concours de maîtrise d'œuvre » à Bordeaux et le « marché de définition » à Lyon et à Angers⁵. Les documents de conception entrent ensuite dans le cadre de missions d'aménagement qui sont réglementées. La loi relative à la maîtrise

⁴ S'adresser à ces deux types de publics dans un même document relève de la gageure. La remarque du paysagiste René Pechère est éloquente à ce propos : « [...] Un joli plan, plaisant à regarder par la beauté de ses proportions, peut être un mauvais plan à l'exécution. C'est au point qu'il m'est arrivé de dessiner un joli plan pour le faire accepter à des décideurs non avertis, puis de prier mon bureau d'étirer toutes les lignes pour le plan d'exécution » (Pechère, 1995, p. 49)

⁵ Le concours de maîtrise d'œuvre amène à une sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre sur une proposition de l'aménagement qui se veut quasi définitive par rapport au projet qui sera réalisé. *A contrario*, la procédure du marché de définition sélectionne l'équipe de conception sur une proposition qui sera amenée à évoluer dans la suite du projet. On notera que d'autres procédures existent comme la « procédure restreinte ou la « zone d'aménagement concertée » (ZAC) (Léger-Smith, 2014).

d'ouvrage publique (MOP)⁶ divise l'intervention d'aménagement suivant près d'une dizaine de phases (Diagnostic, Esquisse, Avant-projet, etc. (cf. annexe 4)). On notera que les projets étudiés ne remplissent pas tout à fait les mêmes missions. Si les phases d' « esquisse », d' « avant projet » et de « projet » sont communes, nous noterons par exemple que le projet angevin comprend également un volet « diagnostic ». Enfin, le cadre procédural est défini par les procédures administratives liées aux attendus des pièces constitutives des documents de conception. Celles-ci définissent le format des rendus, les coûts impartis, les délais de livraison des documents, etc. A titre d'exemple, l'annexe 5, illustre la structure attendue pour les documents de rendu du concours dans le cadre du projet de réaménagement des berges de la Maine à Angers, en 2010.

Analyse de la transformation des paysages proposée dans le projet (grille de lecture)

L'analyse de la transformation des paysages nous amène à considérer la modification matérielle d'objets spatiaux, mais aussi la transformation du regard porté sur ces objets (Romain, 2010). Notre grille de lecture des projets nous conduit donc à développer une double analyse.

Une analyse des formes proposées dans le projet

Une première analyse porte sur les transformations physiques de l'espace. Une lecture technique des plans, des vues en trois dimensions, des coupes va permettre de rendre compte des formes du végétal, du travail de composition végétale effectué. Il s'agit de comprendre comment les aménageurs vont retranscrire formellement les attentes sous-jacentes à cet aménagement. Nous questionnerons également les techniques utilisées pour mettre en oeuvre ces formes végétales. Nous nous intéresserons à la nature de ces interventions (techniques horticoles, techniques d'ingénierie écologique) et nous chercherons à qualifier le degré d'intervention des aménagements (intervention forte ou *a contrario* une intervention s'appuyant sur les dynamiques naturelles déjà présentes sur le site).

Une analyse des représentations mentales véhiculées dans le projet

« Le dessin ne remplit pas seulement la fonction d'incarner le futur de l'espace (projection), il permet une relecture qualifiante de ce qu'il représente » (Davodeau, 2008, p. 7)

Une seconde lecture s'attachera aux représentations mentales véhiculées au travers des documents de conception. Une lecture des textes nous permettra de relever des mots clés, des métaphores. Nous analyserons ensuite le discours dans sa globalité afin d'identifier des références, des modèles. De façon complémentaire, une lecture des représentations graphiques nous permettra de relever les motifs récurrents, le choix de cadrage des visuels, l'esthétique des représentations, etc.

Notre analyse rattachera tout d'abord ces représentations du végétal à une vision de la ville et de sa construction. Ensuite, ces représentations du végétal nous permettront d'éclairer un rapport à la nature.

⁶ La loi 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique (MOP) qui régit la relation entre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre dans le cas des marchés publics. Les différentes phases identifiées dans la loi MOP sont détaillées dans l'annexe 4, d'après les travaux d'Anaïs Léger-Smith (2014).

2. Justification du choix des trois projets d'aménagement paysagers retenus

Le tableau (Figure 94) récapitule les grandes données des projets étudiés.

Commune	Bordeaux	Lyon	Angers
Intitulés des projets (d'après les programmes fournis par la maîtrise d'ouvrage)	« Aménagement des quais rive gauche »	« Aménagement des bas-ports de la rive gauche du Rhône »	« Berges de Maine Rives Nouvelles »
Commanditaire (Maîtrise d'ouvrage)	Communauté urbaine de Bordeaux Métropole	Communauté urbaine du Grand Lyon	Ville d'Angers
Equipe de conception (Maîtrise d'œuvre)	Atelier Corajoud (Paysagiste)	In Situ (Paysagiste)	Grether-Phytolab (Co-mandataires urbaniste et paysagiste)
Année de réalisation des documents de conception	1999	2003	2011-2013
Année d'inauguration	Mai 2009	Mai 2007	Projet en cours

Figure 94 : Trois projets de réaménagement de berges pour terrains d'étude (Tableau : Bodénan, 2016)

2.1 Justification des projets retenus et présentation des corpus associés

Trois projets d'aménagement représentatifs des pratiques contemporaines

Pour nos cas d'étude, nous nous sommes appuyés sur trois projets d'aménagement portés par des collectivités publiques, à Bordeaux, Lyon et Angers. Il s'agit de trois projets de réaménagement de berge respectivement sur les bords de la Garonne, du Rhône et de La Maine. Les critères de choix pour nos projets d'aménagement ont été multiples. Il s'agissait de choisir des projets d'urbanisme récents (entre 1999 et 2011) qui reflètent des pratiques d'aménagement actuelles. En la matière, les cas d'étude retenus constituent des projets phares souvent pris comme exemples. Ainsi deux des trois projets sont issus du travail de lauréats du Grand Prix de l'urbanisme⁷, Michel Corajoud et François Grether, primés respectivement en 2003 et 2012. Nos cas d'étude ont ensuite été retenus car ils considéraient des périmètres larges dans des cœurs urbains, ce qui permettait d'envisager une réflexion à plusieurs échelles de la ville, depuis l'échelle de l'agglomération jusqu'à l'espace vécu et l'échelle des plantes installées dans l'espace urbain. Le contexte français des projets étudiés a aussi permis de fixer le facteur culturel, par rapport aux pratiques et aux procédures aménagistes, mais aussi plus largement par rapport aux attentes socio-culturelles exprimées dans les projets. Par ailleurs, ils étaient assez bien répartis sur le territoire français pour éviter toute influence régionale. En revanche, la localisation des projets sur les berges n'a pas constitué un critère de choix spécifique, elles ont été retenues comme espace d'étude parce qu'elles sont les témoins de préoccupations contemporaines (cf. chapitre 5).

⁷ Décerné par le Ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité, suivant l'avis d'un jury international, Le Grand Prix de l'Urbanisme récompense chaque année « des professionnels auxquels revient la charge, complexe, de contribuer à fabriquer au quotidien la ville, et notamment la ville durable. [...] Il permet de faire émerger les préoccupations contemporaines, les attentes et des pistes de travail pour l'avenir de la ville. » (Ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité, 2015)

Le corpus des documents de conception

Ces projets d'aménagement ont fait l'objet de concours à maîtrise d'œuvre. Nous avons pu collecter les documents de conception produits par les trois équipes lauréates (Figure 95). La composition de ces équipes (Annexe 6) témoigne à chaque fois de la recherche de compétences complémentaires. Les équipes de conception sont ainsi largement pluridisciplinaires (architectes, paysagistes, urbanistes, éclairagistes, écologues, etc.) et font appel à plusieurs structures (bureaux d'étude en architecture, en paysage, bureaux d'étude technique). En cela les différentes équipes peuvent apparaître comme équivalentes, mais en détaillant la composition des équipes, on remarque toutefois que des profils se distinguent néanmoins. A Angers par exemple l'équipe porte une dimension naturaliste forte, l'agence de paysage Phytolab étant également un bureau d'étude en environnement. Michel Corajoud se démarque quant à lui par une formation en architecture du paysage, mais aussi par une culture rurale. Mais pour des raisons de facilité de lecture nous avons retenus pour chacune des équipes le nom de la structure mandataire. A Bordeaux nous parlerons donc du projet Corajoud, à Lyon du projet In Situ et à Angers du projet Grether-Phytolab.

Bordeaux	<p>CORAJOUD (Equipe), 1999, <i>Les Quais Jardinés – Eaux, Ombres et Lumières</i>, Réponse concours de maîtrise d'œuvre : Aménagement des quais rive gauche de la Garonne, 37 pages.</p>
	<p>Cette pièce du corpus est un document qui a été présenté au concours. Le document est divisé suivant neuf chapitres. Les deux premiers présentent la philosophie du projet, le concept général de l'aménagement. Le troisième chapitre précise les réseaux de déplacement. Les six autres chapitres concernent chacun un tronçon du périmètre du projet bordelais. Ils développent les fonctions attendues et présentent les éléments formels (constructions, plantations, terrassements) que le projet propose de construire. Des extraits de planches du concours sont annexés au document.</p>
Lyon	<p>IN SITU (Equipe), 2003^a, <i>La promenade des rives – réaménagement des bas-ports du Rhône, Lyon 3ème, 6ème, 7ème- Rive Gauche, marché de définition</i>, 84 pages.</p>
	<p>IN SITU (Equipe), 2003^b, <i>La promenade des rives – réaménagement des bas-ports du Rhône, Lyon 3ème, 6ème, 7ème- Rive Gauche, Avant Projet, Notice descriptive</i>, 52 pages.</p>
	<p>IN SITU (Equipe), 2003, <i>La promenade des rives – réaménagement des bas-ports du Rhône, Lyon 3ème, 6ème, 7ème- Rive Gauche, Avant Projet, Notice technique</i> 12 pages.</p>
	<p>Le premier document s'inscrit dans une phase du concours mené à Lyon (avant la sélection de l'équipe In Situ). Ce document de conception relatif au « marché de définition » témoigne des premières étapes de la démarche de conception, il est encore peu abouti. Divisés en quatre parties intitulées « Où ? », « Quoi ? », « Comment ? » et « Quand ? », le document apporte de nombreux éléments de diagnostic mais il y a encore peu d'aménagements définis précisément et dessinés. Il apporte cependant déjà la philosophie du projet, des références et quelques schémas d'intentions.</p> <p>Les deux autres documents ont été produits après la sélection de l'équipe In Situ par la maîtrise d'ouvrage, c'est donc un travail réalisé post concours. Le document intitulé <i>Avant-projet, notice descriptive</i> comprend neuf points plus un préambule. Le premier point décrit les principes globaux de l'aménagement. Le second point décrit les fonctions attendues et les aménagements correspondants sur les neuf tronçons préalablement identifiés dans le projet. Ce point du document propose de nombreux visuels comparant l'état avant et après projet. Les sept points suivant reviennent sur des</p>

	<p>éléments thématiques du projet : l'aménagement végétal, les éléments architecturaux, l'eau, la mise en lumière, etc. Le document intitulé <i>Avant-projet, notice technique</i> précise des éléments techniques quant à l'aménagement des « grèves végétalisées » et des « berges ».</p>
Angers	<p>GRETHER, PHYTOLAB (Equipe), 2011, <i>Berges de Maine Rives Nouvelles</i>, Réponse concours de maîtrise d'œuvre, 100 pages.</p> <p>GRETHER, PHYTOLAB (Equipe), 2013, <i>Angers Rives Nouvelles – Plan Guide</i>, 111 pages.</p> <p>Le projet angevin n'étant pas achevé au moment de la réalisation de ce travail, d'autres documents de conception ont pu être produits après 2013. C'est pourquoi nous soulignons que notre travail porte uniquement sur les deux seuls documents ici présentés.</p>
	<p>Le document de conception de 2011 s'inscrit dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre. Il est structuré suivant quatre cahiers. Le premier cahier « Projet de ville et de paysages » pose des éléments de diagnostic territorial en identifiant onze lieux le long du périmètre d'aménagement et en posant leur caractéristiques propres (formes, usages). En identifiant les potentialités de ces différents lieux et en fournissant de nombreux photomontages, ce cahier expose les grandes lignes du projet, la philosophie de l'aménagement. Le second cahier « Environnement », précise la problématique de l'eau sous l'angle de la « régulation et de la renaturation ». Le cahier « Déplacements » envisage ensuite les déplacements à l'échelle de l'agglomération, il expose notamment la solution envisagée pour reconvertir les voies sur berges. Enfin le cahier « Développement du projet » développe la méthode proposée pour mettre en œuvre ce projet de réaménagement des berges (étapes, financement, calendrier etc.).</p> <p>Le second document, le « plan guide » de 2013, a été produit après la sélection de l'équipe Grether-Phytolab par la maîtrise d'ouvrage, c'est donc un travail réalisé post concours. Ce document est structuré suivant quatre parties. La première s'intitulant « Contexte et enjeux » replace le cadre général du projet. La seconde partie, « Ville et paysage », aborde le traitement des enjeux écologiques et notamment de la trame verte et bleue ainsi que les enjeux de mobilité et de déplacement. La troisième partie, « Stratégies territoriales », revient sur les aménagements réalisés suivant quatre tronçons. Enfin la dernière partie intitulée « Renouer avec la rivière » annonce la méthode envisagée pour les interventions et précise les réalisations qui vont être lancées à court terme sur le terrain.</p>

Figure 95 : Le corpus pour l'analyse des documents de conception (Tableau : Bodéan, 2015)

Des projets complémentaires (pas d'étude comparative)

Les projets retenus font part d'une même logique de réaménagement de berges. Les programmes concordent autour de l'aménagement paysager de berges, d'un espace linéaire en cœur d'agglomérations urbaines. Mais ces projets ne seront pas étudiés dans une comparaison stricte. Ils ont plutôt été envisagés dans une complémentarité d'angle de vue. Par exemple le décalage temporel entre les projets (Bordeaux (1999), Lyon (2003), Angers (2011)) nous a donné la possibilité de suivre l'évolution des pratiques. Le fait d'avoir deux projets réalisés sur le terrain (Bordeaux et Lyon), tandis qu'à Angers le projet était encore dans l'étape de conception nous a permis d'avoir des éclairages différents et complémentaires pour l'analyse des documents. Nous avons notamment pu effectuer des observations de terrain autant anté-projet (Angers) qu'après (Bordeaux et Lyon) (Figure 96).

Etat anté-projet		Documents de conception	Etat du projet réalisé (s'il y a lieu)	
Bordeaux	L'état anté-projet n'est plus accessible que par des documents d'archives		Eclaircit	Observations recueillies au cours de visites de terrain
Lyon				Projet non réalisé
Angers	Observations directement recueillies au cours de visites de terrain			

Figure 96 : Des données complémentaires pour l'analyse des projets (Tableau : Bodénan, 2015)

3. Présentation des trois projets de réaménagement de berges

La présentation des trois projets de réaménagement de berge va nous permettre de contextualiser les documents de conception.

3.1 Le réaménagement des berges, trois temporalités imbriquées : la trajectoire d'évolution des berges, le processus du projet de réaménagement, l'étape de conception

L'inscription dans une trajectoire large d'évolution des berges

Le réaménagement actuel des berges s'inscrit dans une temporalité bien plus longue de l'évolution des berges. Nous avons pu en avoir un aperçu dans la partie I, et notamment dans le chapitre 5, où nous avons retracé la trajectoire d'évolution des berges de la Maine à Angers entre le XVIII^{ème} siècle et l'époque actuelle. Nous n'allons pas, dans cette présentation des projets, développer plus en avant cette trajectoire des berges. Et nous renvoyons le lecteur à des références historiques et géographiques plus générales sur la trajectoire d'évolution des berges urbaines (Guillerme, 1983, Pelletier, 1990, Béthemont, 1999)⁸. Nous ne donnerons ci-dessous que quelques repères, afin de situer nos cas d'étude (Figures 97 et 98).

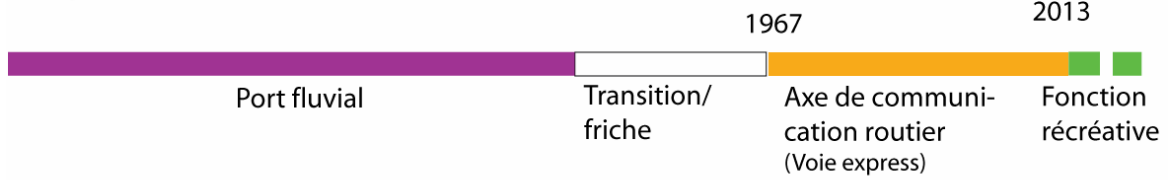
A Bordeaux, l'arrêt de l'activité portuaire maritime s'est produit au cours des années 1990. Le réaménagement des quais s'est déroulé peu de temps après le départ de cette activité. Aussi, dans l'intervalle, peu de nouveaux usages s'étaient installés sur les quais hormis quelques stationnements (parkings). Le projet a donc pu bénéficier d'un espace relativement libre. En revanche, à Lyon et Angers, l'arrêt de l'activité portuaire fluviale s'est faite bien plus tôt, à partir des années 1950. Aussi de nombreux usages s'étaient établis sur les berges sur ce laps de temps de plus de 50 ans. Les bas-ports et les quais ont d'abord été utilisés spontanément comme parkings par les riverains et les visiteurs du centre-ville. A Lyon, cet usage a été organisé par la collectivité et a perduré jusqu'au projet de réaménagement. Une piscine a également été bâtie. A Angers, une voie rapide a été construite au cours des années 1970 sur les anciens quais (cf. partie I). Cette « pénétrante » a eu un double usage, à la fois tronçon de l'autoroute Paris - Nantes, mais aussi axe de déserte à l'échelle de l'agglomération.

⁸ Guillerme André, 1983, *Les temps de l'eau - la cité, l'eau et les techniques*, éd. du Champ Vallon, Seyssel, 263 pages. ; Pelletier Jean, 1990, « Sur les relations de la ville et des cours d'eau », dans *Villes et fleuves au Japon et en France*, Revue de géographie de Lyon, vol. 65, n°4, pages 233-239. ; Bethemont Jacques, 1999, *Les grands fleuves, entre nature et société*, A. Colin., 255 pages.

Lyon



Angers



Bordeaux

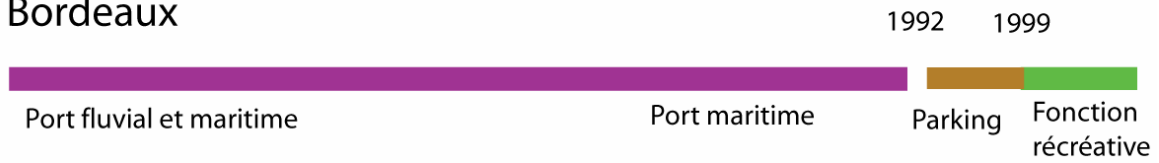


Figure 97 : Les fonctions des berges de la fin du XVIIIème siècle à aujourd'hui
(Schéma : Bodénan, 2014)

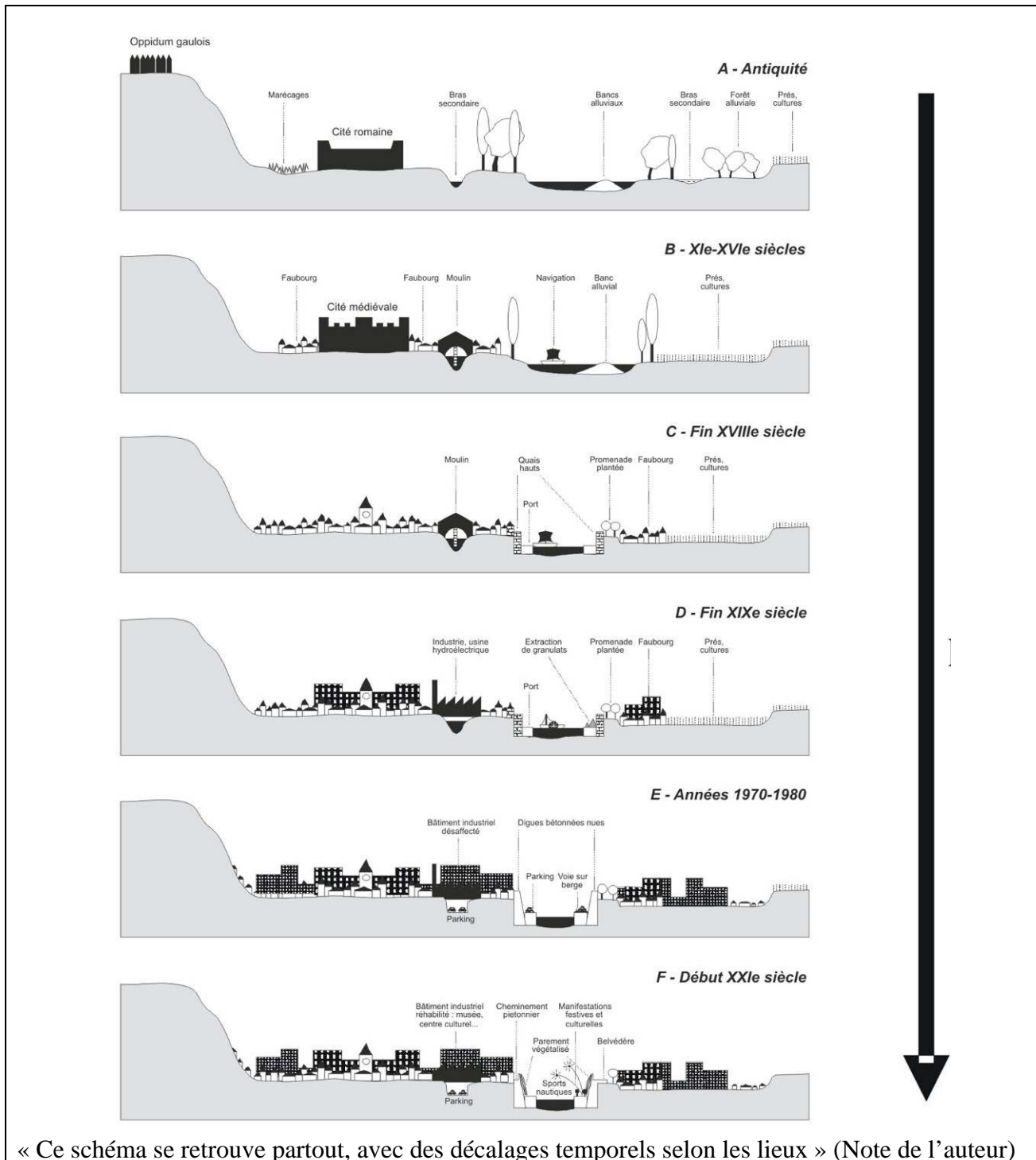


Figure 98 : « Les grandes étapes de la mise en place des paysages fluviaux urbains »
(Schéma : Valette, Vidal, 2006)

L'inscription dans un processus de projet d'aménagement des berges

L'étape de conception du réaménagement des berges s'inscrit quant à elle dans une temporalité plus vaste du processus de projet d'aménagement. Les chronologies des figures 99, 100 et 101 permettent de situer les principales étapes de ces processus. On peut ainsi observer que les processus de projets enjambent plusieurs décennies, et ont par conséquent été portés par différentes équipes d'élus et d'aménageurs. Cette temporalité reflète le temps de procédures administratives et financières pour acquérir la maîtrise foncière, pour modifier les documents d'urbanisme, mais c'est aussi le temps des études et du débat politique. C'est aussi

le temps de la planification. L'aménagement des berges intègre ainsi un certain nombre de documents en amont tels les plans d'aménagement nommés « Plan Garonne⁹ » à Bordeaux et « Plan bleu¹⁰ » à Lyon.

1980-1995	Nombreuses études portant sur l'évolution des rives de la Garonne à Bordeaux: - le projet Bastide de Ricardo Boffil - les réflexions du Cercle de la Rivière - le concours d'idées international d'Arc en Rêve - le projet des Deux Rives de Dominique Perrault.
1995	Illumination de la place de la bourse : premier signe majeur du renouveau des quais.
1996	Démontage des grilles de l'enceinte du port Ouverture de la phase de concertation (délibération du conseil de communauté)
(décembre) 1998	Lancement du concours "Aménagement des quais rive gauche"
(mars) 1999	5 équipes de maîtrise d'oeuvre sont retenues
(janvier) 2000	Choix de l'équipe lauréate: Atelier Corajoud (Mandataire)
(mars) 2000	Début des travaux de voiries
2000 à 2009	Ouverture progressive des différentes tranches au fur et à mesure de l'avancée des travaux
(mai) 2009	Fin de l'ensemble des travaux, inauguration
Sources: GODIER Patrice, MAZEL Caroline, 2009, <i>Bordeaux Analyse projet Quais Rive Gauche</i> , Rapport Plateforme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines (POPSU), 11 pages. BORDEAUX (Communauté Urbaine), 2000, Extrait du registre des délibérations du conseil de communauté - séance du vendredi 24 mars 2000, 10 pages.	

Figure 99 : Les principales étapes du processus du projet d'aménagement à Bordeaux
(Chronologie : Bodéan, 2016)

1981	Mise en place par F. Collomb d'une commission interne à la Communauté Urbaine de Lyon (COURLY) chargée d'étudier les possibilités de développement de l'agglomération près de l'eau: la commission "Lyon ville fluviale"
1991	Schéma d'aménagement des berges de la Saône et du Rhône, dit "Plan Bleu", adopté par le Communauté urbaine de Lyon; un document sans valeur juridique, compris comme "une véritable charte des relations que Lyon veut désormais entretenir avec ses cours d'eau"
1997	Etudes de trafic Etude sociologique
1998	Révision du Schéma d'aménagement des berges de la Saône et du Rhône, dit "Plan Bleu"
(juillet) 2002	Lancement du marché de définition "Aménagement des bas-ports de la rive gauche du Rhône"
(octobre) 2002	8 équipes sont retenues, puis 4
(février - mars) 2003	Choix de l'équipe lauréate: L'agence de paysage In Situ (Mandataire)
(mars - octobre) 2003	Phase de concertation
(février) 2005	Début des travaux
(Mai) 2007	Inauguration
Sources: GERARDOT Claire, 2004, « Les élus lyonnais et leurs fleuves : une reconquête en question », <i>Le Yagel et le Rhône, regards croisés</i> , Géocarrefour, n°79, pages 75-84. CALIBRE Elise, SIMON Etienne, TURPIN Mathilde, 2007, <i>Berges du Rhône</i> , Rapport d'analyse Plateforme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines (POPSU), 17 pages.	

Figure 100 : Les principales étapes du processus du projet d'aménagement à Lyon
(Chronologie : Bodéan, 2016)

⁹ Le plan Garonne est l'un des cinq grands Plans fleuves (Plans Loire, Rhône, Seine, Meuse et Garonne) mis en place par l'Etat pour constituer des outils d'aménagement et de financement volontaristes

¹⁰ Le plan Bleu est un document d'orientation pour l'aménagement des berges du Rhône et de la Saône produit par la communauté urbaine de Lyon (Grand Lyon). La première version date de 1991 et une actualisation a été effectuée en 1998. (Source Grand Lyon, 2014, <http://www.millenaire3.com/Affichage-de-la-ressource.122+M5410652aad6.0.html>, consulté le 08/06/2015).

2000	Reprise des études concernant le contournement Nord de l'autoroute A 11
2003	"La mise en valeur du dialogue entre la ville et l'eau constituera un des grands enjeux d'aménagement et d'identité de l'agglomération" Projet d'agglomération 2015 voté à l'unanimité du Conseil de Communauté d'Angers-Agglomération,
2003-2008	Deux études de requalification de la RN23 (les voies sur berges) et de reconquête des berges, menées par l'Etat et la Ville d'Angers avec l'agence d'architecture-urbanisme Scura (David Mangin)
2008	Fin des travaux, ouverture du contournement Nord de l'autoroute A11
(juin-septembre) 2009	Exposition publique "D'une rive à l'autre"
2010	Lancement de la concertation - février: première réunion publique - avril: Création du "groupe projet habitants" composé de 90 habitants
(Juin) 2010	Lancement du concours "Berges de Maine - Rives nouvelles"
(Novembre) 2010	3 équipes de maîtrise d'oeuvre sont retenues
(janvier) 2012	Exposition publique "Angers Rives Nouvelles, 3 regards - Une grand projet pour les berges de la Maine"
(printemps) 2012	Choix de l'équipe lauréate: l'équipe Grether-Phytolab
(mars) 2014	Changement de majorité à la suite des élections municipales, le projet est reconsidéré mais non stoppé.
Sources: ANGERS (Communauté d'Agglomération), 2003, <i>Projet d'agglomération 2015</i> , 125 pages; ANGERS (Ville), 2010, "Contexte et premières orientations", Mission berges de Maine, 27 pages; ANGERS (Ville), 2012, <i>Angers Rives Nouvelles, 3 regards - Une grand projet pour les berges de la Maine</i> , catalogue de l'exposition, 23 pages.	

Figure 101 : Les principales étapes du processus du projet d'aménagement à Angers
(Chronologie : Bodénan, 2016)

3.2 Les enjeux de l'aménagement des berges tels qu'identifiés dans les projets

Nous présentons ici les principaux enjeux identifiés dans les projets. Ces enjeux se déclinent à différentes échelles, au niveau de l'agglomération ou du territoire, mais aussi à des échelles plus fines spécifiquement en lien avec l'espace des berges (Figure 103). Ces enjeux fournissent ici des éléments de contexte à notre étude des documents de conception. Ils ne seront pas étudiés en tant que tels¹¹.

Pour ce travail, nous nous sommes basés sur les documents programmatiques des trois projets fournis par la maîtrise d'ouvrage (Figure 102). Les programmes sont le fruit du travail de diagnostic effectué par l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Ils s'appuient à la fois sur des documents d'urbanisme et de planification territoriale existants tels que le plan local d'urbanisme (PLU), le schéma d'agglomération ou le schéma de cohérence territoriale (ScoT), mais aussi sur des études qui ont été spécialement commanditées. Selon les cas d'étude, le programme n'est pas aussi détaillé. De fait, à Angers, un travail complémentaire de diagnostic fait partie intégrante de la commande. Le diagnostic établi dans les programmes porte également les choix politiques. Nous y reviendrons au point 3.3.

¹¹ Mais d'autres études ont approché et porté un regard critique sur les enjeux portés par les projets de réaménagement de berge. Cela a fait l'objet d'études et d'analyses dans lesquelles nos projets semblent se placer dans la continuité (Calenge, 1997 ; Carre, Chartier, 2005 ; Girardot, 2004 ; Bonin, 2007 ; Romain, 2011)

ANGERS (VILLE), 2010, *Contexte et premières orientations*, Mission berges de Maine, 27 pages.

ANGERS (VILLE), 2011, *Programme*, Maîtrise d'œuvre urbaine des berges de Maine Rives nouvelles à Angers, Mission Berges de Maine, 10 pages.

ANGERS (VILLE), 2010, *Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)*, Mission berges de Maine, 9 pages.

BORDEAUX (Communauté urbaine et Agence d'urbanisme), 1999, *Programme : Prescriptions urbanistiques et programmatiques*, Bordeaux, Aménagement des quais rive gauche Concours d'architecture et d'ingénierie – Dossier de concours, Direction Générale des services techniques, 48 pages.

LYON (Communauté urbaine et agence d'urbanisme), 2002, *Etude de définition, Aménagement des bas-ports de la rive gauche du Rhône - Dossier de consultation des concepteurs*, 66 pages.

Figure 102 : Les références des documents programmatiques des trois cas d'étude
(Encadré : Bodénan, 2016)

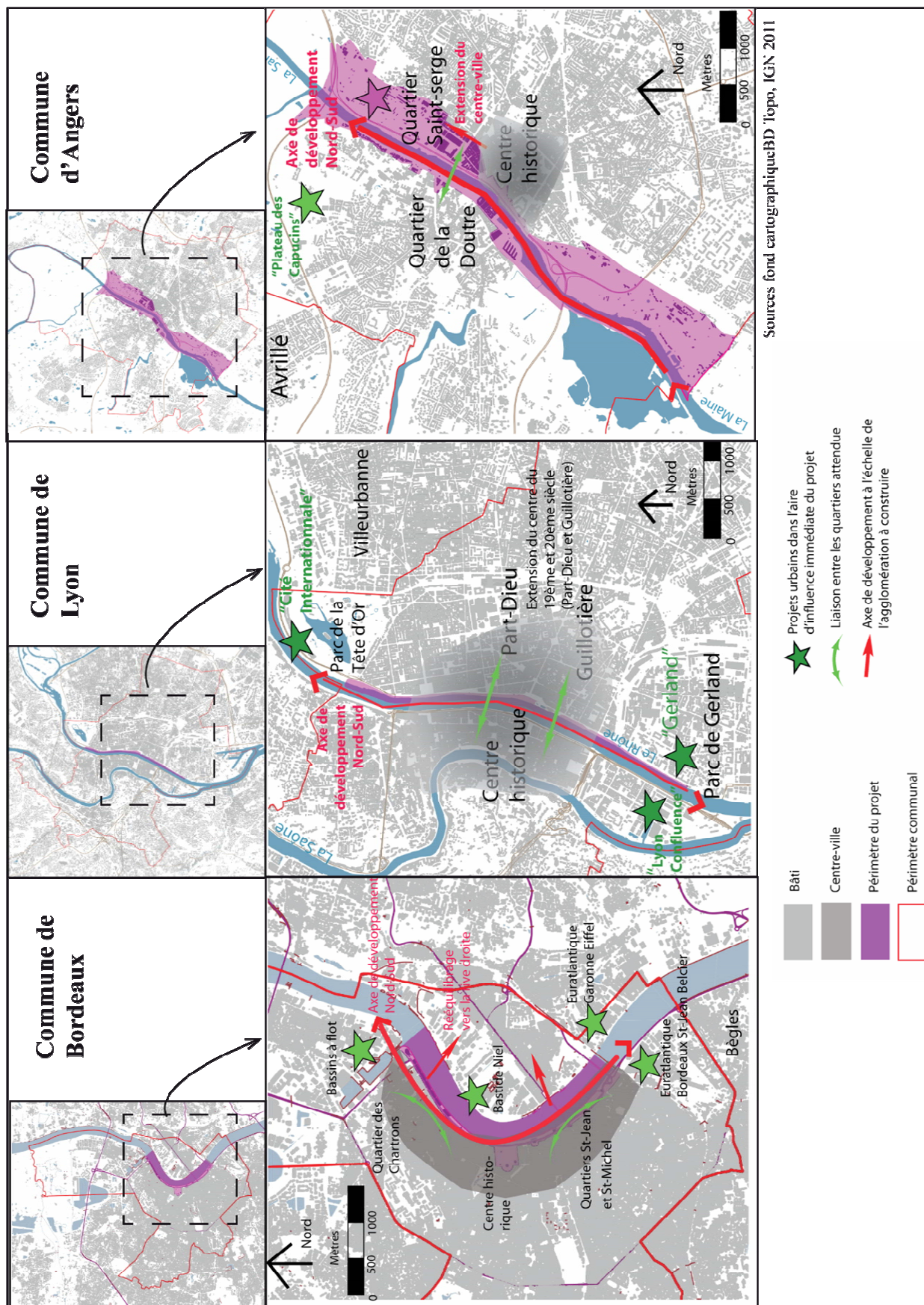


Figure 103 : Schémas synthétiques des enjeux de structuration à l'échelle des communes de Bordeaux, Lyon et Angers (Cartes : Bodéan, 2014, Fond cartographique BD Topo, IGN 2011)

Structurer et étendre le centre-ville

L'un des enjeux majeur est la structuration de la ville et l'organisation d'une cohérence générale. Il s'agit de relier les quartiers existants, entre eux, avec des quartiers rénovés ou avec de nouvelles extensions urbaines.

A Bordeaux (Bordeaux, 1999), l'enjeu est double. D'abord, face à un constat d'étalement urbain, il s'agit de revaloriser le centre ville et ses quartiers riverains. Ensuite, il s'agit d'ouvrir le développement à venir de la ville vers la rive droite. Ceci se fait dans un objectif de rééquilibrage alors qu'historiquement, la ville s'est développée essentiellement sur la rive gauche, le fleuve ayant très longtemps été une barrière majeure.

A Lyon (Lyon, 2002), on retrouve cet enjeu d'une revalorisation du centre-ville mais avec une tournure un peu différente. Le projet vise à relier les deux parties du centre-ville de part et d'autre du Rhône. Le centre ancien est situé sur la presqu'île entre Rhône et Saône et sur les rives de la Saône, sur le site primitif de la ville. Alors que le centre moderne se trouve sur la rive gauche du Rhône, exondée et donc urbanisée tardivement au cours des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles. Enfin l'aménagement des berges vise à créer un axe longitudinal en jouant un « rôle de liaison [Nord-Sud] entre les deux grands parcs de la Tête d'Or et de Gerland » (Lyon, 2002, p. 63) qui permettrait de structurer une série de grands projets urbains.

A Angers, les enjeux portent sur une revalorisation du centre-ville « pour contrebalancer ou compléter le développement de sa périphérie » (Angers, 2011, p. 3). Contrairement aux deux autres villes, cela passe par une extension directe du centre-ville. Cette extension est pensée en terme de bâti, mais il s'agit aussi de penser les liaisons avec les quartiers centraux plus anciens situés de part et d'autre de la rivière.

Adapter la ville à de nouvelles fonctions (ville post-industrielle)

Les programmes visent à suivre les évolutions socio-économiques de la ville post-moderne. Il s'agit à la fois de confirmer une économie tertiaire, d'adapter une offre en adéquation avec la valeur du temps libre et des loisirs et de prolonger une politique de transport alternative à la voiture.

D'un point de vue économique, il est ainsi question d'entamer (Bordeaux) ou de poursuivre (Lyon et Angers) la reconversion d'anciens espaces portuaires et industriels. Les programmes visent à accompagner et favoriser une économie essentiellement tournée vers le secteur tertiaire. Le secteur marchand et le tourisme apparaissent comme centraux : à Angers, le programme vise un « renforcement commercial du centre-ville » (Programme Angers, p. 3), de même à Bordeaux où l'on cite notamment les secteurs de « l'hôtellerie et restauration, tourisme, artisanat local, marchés, etc. » (Bordeaux, 1999, p. 14). Les activités tertiaires sont susceptibles d'être assez mobiles, aussi les programmes recherchent une attractivité forte autant pour attirer les entreprises que les habitants. De fait, il est envisagé que ces projets contribuent à l'image valorisante de la ville et à sa compétitivité face à d'autres villes.

Les nouveaux modes de vie portés par les valeurs du temps libre et des loisirs nécessitent de mettre en place une offre d'espaces publics et d'activités adaptée. Il est attendu par la maîtrise d'ouvrage des trois projets étudiés que l'aménagement intègre des lieux pour des activités sportives et de loisirs, mais aussi pour des manifestations culturelles et artistiques. On lit ainsi à Angers que cet « espace public nouveau, de grande qualité sur et autour de la rivière [doit contribuer] au développement des fonctions touristiques dans la ville ; celui du sport et des loisirs » (Angers, 2011, p. 3). A Lyon, ces usages potentiels liés au secteur tertiaire sont directement listés (Figure 104).

Les usages des bas-ports sont en effet nombreux :

- › *la promenade* :
 - en famille,
 - rêverie ;
- › *les activités sportives* :
 - vélo,
 - patin à roulettes, rollers,
 - pêche,
 - escalade,
 - jogging ;
- › *les activités nautiques* :
 - ski nautique,
 - l'aviron,
 - motos nautiques,
 - hors-bord
 - joutes, canoë-kayak, barques ;
- › *les grandes manifestations publiques* :
 - concerts,
 - manifestations populaires festives (8 décembre),
 - festivals et manifestations artistiques (Biennale de la Danse),
 - rencontres publiques thématiques ;
- › *les bateaux et péniches* :
 - bateaux restaurants,
 - bateaux discothèques,
 - bateaux théâtres,
 - bateaux commerces,
 - bateaux logements,
 - bateaux associatifs,
 - bateaux de plaisance (paquebots, voiliers) ;
- › *les arts de la rue* :
 - mouvement rap,
 - artistes de cirque (jongleurs, cracheurs de feu...),
 - peintres.

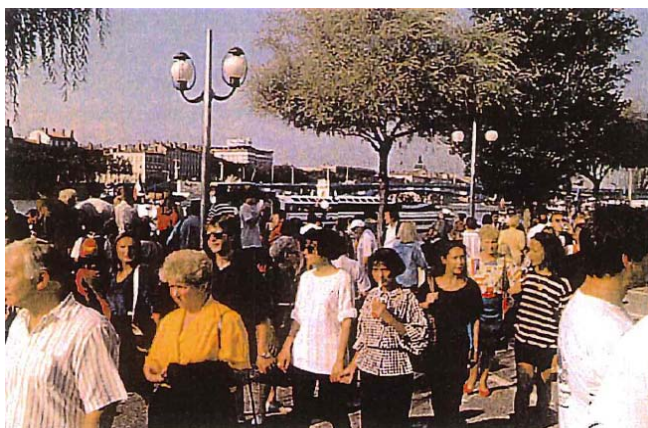


Figure 104 : Illustrations du programme lyonnais - Adapter la ville à de nouveaux usages : loisirs et temps libre (Documents : LYON (Communauté urbaine et agence d'urbanisme), 2002)

C'est enfin, une politique de transport à laquelle le projet doit contribuer. Entreprise à l'échelle de la ville, celle-ci vise une réduction de l'usage de la voiture et un développement des moyens de transport alternatifs. Nous noterons ainsi qu'à Bordeaux et à Angers les projets de réaménagement des berges sont concomitants des premiers projets de tramway de ces villes¹². A Bordeaux et à Angers, les projets envisagent de recalibrer des axes routiers majeurs (Figure 105) en axes de desserte locale. A Lyon, cette politique se traduit par une réduction importante de l'offre de stationnement : les emplacements sur les quais disparaissent mais sont compensés en partie par des parkings souterrains. Des pistes cyclables sont aussi aménagées le long des berges.

¹² A Bordeaux, le projet de la première ligne - dont une partie du tracé va passer sur les berges - est lancé en 2000. Quant à Angers, le programme est écrit l'année même de l'inauguration de la première ligne.



Figure 105 : Une forte présence automobile sur les berges

- En haut à gauche : Lyon, (Photographie : Grand Lyon, vers 1990)
- En haut à droite : Angers, (Photographie : Bodénan, 2014)
- En bas : Bordeaux, (Photographie : auteur inconnu, milieu des années 70)

Des enjeux patrimoniaux

La notion de patrimoine s'exprime au travers des grands éléments architecturaux et bâtis auxquels sont rattachés les sites des projets. A Lyon ce patrimoine est constitué « [par] les bâtiments exceptionnels qui appartiennent au patrimoine historique de la ville » (Lyon, 2002, p. 51). A Bordeaux, ce patrimoine tient à l'ensemble des façades du XVIIIème siècle qui bordent les quais. A Angers, il s'agit de mettre en avant les monuments tels que le château ou la cathédrale qui donnent directement sur la rivière. On lit dans le projet angevin : « Figure patrimoniale maîtresse à la mesure du site, le château est essentiellement associé à la Maine qu'il domine. Il doit jouer un rôle majeur dans le projet, par sa présence emblématique et par son attractivité culturelle et touristique à développer » (Grether-Phytolab, 2011, p. 31).

Ce patrimoine tel qu'il est décrit tient aussi dans un lien nostalgique au fleuve, à son rôle originel, historique dans le développement de la ville (voir Lechner, 2006 dans Romain, 2011) : c'est le « nouveau lien entre la ville et son fleuve » (Bordeaux, 2002 p. 6). De même à Angers, « la reconquête des berges de Maine » cherche à « redonner aux Angevins l'usage de sa rivière et de ses rives » (Angers, 2010 CCTP, p. 1). Le site des berges est identifié comme un « lieu emblématique au cœur des grandes composantes paysagères de l'agglomération » (Angers, 2011, p. 7).

Des enjeux environnementaux et écologiques

Les projets lyonnais et angevins, les plus récents des trois, se tournent également vers une valorisation environnementale et écologique du cours d'eau et de ses berges. Il est ambitionné de redonner une place forte à la dimension biophysique du fleuve, à la « nature » (Figure 106). Les documents programmatiques de ces deux projets cherchent à valoriser la situation des projets en lien avec la présence physique du fleuve (Figure 109), mais aussi avec les espaces semi-naturels en présence (Figure 108). A Lyon le programme souligne que « rechercher l'amélioration du biotope » (p. 63) est l'un des objectifs de l'aménagement. A Lyon et à Angers, on parle par ailleurs explicitement d'« enjeux de renaturation » (Lyon, 2002, p. 56). A Lyon ce concept reste encore assez flou, tandis que le projet angevin développe largement

l'idée. L'équipe Grether-Phytolab consacre ainsi un quart de son projet au thème de « l'environnement » qu'elle décline suivant deux axes : « régulation et renaturation » et « nature et biodiversité ». Le projet angevin, le seul postérieur à 2010, se positionne par ailleurs par rapport aux lois du Grenelle de l'environnement de 2009 et 2010, en intégrant les notions de « trame verte et bleue » et de biodiversité (Figure 107). La composition des équipes de conception à Lyon et Angers reflète également l'importance prise par ces enjeux environnementaux. A Lyon, l'équipe intègre un bureau d'étude technique spécialisé en ingénierie écologique (l'entreprise Biotech), tandis qu'à Angers, les paysagistes revendiquent fortement une compétence en écologie (cf. chapitre 7).

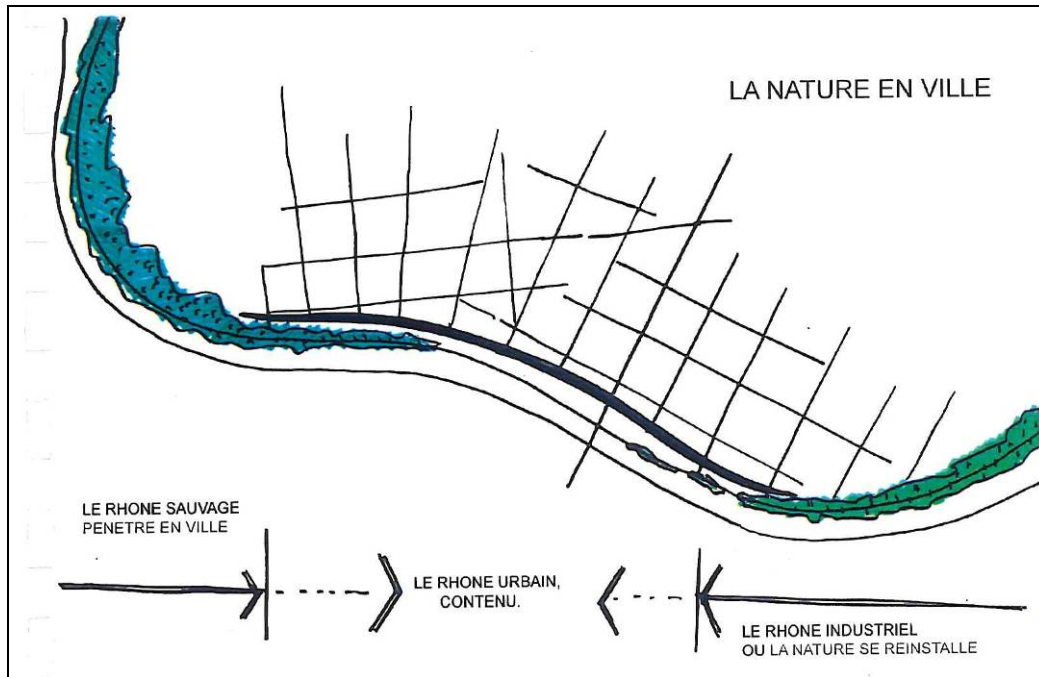


Figure 106 : « La nature en ville » devient l'un des objectifs du projet lyonnais (Schéma : In Situ, 2003^a)

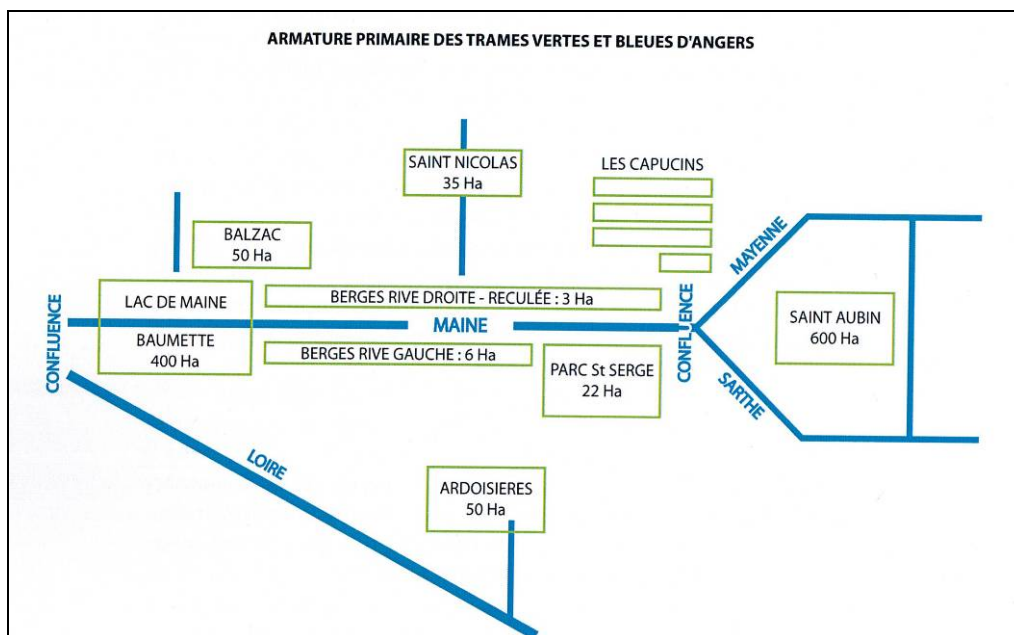


Figure 107 : La « trame verte » écologique à Angers : une influence certaine des lois du Grenelle de l'environnement (Schéma : Grether-Phytolab, 2011)



Figure 108 : Une connexion au réseau d'espaces semi-naturels à Angers. (Carte schématique : Grether-Phytolab, 2011)



Figure 109 : Une connexion au fleuve comme réalité physique affichée sur les motifs rythmant le document de présentation du projet lyonnais. (Illustrations : In Situ, 2003^a)

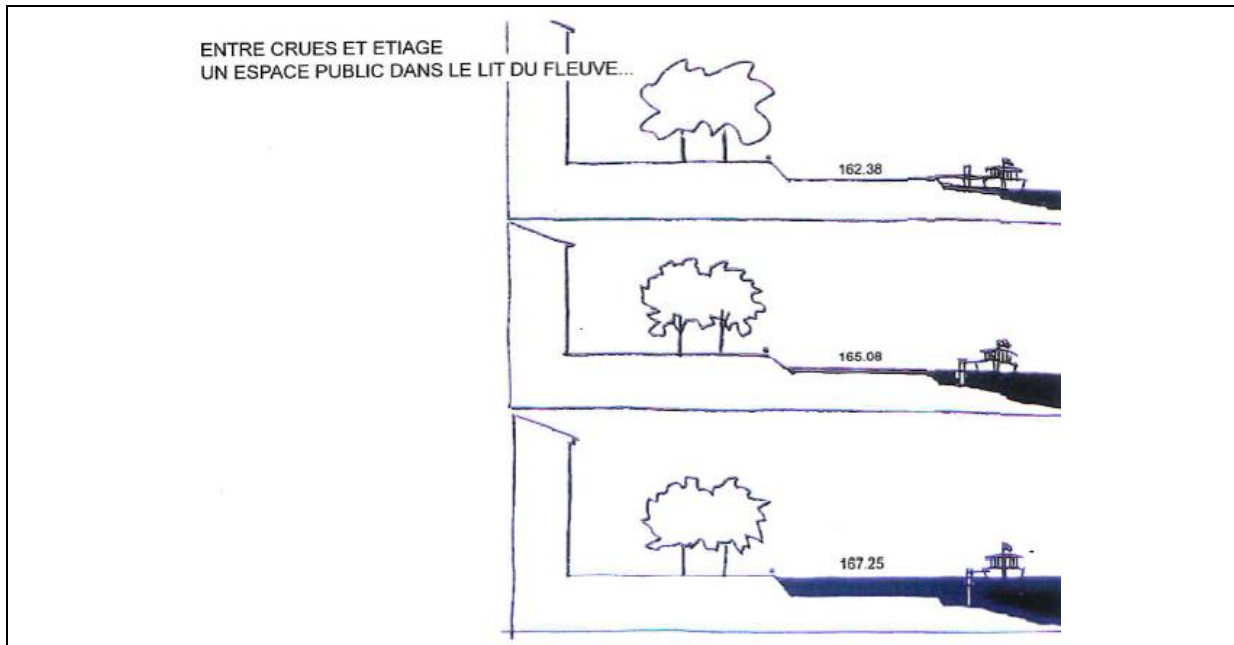
La prise en compte de l'inondabilité

Les trois projets sont tous situés dans des zones directement sous l'influence d'un cours d'eau. A Angers et à Lyon les périmètres à aménager se trouvent pour tout ou partie en zone inondable. Les projets se doivent d'intégrer cette contrainte physique liée à l'eau afin que les aménagements puissent résister à la submersion et à la force du courant. C'est également une obligation réglementaire.

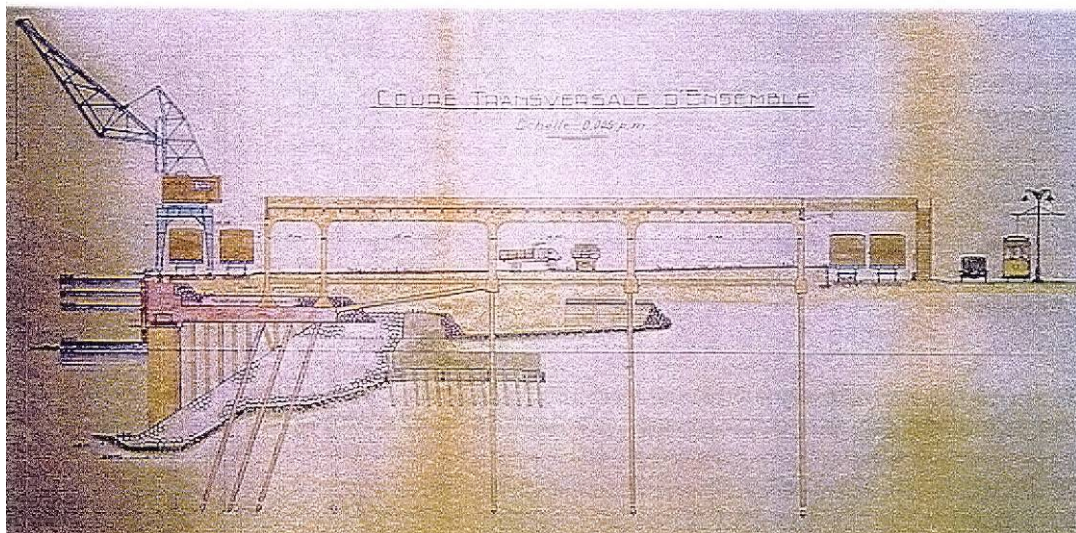
Dans les trois cas d'étude, cette contrainte liée à l'eau a été à l'origine de l'aménagement des berges et de la construction de nombreux ouvrages : un quai insubmersible à Bordeaux, des bas ports surmontés d'un quai-muraille à Lyon, des quais à Angers (Figure 110). Ceux-ci répondent à différents objectifs tels que se prémunir des crues, améliorer les conditions de navigation, produire de l'électricité (Lyon), avoir un meilleur accès à l'eau, etc.¹³ Et si

¹³ Voir la bibliographie précise sur l'aménagement de ces trois sites : Bethemont Jacques, Pelletier Jean, 1990, « Lyon et ses fleuves : des berges perdues aux quais retrouvés » dans *Villes et fleuves au Japon et en France*, Revue de géographie de Lyon, Vol. 65 n°4, pages 300-307. Bravard Jean-Paul, 2004, *Villes de réservoirs sur le Yangzi et sur le Rhône : niveaux fluviaux et gestion des berges à Chongqing et Lyon*, Géocarrefour Vol. 79/1, pages 49-62. Bertoldi Sylvain, 2009, *D'une rive à l'autre – La Maine ou l'histoire de notre ville*, panneaux de l'exposition. Comte François, 1998, « Angers à travers ses plans (1652-1813) : une cité immobile ? » dans

aujourd'hui, il ne s'agit pas d'accéder à une maîtrise supplémentaire du fleuve (Romain, 2011), il ne s'agit pas pour autant de revenir sur ces acquis. La gestion de l'inondabilité reste une question importante. Aussi ces ouvrages constituent un héritage qui doit être pris en compte dans les projets. On lit dans le projet bordelais : « [le] sol de fondation dont nous savons qu'il est encombré par des ouvrages de toutes natures » (Corajoud, 1999, p. 19) (Figure 110). La maîtrise du fleuve ne constitue pas ici l'objectif principal des projets comme cela a pu être le cas auparavant.



(Schéma : In Situ, 2003^a)



Coupe des quais de Bordeaux avec les installations portuaires de 1928-1937 où l'on distingue les fondations du rempiètement (Archive du port autonome de Bordeaux, dans Lescorce, 1997)

Figure 110 : Une prise en compte de l'inondabilité par les infrastructures à Lyon et Bordeaux

Petitfrère Claude (dir.), *Images et imaginaires dans la ville à l'époque moderne*, Presses universitaires François-Rabelais, Tours, pages 153-173. Cussonneau Christian, 1995, *Moulin d'Angers et d'Anjou*, catalogue d'exposition, Angers.

3.3 Une dimension politique forte parcourt les enjeux identifiés

L'ensemble des enjeux présentés précédemment est traversé par une dimension politique forte. La simplicité apparente avec laquelle ces différents enjeux semblent se combiner est en réalité le résultat d'un débat politique fait de compromis et d'arbitrages, mais aussi de rapports de force. Quelques exemples peuvent témoigner de cette réalité.

Réorienter des espaces occupés par la voiture, une politique volontaire

Les trois projets étudiés se positionnent en faveur d'une politique de transport alternative à la voiture (cf. ci-dessus 3.2). Mais ce positionnement est un choix politique qui n'a pas nécessairement fait consensus. La perte d'un stationnement aisé et gratuit à Bordeaux et à Lyon a fait l'objet de contestations. A la suite d'une négociation à Lyon, en compensation d'une partie des stationnements supprimés, des parkings souterrains ont été construits. A Angers, le parti du projet de transformer la voie rapide en boulevard urbain a également été un choix âprement discuté. D'un côté, le parti du projet est de favoriser les transports collectifs au détriment de la voiture dans un souci d'environnement et une meilleure qualité de la pratique de l'espace urbain. De l'autre côté, les détracteurs du projet mettent en avant les avantages de la voie autoroutière pour la déserte du centre-ville. Ils avancent notamment des arguments économiques (facilité d'accès aux commerces) et de confort pour les résidents du centre-ville. Cette divergence de vues s'est notamment manifestée à Angers lors des élections municipales de 2014. Une liste d'opposition à la majorité en place présentait une alternative au projet tel qu'il se préfigurait alors. Le parti central de cette autre proposition est de conserver voies sur berges et de couvrir celles-ci au niveau du centre-ville (Figure 111). (C'est cette dernière liste qui a été élue).



AUJOURD'HUI



DEMAIN

Pont de Verdun

Place la Rochefoucauld

LA 1^{RE} ÉTAPE DE LA RECONQUÊTE DE LA MAINE

- > Une 1^{re} étape réalisable et finançable au cours du prochain mandat
- > Une nouvelle place de 40 000 m² pour rassembler les deux rives, pour agrandir le centre-ville
- > Une couverture qui permet de conserver les voies sur berges et l'accès au centre-ville

Un projet ambitieux et raisonnable



www.angersbechu.fr
 Permanence de campagne
 10 rue Voltaire, 49000 Angers
 Tél. : 02 41 87 49 04
 contact@angersbechu.fr



ANGERS
POUR
VOUS

Christophe
BÉCHU

Figure 111 : A Angers, des propositions alternatives au projet pour garder les voies sur berge (Tract du candidat Christophe Béchu pour les élections municipales de 2014 à Angers)

Des « petits usages » qui n'apparaissent pas dans les enjeux du projet

Un certain nombre d'usages et de fonctions ont été identifiées dans les programmes des projets. Mais ceux-ci marquent déjà une première sélection. De multiples usages plus discrets apparaissaient sur les berges avant le projet et n'ont pas été pris en compte, ou s'ils ont été mentionnés dans les éléments programmatiques, ils disparaissent rapidement dans la suite du projet. Ces « petits usages » qui comprennent « une grande variété d'usagers et de publics » (Lyon, 2002, p. 62) se trouvaient en marge des parkings à Lyon et en marge de l'infrastructure routière à Angers (cf. chapitre 5). On y trouvait notamment des pêcheurs, des promeneurs solitaires, des personnes marginales, ou des sans-abri (Figure 112). Le programme lyonnais précise en outre que cet espace est « sans conflit d'usages » et que les usagers ne demandent pas « d'aménagement sophistiqué », ne souhaitant pas « que ce lieu devienne 'touristique' » (Ibid). Or ces « petits usages » ne sont pas du tout pris en compte dans le projet. Les enjeux à l'échelle de la ville s'imposent politiquement sur ces usages à l'échelle des berges sans qu'aucun choix ne soit clairement affirmé. Le caractère « peu revendicatif » des usagers explique certainement en partie cette absence de considération (Trajectoires-Réflex, 1997, p. 51).



Figure 112 : Les « petits usages » en marge des infrastructures de stationnement et routières
 A gauche : Des pêcheurs. (Photographie : Agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise, 2002)
 A droite : Un campement d'été 'sauvage'. (Photographie : Bodénan, 2013)

Des choix politiques faits à l'occasion des élections locales plus qu'au moment de la concertation

Les projets relayent des démarches de concertation, en particulier à Lyon et à Angers. Une péniche a été aménagée et ouverte à cet effet à Lyon quant à Angers le point d'orgue de la démarche a été le vote citoyen organisé pour désigner l'équipe de conception lauréate lors du concours de maîtrise d'œuvre. Cependant, l'importance de cette concertation est à relativiser. Dans les deux cas, les enjeux du programme, le choix de construire un nouvel accès aux rives a été réfléchi à l'échelle de la ville par les urbanistes et validé par les élus. La concertation a donc porté uniquement sur le choix des formes finales de l'aménagement. Le débat politique de fond sur les projets s'est fait au moment des élections locales. A Angers, le projet qui avait été choisi à la suite de la concertation en 2012 a finalement été profondément remanié après les élections municipales de 2014 qui ont porté au pouvoir la liste d'opposition qui proposait un projet alternatif (Figure 111).

Partie II : La place et le sens du végétal à l'échelle d'un projet d'aménagement urbain paysager

A/ Le végétal dans la construction et la pensée de la ville

CHAPITRE 7 : La mise en œuvre du végétal comme matériau et outil pour faire la ville

Ce chapitre va nous permettre de comprendre comment le végétal est physiquement employé pour l'aménagement des berges dans les trois projets. Le végétal est utilisé en complémentarité d'autres outils, d'autres répertoires que nous n'aborderons qu'à la marge ici, tels que les éléments d'architecture, les revêtements de sol, le mobilier urbain, etc.

Dans un premier temps, nous verrons comment la composition végétale et les végétaux sont utilisés comme instruments de traduction spatiale des projets d'aménagement. Dans un second temps, nous aborderons les savoir-faire et les acteurs (aménageurs) qui interviennent dans la composition végétale.

1. La composition végétale et les végétaux comme instruments de traduction spatiale des projets d'aménagement

Le végétal participe à travers la composition végétale à construire l'espace urbain. La composition végétale constitue une traduction spatiale en réponse aux enjeux identifiés dans les programmes. Le savoir-faire végétal permet d'élaborer une grande diversité de formes afin de répondre à la diversité des enjeux urbains que nous avons identifiés dans le chapitre 6.

1.1 La composition végétale pour une structuration des déplacements et des activités

Le fleuve, en tant que grand ensemble paysager, est l'outil qui donne forme et structure les projets étudiés à une petite échelle (cf. conclusion partie I pour le cas d'Angers). Le végétal quant à lui intervient à une échelle plus grande dans un rôle complémentaire.

Structuration et organisation des déplacements

La composition végétale participe à une structuration des berges, ce qui vise la « clarté et lisibilité des réseaux de distributions et d'échanges » (Corajoud, 1999, p. 9). Plus précisément, il s'agit d'organiser les différents flux de déplacements tant sur l'axe longitudinal que transversal (vers l'intérieur des quartiers riverains), et ce pour différents modes de déplacement : piétons, cyclistes, tramway (à Bordeaux). Les aménagements végétaux participent à la délimitation et à la sécurisation de ces différents couloirs de circulation. Les outils de la composition végétale permettent de marquer des limites physiques : « [...] nous avons choisi de proposer la création d'un terre-plein central plus généreux que prévu, de 3,40 m [...] il permet la plantation d'arbres » (Corajoud, 1999, p. 10). Les plates bandes délimitent à Lyon la piste cyclable de l'axe piétonnier. Mais il y a également un jeu sur les différentes strates végétales, les textures : à Bordeaux et Angers des arbres tiges définissent ainsi des espaces sous voûte plantés pour souligner dans la volumétrie l'axe routier (Figure 113). A Bordeaux, l'axe du tramway est souligné avec du gazon, etc.

Le végétal permet également de construire des liens transversaux au-delà du périmètre d'étude, dans les quartiers riverains (Figure 114). On lit dans le projet Corajoud (p. 37) : « des opportunités doivent être saisies au centre des Chartrons [...] pour établir des espaces publics plantés généreux qui relie le centre du quartier à l'espace des quais ». En effet, la plasticité du végétal permet de rapprocher des formes végétales de différents aménagements urbains publics, même si ceux-ci ne reprennent pas exactement le même répertoire végétal, voire il est possible de faire des rapprochements avec des espaces végétalisés privés : les jardins.

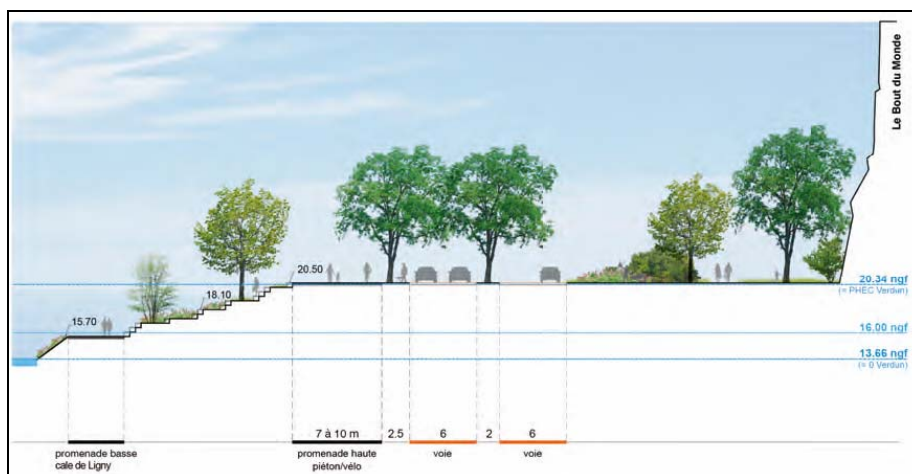


Figure 113 : Des flux de déplacement pensés dans l'axe des berges et structurés par des aménagements végétaux à Angers (Coupe : Grether-Phytolab, 2013)

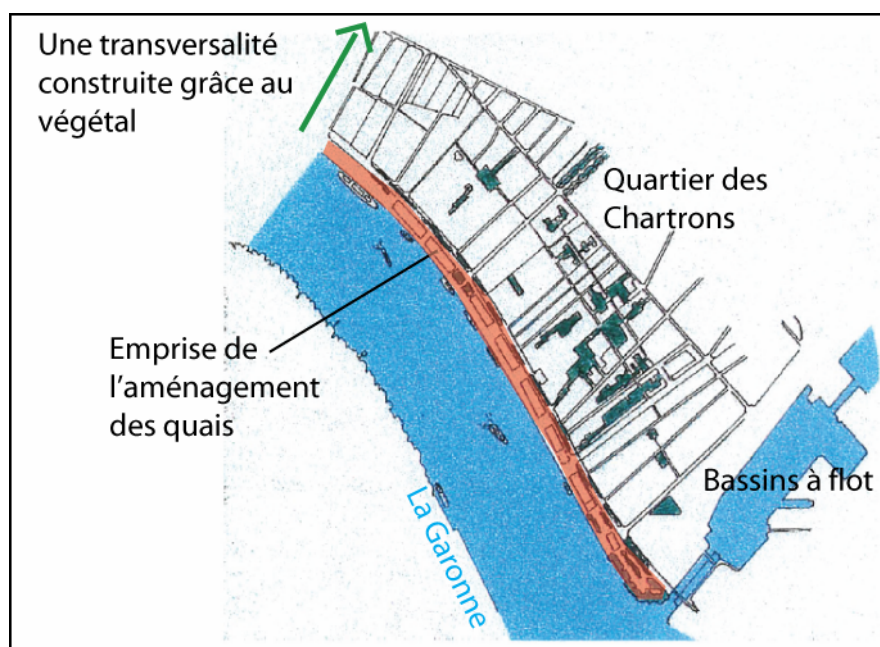


Figure 114 : Des flux de déplacement transversaux entre les quais et les quartiers riverains pensés et construits grâce à l'outil végétal à Bordeaux (Schéma : Bodénan, 2015 d'après Corajoud, 1999)

Structuration des différents usages sur les berges

Comme nous avons pu le voir dans le chapitre 6, les projets de réaménagement des berges visent à accueillir de nouveaux usages et de nouvelles fonctionnalités en réponse notamment aux attentes de temps libre et de loisirs. De nombreux commerces, équipements sportifs et de loisirs, etc. se répartissent tout au long des berges (Figure 115). Le végétal tient un rôle délicat. D'une part, il s'agit de traiter les délimitations afin d'organiser de façon claire l'espace, mais d'autre part, il s'agit de conserver une cohérence générale aux berges et aux quais, et de ne pas segmenter ce qui doit rester un ensemble. Cette synthèse est rendue possible par la malléabilité propre au végétal. Figure 116, on identifie par exemple qu'un parking est délimité par une haie. Mais en contrepartie, pour casser ce qui pourrait apparaître comme un morcellement des quais, un alignement d'arbre coupe ce parking et se prolonge au-delà sur le quai, ce qui permet de construire une transition, et une réelle continuité visuelle.



Figure 115: Le végétal, un cadre pour de nouvelles activités liées au tourisme et aux loisirs : ici un terrain de volley à Lyon (Photographie : Bodénan, 2013)

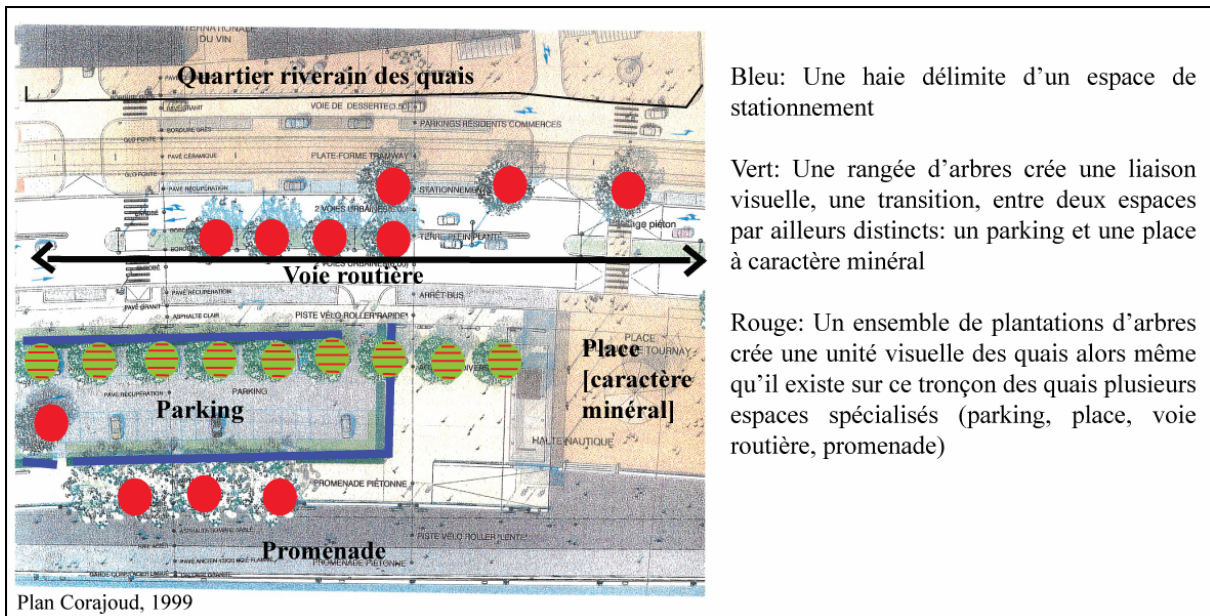


Figure 116 : L'armature végétale structure l'espace des quais à Bordeaux (Schéma : Bodénan, 2014 d'après Corajoud, 1999)

1.2 La composition végétale et les végétaux comme supports d'usages

Un support d'usages

Les aménagements végétalisés peuvent également être directement le support d'usages. Des pelouses sont par exemples des supports de jeux, des supports d'activités sportives à Lyon et à Bordeaux. Dans le projet bordelais, la création d'une pelouse est envisagée dans le prolongement de la place des Quinconces (Figure 117). Cela vise à « [...] offrir un autre usage : celui d'être étendu ou de s'ébattre au soleil ou à l'ombre de quelques arbres sur une texture agréable, souple, vivante qui, aujourd'hui, est absente des quais rive gauche » (Corajoud, 1999, p. 25).



Figure 117 : La « Prairie des Girondins » à l'extrémité de la place des Quinconces à Bordeaux
(Photomontage : Corajoud, 1999)

La composition végétale prend en compte des usages qui n'ont pas encore été définis

Le végétal est aussi le support des usages à venir. Il permet d'anticiper et de gérer les évolutions dans le temps. Par sa plasticité, le végétal permet d'envisager ou du moins de prendre en compte ce qui n'a pas pu être formalisé dans le présent mais qui va être amené à apparaître dans le futur. De par sa nature vivante, il évolue dans le temps accompagnant ainsi les dynamiques urbaines. Dans le projet bordelais, on peut lire : « des installations qui n'empêchent rien (préservant l'avenir) et au contraire favorisent les initiatives les plus diverses » (Projet Corajoud, p. 7). Et en terme formel, cela s'inscrit dans une partie du projet qui comprend peu ou pas d'aménagements, en amont du Pont de Pierre. Cet espace est aménagé *a minima*, il est constitué d'une grande pelouse et de quelques équipements sportifs (Figure 118). A l'extrémité Sud, le projet va jusqu'à proposer « de ne pas donner de véritable usage à cet espace » et de laisser uniquement un espace « densément plantés » (Corajoud, p.36).



Figure 118 : Les quais de Bordeaux, en amont du Pont de Pierre, un des rares exemples laissant place à une évolution possible (Photographie : Bodénan, 2013)

1.3 La composition végétale et les végétaux dans une esthétique de la ville

Les végétaux peuvent participer directement à l'esthétique de la ville. A Bordeaux, le projet entreprend par exemple une réflexion sur la qualité de l'ombre. Une véritable réflexion est menée sur les motifs, la quantité de lumière perçue, etc. Les végétaux sont comparés et sélectionnés à cet effet (Figure 119).

La composition végétale participe à élaborer une esthétique de la ville en mettant en scène certains éléments du paysage urbain. A Lyon et à Bordeaux, par exemples, le végétal est utilisé pour construire des ouvertures visuelles sur le fleuve et sur les bâtiments historiques depuis les berges (Figures 120 et 121). Le lien au fleuve de la ville est également souligné par l'aménagement d'une ripisylve à Lyon et à Angers qui met en œuvre des végétaux associés à ces zones de bord de cours d'eau. Cette mise en scène du fleuve et du bâti patrimonial participe à une esthétique des espaces aménagés, mais ce soin apporté à l'aménagement renvoie sur le fond également à des objectifs de valorisation touristique et foncière, et de marketing territorial. (cf. Romain, 2011 pour un développement sur le sujet).

D'une façon générale, on peut noter que l'esthétique des aménagements végétalisés, par le choix des végétaux et par leur mise en œuvre, contribue à intégrer et à rattacher les berges à l'espace public urbain. Malgré son caractère volontairement « naturel », surtout à Angers et à Lyon, ce type d'aménagements conserve un certain nombre de codes spécifiquement urbains : un traitement horticole avec de beaux végétaux, des arbres de haute tige, des végétaux soigneusement tenus et entretenus, des délimitations des espaces végétalisés finement tracées, des pelouses régulièrement tondues, etc. En rattachant ainsi l'espace des berges à l'espace urbain, l'aménagement intègre cet espace au reste de la ville là où il y avait autrefois un ensemble d'espaces qui apparaissaient comme disparates, ce vers quoi pouvaient renvoyer ces espaces à la marge, délaissés.

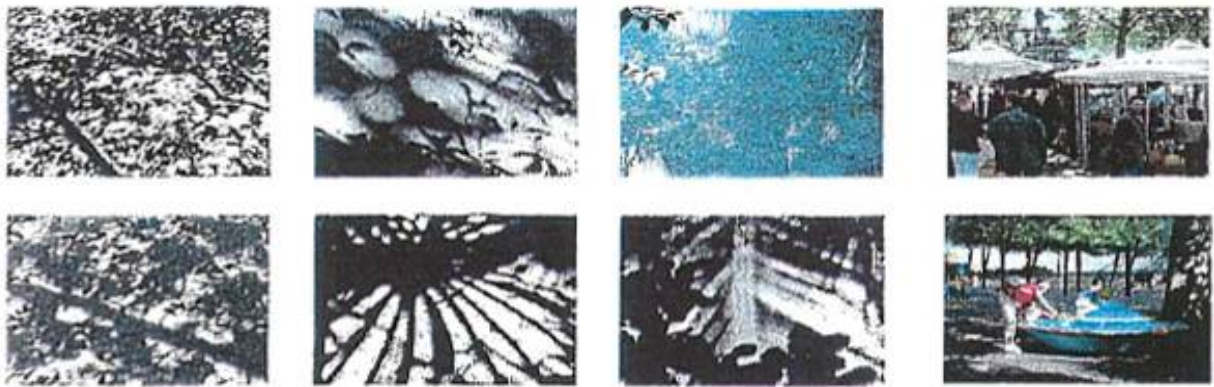


Figure 119 : Etude sur la qualité de l'ombre associée à différentes espèces d'arbres
(Photographies : Corajoud, 1999)



Figure 120 : La « guillotière », des plantations placées avec soin pour garantir des points de vue sur des édifices emblématiques : Hôtel Dieu, Fourvière et au loin La Croix Rousse et les ponts du Rhône en enfilade (Photomontage : In situ, 2003^b)

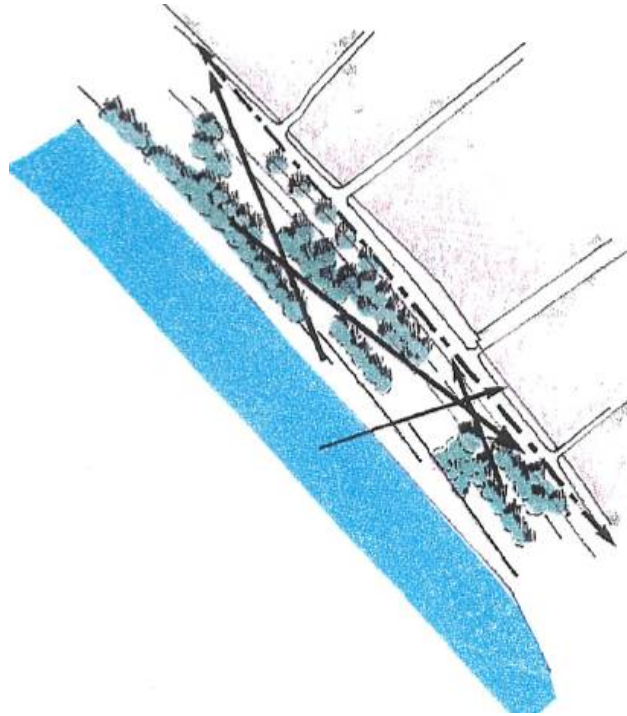


Figure 121 : La « feuillée » : une composition végétale pour mettre en scène les façades XVIIIème du port de la Lune (Schéma, Corajoud, 1999)

2. Savoir-faire et acteurs de l'aménagement urbain paysager en ville

L'utilisation des végétaux pour la traduction spatiale des projets d'aménagement est particulièrement exigeante, eu égard à la dimension vivante du végétal. Elle repose sur des savoir-faire et des acteurs spécifiques.

2.1 Le végétal dans l'aménagement urbain : un matériau et un outil exigeant

L'utilisation du végétal dans l'aménagement urbain repose sur des savoir-faire spécifiques afin de maîtriser un matériau et un outil particulièrement exigeant puisque vivant.

Une écriture spatiale délicate nécessitant un réel savoir-faire

La grammaire des jardins, ainsi que les formes végétales elles-mêmes sont caractérisées par un certain flou, inhérent à la nature même de ce matériau : vivant. La force du trait des formes végétales est beaucoup moins nette, moins forte par rapport à d'autres éléments construits de l'aménagement : éléments d'architecture ou signalétiques. Par exemple, on peut s'interroger sur la signification d'une surface herbeuse : doit-elle être considérée comme un objet visuel (pelouse interdite) ou comme une pelouse à pratiquer ? Au contraire, il y a moins d'ambiguïté sur l'objectif d'un banc. De plus, les formes végétales nécessitent souvent du temps à se mettre en place¹ et même à maturité ces formes continuent d'évoluer au fil des saisons ou au fil de leur croissance annuelle. Cette propriété est diversement perçue.

Tout d'abord, ce flou propre au végétal et l'incertitude qui l'accompagne sont acceptés, car ils sont utilisés et perçus comme des qualités. Grâce à sa plasticité, le végétal permet de s'adapter au contexte urbain existant et à ses multiples fonctionnalités. Il peut aussi bien s'immiscer dans des espaces bâtis denses que se déployer dans des espaces largement ouverts. En cela, le végétal, apparaît comme particulièrement bien adapté à des projets de transformation et de

¹ Il a d'ailleurs souvent un passage de relais nécessaire entre les équipes de conception qui initialisent le projet et les équipes de gestion qui vont porter le projet à maturité et qui vont le faire vivre au-delà.

recomposition. Celui-ci élargit les possibilités d'intervention là où d'autres outils d'urbanisme trouvent leurs limites. De même, de part sa polyvalence, le végétal peut être associé à des domaines assez différents : économique, social ou écologique. Cette malléabilité, cette souplesse constituent la qualité première du végétal. Elle lui confère sa capacité à pouvoir faire synthèse de fonctions et de rôles très différents. Ces contours flous permettent ensuite d'établir un langage subtil et ouvert sur des significations multiples. Le fait que la signification du végétal ne soit pas explicite, immédiate induit un ralentissement, le temps de l'interprétation. La qualité de l'outil végétal apparaît ainsi dans un travail de surlignage, de remise en valeur, ou au contraire dans un rôle d'atténuation, de gestion des transitions. Cela rompt avec les injonctions réglementaires de l'espace, les panneaux indicateurs, les annonces publicitaires, etc. dont le message est le plus souvent direct, express, parfois brutal. Mais ce flou propre au végétal et l'incertitude qui l'accompagne, peuvent aussi être vus comme une caractéristique exigeante, voire difficile. Les aménagements végétalisés supposent un effort de lecture, parfois d'interprétation à fournir. Le recours au végétal peut générer de la confusion. Plusieurs lectures peuvent être possibles : un réseau d'espaces publics ? Une trame écologique ? Combien de stades sportifs apparaissent ainsi par une mauvaise lecture dans des réseaux écologiques. Ces difficultés sont formellement visibles. A Lyon, par exemple, une signalétique réglementaire vient sursignifier que les quais sont un espace public, ce qui est pourtant perceptible par l'ensemble de l'aménagement lui-même. On notera également une retenue à laisser des espaces libres. Particulièrement à Lyon (Figure 122), l'ensemble du projet est très aménagé et laisse peu de place pour une évolution. Apprivoiser cette propriété, contenir ce flou pour assurer du sens aux espaces et aux formes végétales eut suivre deux voies distinctes. La première passe par une quantité de soins accrue, des moyens de gestion supplémentaires (exemple du jardin baroque), mais cette solution va à l'encontre de la tendance actuelle qui recherche au contraire des moyens de gestion différenciés. La seconde implique une utilisation rigoureuse de ce matériau, une conception des aménagements végétalisés particulièrement précise afin de supporter une gestion moins intense.



Figure 122 : Un espace « hyper » aménagé à Lyon (Photographie : Bodénan, 2013)

La ville, un cadre particulièrement exigeant pour travailler avec le vivant

Dans le chapitre introductif, nous avons montré combien aménager avec le végétal impliquait une attention particulière en lien avec sa dimension vivante. Les documents de conception des projets témoignent que la ville et l'espace urbain constituent un cadre particulièrement exigeant pour aménager avec le végétal.

L'aménagement végétal doit tout d'abord prendre en compte les particularités liées au contexte urbain. Ces dernières ont été particulièrement bien décrites dans des travaux en arboriculture urbaine (Maillet, Bourgerie, 1993) : pollution, microclimat urbain, réseaux en sous-sols, imperméabilisation des sols, vandalisme, etc. Ces particularités constituent un véritable écosystème urbain, qui apparaît alors plutôt contraignant pour les plantes cultivées. Le projet lyonnais souligne par exemple l'impact de la « fréquentation piétonne » sur les pelouses (In Situ, 2003, notice technique, p. 1). Le projet prévoit aussi que « le déroulement de manifestations sur le site, impliquant l'implantation d'éventuels podiums, tentes, locaux mobiles, ... aura toujours des conséquences sur la végétation de cette prairie » (Ibid, p. 4). L'impact tient à une détérioration directe de la partie aérienne des végétaux mais aussi à plus long terme à un tassement du sol qui empêche le bon développement des systèmes racinaires. Un autre exemple de ces contraintes tient aux sols qui ne peuvent pas être trop ameublés afin de « conserver une stabilité suffisante vis-à-vis des ouvrages maçonnés alentours (perrés, gradins) et des surfaces de circulations » (Ibid, p. 2).

Ensuite, et de façon plus nouvelle², les projets étudiés témoignent d'un souci d'intégrer les plantations réalisées dans une dimension écologique à une échelle plus vaste. Il s'agit notamment de prendre en compte les écosystèmes naturels liés au site urbain. Cette nouvelle donnée fait écho à une montée en puissance des attentes en matière d'écologie³. A Lyon, cette approche est émergente, on lit : « L'orientation naturelle se porte sur des essences de ripisylves » (In Situ, 2003 notice technique, p. 3). Mais c'est à Angers que cette influence est la plus claire. Les documents de conception affirment le souci d'assurer par les plantations réalisées la continuité des réseaux écologiques sur l'axe fluvial, mais aussi avec les autres parcs de la ville ou avec les espaces agricoles périphériques à la ville.

Dans les deux cas, pour répondre aux spécificités de l'écosystème urbain ou pour intégrer l'aménagement dans une structure écologique, l'aménagement végétal en contexte urbain nécessite de développer un important savoir-faire. Les projets ont recours à des solutions techniques élaborées pour la culture des plantes dans un espace avec de fortes contraintes. A Lyon, cela fait l'objet d'une « notice technique », développant des solutions pour les « sols d'implantation », « l'arrosage » ou les « accessoires de plantations » (In Situ notice technique, p.1 et 5). A Lyon, quatre types de sols différents sont ainsi conçus (les facteurs sont la composition, l'épaisseur de sol, la présence ou non de géotextile) afin de répondre aux différentes exigences de l'aménagement (Figure 123). Des connaissances précises en écologie sont également mobilisées afin de prendre en compte les continuités écologiques. A Angers, le projet se base ainsi directement sur des relevés écologiques scientifiques faits sur le site (Figure 124).

² Les préoccupations écologiques et environnementales dans les projets urbains sont essentiellement apparues dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle. De fait, elles apparaissent comme plus récentes comparativement à la prise en compte des particularités de l'écosystème urbain. Dès le milieu du XIX^{ème} siècle par exemple, Toussaint - Charles Beraud dans un article publié dans les *Mémoires de la Société d'Agriculture d'Angers* (1855) relie l'affaiblissement des arbres en ville à l'« augmentation dans la fréquentation des boulevards et l'action incessante du piétinement » (p. 47), ou encore au « macadamisage des boulevards » (ibid).

³ Nous noterons que les projets étudiés précèdent ou suivent de peu les lois du Grenelle de l'environnement : loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

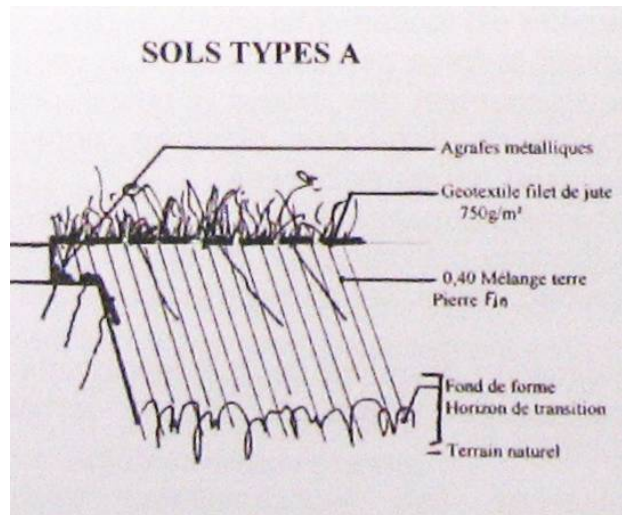


Figure 123: Des sols de plantation reconstruits pour faire face aux contraintes liées au contexte urbain (Schéma : In Situ, 2003 notice technique)

Gradient hydrique	Grandes entités de végétation	Typologie de la végétation	Code Corine biotope	Alliances phytosociologiques possibles citées à titre d'exemple de très nombreuses sont possibles	Habitats Natura 2000
xérophile à mésophile	Pelouses calcicoles ouvertes	Pelouse pionnière dans prairie sur sables calcaires	34.12	<i>Koelerion glaucae</i> , <i>Sileno conicae-Cerastion semidecandri</i>	
		Pelouse pérenne semi-aride et faciès d'embuissonnement sur marne	34.31 ; 34.32	<i>Festuco Brometea</i> ; <i>Seslerio-Mesobromion</i> ; <i>Potentillo-brachypodion pinnati</i> ; orchidées	6210
		Pelouse xérophile	34.33 ; 34.34	<i>Seslerio-Xerobromion</i> ; <i>Koelerion-Phleion</i>	
	Pelouses des sables acides ouvertes	Pelouse pionnière sèche ; dune continentale	35.2 ; 35.3 ; 64.1	<i>Thero-Airion</i> ; <i>Helianthemion guttati</i> ; <i>Corynephorion canescens</i>	
	Végétation rupicole	Pelouse pionnière sur débris rocheux calcaire	34.11	<i>Alysso-Sedion albi</i>	6110
		Dalles rocheuses à végétation chasmophytique pionnière	62.3	<i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	8230
	Prairies sèches	Prairie mésophile pâturées	38.1	<i>Cynosurion cristati</i>	
		Prairie mésophile maigre de fauche	38.2	<i>Arrhenatherion elatoris</i>	6510
	Landes sèches	Lande sèche européenne sur silice	31.2	<i>Calluno-Ulicetea</i>	4030
	Fourrés mésophiles	Fourrés à prunelliers	31.8	<i>Pruno-rubion fructicosis</i> ; <i>Berberidion</i>	
Lisière thermophile	Lisière forestière thermophile	34.4	<i>Trifolio-Geranietea</i>		

Figure 124 : Le choix des plantes intègre des critères d'écologie scientifique à Angers (Extrait de tableau : Grether-Phytolab, 2011)

2.2 Des réajustements sur le positionnement des acteurs de la conception végétale

Face à la nécessité de mobiliser des savoir-faire multiples, différents acteurs interviennent dans la mise en œuvre du végétal pour l'aménagement de la ville. Nous noterons alors une réorganisation des acteurs et des compétences de la conception végétale par rapport au schéma référent que nous avons établi au chapitre 1.

Les paysagistes, une position encore centrale dans la conception végétale

Les paysagistes ont une place de mandataires ou de co-mandataires dans les équipes de conception. Ils conservent ainsi une place centrale dans l'aménagement paysager urbain. En effet ils possèdent à la fois une compétence technique liée à la gestion du vivant, et des compétences dans l'aménagement de la ville. Sébastien Marot (1995) évoque le double héritage des paysagistes, d'une culture de la ville et d'une culture du vivant. Ce sont les professionnels qui relient les formes de la composition végétale à des usages, des fonctions urbaines. Leur travail permet de relier les propriétés intrinsèques des plantes (la densité du

feuillage, propriétés odorantes, etc.) à un confort d'usage (la qualité de l'ombre, parfum, etc.) ou une esthétique (le graphisme du feuillage (Figure 119), l'exotisme d'une espèce, etc.). Mais si ce positionnement des paysagistes vise ainsi pour objectif premier le fonctionnement et la pratique de l'espace, il intègre aussi les notions d'écologie et de biologie. Les plantes sont choisies en tenant compte de l'écosystème dans lequel elles vont être installées. En anticipant sur la gestion, les projets intègrent aussi des principes de la gestion différenciée (plantes plus rustiques qui requièrent moins d'arrosage, plantes nécessitant moins d'intervention d'entretien, etc.).⁴

L'intervention du paysagiste Michel Corajoud à Bordeaux révèle particulièrement bien le lien existant entre les aménagements proposés et les processus biologiques sous-jacents qui devront être pris en compte dans l'aménagement et la future gestion. Les documents de conception mêlent de façon très étroite, il n'y a pas d'entrée spécifique, ni de thématique spécifique, la conception urbaine avec les précisions horticoles et écologique. On note ainsi au cœur du projet d'aménagement urbain des précisions horticoles portant sur l'entretien des plantations : l'« assolement ⁵ annuelle des espèces », des « plates-bandes recépées ⁶ » (Corajoud, 1999, p. 30).

Vers une désaffection des paysagistes pour l'aménagement à l'échelle de la plante ?

Chacune des équipes de conception possède une sensibilité particulière par rapport au végétal comme matériau et outil d'aménagement. Cette sensibilité doit être rapprochée aux profils des équipes tels qu'évoqués au chapitre 6. Rappelons ainsi que le végétal n'est qu'un outil d'aménagement parmi d'autres, les équipes ont aussi recours – parfois de façon préférentielle par rapport au végétal - à des éléments architecturaux, au mobilier urbain, etc. pour l'aménagement. Mais dépassant ce caractère individuel des équipes, l'étude des trois projets nous a permis de relever une évolution plus générale du positionnement des paysagistes par rapport à la conception végétale, notamment avec une attention moindre accordée à l'échelle de la plante⁷.

A Bordeaux, le projet entre encore en détail dans une réflexion sur le choix des végétaux. Les arbres plantés sur le quai sont choisis « en fonction, [...] de leur taille (hauteur du tronc et de la ramure, diamètre de la couronne), en fonction des différentes séquences, déterminées surtout par les façades urbaines du boulevard et les activités proposées sur les quais » (Corajoud, 1999, p. 17). De là, les plantes sont identifiées avec soin, c'est-à-dire jusqu'à l'espèce, voire la variété : « le marronnier, le platane dans sa variété digitée plus brillante, le tilleul argenté, le chêne de Hongrie et les érables » (Corajoud, 1999, p. 18). En revanche si on trouve encore quelques exemples de réflexion dans cet objectif de confort à Lyon, le projet reste le plus souvent sur de grands ensembles végétaux « un sillon végétal », « des prairies », « des îles de graminées », « une végétation ripicole » (In Situ, 2003^b, p. 9). Des espèces sont parfois citées, mais on reste dans un registre illustratif : « Des plantations aléatoires de grands arbres tiges (sophoras, gleditsias ou ormes) dessinent une canopée [...] » (In Situ, 2003^b, p. 21). A Angers, le choix des végétaux entre peu dans une réflexion en relation avec la

⁴ Pour plus de détails sur le concept de la gestion différenciée, nous nous référons aux travaux de Gaëlle Aggéri (2004).

⁵ L'assolement est « la répartition spatiale des soles de chaque culture sur la surface de l'exploitation agricole. [...] L'allocation des cultures à une parcelle dépend de l'histoire culturale de celle-ci (succession culturale, rotation). » (Donadiou, Mazas, 2002, « Assolement »)

⁶ Recéper est l' « action de couper un végétal au ras du sol, juste au-dessus du collet, pour lui permettre d'émettre de nouvelles pousses plus vigoureuses » (Donadiou, Mazas, 2002, « Recéper »)

⁷ Il est difficile de tirer des conclusions définitives ici sur la pratique des paysagistes, nos recherches mériteraient en effet d'être approfondies notamment avec un panel plus large de praticiens. Néanmoins, nous osons ici avancer quelques pistes de réflexion.

pratique de l'espace et le confort d'usage⁸, il est essentiellement projeté sur des critères écologiques (Figure 124).

Deux pistes peuvent être formulées pour expliquer cette tendance. La première piste tient à une évolution de la culture végétale des paysagistes en lien avec leurs formations. Deunk (2002 cité dans Tisma, Jókövi, 2007) relie explicitement un recours moindre au végétal (« marginalisé ») par les paysagistes depuis que ceux-ci ne suivent plus d'enseignement horticole (Deunk parle dans le contexte néerlandais, mais on peut élargir ce constat à la France). L'ouverture du domaine d'intervention des paysagistes vers des échelles plus petites et vers la planification urbaine a effectivement été à l'origine d'une évolution des enseignements qui ont du intégrer des compétences de dessins et de techniques de projet. Cette évolution de la formation se serait-elle faite au détriment des échelles les plus grandes de la conception végétale avec une perte de connaissance des végétaux et de leurs différents emplois ? On peut néanmoins nuancer cette piste par l'importance prise en constatant les enseignements liés à l'écologie dans les formations de paysagiste en France⁹. Une recherche précise sur le contenu pédagogique des enseignements serait nécessaire pour répondre à cette question. La seconde piste tiendrait à l'influence du cadre réglementaire qui régit les projets d'aménagement, et notamment la loi MOP¹⁰. Cette loi, qui définit les missions et les étapes d'un projet d'aménagement dans le cas d'une commande publique, tend à cloisonner la « conception » et la « réalisation ». Or le choix des plantes dans un projet se situe justement à cette charnière. Dans les faits, on observe alors que celui-ci bascule définitivement du côté de la réalisation et donc sous le coup de considérations techniques et scientifiques.

Si cette désaffection des paysagistes pour la conception à l'échelle de la plante était confirmée, on pourrait regretter une perte dans le soin apporté à la qualité de la pratique de l'espace. Cette échelle, que Jean-Marc Besse (2011) qualifie de « paysage de la proximité » (p. 13), est en effet essentielle car les plantes y apportent toutes leurs dimensions sensibles : parfum, qualité de l'ombre, etc. (cf. chapitre introductif).

Des acteurs techniques horticoles et des acteurs liés à l'écologie qui prennent une importance croissante dans la conception végétale, en captant notamment l'échelle de la plante

A Lyon et Angers, les projets font appel à des acteurs ayant des compétences spécifiques horticoles, en ingénierie écologique et en écologie. A Lyon, l'équipe de conception intègre un bureau d'étude en environnement, l'entreprise « Biotec » (Figure 125). A Angers, l'équipe de conception s'appuie quant à elle sur ses ressources en interne où les compétences botaniques et en écologie sont autant revendiquées que la compétence en paysage¹¹. On peut percevoir l'influence de ces acteurs spécialisés à différentes étapes des projets, mais leur apport est particulièrement sensible lors de la conception à l'échelle de la plante.

⁸ Le projet porte malgré tout une attention au fonctionnement et à la pratique de l'espace, mais par d'autres vecteurs, les éléments architecturaux par exemple.

⁹ A titre d'exemple la formation en paysage à l'école du paysage d'Angers (Agrocampus-Ouest) comprend près de 120h dans cette discipline. (Agrocampus-Ouest, Fiches des unités pédagogiques 2013-2014).

¹⁰ « Cette loi 85-704 du 12 juillet 1985 met en place, pour les marchés publics, la relation entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'oeuvre. Son rôle est de déterminer les attributions de missions dans le cadre d'une commande publique. » (Léger-Smith, 2014). Pour voir l'ensemble des étapes de la loi, cf. Ibid.

¹¹ Sur son site web, l'entreprise écrit : « S'appuyant sur nos connaissances spécifiques, paysage – botanique – écologie, nous travaillons essentiellement dans le cadre d'études paysagères (conception et maîtrise d'oeuvre d'aménagement, étude préalable ou de faisabilité, recueil de conseils, etc) et d'études d'environnement (gestion d'espaces naturels ou urbains, études d'impact, études floristiques et faunistiques fines). Le nom « Phytolab » et le titre exact de l'agence « Phytolab, Paysage – Environnement » marque l'appartenance à ce double champ de compétences. (site web de Phytolab, http://www.phytolab.fr/?page_id=16, consulté le 18/12/2014).

Plus qu'un apport complémentaire, à cette échelle, c'est leur logique technique et ou écologique qui prédomine alors et vient guider le choix des végétaux. A Lyon, le choix des espèces végétales se base essentiellement sur des considérations techniques et horticoles. Cela intègre d'ailleurs la « notice technique » des documents de conceptions. Les végétaux sont sélectionnés essentiellement dans un souci d'adéquation technique avec le lieu d'implantation. A Angers, ce sont essentiellement des considérations centrées sur l'écologie végétale qui guident ce choix. Il s'agit de choisir la « bonne plante » associée à l'écosystème identifié afin notamment d'assurer les continuités écologiques. L'importance prise par ces acteurs horticoles et en écologie au sein de la conception peut être reliée à la montée en puissance des attentes liées aux enjeux écologiques dans les projets d'aménagement urbain. Mais on peut également conjecturer qu'il s'agit d'une tendance qui fait écho à la désaffection des paysagistes pour la conception végétale à l'échelle de la plante (cf. ci-dessus).

Malgré tout, l'importance prise par ces spécialités dans l'aménagement urbain interroge. On peut en effet regretter que ces acteurs ne relient pas de façon explicite les végétaux choisis à une qualité de l'espace urbain. Le choix des plantes ne se faisant plus prioritairement dans une réflexion sur la pratique de l'espace, le confort de l'usage, les représentations des habitants. Par ailleurs, cela ne donne pas nécessairement une place plus importante aux enjeux écologiques qui en revanche trouvent difficilement une cohérence avec des échelles plus petites où là, la logique reste dominée par d'autres enjeux (extension de la ville, développement économique, etc.).



Figure 125 : L'entreprise Biotec intervenant à Lyon : un slogan peu enclin à s'intéresser à l'espace vécu (Illustration : Biotec, 2015)

Conclusion :

Le végétal est un outil et un matériau d'aménagement urbain à part entière. Il est au service de la spatialisation des enjeux du projet d'urbanisme. Il permet de donner formaliser, et de structurer l'aménagement des berges. Le végétal est utilisé pour répondre à l'ensemble des enjeux du projet (social, économique, écologique) et dans les différents registres de la construction urbaine (fonctionnelle, sémantique). Pour que l'aménagement urbain fonctionne et réponde aux objectifs qui lui ont été fixés, il est nécessaire d'avoir des formes précises. Celles-ci se développent à différentes échelles, de grandes entités comme les parcs ou les places à la plante individuelle en passant par la plate-bande, etc.

Pour la formalisation, l'aménagement végétal s'appuie sur un ensemble de savoir-faire spécifiques. Ceux-ci permettent de maîtriser un matériau qui possède par essence des contours particulièrement flous et ainsi d'élaborer une large diversité de formes distinctes. Ces savoir-faire permettent également de concilier l'aménagement végétal avec les contraintes particulièrement fortes en ville pour la culture des végétaux.

Dans ce travail de mise en œuvre du végétal pour faire la ville, les paysagistes restent des acteurs référents. Ils possèdent en effet des compétences autant dans l'aménagement de la ville que dans la connaissance et la gestion du vivant. Nous notons cependant que face à des

attentes croissantes notamment en écologie, de nouveaux acteurs sont impliqués comme des spécialistes techniques et des écologues. L'intervention de ces spécialistes interroge car on observe qu'au-delà d'apporter des compléments à la conception, ces acteurs s'emparent de la réflexion à l'échelle de la plante. Les végétaux ne sont alors plus choisis prioritairement dans une logique de conception de place publique pratiquée par des usagers, mais plutôt en fonction de contraintes techniques ou de fonctionnement écologiques plus globaux.

CHAPITRE 8 : Le végétal, un angle de vue particulier sur l'aménagement urbain

Le végétal dans le projet d'aménagement urbain paysager ne fait pas seulement référence à une réalité biophysique. Il porte en lui également des représentations, des valeurs et des concepts (vivant, nature, temporalité, etc.) Dans ce chapitre, nous allons voir en quoi cela peut contribuer à ouvrir un angle de vue particulier sur l'aménagement urbain.

Dans un premier temps, nous verrons comment le végétal participe à construire une image valorisante de la ville et de son aménagement. Dans un second temps, nous étudierons le rôle du végétal dans l'originalité de l'approche paysagère pour penser la ville et sa construction.

1. Le végétal pour construire une image valorisante de la ville et de son aménagement

Le végétal par son image, mais aussi par les valeurs qui lui sont attachées participe à construire une image valorisante des projets et par cette occasion des villes auxquelles ils sont associés. Ce n'est pas un aspect nécessairement central des projets étudiés¹, mais qui apparaît de façon flagrante à la lecture du corpus.

1.1 Le végétal au cœur d'une rhétorique

Les documents de conception font appel de façon récurrente (par le texte et par l'image) au végétal mais aussi de façon élargie au fleuve et à la nature. Sur la page de garde du document de conception du projet lyonnais (Figure 126), le cadrage met par exemple particulièrement en avant une végétation exubérante. On remarque également la dimension esthétique apportée par la silhouette particulièrement fine du feuillage. Sur le plan masse du projet angevin (Figure 127), les aménagements apportés par le projet se détachent par un coloré vert vif. Les éléments textuels quant à eux associent le végétal au cours d'eau, le terme de « nature » est alors plus fréquemment employé. Ce terme de nature se retrouve alors abondamment dans les différentes parties du projet qui traduisent la philosophie générale du projet. On lit : « Ce dispositif en strates et en gradins [...] s'applique à tisser ville et nature » (Grether-Phytolab, 2011, p. 22). Le site des berges est qualifié de « théâtre naturel de la ville » (Grether-Phytolab, 2013, p.17). A Lyon, on retrouve une terminologie identique : « les berges constituent un sillon de nature, un parcours continu qui épouse les contours des bas-ports et accompagne le fleuve dans la ville » (In Situ, 2003^b, p. 7). Ces références dépassent largement des parties thématiques où l'on attend effectivement que l'aménagement végétal soit détaillé, mais imprègne l'ensemble du projet, dont les parties liminaires, ou la partie développant la philosophie du projet.

Ces références au végétal, mais aussi au fleuve et à la nature sont associées à des préoccupations patrimoniales et/ou environnementales (principalement écologiques). Dans le projet de Bordeaux c'est le patrimoine qui apparaît plus fortement. A Angers ce sont plutôt les arguments écologiques qui sont développés. Le cas de Lyon se situe quant à lui dans une position intermédiaire. Le début du projet étant plutôt orienté sur les aspects patrimoniaux, mais le discours s'oriente progressivement vers des enjeux liés à l'écologie comme en témoigne le glissement sémantique passant de « bas-port » vers « berges ». A nouveau, ces

¹ Cet aspect n'est pas aussi présent que sur d'autres projets, notamment par rapport aux terrains d'étude de Christian Calenge (1997) dans l'agglomération de Tours.

références au patrimoine et à l'environnement sont décalées par rapport à la réalité de l'aménagement. Ces deux thématiques sont survalorisées par rapport aux réels enjeux patrimoniaux et environnementaux exprimés dans les programmes (cf. chapitre 6).

Si ces références au végétal ne font pas nécessairement écho à une réalité matérielle ni même à une réalité immatérielle de l'espace aménagé, elles sont plutôt à mettre du côté d'un discours, d'une rhétorique. Le végétal entre ainsi dans une composition qui contribue à construire le mythe de « ville nature » ou la « ville verte ». Par cette analyse, nous rejoignons les travaux effectués sur d'autres cas de réaménagement de fleuves urbains (Bonin, 2007; Gérardot, 2004² ; Romain, 2011).



Figure 126 : Une végétation omniprésente sur la page de garde des documents de conception du projet lyonnais (Document : In Situ, 2003^b)

² « Le changement des représentations attachées à la présence des fleuves en milieu urbain est loin d'être aussi profond qu'on le laisse parfois entendre. Les ressources que l'on conçoit comme liées aux fleuves se sont diversifiées, investissant largement le champ du cognitif et de l'imaginaire, mais le fleuve urbain demeure une rente » (Gérardot, 2004, p. 77)



Figure 127 : Le vert, une couleur omniprésente du plan masse qui survalorise la place du végétal dans le projet angevin (Plan Grether-Phytolab, 2011)

1.2 Utiliser la dimension valorisante du végétal au service d'une valorisation et d'une légitimation du projet d'aménagement

A l'instar des concepts de « nature », ou du « fleuve », le « végétal », est une référence qui apporte une connotation positive³, valorisante et par là c'est également un concept rassembleur. Les projets capitalisent sur cette image. « La nature fonctionne comme modèle implicite du bon projet urbain » (Carré Chartier, 2005, p. 3). Le concept du végétal à la fois valorisant et rassembleur est utilisé pour deux finalités principales.

Il participe tout d'abord à construire une image valorisante des berges - et par extension de la ville - à des fins de mise en tourisme ou de marketing territorial. Ces ambitions touristiques et de marketing territorial sont d'ailleurs affichées : « L'agglomération angevine n'est guère perçue comme une ville de Loire, elle ne bénéficie que peu de son ouverture sur le fleuve et de l'attractivité de ce dernier. L'affirmation de la position exceptionnelle d'Angers, recentrée sur le réseau des voies d'eau et sur leurs confluences, doit restituer à terme l'image d'une grande cité ligérienne » (Grether-Phytolab, 2011, p. 13). De même, à Bordeaux (Figure 128) ou à Lyon, les berges réaménagées ont rapidement été mises en avant dans la communication des deux villes.

Cette dimension valorisante et rassembleuse du végétal participe ensuite à un discours de légitimation politique des projets. Christian Calenge (1997) et Claire Gérardot (2004) l'ont expliqué respectivement pour les concepts de « nature » et de « fleuve », mais le concept de « végétal » peut être placé dans la même logique. Ces concepts entrent dans une construction rhétorique qui projette sur une dimension naturelle le résultat de choix politiques. Christian Calenge (ibid) écrit en effet que ces « métarécits [sont] jugés plus pertinents, plus efficaces, et par là même plus capables d'embrayer des actions et donc plus légitimants » (p. 18). De fait,

³ Cette connotation positive est aussi construite en opposition à l'image plutôt négative de la ville : la ville polluée, la ville congestionnée, etc.

il est difficile de contester dans le projet ce qui serait le résultat de déterminismes "naturels". La rhétorique mise en place dans les documents tend à montrer qu'il y aurait une certaine évidence « naturelle » à ces projets. De plus, nous noterons qu'en parallèle de cette rhétorique, les documents de conception ne font pas, ou très peu, référence aux choix politiques qui ont été affirmés dans les différents projets et qui sont pourtant forts, comme nous avons pu le voir au chapitre 6 (sélection des fonctions et des acteurs).

Cette « naturalisation » du discours qui tend ainsi vers une parole dépolitisée interroge, d'autant que dans les trois projets étudiés, elle intervient en parallèle d'une autre logique *a priori* opposée qui est celle du développement de la participation.



Figure 128 : Les quais de Bordeaux, carte de visite de la ville
(Photographie : Bordeaux (Office de tourisme), site web consulté le 28/08/2014)

2. Le rôle du végétal dans l'originalité de l'approche paysagère pour penser la ville et sa construction

L'urbanisme paysager apparaît comme une approche privilégiée pour traduire spatialement le programme et mettre en cohérence les différents enjeux en proposant une solution d'ensemble. Nous allons ici voir ce qui distingue un projet d'aménagement urbain paysager d'un projet d'aménagement urbain qui n'est pas dit « paysager ». Dans cet éclaircissement, nous allons établir le rôle occupé par le végétal.

2.1 L'urbanisme paysager une forme d'urbanisme avant tout

L'urbanisme paysager se place avant tout comme un type d'urbanisme. Son objet est la construction de la ville, et non une végétalisation. Celui-ci est caractérisé par une approche particulière de la construction de la ville, qui met en avant un certain nombre de valeurs paysagères, que nous allons détailler.

Un projet d'aménagement urbain, non un projet de végétalisation

Les programmes déclinent une pluralité d'enjeux sociaux, économiques, environnementaux, écologiques, de démocratie, etc. (cf. chapitre 6). Il est attendu que ceux-ci soient pensés dans une globalité, dans une vision synthétique sur un même espace (les berges). La maîtrise d'ouvrage parle d'« un véritable concept d'ensemble du site » (Programme Bordeaux, p. 5) ou de « pièce maîtresse dans le cadre d'un ensemble de politiques urbaines » (Programme Lyon, p. 56). Les projets d'aménagement étudiés marquent également une volonté de considérer la ville et sa construction dans une dimension temporelle forte. A Angers, le programme précise que « le projet des berges de Maine - Rives Nouvelles - se réalisera dans le temps » (p. 2).

Cet ensemble d'enjeux et de préoccupations caractérise des projets d'urbanisme contemporains. La nature même des enjeux traduit à la fois des enjeux très classiques de la ville, l'organisation des activités économiques ou des transports par exemple, mais on retrouve également des attentes plus récentes comme le souci exprimé dans les programmes de réincorporer la composante naturelle (nature physique et biologique) dans la ville, et qui ramène à l'irruption de la question environnementale dans les années 1970-80. La façon d'appréhender ces enjeux, dans une globalité et dans une dimension temporelle, traduit quant à elle une prise en compte de la complexité de la ville, ce qui montre que les projets capitalisent sur les débats portés par les sciences de la ville depuis les années 1960 et la critique de l'urbanisme moderne⁴.

Les projets étudiés sont donc des projets d'aménagement urbains contemporains relativement classiques, lesquels ne font pas de la végétalisation de la ville un enjeu à part entière.

Les particularités de l'approche paysagère d'un aménagement urbain

Les projets étudiés s'inscrivent dans le succès de l'approche paysagère du projet urbain. Les paysagistes sont largement impliqués dans la conduite opérationnelle des projets puisqu'ils en sont mandataires (Bordeaux et Lyon) ou co-mandataires (Angers).

La distinction du projet urbain paysager par rapport au projet urbain classique (urbano-architectural) s'est affirmée à partir des années 1960-70⁵. Plusieurs facteurs ont concouru à cela. D'une part, une critique de l'urbanisme moderne qui se fait jour, pose alors un certain nombre de questions quant à l'urbanisme de programme et aux méthodes du projet architectural. D'autre part, l'aménagement urbain est à la recherche de solutions face aux nouvelles échelles de la ville diffuse et face à la nouvelle donne du périurbain qui dépasse l'opposition entre urbain et rural (Marot, 1995).

Dès lors, le concept de « paysage urbain » et la posture spécifique des paysagistes dans la conception urbaine vont apparaître comme une voie permettant de renouveler l'intervention urbaine (Ascher, 1995⁶, Donadieu, 2000, Rebois, 1999, Pousin, 2000). Sébastien Marot (1995) et Ariella Masboungi (2002) parlent respectivement de « l'alternative du paysage » et de « penser la ville par le paysage ». Cette nouvelle façon d'envisager l'aménagement de la ville s'incarne notamment dans l'outil et la théorie du projet de paysage (Donadieu, 2000, Delbaere, 2011, Léger-Smith, 2014). Cet urbanisme paysager se caractérise principalement par un renversement de la façon de voir l'aménagement urbain, en partant d'abord du site et non du programme. L'attention accordée au site et à l'ensemble de ses singularités, conduit à une vision pluridisciplinaire et systémique de l'espace à aménager. Cette vision s'avère propice à faire synthèse et à articuler différents enjeux sociaux, économiques, environnementaux, culturels (esthétique, symbolique). L'urbanisme paysager se démarque aussi par un rapport particulier au temps et à l'espace. L'intervention paysagiste développe une capacité à articuler des enjeux à différentes échelles spatiales, reliant ainsi les enjeux territoriaux larges aux enjeux locaux (espace vécu, sensible). De même, cet urbanisme a la faculté de se projeter dans des temps longs. L'espace à aménager est considéré dans son

⁴ La critique de l'urbanisme moderne a été initiée dans les années 1960-70, avec des auteurs tels que Lewis Mumford (1960), Jane Jacobs (1961), etc.

⁵ L'intervention des paysagistes dans le domaine de l'urbanisme n'est pas nouvelle et remonte au XIX^{ème} siècle (cf. chapitre introductif).

⁶ François Ascher (1995, p. 239) écrit : « On assiste, en France notamment, au retour du paysage comme principal ordonnateur de la ville. [...] De fait, alors que les références à une ville idéale ont perdu de leur force et que les postulats idéologiques qui fournissaient des modèles sont en crise, les paysagistes apparaissent parfois comme les seuls à avoir les principes suffisamment généraux pour fournir de grandes orientations structurantes ».

histoire mais il est aussi envisagé comme un espace qui continuera à évoluer *a posteriori* de l'intervention.

Cette approche paysagère de l'aménagement urbain si elle se distingue de l'approche urbano-architecturale classique de l'urbanisme ne doit pas pour autant lui être complètement opposée. Dans nos projets étudiés, nous soulignons ainsi que les deux approches se côtoient de façon complémentaire. Cette pluralité des approches pour faire la ville se reflète notamment dans la pluridisciplinarité des trois équipes de conception.

2.2 L'apport du végétal comme un référent théorique et pratique de l'urbanisme paysager

Si l'urbanisme paysager ne peut pas être confondu avec l'idée d'une végétalisation, en revanche il ne peut pas non plus être détaché de la notion de végétal. En effet, l'approche paysagère de l'aménagement urbain est marquée par un certain nombre de valeurs qui sont directement liées au végétal et au vivant. Le végétal, au-delà de sa matérialité, serait une ressource théorique et pratique pour penser et construire la ville. Ce lien entre la conception végétale et la conception urbaine est porté en grande partie par des paysagistes.

Le végétal comme référent théorique de l'urbanisme paysager

On retrouve dans les documents de conception de nombreuses analogies et métaphores liées au végétal et au vivant : « La vacuité stérile générée par la disparition du port, peut demain, devenir féconde parce qu'elle sera jardinée » (Corajoud, 1999, p. 6). Dans le projet lyonnais, on lit : « un lieu de vie à réinvestir, à fertiliser » (In Situ, 2003^b, p. 7). Ces références au végétal et au vivant permettent de penser des valeurs importantes du projet d'aménagement paysager telles que la gestion du temps, ou la gestion de l'imprévu, de l'aléatoire. Le végétal offre de fait des ouvertures nombreuses sur des valeurs liées au temps. La vie et la mort du végétal, ses variations saisonnières, son aspect fragile et transitoire renvoient au caractère évolutif. A l'inverse, sa fixité, la solidité des végétaux ligneux, le temps nécessaire à leur croissance ou le temps de vie long de certaines espèces renvoient au contraire au temps long, à la permanence, aux héritages. Le végétal ouvre aussi sur des valeurs liées à l'aléatoire, à la gestion de l'imprévu. Cette caractéristique est attachée à l'autonomie liée au vivant et à l'imprévu auquel est soumis le végétal dans l'espace ouvert. Mais bien plus qu'une analogie, une métaphore, le végétal apparaît comme un modèle de compréhension de phénomènes et des dynamiques urbaines. Autrement dit, le végétal et le vivant, sont des référents sur lesquels se basent les principes et les concepts liés à l'urbanisme paysager pour penser la ville. Pour souligner cet apport qui différencie l'appréhension de la construction urbaine entre l'approche paysagère et l'approche architecturale, Sanda Lenzholzer (2008) associe le caractère paysager au caractère « grown » par rapport au caractère « built »⁷.

Ce référencement au vivant pris comme cadre logique pour penser la ville s'inscrit plus largement dans une certaine tradition des sciences de la ville. En effet, dès le début du XX^{ème} siècle, une partie des sciences sociales s'est tournée vers des notions des sciences de la vie pour penser la ville (Patrick Geddes (qui était biologiste de formation), Marcel Poëte, etc.), allant jusqu'à penser la ville comme un organisme vivant. Le vivant comme référent de la pensée urbaine s'est aussi développé dans le courant de l'écologie urbaine qui s'est elle-même inspirée dès les années 1920 des notions et des méthodes de l'écologie végétale, alors naissante, pour étudier la ville (Blanc, 1998).

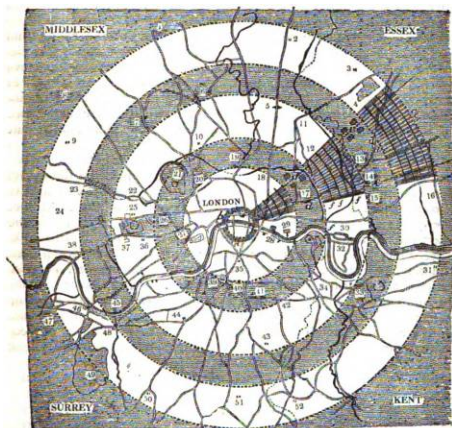
⁷ Dans cette expression de « built », on trouve une référence claire aux architectes qui travaillent sur des « objets ».

Mais l'urbanisme paysager se différencie ici dans ce qu'il est spécifiquement lié au végétal et en cela, il est intimement attaché aux paysagistes et à leur culture agrico-hortico-paysagère. Ces réflexions sur la dimension temporelle et évolutive des aménagements urbains ne sont pas propres aux paysagistes. D'autres aménageurs, architectes et urbanistes ont également formulé des raisonnements similaires⁸. Cependant, le fait que les trois projets posent de façon aussi systématique ces mêmes positionnements nous amène à penser que ceux-ci s'appuient sur des principes communs. L'approche originale de l'urbanisme paysager est née de la sensibilité particulière des paysagistes à la ville. Leur point de vue spécifique sur la compréhension et la façon de concevoir la ville s'appuie sur des valeurs et une culture qui se sont elles-mêmes formées en partie d'après leur regard, leurs connaissances sur les plantes et le vivant. En tant qu'observateurs des phénomènes vivants, les paysagistes ont eu accès à une ressource conceptuelle particulièrement riche. Pour ne retenir que les figures les plus connues, on pensera notamment à John Claudius Loudon (Figure 101), Frederick Law Olmsted, Jean - Claude Nicolas Forestier (XIX^{ème} siècle et début du XX^{ème} siècle) et plus récemment à Michel Corajoud, Gilles Clément ou Ian McHarg qui ont suivi des formations agricoles, horticoles et paysagères et ont par ailleurs formulé des écrits⁹ sur la construction de la ville. La démarche du paysagiste Gilles Clément illustre particulièrement bien cette capacité à élaborer des réflexions qui dépassent le strict cadre du jardin en partant du vivant, du végétal,. Les concepts qu'il a élaborés, de « jardin en mouvement » et surtout de « jardin planétaire »¹⁰ qui portent des réflexions à la fois sur l'intervention des aménageurs jardiniers et paysagistes par rapport à des considérations écologiques et de développement durable, peuvent ainsi être directement reliés à l'aménagement et aux observations qu'il a effectué dans son jardin expérimental *La Vallée* situé dans la Creuse.

⁸ François Seigneur (2001) ou Antoine Grumbach (1998) par exemples ont formulé des réflexions similaires, notamment avec les concepts de « d'œuvre ouverte » ou de « ville sédimentaire » qui soulignent tous deux l'importance laissée à la temporalité.

⁹ On se référera aux textes publiés dans Le Dantec Jean-Pierre, 1996, *Jardins et Paysages : textes critiques de l'Antiquité à nos jours*, Larousse mais aussi on notera également les publications de John Claudius Loudon dans la revue qu'il éditait : *The Gardener's Magazine* (à partir de 1826). Pour I. McHarg et M. Corajoud nous nous référerons à deux publications : McHarg Ian, *Design with Nature*, 1969, Natural History Press et Corajoud Michel, 2010, *Le paysage, c'est l'endroit où le ciel et la terre se touchent*, Actes Sud.

¹⁰ Le concept du « jardin en mouvement » porte une réflexion sur l'intervention du jardinier et de son action sur les processus écologiques. Le concept de « jardin planétaire » approfondit les conséquences de ce premier concept à une échelle bien plus vaste, portant ainsi une réflexion sur le développement durable. Pour plus de précisions, on se référera aux ouvrages de Gilles Clément : *Le jardin en mouvement* (1990) et *Manifeste pour le Tiers-paysage* (2004).



- | | | |
|---|------------------------------|---------------------------|
| 1. Finchley Common; in the zone of country. | 17. Bethnal Green; country. | 35. Walworth; town. |
| 2. Tottenham; in the zone of town. | 18. Hoxton; town. | 36. Brompton; town. |
| 3. Walthamstow; town. | 19. Islington; country. | 37. Kensington; town. |
| 4. Forrest House; town. | 20. Somers Town; country. | 38. Hammersmith; town. |
| 5. Stoke Newington; town. | 21. Regent's Park; country. | 39. Lambeth; country. |
| 6. Highgate; country. | 22. Paddington; town. | 40. Kennington; country. |
| 7. Hampstead; country. | 23. Paddington canal; town. | 41. Camberwell; country. |
| 8. Kingsbury; country. | 24. Six Elms; town. | 42. Peckham; town. |
| 9. Wilsdon; town. | 25. Raywater; town. | 43. Dulwich; town. |
| 10. Kentish Town; town. | 26. Hyde Park; country. | 44. Clapham; town. |
| 11. Clapton; town. | 27. Green Park; country. | 45. Fulham; country. |
| 12. Hommerton; town. | 28. Southwark; town. | 46. Putney; town. |
| 13. Stratford; country. | 29. London Docks; town.* | 47. Reckhampton; country. |
| 14. West Ham; country. | 30. West India Docks; town. | 48. Wandsworth; town. |
| 15. West Ham Abbey; country. | 31. Woolwich; town. | 49. Wimbledon Park; town. |
| 16. East Ham; town. | 32. Isle of Dogs; town. | 50. Tooting; town. |
| | 33. Greenwich Park; country. | 51. Norwood; town. |
| | 34. Deptford; town. | 52. Sydenham; town. |

Schéma théorique illustrant un essai d'urbanisme¹¹ sur le rôle et la spatialisation des espaces végétalisés (exemple de Londres)

THE GARDENER'S MAGAZINE,



CONDUCTED
By J. C. LOUDON, F.L.S. H.S. &c.

AUTHOR OF THE ENCYCLOPEDIA OF GARDENING AND OF AGRICULTURE, AND
EDITOR OF THE ENCYCLOPEDIA OF PLANTS.

LONDON:

PRINTED FOR
LONGMAN, REES, ORME, BROWN, AND GREEN,
PATERNOSTER-BOW,
1829.

Frontispice du magazine *The Gardener's Magazine* reprenant des représentations du jardinier (arrosoir, bêche, plante exotique avec un ananas, etc.)

Figure 129 : Un essai d'urbanisme publié dans une revue de jardinage : un exemple qui témoigne du lien entre une culture du végétal et la capacité à formuler une réflexion sur la ville chez les acteurs de la conception végétale (Illustrations : Loudon, 1829)

Le végétal comme référent pratique de l'urbanisme paysager

Les documents de conception étudiés insistent sur une temporalité nécessaire à la réalisation des projets. Dans le projet bordelais on lit : « La reconquête des quais Rive Gauche prendra, nécessairement, des années tant pour des questions budgétaires que pour des raisons plus profondes, qui tiennent au fait que la vie, l'animation de la ville ne se décrètent pas... les pratiques ne s'installent que dans le temps, les vrais besoins n'émergeront qu'avec le temps. » (Corajoud, 1999, p. 7). Par ailleurs, les documents de conception insistent sur le fait que les représentations graphiques qu'ils ont fournies ne doivent pas être lues comme un état fini. Dans le projet angevin, on lit : « ce grand projet urbain et paysager s'inscrit dans la durée. Il ne peut certainement pas être vu comme un plan masse achevé, ni statique comme celui d'une construction, ni immuable comme une œuvre d'auteur » (Grether-Phytolab, 2011 p. 15). On note des propos similaires dans les projets lyonnais et bordelais : « il ne s'agit pas d'établir un plan masse, mais plutôt une stratégie de transformation pour les prochaines années. » (In Situ, 2003^a, p. 17). Les documents de conception rappellent ainsi la dimension encore « vivante », non finie des projets et affirment de cette façon la spécificité du mode d'intervention de l'urbanisme paysager basée sur l'importance de la temporalité et la conscience d'une dynamique processuelle. Les projets prennent ici une certaine distance par rapport à des aspects du projet d'aménagement urbain, qui rappellent encore par maints aspects (représentations visuelles, etc.) l'approche du projet d'architecture, souvent associée à la procédure de concours d'aménagement, qui amène à anticiper un état achevé du projet. Nous relierons ces réflexions sur la pratique aménagiste au savoir-faire jardinier et horticole des paysagistes qui interviennent dans les projets étudiés. Ce lien a été relevé par des scientifiques et il est aussi revendiqué par certains praticiens :

¹¹ "Hints for Breathing Places for the Metropolis, and for Country Towns and villages, on fixed Principles"

« La végétation ne se décrète pas plus que la ville, il lui faut du temps et des conditions favorables pour que progressivement, elle prenne sa place et assure les fonctions qui lui sont assignées. » (Ascher, 1995, p. 239)

« Dans les grands projets, le paysagiste est sans doute le mieux préparé pour agir sur la longue durée. Nous savons quand nous plantons un arbre qu'il va pousser lentement. La difficulté et l'intérêt de ce métier sont justement de savoir exploiter cette « lenteur obligée ». Je pense en effet que notre connaissance des rythmes naturels nous aide à comprendre comment la ville se transforme en permanence à la manière d'un organisme vivant. » (Desvigne, 2010)

Ainsi, après un référencement sur les aspects conceptuels du projet d'aménagement urbain, le végétal s'avère également être une référence particulièrement intéressante pour les aspects pratiques de l'aménagement paysager. A travers le savoir-faire jardinier et paysager il offre un pan opératoire qui s'ouvre sur des méthodes, des modes d'action. L'urbanisme paysager a pu transférer un certain nombre de méthodes, de principes du savoir faire horticole et jardinier. La compréhension de l'espace-temps spécifique au végétal donne des aptitudes pour travailler sur des pas de temps long. Par transfert, l'habitude de travail avec un matériau vivant laisse entrevoir de nouvelles façons d'intervenir sur la ville. Il s'agit par exemple d'encadrer, d'orienter, d'initier plutôt que de façonner, de fabriquer, etc. « L'habileté à travailler dans le non-fini en tenant compte des exigences de l'instant présent et en disposant les fondements qui amèneront progressivement le projet à sa maturité » (Stephulesco, 1993, p. 264) ouvre une perspective différente sur l'intervention d'aménagement. Le cadre des opérations d'aménagement est alors plus ouvert, plus complexe. De la même façon que Gilles Clément (2012) revendique un « partage de la signature » dans ses aménagements de jardins, on relève par exemple que Michel Corajoud insiste sur le fait que les aménagements qu'ils proposent « n'empêchent rien (préservant l'avenir) et au contraire favorisent les initiatives les plus diverses » (Corajoud, 1999, p. 7). Dans un cas le jardinier revendique que le résultat final dépendra aussi d'un certain nombre de facteurs naturels qui lui échappent, dans l'autre cas, Michel Corajoud souligne que le résultat final de son aménagement urbain dépendra aussi de la façon dont les citoyens vont se l'approprier et y mener leurs propres initiatives. Le référencement au savoir faire horticole amène ainsi à des modes d'intervention plus complexes, indirects.

Conclusion :

Ce chapitre nous a montré que le végétal entre aussi dans le projet d'aménagement paysager par les valeurs et les concepts qui lui sont associés.

Nous avons tout d'abord vu que le caractère valorisant et rassembleur du végétal dans nos sociétés était exploité afin de valoriser les berges et le projet d'aménagement à des fins de mise en tourisme ou de marketing territorial mais aussi à des fins de légitimation politique.

Nous avons ensuite pu qualifier précisément le projet d'urbanisme paysager. Au delà de l'idée de végétalisation, c'est un projet d'urbanisme à part entière. Dans nos cas d'étude, l'aménagement des berges repose sur des enjeux relativement classiques de l'aménagement de la ville contemporaine. Toutefois, le projet urbain paysager se différencie du projet urbain classique (urbano-architectural), par une approche « par le paysage » de l'aménagement urbain. La pensée et les valeurs paysagères se caractérisent par une attention particulière portée au site en dialogue avec le programme. L'urbanisme paysager se démarque ainsi par une vision systémique de l'espace à aménager, qui est analysé sous un angle pluridisciplinaire, mais aussi par l'importance accordée à la temporalité et à l'articulation des différentes échelles spatiales.

Nous avons enfin montré que ces caractéristiques de l'urbanisme paysager sont intimement liées au végétal. Ce dernier constitue en effet un référent à la fois théorique et pratique de l'urbanisme paysager. La connaissance du végétal dans sa dimension vivante offre un cadre conceptuel pour penser la ville. Le végétal est ainsi un référencement qui a permis de penser des valeurs clés de l'aménagement paysager tel que l'évolutivité ou la temporalité. De même, le végétal, à travers les savoir faire jardiniers et horticoles a permis d'élaborer des modes d'action, des méthodes qui renouvellent l'intervention aménagiste. Les paysagistes, de par leur culture « agrico-hortico-paysagère » ont été les plus à même d'utiliser ce référencement au végétal. C'est pourquoi l'urbanisme paysager est étroitement associé à cette profession.

Conclusion partielle (II, A)

La place du végétal dans un projet d'aménagement urbain paysager

Le végétal, comme matériau et outil, permet d'élaborer une grande diversité de formes urbaines, ce qui permet d'apporter une réponse spatiale aux enjeux identifiés dans les programmes. Les formes végétales sont conçues à différentes échelles de l'aménagement, du choix des différentes espèces, à la composition de l'espace vécu et jusqu'à la composition de l'espace planifié. A l'échelle de la ville, nous identifions dans un premier cas les formes spécifiquement végétales (parcs et jardins) qui constituent un support direct de fonctions et d'usages. Dans un second cas, le végétal est intégré aux autres formes urbaines, bâti ou voies de communication. C'est alors un outil qui permet de délimiter, d'articuler, d'organiser, de structurer les réseaux de déplacements et les différentes fonctions. Il se démarque alors d'autres outils, d'autres répertoires d'aménagement (architecture, lumière) par sa plasticité, sa malléabilité. Le végétal permet notamment d'effectuer un travail plus spécifique de mise en lien ou de transitions. A une échelle plus fine, les formes végétales apportent un confort dans la pratique de l'espace.

Les formes végétales élaborées font appel à un savoir-faire important. Le recours au végétal pour l'aménagement urbain nécessite en effet de maîtriser un matériau exigeant, car vivant. Les aménageurs doivent ainsi disposer d'une maîtrise importante afin de développer une écriture spatiale lisible alors que le végétal constitue un matériau d'aménagement dont les contours sont par essence plutôt flous et instables dans le temps. L'aménagement végétal nécessite en outre une prise en compte des dimensions biologiques et écologiques. Il s'agit d'assurer la culture des plantes dans un environnement urbain dont les contraintes sont particulièrement difficiles et nombreuses : pollution, imperméabilisation des sols, etc. Suivant des préoccupations plus récentes, l'aménagement doit également prendre en compte les écosystèmes naturels dans lesquels ils s'incèrent. A de petites échelles, il s'agit d'intégrer les aménagements par rapport à des zonages de protection, ou aux continuités écologiques identifiées. A des échelles plus grandes, cela nécessite de réfléchir une palette végétale adaptée.

Les connaissances et les savoir-faire mobilisés relèvent essentiellement de la tradition jardinière et paysagère mais ils s'inscrivent aussi dans les disciplines et les spécialités de l'horticulture et de l'écologie. Les acteurs convoqués sont en premier lieu les paysagistes qui ont des connaissances et un savoir-faire transversal à la fois dans l'aménagement urbain et dans la gestion du vivant. Mais pour faire face à des attentes plus complexes et plus nombreuses, la mise en œuvre physique du végétal s'appuie de façon croissante sur des acteurs spécialisés tels que les écologues ou des techniciens spécialisés en génie écologique et en horticulture.

Le sens du végétal dans un projet d'aménagement urbain paysager

Que l'on parle « d'urbanisme végétal » ou « d'urbanisme paysager », le sens des projets étudiés reste l'aménagement urbain, la construction de la ville. Il ne s'agit pas d'une végétalisation « à tout prix » de la ville. En témoignent les enjeux de la construction urbaine abordés dans le projet et qui sont relativement classiques : les transports (développer une mobilité alternative à la voiture), l'économie (adapter la ville au développement des activités de service), etc.

De façon transversale aux différentes fonctions, le végétal apporte également aux aménagements un souci de confort dans la pratique de l'espace urbain et d'esthétique de la ville. Le végétal se démarque alors par une certaine subtilité, notamment par rapport à d'autres outils d'aménagement comme l'architecture ou la signalétique. Ses contours flous

permettent une ouverture sur des interprétations multiples. Le végétal permet notamment d'effectuer un travail plus spécifique de mise en valeur, de surlignage.

La notion « d'urbanisme paysager » à laquelle peuvent être rattachés les projets d'aménagement tient à une approche par le paysage de la construction urbaine qui se démarque et renouvelle l'approche classique (urbano-architecturale) de l'aménagement urbain. L'urbanisme paysager se caractérise en particulier par la mise en rapport du site et du programme. Il se démarque ainsi par une vision systémique de l'espace à aménager, qui est analysé sous un angle pluridisciplinaire, mais aussi par l'importance accordée à la temporalité et à l'articulation des différentes échelles spatiales. Cette approche de l'aménagement urbain est étroitement associée aux paysagistes.

Si ce n'est pas le sens prédominant dans les trois projets étudiés, nous avons également relevé que l'image et les représentations liées au végétal sont aussi utilisées pour leur dimension positive. Cela permet de valoriser le projet lui-même, mais aussi l'image de la ville. Cette dimension positive du végétal est également utilisée comme argument de légitimation du projet.

La place et le sens du végétal dans un projet d'aménagement urbain paysager

L'étude conjointe de la place et du sens a révélé que s'il est possible de distinguer deux approches de l'urbanisme paysager, d'une part une dimension des sciences et techniques horticoles et d'autre part une approche de l'aménagement urbain « par le paysage », celles-ci sont largement connectées, articulées (Figure 130). En d'autres termes, il existe une relation forte entre l'utilisation du végétal dans l'aménagement physique de l'espace et l'approche « par le paysage » de l'urbanisme. Ainsi, la réflexion sur le choix des végétaux ne peut pas être uniquement projetée dans une dimension horticole, technique et scientifique mais elle fait partie intégrante de la conception urbaine. Les végétaux participent en effet à l'échelle humaine au fonctionnement de l'espace, entre autre, par des aspects de confort ou d'esthétique. De façon symétrique, l'urbanisme paysager - dans ce qu'il se réfère à la conception urbaine - ne peut pas complètement détaché de la matérialité du végétal. En effet, une partie de l'originalité de l'urbanisme paysager est liée à des valeurs directement issues de sa matérialité. Le végétal dans sa réalité concrète, vivante est le moteur d'inspiration de valeurs, de modes de penser qui caractérisent l'urbanisme paysager : l'importance accordée à la temporalité et à une vision dynamique, la place laissée à l'imprévu, etc. Le végétal dans sa dimension vivante est un référent théorique de l'urbanisme paysager, en lui fournissant des modèles de compréhension, un cadre logique pour penser la ville. Le végétal en est également un référent pratique, via son pan opératoire horticole et jardinier. Il est une ressource pour construire des méthodes pour mettre au point des modes d'action différents d'aménagement de la ville.

Le végétal entre par conséquent à deux niveaux différents dans la construction urbaine. A la fois dans sa réalité biophysique, comme outil et matériau pour donner forme à la ville, et à la fois par ses valeurs associées à un modèle du vivant qui permettent de penser la ville et sa construction. Ces deux aspects sont complémentaires, à l'image de la conception et de la réalisation, mais ils sont également souvent indémêlables. Parmi l'ensemble des acteurs au sein des équipes de conception, les paysagistes jouent un rôle particulier pour articuler cette place et ce sens du végétal dans la ville possédant à la fois les compétences sur la gestion du vivant et sur la conception de la ville.

Cette articulation essentielle entre ces deux approches de l'urbanisme paysager est pourtant parfois fragile. Plusieurs facteurs peuvent être avancés. Notre première conjecture est que des attentes plus nombreuses et plus complexes poussent chacun des membres des équipes de conception à approfondir son domaine de compétence. Les paysagistes tendent à se recentrer sur des phases plus amont de la conception tandis que des acteurs en ingénierie écologique ou

des écologues investissent la conception végétale à l'échelle de la plante. Cette spécialisation des acteurs se fait au risque de la perte d'une vision globale de la conception végétale. Notre seconde conjecture est que le cadre réglementaire des procédures d'aménagement et notamment la loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée (loi MOP) tend à couper les liens entre la réflexion sur le fonctionnement urbain et, l'aménagement physique avec le végétal, en cloisonnant les phases de « conception » et de « réalisation ».

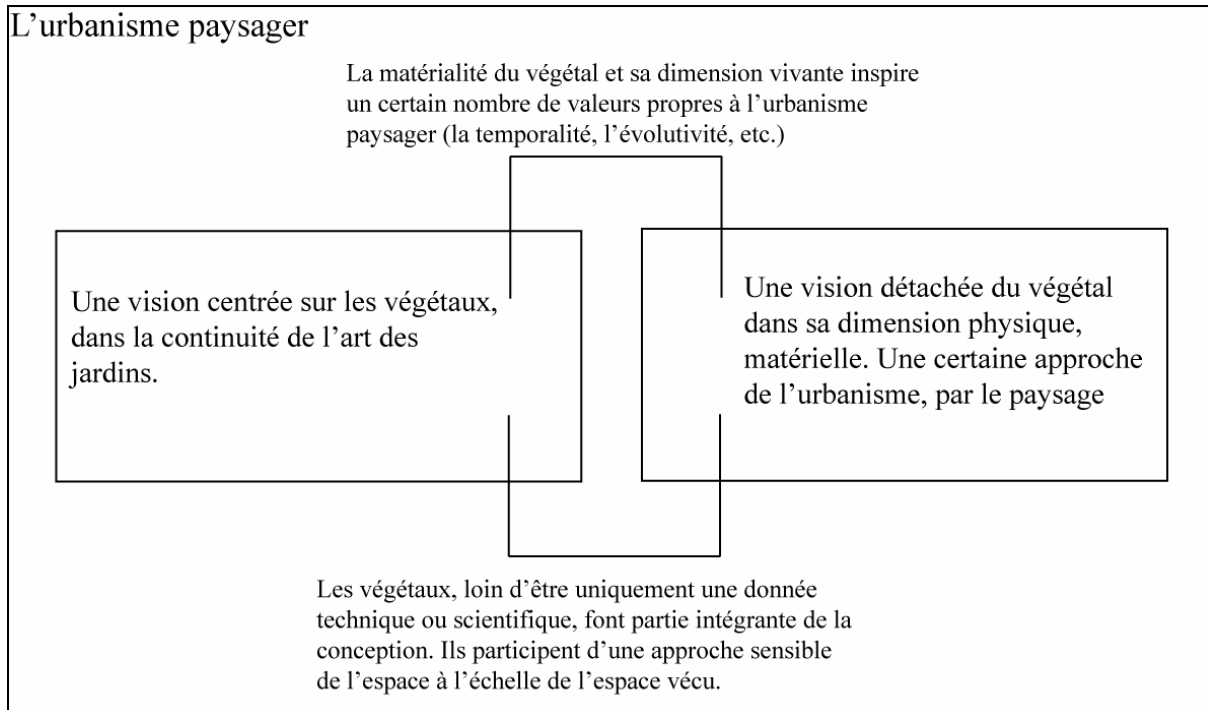


Figure 130 : L'urbanisme paysager, deux approches distinctes mais agrafées, articulées (Schéma : Bodénan, 2015)

Partie II : La place et le sens du végétal à l'échelle d'un projet d'aménagement urbain paysager

B/ Le végétal en ville comme l'expression d'un certain rapport à la nature

CHAPITRE 9 : La recherche d'une « vraie nature »

A travers l'aménagement des berges apparaît clairement (mais à des degrés différents entre Bordeaux, Lyon et Angers) l'objectif de retisser un lien avec une « vraie nature » (Micoud, 1997). L'ambition est de donner la possibilité aux citoyens d'avoir un rapport à la nature le plus direct possible. Cette affirmation se placerait en rupture avec la tradition jardinière et paysagère, que nous avons présenté aux chapitres 3 et 4. Ce chapitre va nous permettre de mieux comprendre et de décrypter cette approche.

Dans un premier temps, nous constaterons et interrogerons le décalage qui existe entre l'ambition écologique exprimée dans le discours et la réalité de l'aménagement. Dans un second temps, nous nous interrogerons sur la cohérence et la validité de cette nouvelle approche, pour un lien plus étroit entre ville et nature.

1. Une « vraie nature » entre discours et réalité

Les documents de conception des projets angevin et lyonnais développent la notion d'une « vraie nature », c'est-à-dire que les aménagements réalisés ambitionnent de donner une place importante à la réalité biophysique du site. Mais concrètement les formes des projets semblent sur un certain nombre de points en décalage par rapport à cette idée. L'un des intitulés du projet angevin illustre cette situation particulièrement ambiguë : « Régulation et renaturation » (Grether-Phytolab, 2011).

1.1 Une logique de « renaturation » qui pose question

Des enjeux écologiques ambitieux sont énoncés, mais ceux-ci se perdent lors de la formalisation de l'aménagement. L'aménagement n'intègre presque aucun enjeu contraignant lié à l'hydrosystème. Comme le soulignait déjà Sophie Bonin (2007), les projets de réaménagement de berge se démarquent ainsi des projets de restauration écologique en milieu rural, qui eux prennent des engagements plus forts comme le démantèlement d'ouvrages sur les cours d'eau par exemple (Barrault, 2011).

L'ambition d'un aménagement au plus près d'une « vraie nature »

Les documents de conception, principalement les projets de Lyon et d'Angers, se placent résolument en rupture avec l'aménagement classique lié au jardin et au paysage qui assumait, jusque là, l'aménagement de la nature à des fins anthropiques. Les projets annoncent mettre au cœur du projet la réalité biophysique telle qu'elle est, une « vraie nature » (Micoud, 1997). Il s'agit « véritablement [de] faire rentrer la nature dans la ville » (ibid).¹ Pour donner forme à cette « vraie nature », les projets s'appuient sur des concepts scientifiques de « biodiversité » ou de « continuité écologique ». L'intervention d'aménagement n'est alors plus tout à fait assumée dans un objectif anthropique. L'entreprise Biotech qui intervient à Lyon entretient cette ambiguïté sur sa page Internet : « travailler avec et pour la nature ». Cette évolution est également sensible dans le glissement sémantique à Angers, où l'aménagement est requalifié en « renaturation ». L'annonce de cette « vraie nature » peut apparaître comme l'un des

¹Nous soulignons ici la proximité de cette approche avec les concepts développés dans l'approche cognitive de l'esthétique environnementale qui a pour chef de file Allen Carlson. La thèse développée se construit sur une critique de la représentation de la nature (caractéristique de la tradition jardinière, on parle aussi d'esthétique pittoresque (Kuitche, 2014)) à laquelle on reproche de se baser sur des représentations artistiques de la peinture de paysage, qui donneraient une vision anthropique de la nature. A l'inverse, cette approche prône une appréciation esthétique plus objective qui s'appuierait sur une connaissance des processus naturels dynamiques et complexes (Brandy, 2003 dans Blanc Lolive, 2009, Fel, 2009, Kuitche, 2014).

enjeux principaux du projet, et ça n'est que dans un second temps, que cette « vraie nature » pourra alors profiter aux citoyens².

Paradoxalement, une « nature » qui reste sous contrôle et dont certains aspects sont écartés

Il est surprenant de constater qu'un certain nombre d'éléments qui font directement référence à la dynamique fluviale - crues, embâcles, dépôts de sédiments, érosion des berges - qui seraient attendus dans le cadre d'un projet de renaturation - sont quasiment absents ou restent très discrets dans les documents de conception. Par exemple, les projets lyonnais et angevin, pourtant tous deux situés en zone inondable, n'illustrent jamais les projets en période de crue (Figure 131), période où une large partie de l'espace des berges n'est pas praticable. Quant aux embâcles et autres dépôts de sédiments, même s'ils sont mentionnés, ils ne trouvent pas non plus leur place dans le projet. Cela présage qu'ils seront rapidement évacués lorsqu'ils apparaîtront après une crue, comme cela est actuellement le cas à Angers (Figure 132). Nous noterons également que d'autres éléments ne sont pas évoqués. A Lyon, il n'est pas fait mention de la volonté de retrouver les bancs de galets ou de graviers qui émergeaient autrefois dans le lit du fleuve (Figure 133). On pourrait faire cette même remarque à Angers, où en période d'étiage il était autrefois possible de percevoir le lit rocheux ou vaseux de la rivière. Pourtant, comme le rappelait Jacques Béthemont et Jean Pelletier (1990) à Lyon, l'apparition de ces bancs constituait un des éléments les plus remarquables des changements saisonniers du fleuve. A contrario, on remarque que les éléments de nature réellement présentés sont ceux qui sont largement maîtrisés, et notamment la végétation des « parcs et jardins » (Figure 131).

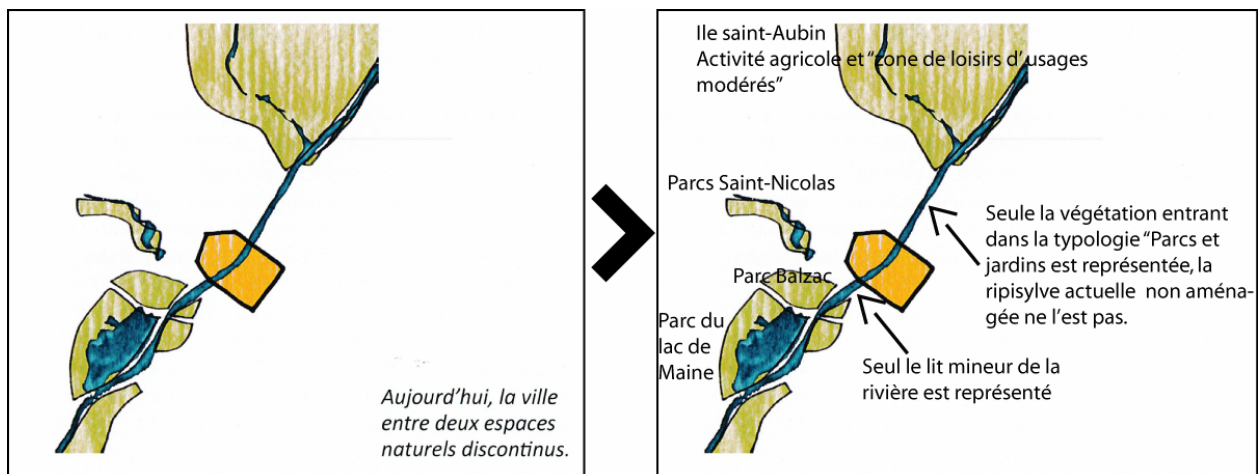


Figure 131 : Une nature sélectionnée, des « espaces naturels » où l'on ne retrouve pas tous les éléments de nature du site (Schéma : Grether-Phytolab, 2011)

² André Micoud (1997) écrit : « [...] en fin finale, les végétaux et les arbres puissent alors donner toute la mesure de leur bienfaisance à ceux qui auront su les respecter [...] » (p. 27).



Figure 132 : Des efforts importants déployés pour « nettoyer » un dépôt de limon après la décrue de la Maine. (Photographies : Bodéan, 2012)



Figure 133 : Bancs de graviers émergeant autrefois dans le lit du Rhône et désormais masqués par le relèvement du niveau d'eau du au barrage de Pierre Bénite³. (Carte postale : éditions CIM, vers 1970)

³ Le barrage situé en aval de Lyon a été mis en service en 1966. Il a une triple vocation : l'irrigation, la navigation et la production électrique. Le barrage relève le plan d'eau du Rhône et de la Saône, sans toutefois avoir d'impact sur les grandes crues (Bravard, 2004).

Au-delà des concepts, une logique écologique qui semble parfois fragile

Sans entrer dans une réflexion spécialisée, on comprend que l'écosystème des berges est complexe car il résulte à la fois d'une influence fluviale (la continuité de l'écosystème fluvial à travers la ville, la qualité de l'eau) et d'une influence urbaine (températures plus élevées, etc.). Comme nous l'avons vu précédemment, les projets mettant en avant des concepts écologiques, ils pourraient laisser supposer une réelle réflexion sur l'écosystème des berges. Or, cette réflexion n'est pas nécessairement développée. Quelques exemples nous interrogent particulièrement.

A Lyon, le projet met l'accent sur le choix « d'une végétation ripicole » (In Situ, 2003^b, p. 9) en lien avec la présence du fleuve. Pourtant cette végétation n'est pas nécessairement adaptée aux données réelles du terrain et en particulier aux propriétés du sol. En effet, par son passé portuaire, la berge a été largement remaniée et notamment compactée. Le projet relève ainsi que « d'après les sondages, [qu'] il n'y a pas de remonté capillaire à escompter dans le substratum [des quais] » (In Situ, 2003 notice technique, p. 1). Par conséquent et sans présumer du choix qui doit être fait, on peut se demander si une logique strictement écologique n'aurait pas privilégié une meilleure adéquation entre flore et sol. Car, nous le verrons, passer outre ces données du terrain impliquera une logique technique, et en l'occurrence, de l'irrigation. A Angers, un autre exemple est également particulièrement révélateur à cet égard. Il est envisagé de recréer deux îles sur la Maine (Figure 134). La construction de ces îles est justifiée par des arguments écologiques : « création d'un bras 'annexe de Maine' [...] permettant d'enrichir la qualité du milieu : augmentation du linéaire de berges, zones de reproduction des poissons, zone de croissance, zone d'alimentation, etc. » (Grether-Phytolab, 2011, p. 59). Cependant, ne serait-il pas plus cohérent d'un point de vue écologique de penser de tels enjeux à l'échelle du bassin versant ? Dès lors, on peine à croire qu'une augmentation du linéaire de berge, même de quelques centaines de mètres, ait réellement un impact significatif. Nous noterons par ailleurs qu'il n'y a jamais eu d'île à cet endroit précis sur la Maine (d'après les plans étudiés dans la partie I). Comment alors justifier cet emplacement précis ? Pourquoi le projet ne se réfère-t-il pas à des études, des diagnostics préalables faits sur le terrain ?

A l'inverse, si l'on se place dans cette logique de fonctionnement des écosystèmes, pourquoi continuer d'évacuer des dépôts d'alluvions, les dépôts de branchages liés aux crues qui sont pourtant susceptibles d'être des supports de vie, pour des insectes, une végétation herbacée ?



Figure 134 : La recréation d'îles sur la Saône : véritablement une logique écologique ?
(Esquisse : Grether-Phytolab, 2011)

1.2 Une logique de renaturation subordonnée à des enjeux non clairement énoncés

Le décalage entre le discours mettant en avant le principe d'une renaturation et la réalité de l'aménagement s'explique par une subordination des enjeux écologiques à des enjeux tels que la maîtrise de l'eau ou des enjeux urbains de sécurité, d'image et de confort. Ceux-ci ne sont pourtant pas toujours clairement énoncés.

Des enjeux liés à la maîtrise de l'eau non négociables

Cette ambition de renaturation se heurte à des enjeux importants liés au contrôle du fleuve. Cette hiérarchie des enjeux se matérialise de façon assez précise à Lyon. Suivant les enjeux écologiques, le projet annonce : « Cette berge actuellement très minérale, fait l'objet d'un travail de renaturation conséquente : quelques épis de gabions surmontés de pontons en bois accueillent les pêcheurs. Des cordons d'enrochement permettent de dévier légèrement les courants et de piéger les matériaux fins transportés par le fleuve » (In Situ, 2003^b, p. 27). Pourtant, sur le terrain, il est difficile de retrouver ces épis tant ils sont modestes (Figure 135). Ils ne se déploient dans le lit du Rhône que de 3 m au plus, là où le fleuve fait près de 300m de large. Il ne s'agit pas de déflecteurs ayant pour but de retrouver un lit sinueux comme on a pu le voir sur d'autres projets, mais ces épis prennent essentiellement la forme d'un parement végétal des anciens quais. Avec cet exemple, on voit en effet que si l'on prolonge la réflexion sur les hydrosystèmes, l'idée de révéler ces éléments de nature nécessiterait d'aborder et de questionner - de renégocier ? - la présence des aménagements et des ouvrages construits sur le cours d'eau⁴. Or, nous constatons que cette hypothèse n'est pas envisagée. Il n'est pas question de remettre en cause des équipements qui engagent des acquis et des enjeux très importants en termes de sécurité (protection contre les crues, stabilité des ouvrages

⁴ Nous avons vu dans le chapitre 6 que les berges sur les trois sites avaient fait l'objet de nombreux aménagements : édification de quais, rectification et simplification du linéaire de berge, construction d'un seuil à Angers et d'un barrage à Lyon (Barrage de Pierre Bénite), dont les objectifs sont de réguler les inondations, de faciliter la navigation et de produire de l'électricité.

(déchaussement de pont), protection contre l'érosion des berges) et en termes d'attentes économiques (navigation liée au tourisme fluvial)

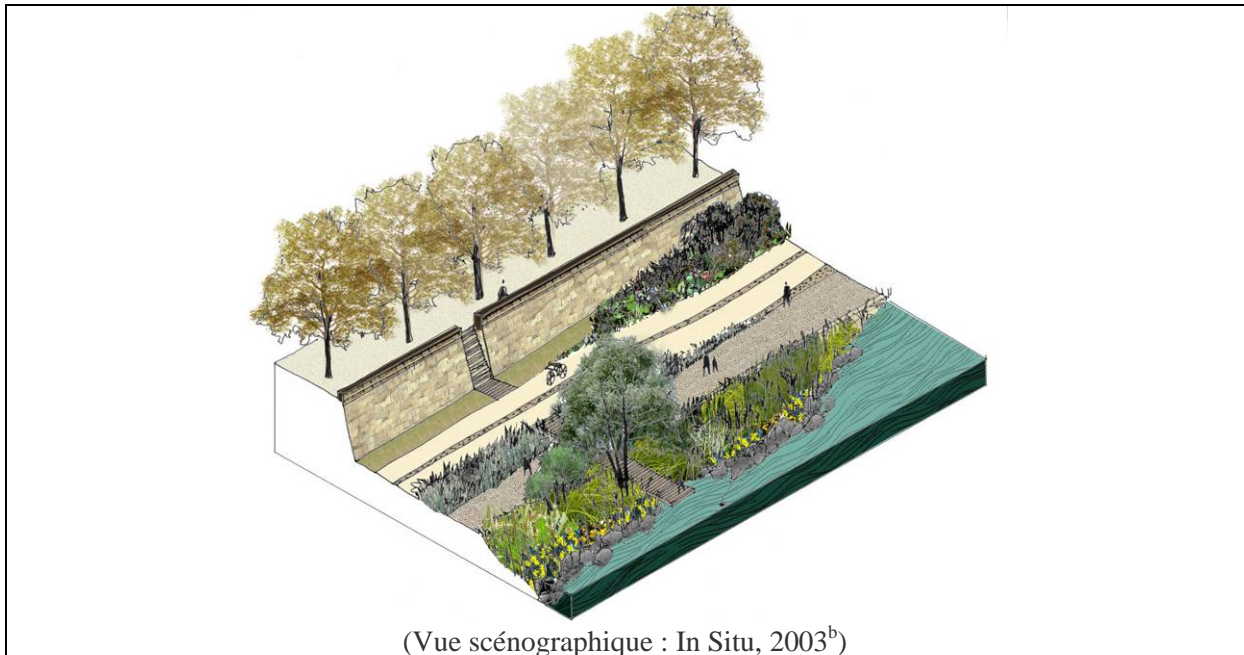


Figure 135 : A Lyon, des épis modestes qui contrastent avec la « renaturation conséquente » annoncée. (Photographies : Bodénan, 2013)

Des enjeux urbains de sécurité, d'image et de confort qui prévalent sur les enjeux écologiques

L'ambition de donner plus de place aux éléments biophysiques du site se confronte à des enjeux de développement de l'espace urbain. D'un côté, les enjeux de renaturation supposent de conserver un lieu peu aménagé, avec des formes végétales spontanées, éventuellement de conserver les dépôts liés aux crues. D'un autre côté, les enjeux urbains amènent à aménager les berges afin de sécuriser le site ou de donner une image valorisante de la ville et de son cadre de vie. Il s'agit aussi de développer l'offre de services, et d'apporter un maximum de confort dans la pratique de cet espace des berges. L'étude sociologique menée sur les berges de Lyon avant l'aménagement notait cette dimension clivante, parlant d'un « rapport à la nature [...] [qui] suscite stimulation et plaisir chez les uns, inquiétude et angoisse chez les autres. » (Trajectoire-Réflex, 1997, p. 68) d'où un certain « caractère électif du lieu » (ibid).

De fait, les aménagements proposés dans les documents de conception montrent que les enjeux urbains de sécurité, d'image et de confort ont prévalu sur les enjeux écologiques. Suivant ce choix, l'aménagement des berges a alors pris soin d'éviter les formes qui renvoyaient les berges à un espace de friche, un espace qui pouvait apparaître comme négligé, inconfortable, non identifié, un espace d'insécurité⁵.

1.3 Une recomposition des formes sous influence de représentations de la nature
A défaut d'être guidées par une logique connectée à la réalité des données du terrain, les formes de l'aménagement végétal vont être guidées par des représentations de la nature. Le débat sur la « vraie nature » est en grande partie reporté sur des formes, une esthétique. On en arrive ainsi à un certain formalisme écologique. On notera alors que ces représentations de la nature intègrent différents degrés de complexité. On trouve à la fois des représentations stéréotypées, de nature « verte » ou bleue, mais aussi des représentations plus sophistiquées.

Des représentations stéréotypées de nature

Les projets de Lyon et Angers ont partiellement tendance à simplifier la teneur de ce que serait la « nature en ville ». Lorsque les projets s'appliquent « à tisser ville et nature » (Grether-Phytolab, 2011, p. 22), nous pouvons remarquer que la dimension naturelle est ici réduite à la dimension végétale et à l'eau via le fleuve ou la rivière. Dans les documents de conception du projet lyonnais, on lit : « les berges constituent un sillon de nature [...] et accompagne le fleuve dans la ville » (In Situ, 2003^b, p. 7), ce qui laisserait penser qu'il n'y a pas de nature au-delà des bords du fleuves et de ces berges végétalisées. Les projets s'ouvrent assez peu sur la variété des éléments de nature en ville tels que : les intempéries, les odeurs, le sous-sol, les ambiances sonores, la lumière, la topographie (espaces inondables), mais aussi le pollen, les moustiques, etc.

De plus, s'agissant de l'eau et du végétal, ces deux composantes sont elles-mêmes réduites à quelques formes. Exceptées quelques représentations dans le projet In Situ, le végétal est ainsi toujours représenté avec un feuillage vert printanier. De même, il est possible de noter que les plantes dégagent une certaine exubérance, il n'est pas possible d'identifier de plante malade ou sénescence (ce qui fait pourtant parti du cycle de vie d'une plante). Les plantes sont ainsi présentées dans un certain optimum. De même, les cours d'eau sont dans la grande majorité des cas, présentés dans les limites exactes de leur lit mineur. Les projets étudiés ne présentent pas d'image en perspective où les cours d'eau sont en crue ou en période d'étiage. A Angers et à Lyon, la variation des hauteurs d'eau intègre des pièces techniques, respectivement un relevé altimétrique et une coupe.

Les projets, en maintenant des stéréotypes de nature, se font ainsi les vecteurs⁶ d'une image à la fois symbolique et consensuelle de la nature.

Des représentations plus sophistiquées de nature

Si les formes de l'aménagement ne traduisent pas vraiment une logique écologique forte, en revanche elles matérialisent des représentations de nature sauvage. Nous en avons retenu deux exemples.

⁵ Par extension, on notera qu'il y a aussi ici un choix politique social qui se rapporte aux usages associés à ces lieux non aménagés, à la marge. Comme le souligne l'étude sociologique à Lyon, les pratiques marginales ne sont pas acceptées par tous.

⁶ Les concepteurs peuvent être des vecteurs inconscients de représentations dans le sens où elles font aussi parti de leur culture. Mais ils peuvent aussi en être conscients et les maintenir afin de les exploiter (cf. chapitre 8).

Précédemment, nous avons exprimé nos interrogations vis-à-vis de la logique écologique qui justifierait l'implantation d'une végétation ripicole sur les quais alors même que le sol n'y présente pas de caractéristiques adéquates. Aussi, cette volonté d' « éliminer les essences non ripicoles » (In Situ, 2003^b, p. 13) ne serait-elle pas plutôt motivée par des représentations de nature sauvage? Plutôt qu'une logique écologique, cette volonté marquerait alors plutôt le souhait de se tourner nettement vers le fleuve comme élément de nature et ainsi de dépasser le passé portuaire, industriel des berges auquel renvoie une végétation de friche, non ripicole. A ce titre, il est intéressant de constater le glissement sémantique des « bas-ports » vers un usage de plus en plus marqué du terme « berges » à Lyon⁷ et qui tend ainsi à faire disparaître l'héritage d'aménagement du site. Le second exemple nous ramène également à la proposition de construction d'une île dans le projet angevin (Figure 136). Si cette forme n'est pas une évidence d'un point de vue écologique (cf. ci-dessus), nous noterons en revanche sa force évocatrice sur le plan des représentations. Elle renvoie à toute une symbolique : poétique, aventureuse, etc. L'île est un motif particulièrement récurrent. François Terrasson (2002, p. 231) dénonçait ainsi déjà « la maladie de l'île ».

On remarque par ailleurs que ces représentations de la nature sont particulièrement construites. Il ne s'agit plus d'un verdissement au premier degré. Intrinsèquement, le végétal est ainsi traité de manière plus subtile, comme sur la figure 137, où les arbres expriment autant leur dimension vivante, végétale, qu'ils renvoient à une dimension de saisonnalité. Au-delà du symbole de nature, le végétal entre de plus en plus dans des représentations construites, des motifs. Mais qu'on ne s'y laisse pas prendre, même sur cette figure on est dans le registre de la représentation. On notera par exemple que le fleuve garde invariablement la même hauteur quelques soient les saisons. Cela nous ramène à ce que nous décrivions plus haut, à savoir qu'on ne montre pas un espace contraignant où une crue interdirait la promenade sur les berges.

Plus largement, la ripisylve composée de végétal autochtone, l'île ou les berges plus sinueuses avec l'implantation d'épis sont autant de formes qui nous renvoient vers l'image du cours d'eau sauvage. On identifie ainsi le recours à des représentations de la nature, et notamment un goût privilégié d'une nature sauvage ou peu anthropisée. Nos projets se placent ainsi dans le cadre d'une nouvelle culture du sauvage identifiée depuis la fin du XX^{ème} siècle (Bobbée, 2004 ; Della Bernadina, 2012 dans Barraud, Périgord, 2013) qui s'inclut elle-même dans un grand retournement des représentations de la nature depuis le XVIII^{ème} (en Grande-Bretagne) et XIX^{ème} siècles tel que décrit par les historiens Keith Thomas (1983) ou Michel Baridon (1998)⁸.

⁷ Ce glissement est notamment présent sur les titres utilisés pour définir le projet. Le terme de « bas port » était utilisé dans les documents du projet (début des années 2000), alors qu'aujourd'hui, c'est le terme de « berge » qui est retenu sur les sites web de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre. Site web de l'Agence In Situ consulté le 06/05/2015 : <http://www.in-situ.fr/#/projets/tous/berges-du-rhone>. Site web de l'agglomération de Lyon, consulté le 06/05/2015, <http://www.grandlyon.com/a-vivre/berges-du-rhone.html>

⁸ « L'entrée de la machine dans la vie quotidienne a été ressentie comme une rupture ; elle a transformé la vision de la nature. Jamais peut-être la nature n'a paru si belle. Ils idéalisent d'autant plus ces visions de campagne qu'ils se savent voués à un mode de vie qui ne peut plus changer. » (Baridon, 1998, p. 941-942)



Figure 136 : Des îles recrées sur la Maine : une représentations de la nature particulièrement évocatrice ? (Photomontage : Grether-Phytolab, 2011)



Figure 137 : Une dynamique saisonnière des berges retranscrite essentiellement par la végétation. Le fleuve change subtilement de couleur, mais il a invariablement la même hauteur d'eau. (Esquisse : In Situ, 2003^b)

Des formes précisément définies et soutenues par la technique

En décalage avec la réalité du terrain et inspirées par des représentations de nature sauvage, ces formes reposent sur une débauche de moyens techniques.

Les projets nécessitent un recours actif à la technique comme pour le « dragage des bras d'eau » (In Situ, 2003^b, p. 13), le « reprofilage des berges » (Ibid), les plantations, etc. Mais la question n'est pas ici de savoir si la technique a sa place dans un espace qu'on dit de « nature ». L'état de nos connaissances nous a en effet révélé que cette question est sans doute bien plus complexe et que les interventions humaines peuvent faire partie des processus naturels (Larrère, 2014). C'est notamment dans ce cadre qu'est apparu le principe de renaturation. Les projets jouent d'ailleurs avec ce constat pour justifier l'emploi de technique. Mais, encore une fois, on voit ici que les projets ne sont pas dans une réflexion portant sur des enjeux de renaturation. La technique qui est développée n'est pas là pour « infléchir une dynamique naturelle » (Larrère, 2014) mais, par un degré de sophistication qui laisse peu de place au hasard, elle est une façon certaine d'atteindre des formes dont on a déjà une idée très précise, (des formes issues de représentations de la nature). La technique est également un moyen qui va permettre de maintenir ces formes, qui nécessiteront une intervention de gestion permanente. A Lyon par exemple, le projet prévoit l'installation d'un système d'irrigation pour maintenir en vie la prairie nommée « prairie rustique », on lit : « L'arrosage des prairies fréquentées et tondues est indispensable » (In Situ, 2003 notice technique, p. 2). A Angers, pour façonner une île dans le lit de la rivière, le projet prévoit de modifier « la configuration et le fonctionnement hydrologique et hydraulique » de la rivière (Grether-Phytolab, 2011, p. 59). Stabiliser les berges de la nouvelle île, éviter que le nouveau bras d'eau ne s'envase, etc. : une telle proposition sous tend la maîtrise de la complexe dynamique fluviale et suppose de mobiliser de nombreuses études et des moyens techniques particulièrement lourds.

Plus généralement, le recours à la technique, à la science, révèle ici une certaine assurance/confiance vis-à-vis de la maîtrise de l'élément naturel. Cela conduit le projeteur à présumer de résultats sur des phénomènes particulièrement complexes. Dans le projet angevin, on lit par exemple « L'enrichissement en biodiversité est colossal » (Grether-Phytolab, 2011, p. 65). Mais cette posture marque une vision éthico-philosophique, sur laquelle nous reviendrons en conclusion générale.

2. Une « vraie nature » réellement plus apte à retisser un lien plus étroit à la nature ?

Les projets angevin et lyonnais se placent en rupture par rapport à une délimitation spatiale des espaces. Ils souhaitent établir un lien plus direct, un rapprochement entre les formes biophysiques et les formes de la ville dans un continuum spatial afin de « tisser ville et nature » (Grether-Phytolab, 2011) (Figure 138). Mais l'analyse des projets nous interroge sur cette remise en cause radicale des délimitations spatiales, sur son effectivité et sur la contribution de cette nouvelle vision de l'aménagement dans un rapport plus étroit à la nature.

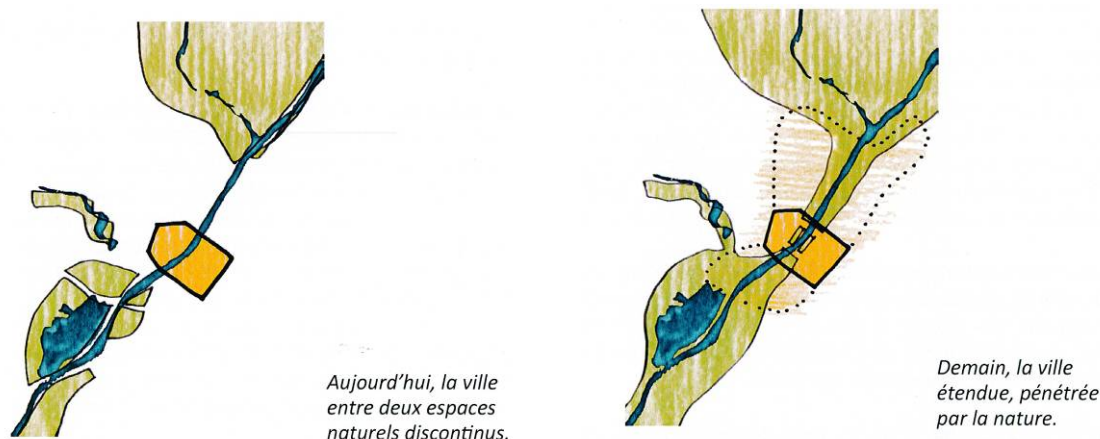


Figure 138 : La ville et la nature envisagées dans un continuum spatial : quelle réalité ?
(Schéma : Grether-Phytolab, 2011)

2.1 Mêler des espaces urbains et des espaces de nature pour induire un rapport à la nature ?

Afin d'instaurer un lien plus étroit à la nature, les projets prônent une continuité entre les espaces urbains et les berges. Se plaçant en rupture avec une polysémie spatiale particulièrement riche (« l'espace urbain », « le jardin », « l'espace semi-naturel », « l'espace naturel » (fleuve)), l'aménagement des berges, tel qu'envisagé, aspire à un espace unique que nous qualifierons de « ville nature ». Ce nouvel espace fusionnerait un espace urbain, un jardin et un espace semi-naturel et bénéficierait de l'ensemble des qualités de ces différents espaces. Cependant, dans la formalisation du projet, l'effacement de la limite entre l'espace urbain et l'espace à caractère plus naturel n'est pas aussi évident. On pourrait même craindre que cette nouvelle partition de l'espace renforce encore la distinction anthropique versus naturel.

Des berges semi naturelles urbanisées par la ville

A Angers, nous avons pu avoir accès aux berges avant projet (cf. chapitre 5). Celles-ci se caractérisent par une végétation peu contrôlée reflétant la complexité de la nature présente en ville, entre l'influence d'un écosystème urbain et d'un écosystème fluvial. Les berges sont alors un lieu de pratiques originales, à la marge (personnes souhaitant s'isoler, pêcheurs, etc.), fréquentées par un public électif. A Lyon, des photographies anciennes et l'étude sociologique menée en 1997 (Trajectoire-Reflex) laissent supposer un état similaire avant projet. Il est fait mention d'« un espace 'hors la ville', donc peu policé » (Trajectoire-Réflex, 1997, p. 73), un lieu où « où l'on peut rompre avec le mode de vie urbain » (Ibid, p. 62). Antérieurement aux projets, nous pouvons donc identifier les berges à des espaces semi naturels.

A Lyon on constate que si l'aménagement a permis d'ouvrir les berges sur le reste de la ville, cela s'est fait au prix d'une rupture avec leur caractère semi-naturel antérieur. Ces espaces qui n'ont pas été valorisés pour ce qu'ils étaient. De fait, les pratiques et les formes originales qui caractérisaient les berges avant le projet ont disparues ou ont été reléguées dans d'autres espaces de la ville. Ce scénario était d'ailleurs anticipé dans l'étude sociologique réalisée à Lyon avant le projet : « [...] une des qualités importante de ce lieu aujourd'hui, qui est le calme, la tranquillité, risque fortement de disparaître » (Trajectoire-Reflex, 1997, p. 70).

Ainsi, si la limite tombe entre la ville et l'espace des berges, cela s'est fait au prix d'un accaparement de cet espace par la ville. A Lyon et à Bordeaux, les berges ont intégré le reste de l'espace urbain, avec une spécialisation des usages, l'introduction de nouveaux commerces et, la mise en place de codes urbains (entretien des végétaux, mobilier urbain) (cf. chapitre 7).

Et si les berges avaient été qualifiées d'espace «hors la ville », aujourd'hui, elles sont plus clairement identifiées comme un espace d'agrément et de loisir, de la ville. On constate par conséquent que l'idée d'espace mêlant intimement espace urbain et espace plus naturel débouche ici sur une forme essentiellement urbaine. On y perd donc l'idée de lien.

A Angers, il n'est pas possible de faire ces observations *a posteriori*, le projet n'étant pas réalisé. Cependant, il est peu probable que les espaces semi-naturels soient mieux valorisés dans le projet. Nous rappellerons en effet (cf. chapitre 6) que ni le programme ni le projet n'ont fait l'inventaire des pratiques des berges dites marginales.

Les berges comme espace « ville-nature », une signification confuse, une lisibilité difficile

La mise en forme d'un espace de « ville nature » à travers l'aménagement des berges nous interroge. En effet, de cette fusion des espaces, il se manifeste plutôt une simplification, un appauvrissement global des formes et des valeurs qui étaient jusque là véhiculées. On voit apparaître un espace uniformisé, plus banal. L'atténuation d'un contraste entre des espaces différenciés affaiblit le sens qui se dégageait de ce contraste.

L'effacement ou plutôt le brouillement des délimitations sémantiques claires est effectif. A Lyon les berges sont ainsi tantôt du côté du naturel (« sillon de nature » (In Situ, 2003^b)), tantôt du côté de l'urbain avec les termes de « soubassement de la ville » ou d' « espace public ») ou encore du côté des parcs et jardins lorsque le projet titre « Promenade des rives » (In Situ, 2003^b). A Angers, ce rapprochement est souligné par l'oxymore « nature en ville ». Force est de constater que le sens donné à cet espace des berges reste encore flou.

Sur le plan des formes, on observe d'une part que les berges ont perdu leur caractère d'espace semi-naturel (cf. ci-dessus) en étant intégrées à l'espace urbain. Pour autant, on constate que les formes prises par l'aménagement végétal n'intègrent pas une dimension construite, culturelle, particulièrement sophistiquée et riche. En effet, dans le chapitre 8, nous avons pu montrer qu'il y avait un recours moindre au savoir-faire de la conception végétale à l'échelle de l'espace vécu qui traduisait une attention moindre portée au confort de la pratique de l'espace⁹. Globalement, on observe ainsi une certaine convergence des formes urbaines et des formes naturelles, ce qui peut être synthétisé par la formule : la ville verdit, la nature s'urbanise. Il y a une contraction et une atténuation du gradient de nature (Figure 139). En cela l'aménagement des berges tend à simplifier la diversité des espaces.

Aussi, cette atténuation du gradient de nature nous interroge quant au rôle de sens que celui-ci portait. Le sens des espaces s'affirme justement par des contrastes. Augustin Berque (1997) souligne en effet que l'identification, la définition que nous donnons aux différents espaces (ville, nature) est relative et s'affirme dans une distinction, et notamment un contraste des formes : « Le sens en effet, aujourd'hui comme hier, a besoin de formes pour s'exprimer » (ibid, p.10). Aussi, on peut se demander si la volonté d'effacer les délimitations spatiales dans l'objectif de mieux relier la ville et le fleuve n'est pas trop radicale. Une distinction des espaces est encore valable. La nature de la ville n'est pas celle du fleuve et de ses berges. Augustin Berque (1997) ajoute : « Méfions-nous donc de la verdure ! [...] La nature seule n'a en effet aucun sens ; elle ne vaut que par contraste, et supprimer le contraste - perdre la ville dans la verdure - c'est chasser la nature aussi à perte de vue » (p. 10).

⁹ D'autres auteurs regrettent également l'abandon d'un aménagement au caractère anthropique plus marqué : « Enfin en défaveur d'un langage excessivement naturaliste [...] il faut considérer le caractère positif d'un jardin « construit » qui, en insérant dans la ville l'imagerie d'un geste particulier de création, ne peut qu'en nourrir la dynamique culturelle » (Noppen & al., 1998, p. 219)

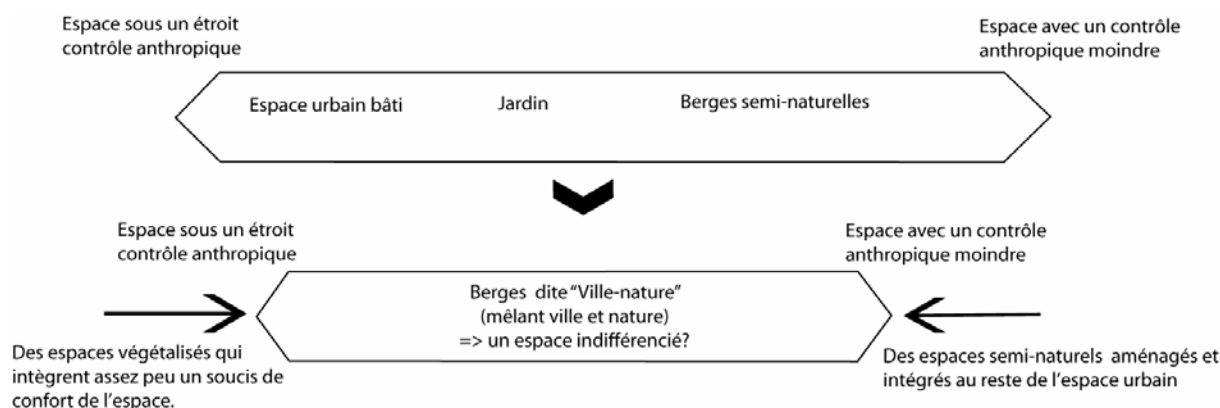


Figure 139 : Schéma relatant la contraction et la simplification du gradient de nature (Schéma : Bodénan, 2015)

Une limite conservée, voire même renforcée avec le fleuve

Alors que cette vision prône une ouverture, on constate de manière paradoxale que la limite avec le fleuve est confirmée. Cette nouvelle limite est désormais plus abrupte entre les berges urbaines très protégées et le fleuve qui reste un espace hostile. Nous avançons alors que la limite pourrait en être renforcée.

On constate que si les berges s'ouvrent sur le reste de la ville, le fleuve quant à lui reste à part et ce, autant à Lyon qu'à Angers. Les projets d'aménagement accordent peu de place à des activités en lien avec le fleuve (activités nautiques, baignade, mode de transport). Ainsi, sa présence est essentiellement visuelle. Le fleuve est envisagé comme une expérience distante, c'est une nature contemplée. La pérennisation de cette limite avec le fleuve tient à deux facteurs :

Le premier facteur est la nature du fleuve qui reste un élément qui n'a pu être totalement maîtrisé et sécurisé¹⁰ (même s'il l'est déjà largement) et malgré les efforts déjà déployés. Si l'on parle d'une « vraie nature » pour l'aménagement proposé sur les berges, force est de constater que le fleuve reste d'une autre consistance, encore hostile. C'est donc vis-à-vis de ce danger qu'on souhaite maintenir une limite (Figure 140). Le projet développe et poursuit ici une vision très conservatrice où la ville cherche à s'extraire toujours plus des aléas du fleuve. On parle de « régulation » (Grether-Phytolab, 2011). A Angers, le quartier Saint-Serge qui se situe en zone inondable, fait ainsi l'objet d'un travail de nivellement qui permettra « d'élever le niveau des voies, des rez de chaussée plein pied du secteur Saint-Serge pour les placer hors d'eau » (Grether-Phytolab, 2013, p. 35). Cet exemple nous montre qu'il n'est pas encore question de composer avec les données du site, en développant un habitat adapté au risque d'inondation par exemple.

Le second facteur est l'argument écologique. Celui-ci relève pour l'instant plus d'un risque que d'une réalité constatée sur nos terrains. Mais on peut se demander si l'importance donnée aux enjeux écologiques ne risque pas à terme de conduire vers des mesures de protection comme c'est le cas à Bordeaux, où, la rive droite (la rive opposée au projet étudié), l'une des rares zones laissant encore un accès direct à l'eau a été fermée pour la protection de la flore (Figure 141). A Lyon, la berge est encore ouverte au public, et la densité des sentiers témoigne d'une forte fréquentation (Figure 142, gauche) mais par ailleurs, cette même berge est identifiée pour son potentiel écologique (Figure 142, droite). Aussi, ne risque-t-on pas de

¹⁰ L'ouvrage *Plaisirs de Loire* (2007) montre le déclin de la pratique de la baignade sur les bords de Loire au cours du XX^{ème} siècle, en lien avec « l'impossible sécurisation de la baignade ».

voir un jour cet accès fermé, sanctuarisé ?¹¹ Cette dimension échapperait quelque peu aux décideurs publics dont on sait par ailleurs qu'ils ont longtemps préféré parler de « paysage » plutôt que de nature, justement « soucieux d'éviter des mesures de protections des espaces naturels jugées trop contraignantes » (Banzo, Prost, 2009, p. 8).

Au final, on assiste à une mise à distance du fleuve. La limite envisagée est alors très abrupte. D'un côté, il y a un espace urbain très protégé, de l'autre il y a le lit mineur de la rivière, un espace particulièrement hostile. Cela constitue un échelon important dans un gradient de nature. Cela instaure une vision distante qui ne permet pas l'expérimentation par tous les sens, au contact de la nature du fleuve. Une connaissance au-delà de la limite des berges ne sera alors plus que le fruit d'une connaissance abstraite, non d'une expérimentation.

Pourtant, dans les sciences de la nature on s'interroge sur la capacité à porter un message environnemental auprès de la population par le seul apport de connaissances. La conclusion d'un travail mené par l'écologue James R. Miller (2005) intitulé « Biodiversity conservation and the extinction of experience » avance l'idée qu'il serait plus efficace d'instaurer une interaction beaucoup plus fine entre les éléments de nature et la population afin de sensibiliser la population à ces questions. Dans nos cas d'étude, on peut imaginer que cela passerait par une expérimentation sensible, au-delà de la seule vue, par une immersion, notamment à travers une gamme d'espaces accessibles. Aussi, ne devrait-on pas regretter sur les berges un gradient, une diversité d'espaces avec une limite de berge plus progressive : une berge boueuse et sablonneuse d'abord, puis une berge avec des flaques puis seulement l'eau courante du fleuve ou de la rivière ?



Figure 140 : A Lyon, une limite encore marquée avec le fleuve. (Photographie : Bodénan, 2013)

¹¹ Il y aurait des arguments écologiques de protection des espèces et des habitats. Mais cette sanctuarisation serait aussi liée à des représentations de la nature notamment portées par des « naturalistes ou environnementalistes, protecteurs de la nature » pour lesquels « l'homme n'a pas à y mettre les pieds, sauf quand ce sera aux fins de l'étude scientifique, ou de la contemplation respectueuse » (Amzert, Cottet-Dumoulin, 2000, p. 289)



Figure 141 : Une dérive possible ? Une limite avec le fleuve renforcée et justifiée par des raisons écologiques à Bordeaux, rive droite (berge opposée aux quais)
(Photographies : Bodénan, 2013)



Figure 142 : Une berge très fréquentée à Lyon, et pourtant valorisée pour sa richesse écologique : n'y a-t-il pas de risque à voir un jour cet accès fermé pour mieux préserver la faune et la flore.
(Photographies : Bodénan, 2013)

2.2 Un concept de l'aménagement qui peine à ouvrir un questionnement sur notre rapport à la nature

Afin d'amener, à terme, les citoyens vers une réflexion sur les questions d'environnement, sur notre rapport à la nature, ce nouveau concept de l'aménagement annonce qu'il va donner à voir une nature le plus directement possible. C'est de ce contact direct des citoyens avec des formes de nature brutes qu'émergerait une réflexion. Toutefois, on peut s'interroger sur la capacité de cette approche à ouvrir réellement un questionnement sur notre rapport à la nature. Plusieurs arguments peuvent être avancés. Tout d'abord, en proposant des représentations de la nature et en les présentant comme « naturelles », on peut se demander si cette approche ne

conduit pas, à l'inverse de l'objectif qu'elle s'était fixée, à maintenir, voire à accroître l'écart entre la réalité biophysique et la connaissance, la perception qu'en a la société. Ensuite, en n'évoquant la nature presque uniquement qu'à travers les aspects de végétation ou de l'eau, cette approche reste relativement stéréotypée. Il n'existe pas ou peu d'ouverture sur des aspects de la nature en ville plus complexe. Enfin, l'aménagement proposé ici conduit, au nom d'une « vraie nature » à simplifier un gradient de nature. De ce fait, la nature est approchée essentiellement par une dimension visuelle ou une dimension cognitive, au détriment d'une dimension sensible.

Conclusion :

Cette première approche annonce vouloir donner plus de place à la réalité biophysique du site dans le projet d'aménagement urbain, mais la concrétisation matérielle de cette « renaturation » reste très superficielle. Des enjeux qui ne sont pas nécessairement affirmés ou réaffirmés prévalent : la maîtrise du cours d'eau, mais aussi des enjeux assez classiques de l'aménagement urbain tels que l'apport de confort, une mise en sécurité, la construction d'une image, d'une esthétique. Dès lors, la tension entre le discours et la réalité de l'aménagement est tenue par des formes guidées par des représentations de nature particulièrement sophistiquées et dont la conception n'est pas revendiquée. C'est donc sur une certaine confusion qu'est bâtie cette « vraie nature ».

Cette nouvelle approche de l'aménagement, même si elle reste à analyser dans ses fondements théoriques, interroge d'ores et déjà sur sa capacité à établir un lien plus étroit à la nature. En produisant des stéréotypes de nature, elle maintient un écart entre la réalité biophysique et la connaissance, la perception qu'en a la société. De plus, en remettant en cause la notion de contraste des espaces et la notion de représentation de la nature, cette approche de l'aménagement abandonne deux notions qui jusque là ont contribué à construire, à donner du sens à ce rapport à la nature (nous allons développer plus largement ces deux points dans le chapitre 10). Dès lors, on peut se demander si cette nouvelle approche, au contraire, n'accentue pas encore cet éloignement entre la société et la nature dans ses réalités biophysiques.

A l'inverse, on peut aussi s'interroger sur la façon dont cette approche peut s'inscrire dans la tradition jardinière et paysagère, bien qu'elle affirme s'en détacher. Nous formulons l'hypothèse qu'il s'agirait d'une nouvelle forme du jardin qui ne dit pas son nom. Cette situation actuelle, d'un concept de l'aménagement qui n'assume pas pleinement sa finalité anthropique nous semble par ailleurs assez comparable avec la situation du jardin paysager au XVIIIème et XIXème siècle, dans le sens où celui-ci n'était alors pas perçu non plus comme une forme travaillée de la nature. John Dixon Hunt (1996) écrit : « Nul ne percevait vraiment que même le paysagisme « naturel » n'était qu'une forme de manipulation de la nature (tout aussi « formelle » en fait que le travail d'André le Nôtre » (p. 91).

CHAPITRE 10 : Des aménagements qui s'inscrivent dans la tradition jardinière et paysagère ?

Dans la première partie, nous avons pu retracer une trajectoire des espaces végétalisés dans la tradition jardinière et paysagère à l'échelle de la ville. Nous avons pu montrer que celle-ci avait conduit progressivement à aménager le fond de vallée, et que les berges tendaient à en être une suite logique actuelle. De là, ne peut-on pas considérer que l'aménagement des berges est lui-même un prolongement de cette histoire des parcs et jardins au sein de la ville ? Dans ce chapitre, nous chercherons ainsi à montrer en quoi les projets peuvent rejoindre l'idée d'un jardin. Notre recherche se base sur des principes du jardins¹ tels les a développés John Dixon Hunt², historien des jardins, dans son ouvrage *L'Art du jardin et son histoire* (1996). Dans un premier temps nous montrerons que les projets d'aménagement peuvent s'inscrire dans la tradition jardinière et paysagère de l'aménagement. Dans un second temps, nous verrons en quoi cette approche, par sa cohérence, possède encore une certaine validité pour établir un lien plus étroit entre ville et nature.

1. Le jardin, un aménagement assumé du végétal et de la nature

Le projet bordelais, et dans une certaine mesure, le projet lyonnais, peuvent s'inscrire aisément dans le prolongement de la tradition de l'art des jardins en répondant à certains critères, à savoir un rapport précis à la nature, dans un espace délimité, maîtrisé, qui a recours de façon assumée à des représentations de la nature. Le jardin a alors traditionnellement un rôle de compréhension de la nature (Hunt, 1996). Mais, sa finalité reste la même, les formes prises par ce dernier se renouvellent sans cesse et s'adaptent ainsi aux contextes spatiaux et temporels contemporains (Bodénan, 2013). Aussi, on peut noter une rupture avec une évolution des formes, notamment avec l'introduction d'un style nouveau « au naturel »³.

1.1 Une nature filtrée, sélectionnée en cohérence avec la notion de jardin

Comme dans le chapitre précédent, nous constaterons ici que les projets témoignent d'une volonté de garder sous contrôle les éléments biophysiques des berges. De même, ils ont recours à des représentations de la nature. Mais ce même constat fait dans la perspective de l'art des jardins trouve un tout autre écho, une certaine cohérence. Effet, dès lors que l'on considère le jardin dans un rôle d'explication de la nature (Hunt, 1996), la mise sous contrôle et la mise en scène suivant des représentations, prennent un sens spécifique. Elles entrent dans une logique de pédagogie, en permettant de rendre l'espace des berges à la fois compréhensible pour les visiteurs et accessible physiquement.

Représentation des phénomènes naturels qui sont rendus explicites

Dans l'aménagement des berges vu sous l'angle des l'art des jardins, les projets font appel à des représentations tant pour les formes végétales que pour les formes de l'eau. C'est-à-dire

¹ Cette approche du jardin est particulière. Dans sa richesse le jardin peut être abordé de bien des façons différentes. Catherine Laroze (1999) par exemple centre son approche du jardin sur « l'être ». Le jardin est un moyen de compréhension de « l'être » de « l'homme avec lui-même ». On comprendra alors que la proposition de Hunt d'une compréhension de la nature par l'homme nous semblait plus pertinente pour aborder la relation homme-nature.

² Nous avons pu réaliser une analyse plus fouillée dans un travail connexe à la thèse (Bodénan, 2013).

³ Nous empruntons ce terme de « au naturel » à Martine Bergues (2010) et Bernadette Lizet (2010) qualifiant ainsi un nouveau type de fleurissement et de jardin qui « concrétise les idées et les valeurs de l'écologie urbaine et du développement « durable » » (Lizet, 2010, p. 597).

que ces formes physiques sont reconstruites suivant le schéma de représentations mentales de la nature. Cette mise en représentation trouve un rôle précis dans la mise en évidence de certains traits caractérisant les sites des berges (formes et processus dynamiques). En cela, l'élaboration des formes du jardin suivant des représentations de la nature participe à une meilleure compréhension de la nature des berges.

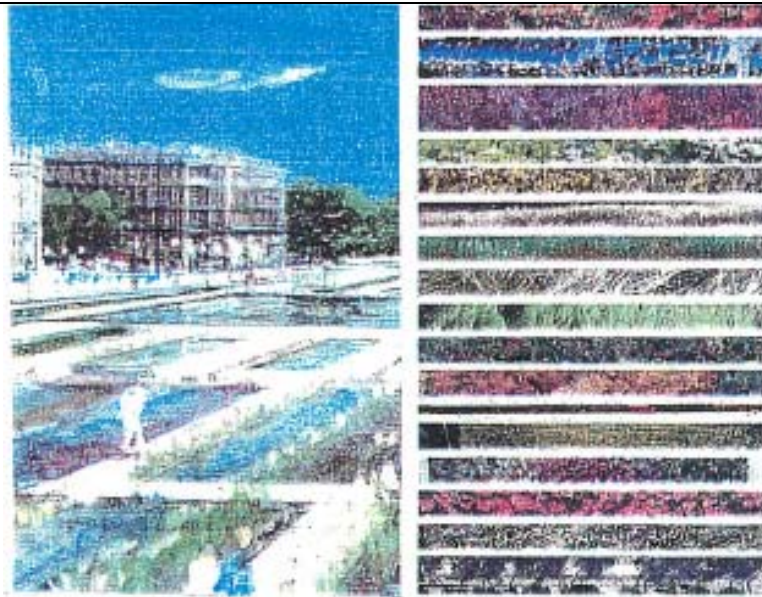
A Lyon, sur une section du parcours, une partie de la palette des espèces présentes sur l'ensemble du cours du Rhône ont été rassemblées. On lit : « [...] une galerie botanique mimant les différents écosystèmes traversés par le fleuve au long de son parcours. » (In Situ, 2003, notice technique, p. 5). A Bordeaux, l'aménagement végétal se fait dans le cadre de la représentation de l'espace agricole : « Le jardin de lumière fait référence à la maîtrise des plantes par le travail de l'homme, horticulteur, agriculteur, maraîcher » (Corajoud, 1999 p. 30) (Figure 143). Cette représentation est aussi liée à l'eau. A Lyon, le projet a représenté les bras du Rhône, les lônes, sous formes de bassin avec des rochers (Figure 144). Les rochers font référence aux galets et aux bancs de graviers autrefois visibles dans le lit du fleuve lorsque celui-ci était à l'étiage, avant que le barrage de Pierre Bénite ne soit construit en aval de la ville (ce que nous évoquions déjà dans le chapitre 9). Les formes peuvent être entièrement recréées comme dans le cas des « jardins de lumière » ou pour la lône du projet lyonnais. Mais de façon opérationnelle, la mise en scène peut également consister à intervenir directement sur l'existant. Des formes sont alors écartées tandis que d'autres sont, au contraire, soulignées. C'est le cas dans le traitement des îles relictuelles dans le lit du Rhône. Le projet cherche à donner à voir la dynamique fluviale, on lit : « c'est le lieu privilégié d'observation de la dynamique fluviale : érosion et dépôt d'alluvions successifs transforment ce paysage évolutif, mouvant et émouvant » (In Situ, 2003^b, p. 13). Dès lors, le projet met en scène cette dynamique en sélectionnant le stade de la dynamique fluviale où les changements sont les plus visibles⁴, ceux qui témoignent le plus de l'idée de mouvement : « aujourd'hui, les terres se sont exhausées, la végétation s'est beaucoup développée, les groupements végétaux sont arrivés au stade ultime de leur développement. Le projet consiste à éclaircir certains espaces, [...] recreusement de la lône et dragage des bras d'eau » (Ibid). Dans ce même exemple des îles du Rhône, un aspect est particulièrement révélateur lorsque le projet précise : « ces terrains mobiles sont ponctués d'une trame de piquets balisés, qui permettent de mesurer les déplacements des îles et des berges dans les trois dimensions, ils révèlent l'activité du fleuve et sa géographie mobile » (ibid). Cette intervention s'inscrit clairement dans une didactique, presque de la vulgarisation scientifique avec l'idée de pouvoir « mesurer ».

L'historien des jardins John Dixon Hunt (1996) a très bien exposé le rôle de la représentation dans le jardin dans son ouvrage sur *L'art du jardin et son histoire*. L'auteur explique qu'« il y a des gens qui peuvent percevoir aisément le monde pur de la nature, vierge de toute médiation [des artistes, des ermites, des visionnaires] [...] mais les autres, et ils sont la majorité, ont besoin qu'on interprète la nature à leur place » (p. 77). C'est là le rôle de l'art des jardins que de donner une meilleure « compréhension de la nature » (p. 83). L'idée étant de saisir « les principes et l'esprit » de la nature (Quatremère de Quincy, 1820, ibid cité p. 52) et de les retranscrire sous une forme plus lisible, plus saisissable pour le plus grand nombre : c'est l'idée de la re-présentation. Pierre Lieutaghi (1980) reprend cette idée lorsqu'il écrit : « Au jardin, le monde se simplifie. Les choses s'y tranquilisent, deviennent saisissables ».

L'aménagement des berges correspond à une re-présentation de cet espace et de son écosystème. Cette mise en représentation, complètement reconnue et justifiée, vise à rendre

⁴ La dynamique fluviale fonctionne avec des dépôts et érosion de sédiments, mais cela fonctionne par phases qui peuvent parfois s'avérer assez longues notamment lorsqu'une végétation fixe pour un temps les sédiments. On comprend que pour souligner la dynamique fluviale le projet s'intéresse plutôt aux phases particulières où les sédiments se déplacent.

visible et compréhensible pour le public un certain nombre de processus et de formes qui résultent de la dynamique du fleuve.



(Esquisse : Corajoud, 1999)



(Photographie : Bodénan, 2013)

Figure 143 : Le « jardin de lumière » à Bordeaux, une représentation agraire de la nature



Figure 144 : Bassin représentant une lône (bras du Rhône) à Lyon
(Photographie : Bodénan, 2013)

De nouvelles facilités, des contraintes écartées pour une nature accessible physiquement

Dans l'approche traditionnelle du jardin, ne sont gardés que les éléments non contraignants et les plus valorisants. Nous pouvons faire ce même constat dans les trois projets étudiés, même si la référence au jardin n'est que partiellement assumée à Bordeaux et très peu dans les deux autres projets.

De nombreux exemples montrent qu'une attention particulière est portée pour écarter les contraintes et pour créer de nouvelles facilités (confort, sécurité). A Lyon, on note que « les plantes les plus allergènes seront éliminées de la palette [végétale] de façon à ne pas augmenter le potentiel allergisant des végétaux déjà sur le site » (In Situ, 2003, notice technique p. 3). A Angers, le seuil sur la rivière évite entre autre « l'occurrence de nuisances, notamment visuelles et olfactives liées au découvrment des vases en cas d'absence d'eau dans le cours d'eau. » (Grether-Phytolab, 2011, p. 56). Les projets cherchent aussi à « favoriser le déplacement des personnes à mobilité réduite, handicapés et poussettes. » (In Situ, 2003^b, p. 3) (Figure 145). L'installation de mobilier urbain (bancs, éclairage, signalétique, etc.) (Figure 146) participe également à cette mise en confort. Mais à une autre échelle, c'est également un espace que l'on souhaite protéger vis-à-vis des éléments du fleuve (les crues en particulier) afin que les commerces, les équipements sportifs et l'ensemble des aménagements réalisés puissent être protégés et se maintiennent dans le temps.

Ces aménagements des berges sont ici en phase avec la notion de jardin. Etymologiquement, le jardin est un espace clos. Mais au-delà d'une forme (sur laquelle nous reviendrons), nous retiendrons ici que cette définition identifie le jardin comme un espace à part, un « espace protégé », « défendu contre le dehors », « débarrassé des souches et des pierres » (au sens propre comme figuré) (Lieutaghi, 1980). Comme l'écrit Pierre Lieutaghi, le jardin se situe dans un prolongement de la maison, « c'est la volonté de l'homme qui l'emporte », et cet espace est donc aménagé pour lui. Dès lors, on comprend que, sous cet angle, les projets étudiés cherchent à mettre en place de nouvelles facilités pour un meilleur confort et une plus grande sécurité. Il s'agit d'établir les conditions préalables, afin que les usagers soient les mieux disposés possible dans la perspective d'une ouverture vers une compréhension de la nature.



Figure 145 : Un détail symbolique de cette mise en confort de l'espace : le galet du Rhône. Initialement rond et mobile, sur les quais, il a été fixé dans le béton et scié.

(Photographie : Bodénan, 2013)



Figure 146 : Mobilier urbain sur les quais de Bordeaux (Photographie : Bodénan, 2013)

La technique, l'artefact, en « dialogue » avec les données du site

L'aménagement des berges a recours nécessairement à la technique : reprofilage des berges, plantations, arrosage, pose de revêtements, etc. Ce recours à la technique fait partie intégrante de l'approche jardinière et paysagère, il n'y a pas de contradiction entre la technique et la notion de nature : « le jardin, c'est justement un lieu où la nature est artificielle, et l'artifice est naturel » (Brunon, 2012). La technique est employée dans un cadre précis, pour des objectifs assumés. Elle permet de sécuriser et de stabiliser l'environnement donné et, dans un second temps, elle permet de construire des représentations. John Dixon Hunt (1996) écrit : « [lorsque ces principes de la nature étaient présents dans le jardin et sont aisément compréhensibles,] on peut se contenter de les mettre en valeur ou de les refaçonner par le truchement de l'art ; lorsqu'au contraire [...] nous ne les trouvons pas déjà plantés par la Nature dans les limites originelles de l'étendue de terrain, il convient de les faire apparaître de manière artificielle » (p. 50).

Mais le recours à la technique et la notion d'aménagement dans une approche jardinière et paysagère ne signifie pas un projet hors sol. L'archéologie des jardins, en s'intéressant « non seulement à leurs configurations en surface mais aussi à leur mise en œuvre en tant qu'environnements construits » (Benetière, 2013) a permis de mieux comprendre « les structures profondes du site et de leur intégration dans l'environnement » (Ibid). Cela a permis de montrer que « le jardin n'est pas une image abstraite mais une construction fondée, enracinée dans le sol [...] ». « Il est conçu en étroite relation avec toutes les composantes de son site : topographie, hydrologie, climat, etc. » (Brunon, Mosser, 2005). Cette approche de l'aménagement en intelligence avec le site est également présente dans des traités de jardins. Jean-Baptiste de La Quintinie (1690)⁵, ou Edouard André (1879)⁶ par exemple, soulignent

⁵ Jean-Baptiste de la Quintinie écrit à propos du choix d'un emplacement pour un jardin où l'on rencontrerait une terre de mauvaise qualité agronomique : « Je ne saurais m'empêcher d'abord de plaindre ceux qui débutent si mal que de faire un jardin dans un endroit où le fond est entièrement défectueux, et surtout s'ils sont en état de le mieux placer, je les trouve en effet à plaindre premièrement à cause de la grande dépense [...], je les trouve en deuxième lieu à plaindre, à cause du peu de succès, qui est infaillible dans de telles entreprises, et surtout quand on y fait qu'à demi les ouvrages nécessaires » (p. 151).

respectivement la nécessité de choisir un site possédant déjà une terre de bonne qualité ou un site possédant des ressources en eau. Ils expliquent en effet que ce choix évite par la suite des travaux et des dépenses. Ce recours à la technique témoigne ainsi d'une volonté d'économie de moyen : le « bon sens » du jardinier.

Dans le contexte de nos cas d'étude, ce principe de parcimonie se retrouve. Mais au-delà des seules fins économiques et des limites techniques, aujourd'hui, ce principe se manifeste aussi par une prise en compte des données environnementales et écologiques. Ainsi, dans les projets lyonnais et bordelais⁷, les plantes sont certes choisies dans un panel large d'espèces mêlant espèces autochtones et espèces horticoles, mais avec une volonté de respecter au maximum les conditions écologiques avec le choix d'essences rustiques et souvent vivaces et avec une intégration des principes d'éco-aménagement (limitation de l'arrosage, entretien réduit, usage minimal voire nul des produits phytosanitaires, etc). A Bordeaux, il est ainsi énoncé que la « logique de culture en ligne [...] permette une pratique culturale mécanique » (Corajoud, 1999 p. 30). A Lyon, on lit que « l'ensemble du projet est élaboré avec une palette végétale adaptée au milieu et par conséquent, la notion d'arrosage est à relativiser » (In Situ, 2003 notice technique, p. 2).

On notera toutefois ici, que la mise en œuvre des principes d'éco-aménagement, n'a pas nécessairement contribué à une réduction des efforts globaux d'entretien car, si ceux-ci sont moins intenses, ils concernent désormais des surfaces à entretenir plus grandes.

1.2 Des formes du jardin qui prennent de plus en plus l'apparence du « naturel »

Les aménagements réalisés sur les berges prennent des formes à l'apparence naturelle. Ces formes relativement récentes pour le jardin s'inscrivent dans une trajectoire historique, tout en prenant un certain sens dans un rapport actuel à la nature.

La pertinence des formes « au naturel » pour un message renouvelé du jardin

Les trois projets font appel à des formes végétales qui renvoient à des représentations de la nature sauvage. Cela est très net dans les projets lyonnais et angevin comme nous avons pu le voir dans le chapitre 9. Dans le cas du projet bordelais, même si ces formes naturelles sont un peu moins exacerbées, nous noterons que le projet emploie des plantes vivaces et des plantes graminées aux formes souples (Figure 147). Cela constitue ce que B. Lizet (2010) et M. Bergues (2010) ont qualifié de « jardin au naturel ».

Force est de constater que ces formes « au naturel » s'inscrivent et poursuivent une tendance. Dans la partie I, nous avons vu que les formes végétales se veulent de plus en plus libres, allant du style fleuri, au style « naturel champêtre ». Alors bien sûr, ces formes de l'aménagement des berges s'intègrent dans une multiplicité des formes de jardins qui se côtoient aujourd'hui, les formes actuelles s'inscrivent dans une certaine cohérence, une logique. On pourrait notamment faire l'hypothèse que ce style « naturel sauvage » serait une ultime évolution du style « naturel ». Si l'objectif ici n'est pas de rentrer dans des explications qui relèvent de la science du jardin, nous noterons que ces formes « au naturel » prennent du sens quant à la notion de contraste qui gouverne l'art du jardin. Selon le célèbre paysagiste et jardinier John Claudius Loudon (1824), l'un des objectifs à poursuivre dans l'aménagement

⁶ Edouard André (1879), dans son traité des jardins écrit à propos de l'alimentation en eau du jardin : « Il faut que la dépense de ces installations ne soit pas excessive. Si les eaux existent naturellement dans la propriété, et si la position des bâtiments est choisie de telle sorte qu'ils puissent être approvisionnés d'eau sans machines élévatoires, tout sera pour le mieux. C'est toujours une chose grave que de monter l'eau par des manèges, machines à vapeur, norias, ou autre moteur dispendieux ou désagréable » (p. 173).

⁷ Dans le chapitre 7, nous avons abordé et discuté le cas d'Angers où les plantes sont rigoureusement choisies en fonction de l'écosystème (identifiées par des inventaires écologiques). Nous avons alors vu que ce cas rompt avec la tradition jardinière et paysagère.

des jardins est de créer une « distinction par rapport au paysage dominant de la région⁸ » (p. 117). Il précise qu'« autrefois, cela aurait conduit à aplanir les terrains et à façonner des pentes régulières et à délimiter les plans d'eau et les arbres par des lignes droites et géométriques, qui auraient distingué la propriété de la nature ou de la campagne alentour. Aujourd'hui, alors que l'essentiel du paysage a été aménagé avec des formes artificielles, une pratique contraire devrait être employée, en aménageant le paysage de façon naturelle, précisément dans le même objectif que dans le cas précédent.⁹ » (Ibid, p. 995). Nous pourrions donc faire l'hypothèse que dans une société actuelle de plus en plus urbanisée, ces formes du jardin « au naturel » trouvent par conséquent une certaine logique.

Par ailleurs, on peut noter que ces formes s'avèrent particulièrement pertinentes pour aborder des questions tout à fait actuelles d'environnement. L'emploi de plantes vivaces, ou l'utilisation de plantes exotiques adaptées au contexte local, permettent d'aborder des préoccupations environnementales à l'échelle du jardin comme l'économie d'eau, les continuités écologiques. Par ailleurs, les formes souples, plus « libres » peuvent évoquer la dynamique des écosystèmes ou nous renvoient encore à un autre niveau de lecture, vers des réflexions plus philosophiques, à des évocations d'une certaine fragilité de notre environnement, ou de développement durable. La notion de jardin offre aux sociétés urbaines un nouveau lien à leur environnement. Il ne s'agit plus de l'envisager que sous l'angle de la ressource, mais de le soigner, de l'entretenir (de le jardiner) pour mieux le préserver.



Figure 147 : Des plantes vivaces aux formes souples à Bordeaux
(Photographie : Bodénan, 2013)

Force et faiblesse du jardin des berges « au naturel » : ouverture sur des questions propres au jardin

Il nous a semblé que les formes du jardin développées sur les berges témoignent d'une forme de dynamisme, de vivacité du jardin. Le jardin « au naturel » renouvelle ici ses formes. Il développe une certaine autonomie par rapport à des styles ou à des modèles formels (même

⁸ « distinction from the common scenery of the country »

⁹ « in early times, this would produce regularly level or sloping surface of ground, and water and trees bounded by straight or geometrical lines, which could distinguish the country-residence from the natural or open unenclosed scenery around. In late or modern times, when the general face of the country was disposed in artificial forms, a contrary practise would be pursued, and natural-like scenery would be created for precisely the same object as in the other case » (Loudon , 1824, p. 127)

s'il génère à son tour également des modèles). Il y a notamment une recherche de nouvelles espèces végétales par un recours à la botanique¹⁰ et à l'horticulture. Le jardin « au naturel » renouvelle également le message du jardin et semble capter quelque chose de notre époque en abordant des questions environnementales. On retrouve une logique de l'art des jardins telle que l'énonçait John Dixon Hunt (1996) : la « proto-théorie d'Evelyn, c'est de permettre à chaque individu, à chaque culture, à chaque époque et à chaque endroit, de se fabriquer un jardin à son image » (Hunt, 1996, p. 85).

Nous avons également noté qu'il existe une convergence des formes du jardin avec des formes de nature sauvage qui nuit à la lisibilité du jardin en tant que tel. Ces formes du jardin aujourd'hui peuvent parfois apparaître comme trompeuses dans le sens où formellement elles nous renvoient à des formes de nature plus sauvage. Il y a un hiatus entre les formes présentées : ce qui apparaît comme le plus naturel ne l'est pas forcément et, inversement, ce qui en apparence ne l'est pas peut porter des valeurs qui le sont. Cette question interroge les aménageurs sur la possibilité de rendre lisible un espace de lui-même, par sa pratique, sans entrer dans une didactique qui relève de la table d'information.

2. Le jardin, un médiateur dans un rapport à la nature

Le jardin est une forme qui semble encore aujourd'hui particulièrement adaptée pour faciliter une compréhension et tisser une relation à la nature.

2.1 Délimiter des espaces contrastés pour signifier

La délimitation des espaces, déjà abordée dans le chapitre précédent, est également un élément important de l'approche jardinière et paysagère. Cette notion est centrale pour le sens donné au jardin, qui se définit comme un espace clos. Nous allons voir que dans une continuité de la tradition de l'art des jardins, cette limite est porteuse de sens. On observe que formellement cette délimitation se renouvelle. La délimitation formelle stricte, disparaît au profit d'une limite plus poreuse, si on compare aux modèles de parcs et jardins précédents (cf. chapitre 3), même si nous avons montré que la coupure avec le fleuve pouvait finalement être renforcée par ces aménagements (cf. chapitre 9).

Les berges jardinées, un espace encore délimité, dans la continuité des espaces végétalisés publics

Les trois projets recherchent au maximum une continuité entre la ville, les berges et le fleuve. Dans le projet angevin, on lit : « la ville est enfin au bord de l'eau et la nature se trouve en bas de la rue » (Grether-Phytolab, 2011, p. 67). Mais cette ouverture envisagée dans la perspective de l'art des jardins ne remet pas en cause la délimitation spatiale, à l'opposé de ce qui avait été envisagé dans le chapitre 9¹¹.

¹⁰ Le projet angevin parle d'écologie pour justifier la sélection botanique des espèces. Mais comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, même justifiée par l'écologie, la sélection botanique est marquée par des représentations. C'est pourquoi dans une interprétation qui nous est propre, nous pouvons rebasculer cette sélection botanique dans la tradition du jardin et du paysage où le botaniste enrichissait la flore du jardin par ses nouvelles découvertes.

¹¹ On peut faire ici un parallèle avec l'ouverture des jardins anglais sur le paysage au XVIII^{ème} siècle, incarnée la fameuse formule de Walpole : « c'est alors que parut Kent, [...] né avec assez de génie pour voir un grand système dans le crépuscule de nos essais imparfaits. Il franchit la clôture et vit que toute la nature est un jardin » (Walpole, 1771) Cependant, cette nouvelle vision ne s'est pas traduite dans une continuité spatiale au sens littéral. Mais cette volonté de continuité [visuelle] a été retranscrite par un regain d'intérêt pour la forme du saut de loup, le haha (ah-ah), qui est une façon de masquer la clôture. On a avait donc là aussi conservé le jardin protégé du dehors.

Dans le chapitre 3, nous avons relevé l'ouverture progressive des espaces végétalisés sur le reste de la ville. Nous avons ainsi pu voir que l'évolution générale était passée d'une délimitation extrêmement dure avec une clôture faite de murs à une délimitation beaucoup plus poreuse qu'Ann Caroll Werquin et Alain Demangeon (2006) ont qualifié de « seuil ». Or il semble que les projets étudiés, marquant une volonté d'ouverture sur le reste de la ville, se situent dans la continuité de ce mouvement. Ces « seuils » ont à nouveau évolués dans leur forme et sont devenus encore plus transparents, presque invisibles, à tel point qu'on en viendrait à oublier leur présence. Mais ils sont pourtant conservés du côté du fleuve mais aussi du côté de la ville. A Bordeaux, la limite du « jardins des berges » avec le fleuve est formée par la limite du quai qui est elle-même renforcée par un garde corps (Figure 148). A Lyon, cette limite avec le fleuve est globalement beaucoup plus transparente, mais des marques ponctuelles nous la rappellent : un garde corps au niveau de la piscine, ou une signalétique posée sur le bord du quai (Figure 149). Du côté de la ville, cette délimitation est constituée à Angers et à Lyon par la différence de niveau entre la ville et l'espace des quais. A Lyon le seuil est marqué par un passage obligatoire par des plans inclinés ou des escaliers (Figure 150). Et même lorsque les paysagistes souhaitent encore atténuer ce seuil, ils utilisent de gros gradins comme à Angers et à Lyon, qui, parce qu'ils doivent être franchis, constituent encore une séparation. A Bordeaux, cette limite est également particulièrement subtile, mais on distinguera dans les différentes plates bandes qui font face à la Place de la Bourse, que la plate bande extérieure, côté ville, est constituée par une haie de laurier beaucoup plus haute et compacte (Figure 151).



Figure 148 : Garde corps en limite du quai à Bordeaux (Photographie : Bodénan, 2013)



Figure 149 : Signalétique ponctuelle soulignant la limite des berges à Lyon (Photographie : Bodénan, 2013)



Figure 150 : Rampes et escaliers comme des seuils à franchir à Lyon (Photographies : Bodéan, 2013)



Figure 151 : Une délimitation du « jardin des berges » vis-à-vis du reste de la ville à Bordeaux (Photographie : Bodéan, 2013)

Des délimitations pour distinguer des espaces différents : l'aménagement des berges comme un échelon dans un gradient de nature

Ces délimitations de l'espace des berges comme une forme de jardin s'inscrit dans une délimitation de l'espace plus large. Le jardin se définit par rapport à la ville, il se définit également par rapport au fleuve. Ce positionnement est particulièrement clair dans le projet Corajoud qui distingue « la ville », « la nature » et « un troisième état des choses : les quais jardinés » (Figure 152). Conserver ces délimitations permet de reconnaître des propriétés différentes à ces différents espaces et, en cela, elles sont porteuses de sens. On comprendra cependant que ce positionnement est tout relatif. Ainsi, même si la rive droite de la Garonne, est identifiée comme « La Nature » (Figure 152), en réalité celle-ci constitue également une partie de la ville de Bordeaux. Ces espaces signifient par contraste. Ils s'inscrivent ainsi dans un gradient entre un espaces très maîtrisé (la ville) et un espace qui l'est moins (le fleuve). Il ne s'agit pas de segmenter l'espace, l'objectif est ici toujours d'établir une relation plus étroite. Mais comme nous le rappelle François Ost & al. (1993), la notion de lien nécessite à la fois de reconnaître ce qui nous lie, mais aussi ce qui nous distingue. Cette délimitation est

donc conçue comme un préalable. Nous ferons ici un parallèle avec la théorie des trois natures de J.D. Hunt (que nous allons réaborder plus loin). Si celle-ci se veut une théorie du lien (Bodénan, 2013), il n'en demeure pas moins qu'elle commence par distinguer les trois natures.

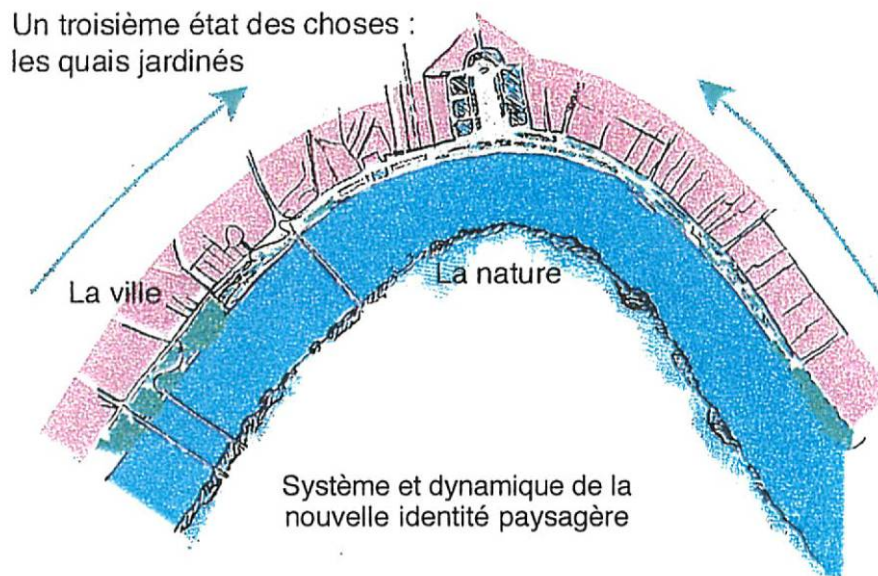


Figure 152 : Des espaces clairement définis à Bordeaux (Schéma : Corajoud, 1999)

2.2 Le jardin, une étape clé dans la construction d'une relation à la nature

La nature comprend une multitude de formes différentes suivant un gradient de maîtrise de l'homme sur le milieu naturel. Ce gradient est perceptible sur les berges, entre la ville et le lit mineur du fleuve (Figure 153). Le jardin constitue un échelon intermédiaire de ce gradient, entre une nature largement maîtrisée (la ville) et une nature qu'il l'est peu ou pas (des espaces « sauvages »).

Le jardin constitue un maillon intermédiaire important dans un gradient entre ville et nature en maintenant une certaine tension en ces deux autres formes de nature que sont la ville et les espaces plus « sauvage ». Le cadre délimité du jardin permet à une population urbaine d'expérimenter une certaine matérialité de la nature, il initie un contact. Mais si on accepte que le jardin ne représente qu'un aspect réduit, simplifié de la nature, on reconnaît aussi que le jardin n'est qu'une étape pour établir une relation à la nature consistante. Il existe d'autres formes de nature, et justement nous verrons que le jardin s'ouvre vers ces autres espaces de nature. C'est là le rôle pédagogique du jardin, il doit préparer à aller vers des espaces au-delà de sa limite. Si l'on considère l'établissement d'une relation à la nature comme une ascension, le jardin pourrait en être l'une des premières gradations.

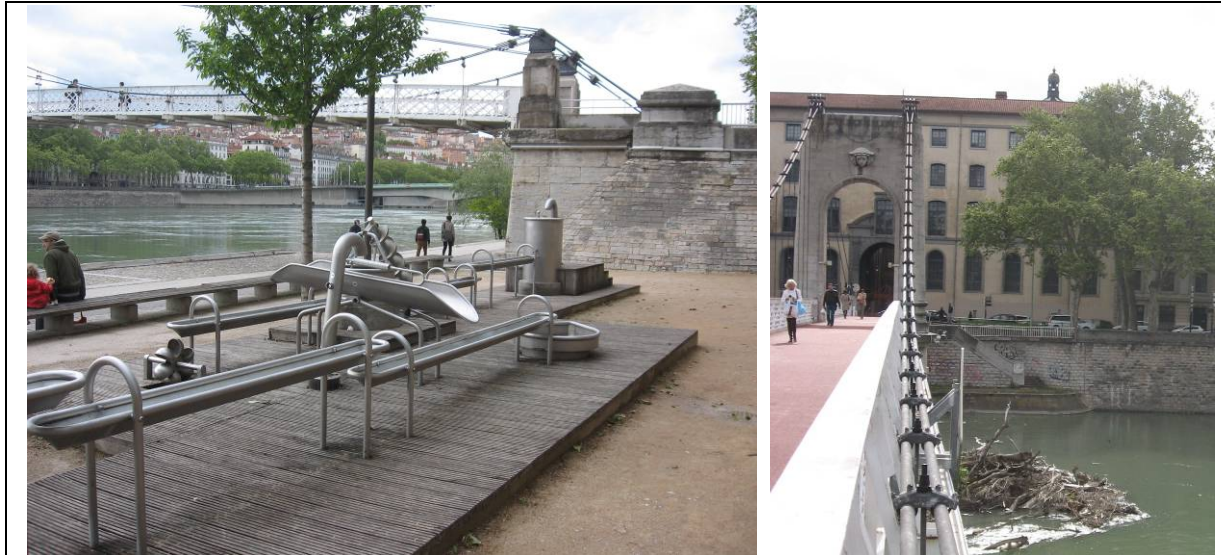


Figure 153 : Des formes de l'eau et de nature contrastées à Lyon (Photographies : Bodéan, 2013)
 A gauche : Jeu pour enfants permettant de manipuler l'eau en toute sécurité
 A droite : Embâcles sur le pont de l'université

Le jardin une forme privilégiée pour un contact avec les éléments naturels

Le jardin n'est pas la forme de nature la plus exacerbée, il constitue une nature des plus maîtrisée (tout juste après l'espace urbain bâti). Cependant il représente une forme particulièrement intéressante dans l'idée d'un contact à la nature. Deux arguments vont dans ce sens :

Le jardin, en proposant une forme de nature particulièrement maîtrisée, accessible, contribue à initier une population citadine à un contact à la nature. En effet, les facilités liées à l'aménagement contribuent à apporter des formes de nature qui soient à la portée d'un public qui a l'habitude d'évoluer dans un milieu contrôlé (la ville) et qui n'a pas nécessairement les « prérequis » pour pratiquer des espaces moins maîtrisés. Par exemple, il n'est pas nécessaire de prendre de précautions pratiques particulières telles que d'avoir de bonnes chaussures, repérer son itinéraire, etc.¹² L'espace est sécurisé, balisé. De même, il n'est pas nécessaire d'avoir des connaissances préalables pour comprendre la dynamique fluviale puisqu'elle est justement représentée sous ses formes les plus explicites, compréhensibles. Bien sûr, il existe dans la ville des personnes déjà initiées qui n'ont pas nécessairement besoin de tant de facilités. Mais on notera alors qu'il est possible d'avoir une lecture à différents niveaux. Cette mise en sécurité et en confort de l'espace est destinée à un public large, en terme d'âge, mais aussi d'horizon social, à l'inverse d'une nature élitiste qui ne serait accessible qu'aux seuls initiés.

Le jardin rend possible un rapport sensible à la nature. La maîtrise, la sécurisation de l'espace du jardin permet au public d'expérimenter. A l'inverse d'une nature contemplée à distance (cf. 9), il autorise un contact plus direct plus intime à la nature. L'intérêt de ce contact sensible mériterait un développement conséquent, aussi nous n'avancerons ici que deux arguments qui nous semblent particulièrement importants. Ce contact sensible est primordial car il s'inscrit dans une certaine complémentarité d'un apprentissage de la nature à travers des savoirs, des connaissances. Comme le rappelait Hans Jonas (1979 dans Flipo, 2008) « la science échoue encore à définir la vie, ce phénomène si évident à nos sens ». De plus, si l'un des objectifs du

¹² Il nous semble important de souligner que prendre ces dispositions est le fruit d'un apprentissage. En effet, à des degrés divers, aller dans des espaces de nature de moins en moins aménagés et maîtrisés ne s'improvise pas. Et s'il peut paraître intuitif de prendre de bonnes chaussures pour une simple randonnée en forêt (par ce qu'on l'a appris souvent très jeune), cela se comprend plus aisément lorsqu'on effectue une randonnée en montagne sur plusieurs jours ou de l'alpinisme.

jardin est de conduire les gens vers une meilleure compréhension de la nature, cela implique aussi de laisser une forme de liberté. L'éducation à la nature est une formation de l'esprit, elle ne peut être prescriptive. Cela débouche sur des choix politiques (nous l'aborderons en conclusion). Aussi, l'approche sensible préserve cette pluralité des lectures.

S'il nous semble important de réhabiliter le jardin au sein d'un gradient de natures, c'est que cette forme du jardin n'est pas toujours valorisée lorsqu'on parle de lien à la nature. On reproche au jardin de ne pas être assez naturel. Cela tient sans doute à un appauvrissement du terme, comme John Dixon Hunt (1996) le déplore « [...] à partir de 1800, le « naturel » se fossilisa pour ne plus distinguer en termes simples et simplistes que le contraire de l'art et de l'artifice » (p. 92). Cette restriction est notamment portée par l'approche que nous avons qualifiée de « vraie nature »¹³ au chapitre précédent. L'expression traduit bien cette idée selon laquelle, parmi les formes de nature, il y en aurait de plus « vraies », de plus légitimes et *a contrario* des « fausses », des formes qui ne correspondraient pas à la notion de nature : le jardin.

Un jardin qui s'ouvre, qui s'exprime au-delà de sa limite, sur d'autres formes de nature

Le jardin n'est pas un horizon indépassable d'une forme de nature simplifiée, maîtrisée, c'est aussi un tremplin vers d'autres formes et d'autres espaces de nature. Cette ouverture, nous l'avons vu un peu plus haut, se fait avec les espaces voisins par une atténuation de la limite formelle. Mais elle se fait plus largement par le mécanisme de la représentation dans le jardin. Celui-ci s'avère en effet un outil particulièrement intéressant pour ouvrir sur des espaces en connexion ou pour aborder des sujets plus vastes.

Plusieurs exemples de cette ouverture via la représentation peuvent être trouvés dans les projets étudiés. A Bordeaux, c'est le phénomène des marées qui est représenté et qui fait référence à la situation de la ville : un estuaire soumis aux marées. On lit: « la place inondable [le miroir d'eau] est pensée sur l'idée d'un phénomène naturel volontairement suscité. Le niveau des eaux monte et descend dans un temps limité de 5 ou 10 minutes pour générer ainsi une inondation d'environ 5 cm à l'image des marées transformant constamment le paysage et la vie » (Corajoud, 1999, p. 28). A Lyon, la représentation s'ouvre sur l'échelle du bassin versant et notamment sur l'évolution des écosystèmes au fil de celui-ci. Le projet annonce : « [...] une galerie botanique fluviale s'étire, ce sont les jardins du Rhône qui rendent compte des différents groupements végétaux des rives du Rhône, de sa source à l'embouchure » (In Situ, 2003^b, p. 27). A Bordeaux, à nouveau, les bandes jardinées des quais renvoient à l'espace agricole, dont dépend nécessairement la ville. Ainsi « les jardins de lumières » renvoient à « la maîtrise des plantes par le travail de l'homme agriculteur, horticulteur, maraîcher » (Corajoud, 1999, p. 30).

Plusieurs auteurs ont souligné cette ouverture du jardin. Le géographe Augustin Berque (1997) parle de « formes [qui] renvoient au-delà d'elle-même » (p. 9), le philosophe Rosario Assunto (1973 dans Brunon, Mosser, 2005) évoque une « finitude ouverte » quant aux historiens des jardins Hervé Brunon et Monique Mosser (2005), ils expliquent qu'« il faut aborder l'enclos comme système à la fois ouvert, matériel et vivant. En effet, le jardin, art de l'*in situ*, n'est pas fermé sur lui-même mais dialogue avec le paysage » (p. 3). John Dixon Hunt (1996), dans son concept des trois natures, explique très bien ce mécanisme comme nous avons pu le constater dans un travail connexe à la thèse (Bodéan, 2013) et comme le synthétise la figure 154.

A terme, cette ouverture est particulièrement intéressante car elle permet de penser l'espace des berges en rapport à son « inscription territoriale, environnementale, voire cosmique » (Comito, 1990 cité dans Brunon, Mosser, 2005)). Les berges sont alors vues sur un autre

¹³ Nous avons alors emprunter cette expression à André Micoud (1997). Cela souligne une approche de l'aménagement qui revendique de s'appuyer sur l'écologie pour guider l'aménagement.

aspect, ou en connexion avec d'autres espaces de nature, dans lesquels la maîtrise anthropique est faible voire nulle, dans lesquels les éléments contraignants n'ont pas été supprimés, une nature qui peut être plus hostile. Le jardin doit aussi parler de ces autres formes de nature. A terme, cela permet en effet d'aborder des notions beaucoup plus larges qui dépassent le cadre du jardin : la dépendance de la ville vis-à-vis de l'espace rural, la consommation d'énergie, la consommation d'eau, etc. La représentation autorise également une ouverture sur une dimension non physique de la nature¹⁴, une réflexion philosophique voire éthique. Une ouverture qui n'est pas possible, dans un aménagement qui se range uniquement dans des formes dénotatives (Berque, 1997), c'est-à-dire lorsque les formes sont données pour ce qu'elles sont, sans le prisme de la représentation.

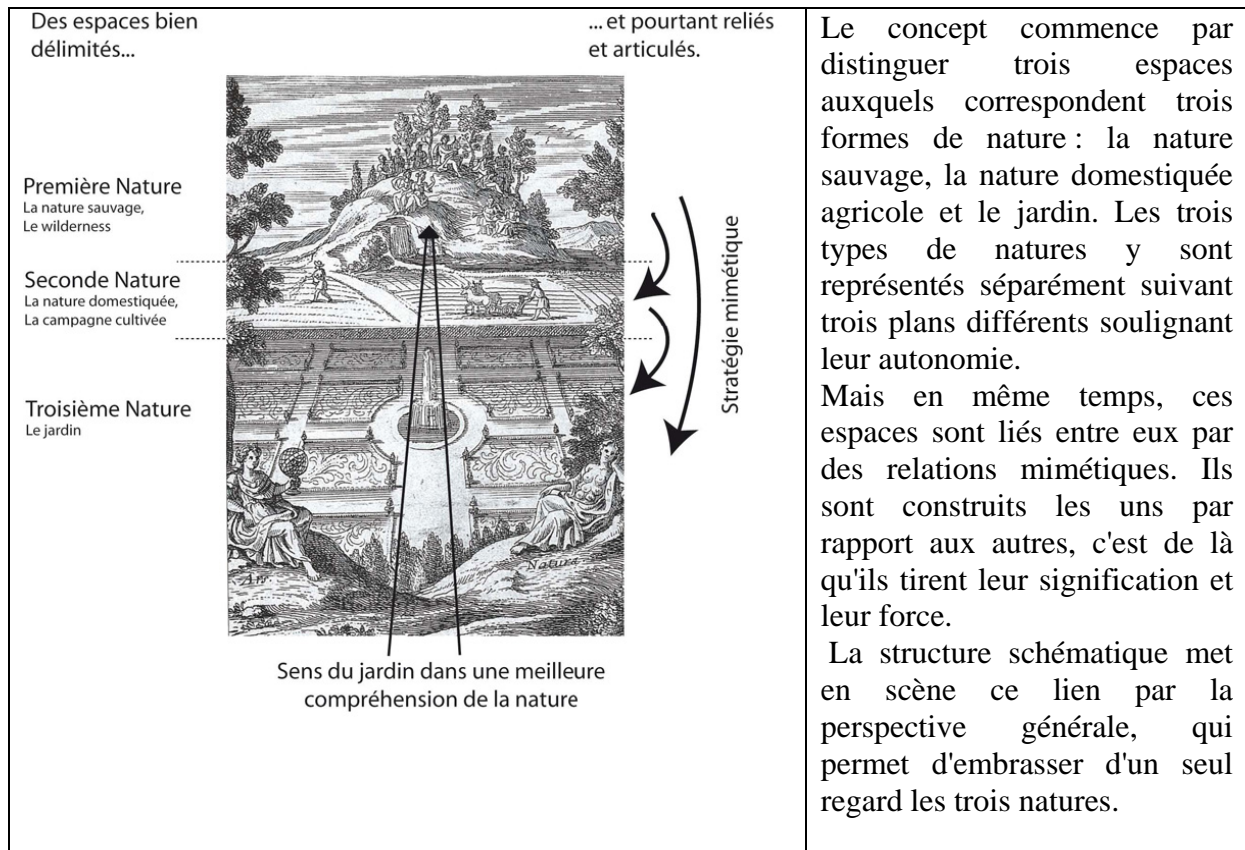


Figure 154 : Le concept des trois natures d'après John Dixon Hunt. (Schéma : Bodénan, 2013, d'après une gravure de Michael Van der Grucht, vers 1700)

Conclusion :

Cette seconde lecture que nous avons qualifiée de jardinière et paysagère permet de déceler une grande cohérence dans les projets d'aménagement étudiés. La volonté de garder un espace sous contrôle et de donner une place forte à la représentation de la nature, se fait dans un objectif précis d'accessibilité et de compréhension de la nature. Le recours à l'artefact est

¹⁴ Dans une large partie de notre travail nous nous sommes référés à une notion de nature en rapport avec une réalité biophysique, et dans ce qu'elle comporte d'une organisation d'ensemble avec des aspects plutôt favorables (ressources) et des aspects moins désirés (contraintes). Mais nous ouvrons ici une nouvelle dimension de la nature qui a trait à un aspect plus immatériel. A. Berque (1997) parle de « pôle subjectif ». Cet aspect est aujourd'hui moins présent, mais il a été au centre de la notion de nature par le passé, notamment avec une dimension sacrée. Dans l'édition de 1835 du dictionnaire de l'académie française, la définition de la nature commence ainsi par : « L'universalité des choses créées. Dieu est l'auteur, le maître de la nature. Toute la nature annonce, révèle publie qu'il y a un Dieu [...] ».

ainsi justifié. Cela ne signifie pas pour autant que la technique est utilisée sans retenue. Au contraire, il se manifeste dans les principes une certaine mesure, les données initiales du site sont prises en compte et cela passe également aujourd'hui par l'intégration des principes d'éco-aménagement (limitation de l'entretien, limitation de l'arrosage). On peut faire ici l'hypothèse que lorsqu'elle est ainsi affichée, la technique peut faire l'objet d'un débat et qu'en cela elle trouve certaines limites.

Cette cohérence de l'approche jardinière et paysagère est renforcée par le fait que le jardin est conçu comme un processus vivant et évolutif. Les formes proposées ont été largement renouvelées et intègrent ainsi une relation à la nature tout à fait actualisée. Cela se traduit notamment par une place particulière donnée au style « au naturel ». Le jardin parvient ainsi à porter un message contemporain, en rapport avec son inscription territoriale et en relation avec les préoccupations environnementales. Mais l'identification du jardin en tant que tel est parfois difficile avec la convergence des formes du jardin et des formes de nature (telles qu'on se les représente). Cette convergence peut conduire à une certaine incertitude sur ce qui relève du jardin et ce qui relève de formes spontanées, à défaut bien sûr de connaître les processus qui soutiennent ces dites formes. De même, la délimitation des espaces tend vers une porosité de plus en plus grande au point où il est parfois difficile d'identifier cette limite.

Mais si l'on reconnaît au jardin son existence (en assumant ici que les projets étudiés conduisent bien à jardiner les berges ?), alors celui-ci apparaît comme une forme de nature privilégiée en ville, qui permet d'initier une relation à la nature au sein de la ville. En effet, c'est une forme de nature particulièrement ouverte vers des publics différents en termes d'âge et d'horizons sociaux. Ces espaces jardinés permettent une approche sensible de la nature. Mais cette relation à la nature ne se limite pas aux espaces aménagés. Le jardin construit ce lien en faisant référence à d'autres espaces, d'une nature différente, moins maîtrisée. Et le jardin invite donc à aller vers ces autres espaces pour les découvrir.

Conclusion partielle (II, B)

La place du végétal dans un rapport à la nature

En marge des grands aménagements structuraux (quais, digues), les berges possédaient avant leur réaménagement un caractère encore peu aménagé voire semi-naturel (cas d'Angers et Lyon). Nous avons relevé plus précisément ces caractéristiques à Angers dans le chapitre 5. Ces espaces avaient alors l'originalité d'introduire au cœur de la ville des espaces avec une pression anthropique moins forte (même si nécessairement sous influence de la ville), dont les formes (végétation spontanée, dépôts d'alluvions) témoignaient de dynamiques naturelles. Cependant, les documents de conception montrent que le projet de réaménagement des berges n'a pas pour objectifs de préserver et de valoriser ce caractère original. A l'inverse, les berges font l'objet d'attentes propres à un espace urbain dans lequel les objectifs de sécurité, d'image ou de confort prévalent : installation de garde fous, exigences esthétiques, installation de services et de mobilier urbain, accessibilité étendue aux personnes à mobilité réduite, etc. *A fortiori*, aucun des trois projets étudiés ne remet en cause les aménagements réalisés antérieurement sur les trois cours d'eau qui visent la régulation des crues, ou facilitent la navigation (barrages sur La Maine et Le Rhône). Les documents présentent des interventions d'aménagement qui poursuivent ou se superposent aux aménagements déjà réalisés, faisant des cours d'eau et de leurs berges des espaces où l'environnement est encore un peu plus maîtrisé et contrôlé. L'aménagement physique des berges révèle ainsi que les projets étudiés entrent dans un schéma classique de l'aménagement urbain.

On constate en revanche que les formes des aménagements végétalisés évoluent et convergent vers des formes dites « au naturel ». Les végétaux choisis possèdent des caractéristiques qui leur donnent un aspect rustique, plus « naturel ». Les végétaux sont utilisés avec un port libre ou avec des tailles de formes moins géométriques. On note une utilisation abondante des espèces graminées. De même, on constate que les éléments architecturés ont des formes peu marquées. L'utilisation de bois donne une certaine unité avec les espaces plantés. A Angers et à Lyon, l'abrupt du quai est atténué par des gradins.

Mais si cette formalisation d'origine anthropique est moins visible, elle n'en repose pas moins sur des artifices techniques. Les plantes employées sont des espèces exotiques et horticoles. Le savoir-faire horticole soutient la mise en place des plantations sur les berges : systèmes d'irrigation, sols de plantation reconstruits (mélange terre-pierre), etc. Des techniques liées au génie écologique sont également utilisées pour remanier le profil des berges. Les transformations envisagées sont parfois lourdes, notamment à Angers, où le projet envisage une intervention sur le cours même de la rivière avec la création d'une nouvelle île. On peut se demander si le degré de maîtrise et la complexité des techniques employées ne sont pas encore plus poussés qu'auparavant ?

Le sens du végétal dans un rapport à la nature

L'analyse des documents de conception nous permet de dégager deux manières de considérer le réaménagement des berges.

La première consiste à envisager l'aménagement des berges comme la recherche d'une « vraie nature ». Essentiellement développée à Lyon et Angers, cette approche met en avant l'idée d'un aménagement au plus près d'un fonctionnement écologique et physique autonome. A terme, il s'agit de permettre aux citoyens un contact le plus direct possible à la nature, à la réalité biophysique du site. Cette approche s'appuie sur des concepts scientifiques, notamment d'écologie (concepts de continuité écologique ou de biodiversité). En revanche, et contrairement à ce qu'il aurait été logique d'attendre, les documents de conception ne se fondent pas sur un réel diagnostic hydromorphologique. Les sites des projets ne sont jamais

vraiment présentés comme des hydrosystèmes, comme un emboîtement de facteurs et de processus qui modèlent et rythment sa dynamique. (Ce décalage va être questionné dans la suite de notre conclusion générale).

La seconde manière de considérer ces projets consiste à les placer dans la tradition jardinière et paysagère. Plus facilement revendiquée à Bordeaux et, présente aussi par certains aspects à Lyon, cette approche assume de façon plus nette l'intervention anthropique. L'aménagement est affirmé comme un environnement maîtrisé, contrôlé, une nature construite, représentée. Mais l'aménagement ne s'oppose pas pour autant à une relation à la nature. Le rapport à la nature est envisagé à travers l'inscription dans un jardin, un cadre protégé au sein duquel se développe une pédagogie de la nature. Le jardin est une forme traditionnelle de lien à la nature mais qui se renouvelle son message. Le jardin « au naturel » porte ainsi un message en relation avec les préoccupations environnementales actuelles. A cet égard, l'utilisation de représentations de la nature permet de porter un message qui va bien au-delà de l'espace aménagé.

La place et le sens du végétal dans un rapport à la nature

En rapprochant les notions de place et de sens, nous assistons à une confrontation entre d'une part, un environnement physique largement aménagé et maîtrisé qui soutient des attentes liées au fonctionnement de la ville, et d'autre par une ambition d'établir un lien plus étroit entre la ville et la dimension biophysique de la nature. Cette confrontation témoigne d'une relation à la nature complexe, que l'on peut rapprocher de façon plus générale de notre société occidentale contemporaine (issue de la modernité du XVII^{ème} siècle) (Thomas, 1985). Nous y reviendrons dans la conclusion générale.

Mais si cette sensibilité paradoxale à la nature semble partagée par l'ensemble des projets étudiés, en revanche, nous avons pu identifier que le décalage entre les ambitions annoncées et la réalité de l'aménagement est plus ou moins fort selon les deux manières de penser l'aménagement que nous avons identifiées (l'approche prônant une vraie nature et l'approche se plaçant dans la tradition jardinière et paysagère).

Celle revendiquant la recherche d'une « vraie nature » se révèle plus ambitieuse concernant les enjeux environnementaux, mais elle se révèle aussi comme la plus fragile, ou du moins pose plus de questions. L'annonce d'un contact le plus direct aux éléments biophysiques du site s'oppose en effet avec le constat d'un aménagement physique des berges encore très contrôlé. Cette fragilité provient selon nous d'une priorisation des enjeux qui n'est pas clairement énoncée. Notre analyse avance en effet que si les ambitions écologiques avaient été menées jusqu'au bout, elles auraient nécessité un certain nombre de concessions¹⁵ vis-à-vis de la maîtrise des cours d'eau, mais aussi par rapport à des aspects de confort, d'esthétique ou de sécurisation du site. Or manifestement, ces concessions ne sont pas consenties. C'est un choix qui a été fait, même si celui-ci n'est jamais réellement affirmé. Les enjeux liés à la maîtrise de l'eau, les enjeux plus urbains liés au confort, à l'esthétique, etc. prévalent sur les enjeux écologiques. Le décalage entre le discours d'une « vraie nature » et la réalité de l'aménagement est alors tenu par les formes dites « au naturel » de l'aménagement. De fait, ces formes entretiennent une certaine confusion, une ambiguïté. En effet, même si elles sont entièrement reconstruites, ces formes possèdent malgré tout un aspect 'naturel' en faisant appel à des représentations de la nature agraire et/ou sauvage. Or il est difficile pour un public citoyen de prendre la mesure de la technique, du degré d'intervention qui soutient ces représentations. D'une part, parce qu'elles rompent avec les codes classiques de

¹⁵ La notion de « concession » sera préférée à l'idée d'une opposition ferme. En effet, nous ne soutenons pas l'idée d'une opposition stricte homme - nature, mais nous pensons plutôt que dans la nature certains aspects sont plus favorables à l'homme mais que d'autres en revanche ne le sont pas, ou moins.

l'aménagement horticole tel qu'il est identifié, notamment avec les codes des années 1960-70, avec des plantes avec de grosses fleurs et des couleurs vives. Et d'autre part parce qu'il est difficile pour un public citadin - qui n'a pas nécessairement une culture du fonctionnement du vivant et une culture des sciences naturelles – de porter une lecture critique sur la nature de ces aménagements. Mais cette confusion peut également toucher un public plus avertis. En faisant appel à des concepts scientifiques complexes et à des représentations de nature particulièrement sophistiquées, cette approche d'une « vraie nature » s'avère particulièrement délicate à décrypter, y compris pour des experts. Ce positionnement interroge à plusieurs titres. En effet, en proposant des représentations de la nature et en les présentant comme « naturelles », on peut se demander si cette approche ne conduit pas, à l'inverse de l'objectif qu'elle s'était fixée, à maintenir, voire à accroître l'écart entre la réalité biophysique et la connaissance, la perception qu'en a la société. Par ailleurs, la conception des formes « au naturel » n'étant pas assumée, la question des moyens accordés à l'aménagement est peu discutée, ce qui laisse place à de possibles dérives en terme de coût, ou de technicité.

A l'inverse percevoir l'aménagement des berges comme inscrit dans une certaine continuité de l'aménagement jardinier et paysager peut apparaître comme moins ambitieux, mais cependant cohérent. La maîtrise de l'environnement observée dans l'aménagement physique des berges entre en phase avec l'affirmation d'une intervention jardinière et paysagère. Cette approche de l'aménagement est cohérente avec le choix des projets de ne pas remettre en question des acquis de confort et de sécurité liés à l'aménagement du cours d'eau.

De cette affirmation claire et cohérente d'une approche jardinière découle ensuite une réelle logique, une certaine lisibilité. Sous cet angle de vue, l'intervention technique prend place dans un cadre précis, avec des objectifs clairs. Cela permet d'établir un débat sur la technique et les efforts économiques consentis par ces projets. Cette approche jardinière permet également d'amorcer un rapport à la nature dans le cadre du jardin. L'aménagement se place dans un rôle de compréhension de la nature. Le jardin parvient à porter un message contemporain en lien avec les préoccupations environnementales et les enjeux écologiques en renouvelant ses formes (le jardin « au naturel ») et en ayant recours à des représentations de la nature. Le jardin propose des formes relativement domestiquées de la nature, mais cela se place dans l'idée d'une éducation à l'environnement et n'envisage donc ce rapport à la nature dans le jardin que comme une étape.

Ces deux positionnements sur la façon d'appréhender l'aménagement sont le reflet de positionnements éthico-philosophiques. Nous développerons cette idée en conclusion générale.

Conclusion générale

Au terme de ce travail, nous allons opérer une synthèse sur la place et le sens contemporain du végétal en ville. Nous allons ainsi rassembler les résultats qui ont été produits à deux échelles d'étude, celle de la ville et celle d'un projet d'aménagement paysager urbain.

Nous reprendrons et synthétiserons nos résultats suivant la place, puis le sens, et enfin la place et le sens du végétal en ville. Ensuite, nous dégagerons de nos résultats une réflexion sur l'« évidence » du végétal – et par extension de la nature – en ville, que nous avons choisi de questionner au départ de ce travail. Enfin, nous établirons quelques perspectives à l'issue de ce travail et nous proposerons de possibles pistes de recherche.

1. Bilan – les principaux résultats

La place du végétal dans la ville

Le végétal à sa juste place : des lieux spécifiques, des formes précises

L'étude du végétal dans la ville nous a montré que celui-ci occupe à différentes échelles une place qui est à chaque fois précise ou qui entre du moins dans une certaine logique. Le végétal aménagé en ville correspond à des lieux d'implantations spécifiques et à des formes particulières en adéquation avec les attentes portées par l'aménagement.

A l'échelle de la ville (partie I), nous avons pu préciser combien les lieux d'implantation des espaces végétalisés ont été pensés par rapport à la situation dans la ville et par rapport aux données biophysiques du site. La disponibilité du foncier est également un facteur dans la localisation des espaces végétalisés. Celle-ci s'inscrit dans la trajectoire propre d'un lieu.

A l'échelle d'un aménagement urbain (partie II), nous avons pu montrer qu'une large diversité de formes étaient conçues à plusieurs échelles. Les espaces végétalisés sont alors à la fois des supports et des outils de structuration, d'organisation de l'espace urbain.

Les aménagements végétalisés en ville, des environnements maîtrisés et contrôlés

Les espaces végétalisés portent une succession de formes et de logiques, mais dans tous les cas, ils correspondent à des environnements qui restent maîtrisés et contrôlés. L'étude des projets de réaménagement de berges dans la partie II, révèle une continuité actuelle de cette logique de l'aménagement urbain. Ainsi, aucun des projets étudiés ne remet en cause les aménagements antérieurs sur les trois cours d'eau et au contraire, ils apportent un degré de maîtrise et de contrôle supplémentaire.

Une juste place et une maîtrise qui se base sur des connaissances et des savoir-faire

La précision requise pour l'aménagement repose sur un ensemble de connaissances et de savoir-faire particuliers. Il s'agit en effet de combiner les attentes liées à la construction urbaine avec la prise en compte de la dimension vivante du végétal, mais aussi d'intervenir à différentes échelles et dans un système qui reste ouvert sur l'extérieur. L'aménagement repose sur un travail de programmation afin de réaliser un diagnostic territorial et urbain et d'identifier les enjeux du projet. C'est ensuite un savoir-faire en matière de conception qui amène à élaborer une grande diversité de formes pensées à la fois en termes de fonctions, de confort ou d'esthétique. Cette conception fait appel à des compétences approfondies dans la composition végétale et dans la connaissance des végétaux et de leurs propriétés. La dimension vivante du végétal fait de lui un outil et un matériau d'aménagement particulièrement exigeant qui requiert des connaissances en biologie, en écologie et une maîtrise des techniques horticoles.

Ces connaissances et ces savoir-faire liés à l'aménagement végétal amènent différents acteurs à intervenir. Ceux-ci relèvent des sciences et techniques du vivant (spécialistes en techniques horticoles, écologues, spécialistes de l'ingénierie écologique) et de la ville (urbanistes, architectes), et de leur interface (paysagistes). Ces professions travaillent alors de concert ce qui apparaît notamment dans les équipes pluridisciplinaires de conception.

Le sens du végétal dans la ville

Le végétal participe de façon originale à la construction de la ville en apportant un certain nombre de spécificités. Mais dans une certaine profondeur, le végétal aménagé renvoie également à un élément de nature et témoigne ainsi d'un regard actuel sur celle-ci.

Le végétal aménagé porte des fonctions urbaines et reflète le contexte global de l'aménagement

La végétalisation n'est pas un objectif en soit. A l'échelle de la ville (partie I) ou à l'échelle d'un projet (partie II), le végétal aménagé se rattache à chaque fois à des enjeux relativement classiques de l'aménagement urbain, en cohérence avec l'évolution des fonctions urbaines. De façon transversale aux différentes fonctions, le végétal apporte également aux aménagements un certain de confort dans la pratique de l'espace urbain.

L'aménagement végétal de la ville reflète également un ensemble de facteurs économiques, techniques, politiques, etc. d'une époque.

L'urbanisme paysager, une approche particulière de la conception de l'aménagement urbain

Le végétal, notamment lorsqu'il est rapproché de la notion d'urbanisme paysager, est aussi associé à une approche particulière « par le paysage » de la conception de l'aménagement urbain. Ce type d'urbanisme se caractérise en particulier par la mise en rapport du site et du programme, par une réflexion globale sur la ville, qui est analysée sous un angle pluridisciplinaire et suivant différentes échelles spatio-temporelles.

Le végétal, une image valorisante de la ville, utilisée à des fins de communication et de légitimation politique

Le végétal enrichit également les représentations mentales de la ville. A ce titre, il possède une image positive, valorisante. Celle-ci repose à la fois sur une sensibilité de nos sociétés aux questions environnementales, mais elle est aussi construite en opposition à l'image de la ville dense qui porte au contraire une connotation négative dans ce qu'elle est associée à la pollution, au mal être, à la congestion urbaine, etc. Cette image positive du végétal est utilisée dans les projets pour valoriser l'espace aménagé, à des fins de mise en tourisme ou de marketing territorial. C'est aussi un moyen de légitimation politique des projets.

Le végétal aménagé, reflet d'une sensibilité à la nature

Dans une certaine profondeur de champ, les aménagements végétalisés traduisent un regard sur la nature. L'évolution des différentes localisations des espaces végétalisés dans la ville et des formes des aménagements, reflète l'évolution d'une sensibilité à la nature au cours de la période étudiée. D'un goût pour des espaces végétalisés finement tracés, des espèces végétales ostensiblement exotiques, on tend aujourd'hui vers des formes « au naturel » avec des limites plus floues, des végétaux à l'apparence plus libre.

Il se manifeste actuellement, de façon largement partagée, une volonté de (re-)tisser un lien à la nature, de ne plus l'envisager uniquement comme une simple ressource exploitable. Cette attente est présente dans chacun des projets étudiés mais elle renvoie dans le détail à des approches différentes. Les trois cas étudiés nous ont permis d'identifier deux manières différentes d'envisager l'aménagement des berges, même si l'une et l'autre ne peuvent pas

être identifiées à un projet particulier, ni à des acteurs, qui peuvent revendiquer tour à tour ces deux approches avec plus ou moins de force. Une première manière d'envisager ces aménagements consiste à adopter le discours d'une « vraie nature », au plus près d'un fonctionnement écologique et physique autonome, et où l'influence humaine serait limitée. Une seconde façon de voir ces aménagements consiste à les inscrire dans une certaine continuité de la tradition jardinière et paysagère. Dans ce cas, l'intervention anthropique est nettement assumée. Le recours à la technique, l'utilisation de représentations de la nature se fait dans un cadre précis, qui vise une pédagogie de la nature.

Articulation de la place et du sens du végétal dans la ville

Il s'agit de saisir l'unité de l'urbanisme paysager et de comprendre comment ses différents développements, pratiques et conceptuels, contribuent à proposer une approche originale de l'aménagement urbain, en réponse à ses enjeux actuels. Dans une certaine profondeur, la place et le sens du végétal dans la ville témoignent également de la complexité du rapport actuel à la nature.

Deux acceptions de l'urbanisme paysager largement articulées

S'il est possible de distinguer deux approches de l'urbanisme paysager, d'une part une approche qui reste centrée sur l'utilisation des végétaux, dans la continuité de l'art des jardins et d'autre part, une approche de l'aménagement urbain « par le paysage », celles-ci sont largement connectées, articulées. En d'autres termes, il existe une relation forte entre l'utilisation du végétal dans l'aménagement physique de l'espace et l'approche « par le paysage » de l'urbanisme.

Dans nos travaux, nous avons ainsi montré qu'il existe des liens forts entre les lieux, les formes et les fonctions urbaines. Nous avons ensuite montré qu'une partie de l'originalité de l'urbanisme paysager tient une culture du végétal. Celui-ci, dans sa réalité concrète, vivante, est le moteur d'inspiration de valeurs, de modes de penser qui caractérisent l'urbanisme paysager : l'importance accordée à la temporalité et à une vision dynamique, la place laissée à l'imprévu, etc.

L'articulation entre les différents aspects de l'urbanisme paysager est essentielle dans le sens où elle renforce la cohérence et l'efficacité des projets d'aménagement urbains en tissant des liens entre la dimension biophysique, la dimension sensible et la dimension immatérielle du végétal. Pourtant, cette articulation apparaît parfois comme fragile face à une spécialisation des acteurs ou, face à un cadre réglementaire et juridique qui tend à cloisonner les phases de « conception » et de « réalisation ». Les paysagistes conservent malgré tout une place privilégiée pour articuler ces deux aspects de l'urbanisme paysager, parce qu'héritiers d'une double culture de la ville et du vivant.

Le végétal aménagé expression d'un rapport actuel complexe à la nature

Dans la partie II, le rapprochement des formes de l'aménagement des berges et des intentions formulées dans les documents de conception, met en évidence une confrontation d'enjeux sociétaux. Cette confrontation caractérise un rapport à la nature actuel, schizophrénique. D'un côté, nous avons relevé une commune intention de porter un autre regard sur la dimension naturelle, une volonté de ne plus envisager la nature que sous l'angle de la ressource exploitable. Le choix des berges, mais aussi les intentions formulées dans les trois projets étudiés marquent cette volonté. Mais d'un autre côté, nous remarquons dans la partie II, que les trois projets d'aménagement contemporains étudiés maintiennent une maîtrise forte de l'environnement. Les aménagements réalisés antérieurement sur les trois cours d'eau étudiés

ne sont pas remis en cause, et au contraire, les aménagements actuels visent à apporter sur les berges, un confort, une mise en sécurité, une dimension esthétique supplémentaire.

Dans la réalité de l'aménagement, on constate alors que les enjeux liés à la maîtrise de l'eau, les enjeux plus urbains liés au confort, à l'esthétique, etc. prévalent sur les enjeux écologiques et environnementaux. La tension (qui peut être plus ou moins forte) entre le discours d'un aménagement laissant plus de place à la nature, et la réalité d'un environnement encore largement maîtrisé et contrôlé, est tenue par des formes dites « au naturel » qui entretiennent une certaine confusion, une ambiguïté.

2. De l'évidence du végétal - et par extension de la nature - dans la ville

Dans l'introduction générale, nous nous étions interrogé sur l'apparente évidence du végétal aménagé en ville. A l'issue de ce travail, un certain nombre d'éléments nous amènent à nuancer cette évidence, autant du point de vue de la construction urbaine que d'une relation à la nature.

Une évidence du végétal dans l'aménagement de la ville?

Les résultats de nos travaux sont en rupture avec l'idée d'une ville immergée dans la verdure, idée porteuse d'une certaine simplicité, d'une évidence : le végétal portant un ensemble de bénéfices, il suffirait dès lors de multiplier les plantations.

Dans ce travail nous avons tout d'abord souligné l'importance de construire une lisibilité du végétal en ville, celui-ci doit se démarquer par des lieux spécifiques, des formes précises. Le végétal en ville ne peut donc pas correspondre à une « masse verte » dans laquelle cette lisibilité serait noyée. A cette nécessité de précision du végétal aménagé en ville fait écho un ensemble de connaissances et de savoir-faire qui sont liés à la fois à des principes, une théorie et à une expertise. L'utilisation du végétal dans l'aménagement urbain puise dans différents domaines tels que l'horticulture, l'écologie, l'art du jardin, l'urbanisme, le paysagisme, etc.

Par ailleurs, dans le sens où la formalisation répond à des objectifs identifiés de la ville, l'aménagement repose sur une validation politique. A nouveau, les débats, les compromis que cela suppose se démarquent de la notion d'évidence.

Enfin, si la notion d'évidence tend à privilégier la dimension biophysique du végétal aménagé en ville¹, ce travail a montré qu'il existait également une dimension immatérielle. Le végétal introduit ainsi dans l'aménagement urbain un ensemble de valeurs qui sont liées à son caractère vivant : la temporalité, l'évolutivité, une autonomie à laquelle est rattachée une imprévisibilité, etc. C'est aujourd'hui sans doute l'apport le plus important du végétal à l'aménagement urbain, et en tout cas ce qui caractérise le plus l'approche de l'urbanisme paysager actuelle par rapport à des approches, des modèles, plus anciens d'aménagement de la ville avec le végétal (cité jardin, etc.) qui était - concernant le végétal - sur des logiques plus formelles.

Une évidence du végétal en ville pour tisser un lien à la nature ?

Ce travail a montré que la relation à la nature actuelle est marquée par des enjeux de développement urbain et environnementaux qui entretiennent entre eux une certaine tension. Cela donne lieu à une relation à la nature complexe qui peut être rattaché à une sensibilité moderne (depuis le XVIIème siècle).

¹ L' « évidence » fait référence à « ce qui est immédiatement perçu par les sens et notamment par la vue » (TLFi, 1974-1994).

De façon paradoxale, ces deux grands enjeux ne s'opposent pas frontalement. Le retour vers la naturalité du fleuve et la formulation des enjeux écologiques dans le projet proviennent justement du fait que le cours d'eau a été aménagé et le risque d'inondation écarté. En effet, on peut penser que si l'on supprimait les aménagements sur le fleuve, les risques sur les activités humaines liés à l'hydrosystème reviendraient et qu'ainsi les enjeux écologiques redeviendraient secondaires. Les enjeux écologiques et cet attrait pour le fleuve n'émergent donc paradoxalement que parce que le fleuve est sous un certain contrôle. Comme nous le rappelle Thomas Keith (1983), ce paradoxe remonte au tournant de la modernité (XVII^{ème} - XVIII^{ème} siècle). L'historien note que : « c'est ainsi que les sensibilités nouvelles et les bases matérielles de la société humaine se sont de plus en plus opposées » (p. 393), « car les aspects du monde naturel qu'il était désormais élégant d'aimer étaient précisément ceux que les générations précédentes avaient méprisées ou même cherché à détruire » (p. 370). Cette confrontation d'enjeux anthropiques et d'enjeux environnementaux a également été relevée par François Terrasson qui l'a qualifiée de « double contrainte »².

Mais si cette confrontation n'est pas nouvelle, la tension dans cette relation à la nature, est particulièrement exacerbée sur les berges urbaines qui réunissent sur un même espace ces enjeux contradictoires. C'est en cela un terrain particulièrement pertinent. Jusqu'à présent, cette sensibilité à la nature portée par des citoyens était appliquée dans des espaces souvent hors la ville (Parcs Nationaux, réserves naturelles, etc.), ne s'opposant pas spatialement avec les facilités et les aménagements qui servent les citoyens (zones commerciales, sites industriels) et qui les amènent à avoir ce point de vue. Ici, il n'est pas possible de déplacer la contradiction en usant des principes de la compensation écologique. Au contraire, sur les berges, un seul et même espace est concerné par cette sensibilité à la nature et la mise en confort des citoyens (régulation du fleuve). Cela s'exprime de manière particulièrement visible dans l'opposition entre ce discours écologique et la réalité du projet qui ne remet pas en cause les facilités, les aménagements présents sur les berges. Ces projets d'aménagement des berges interrogent donc particulièrement notre relation à la nature en confrontant nos contradictions actuelles.

3. Mise en perspective des résultats et propositions de pistes de recherche

Notre approche intégrative s'ouvre sur de nombreuses perspectives à l'issue de ce travail. Cette conclusion esquissera aussi quelques pistes de recherche susceptibles de poursuivre ce travail. Nous noterons toutefois que si certaines de ces pistes pourront être explorées suivant la même posture retenue pour ce travail - une approche globale s'appuyant sur le paysage - en revanche, d'autres nécessiteront des approches plus ciblées, disciplinaires.

Aménager durablement avec les végétaux

Penser une nécessaire complémentarité des logiques et des acteurs

L'aménagement végétal de la ville est confronté à l'enjeu de la durabilité. L'augmentation du nombre et de la taille des espaces végétalisés (cf. partie I) conduit à une augmentation sensible des surfaces. Cela renforce la nécessité de penser les aménagements dans l'optique d'une meilleure maîtrise des coûts d'entretien, voire d'envisager leur valorisation économique par l'agriculture notamment. En parallèle, l'aménagement végétal implique d'intégrer des

² La « double contrainte » exprime deux contraintes qui s'opposent : l'obligation de chacune contenant une interdiction de l'autre, ce qui rend la situation *a priori* insoluble.

enjeux écologiques comme la prise en compte des dynamiques naturelles ou la préservation de la biodiversité. Enfin, il s'agit d'adapter les espaces végétalisés aux usages urbains contemporains.

Alors qu'autrefois, l'aménagement s'inscrivait essentiellement dans la logique jardinière et paysagère, ces enjeux de la durabilité conduisent désormais à faire cohabiter des logiques différentes : paysagère et jardinière, écologique, éventuellement agricole, etc. Dans notre travail (chapitre 7), nous avons montré la difficulté de choisir des végétaux, afin de concilier les critères écologiques, le souci de la pratique et l'esthétique de l'espace. Nous pouvons alors supposer qu'un des défis à venir sera de faire cohabiter, mais surtout faire dialoguer, ces différentes logiques afin de trouver un certain équilibre.

Des connaissances à identifier et approfondir dans la composition végétale

Ces enjeux de la durabilité impliquent, outre de faire cohabiter des logiques d'aménagement différentes, d'optimiser les connaissances dans chacune d'entre elles.

Concernant l'aménagement végétal dans la tradition jardinière et paysagère, le corpus théorique n'est pas forcément très développé³ dans le domaine de la composition végétale. Les spécialistes du végétal revendiquent plus facilement une expertise, en défendant que la connaissance et l'utilisation du végétal relèvent d'abord d'un apprentissage dans le temps, par soi-même et au contact des végétaux eux-mêmes (Guillaumont, 2014). De fait, les savoirs empiriques tiennent une place importante pour travailler avec le vivant dans un milieu ouvert. Pourtant il nous semble que ces enjeux de durabilité renforcent encore la complémentarité des savoirs empiriques et théoriques.

Un travail de recherche pourrait ainsi être envisagé afin de mieux identifier ou/et à approfondir les connaissances liant la connaissance fine des végétaux et l'aménagement de l'espace. Cette expertise a besoin de posséder une base, des préceptes. Ce travail s'appuierait tout d'abord sur des références issues de l'art des jardins, mais il s'agirait ensuite de comprendre comment ces connaissances peuvent être transférées et comment elles s'adaptent à l'aménagement de l'espace public urbain. Les références anglo-saxonnes associées au champ de connaissance du *planting design* semblent particulièrement intéressantes dans ce domaine⁴.

Le végétal dans la pratique paysagiste

Depuis le XIX^e et le XX^e siècle, le domaine d'intervention des paysagistes a évolué en s'ouvrant sur des échelles de plus en plus petites de l'aménagement et en investissant la conception urbaine (cf. chapitre introductif). De façon parallèle, cette évolution a conduit à une déconnexion toujours plus marquée vis à vis d'une culture du végétal associée à une culture du jardin. Aujourd'hui la profession de paysagiste se définit essentiellement par la notion de projet. Si l'héritage lié au jardin est encore admis, la page pourrait sembler tournée. Comme l'explique Marc Claramunt (2013), la profession de paysagiste est revendiquée comme récente⁵.

³ John Dixon Hunt (1996) note que l'art des jardins « manque d'un corpus de textes théoriques qui soit comparable à celui de l'architecture par exemple » (p. 14). Il est vrai que si l'art des jardins comporte une littérature importante sous une dimension historique, il a été assez peu décrit dans sa logique, ses « règles et préceptes » (Ibid).

⁴ Le fait que la littérature anglo-saxonne soit particulièrement développée dans ce domaine tient pour partie à la tradition jardinière et paysagère anglaise.

⁵ Marc Claramunt (2013) constate à regret qu'en France, la profession d'architecte - paysagiste se décrit souvent comme récente. Ce terme fait référence à une période de l'après-guerre, voire des années 1960, période à laquelle apparaît la profession telle qu'il est entendu aujourd'hui. Mais pour l'auteur, ce terme tend à couper la profession de ses héritages qui remontent bien au-delà.

Pourtant cette trajectoire ne semble pas aussi linéaire qu'elle n'y paraît. Dans une étude comparative centrée sur les praticiens, et notamment sur une confrontation entre paysagistes et architectes, Hervé Davodeau, Elise Geisler & al. (2014) montrent que s'il y a eu, dans un premier temps, une certaine convergence des pratiques des professionnels de l'aménagement urbain - ce qu'il leur a permis de partager une culture commune et de renouveler leurs pratiques, - il y aurait dans un second temps, une revalorisation des compétences propres des différentes professions qui permettrait de différencier et d'affirmer chacune des professions de l'aménagement vis-à-vis des autres. En l'occurrence, comme le souligne Natacha Guillaumont (2014), pour les paysagistes, « la distinction s'opère autour du végétal » (p. 13). Cette réaffirmation de la culture du végétal et du vivant propre à l'urbanisme paysager nous semble nécessaire. Notre travail a en effet montré que ce référencement est à la base des concepts, de l'approche de l'urbanisme paysager. Aussi on est amené à penser que garder une culture du vivant, du végétal est un gage de renouvellement et d'ouverture créative de l'urbanisme paysager afin qu'il puisse s'adapter et faire face aux enjeux actuels et à venir de la ville.

Plus largement, une piste pour prolonger ce travail serait de nous intéresser de façon plus détaillée aux praticiens qui participent à l'aménagement végétal. Au cours de ce travail, nous les avons abordé de façon régulière. Il était en effet important de rattacher le végétal aménagé aux acteurs qui lui sont attachés. Pour autant, l'étude de ces professionnels et du jeu d'acteur n'a pas constitué le centre de notre travail. Il serait par exemple envisageable de mener des entretiens avec des paysagistes afin d'affiner la compréhension de leur sensibilité individuelle par rapport au végétal, mais aussi de comprendre quelle importance prend aujourd'hui cet outil, ce matériau, cette référence dans leur pratique. Un travail historique pourrait également être entrepris pour comprendre cette relation dans une perspective d'évolution. Il serait par exemple possible d'imaginer de comparer les programmes de formation pédagogique des paysagistes à différentes périodes.

Le végétal dans la dimension politique de l'aménagement de la ville

Notre travail a montré que l'aménagement végétal en ville fait l'objet de différents choix politiques. Ceux-ci se manifestent autant du point de vue de la construction de la ville (des choix socio-économiques) que de positionnements dans un rapport à la nature⁶. Cette dimension politique nécessite d'identifier deux cas distincts dans lesquels la nature et le végétal entrent en jeu.

Dans un premier cas, le végétal et la nature, sous couvert de thématique écologique et environnementale, intègrent le discours politique général de l'aménagement. Ceux-ci ne font alors pas référence à de réels enjeux (ou pas seulement). Mais la connotation positive du végétal et de la nature, voire la dimension morale de cette dernière, sont utilisées afin de justifier, de légitimer divers positionnements et revendications. La sociologie (Lafaye, Thévenot, 1993 ; Micoud, 1997), mais aussi l'ethnologie (Dalla Bernardina, 1996) ont pu établir les réalités sociologiques ou culturelles sous-jacentes à ces discours sur la nature. Ce discours n'est pas facile à décrypter, parce qu'il se mêle aussi à de réels enjeux environnementaux. Cela doit pourtant nous amener à une certaine méfiance, car il recouvre des choix politiques qui ne sont pas affirmés et dont il n'est par conséquent pas possible de débattre.

⁶ A la fin du XXème siècle, la nature a été réaffirmée comme un objet politique, en lien avec l'abandon du paradigme lié à l'existence d'un état de référence de la nature – de climax - au profit de l'idée d'un changement permanent. En effet, « en l'absence de référence absolue donnée par la nature elle-même, [les formes de nature] peuvent être librement choisies et [...] deviennent une partie des projets de société » (Blandin, 2009, p. 70-71).

Dans un second cas, il est intéressant de constater que le végétal et la nature prennent une place importante dans le projet au moment même où des processus de participation sont mis en place pour accompagner ces derniers (nous avons noté dans le chapitre 6, que les trois aménagements de berges étudiés intègrent cette dimension de participation). En effet, nous pouvons nous demander si le végétal - comme objet hybride - ne pourrait pas être considéré comme un symbole de choix politiques articulant des enjeux socio-économiques et des enjeux environnementaux, de la même façon que la notion de « parc naturel urbain » décrite par Malika Amzert et Laurence-Cottet Dumoulin (2000).

Différentes perspectives pour une nouvelle posture vis-à-vis de la nature

Différentes approches de l'aménagement de la nature peuvent être identifiées. Elles font écho des positionnements éthico-politiques différents, vis-à-vis de la nature.

Différentes approches et philosophies d'aménagement

Face aux attentes de contact avec la nature, l'étude des trois projets de réaménagement de berges nous a permis d'identifier deux approches d'aménagement possibles. L'une se place dans la tradition jardinière et paysagère, tandis que l'autre revendique un aménagement qui permettrait de retrouver une nature autonome voire sauvage. Une troisième possibilité aurait été de ne pas intervenir. De fait, la nature était déjà présente avant même que les projets d'aménagement n'interviennent. L'étude des projets de réaménagement de berges nous le montre. En marge des grands aménagements structuraux (quais, digues), les berges possédaient avant leur réaménagement un caractère encore peu aménagé, voire semi-naturel (cas d'Angers et Lyon). Ces espaces interstitiels, derniers espaces issus de la déprise agricole et/ou du déclin du transport fluvial avaient été préservés des précédents projets de réaménagement des berges. Ils ne faisaient pas l'objet d'une gestion spécifique de la part de la commune. Ils offraient alors au cœur de la ville un espace qu'on aurait le plus approché d'un espace naturel en terme de dynamiques naturelles. Cet espace en rupture par aux codes et aux usages de la ville (cf. chapitre 5) pouvait renvoyer les citoyens vers un sentiment de nature⁷. Plus largement ces trois approches possibles de l'aménagement végétal urbain pourraient être rapprochées de façon théorique de différents courants d'aménagement de la nature : la renaturation (*rewilding*), le jardin et la non intervention (Barraud, 2016).

Différents positionnements éthico-politiques vis-à-vis de la nature

En effet, si nous avons pu identifier une attente de nature largement partagée, celle-ci ouvre des positionnements (des postures) éthico-philosophiques différents vis-à-vis de la nature. Les deux postures identifiées ici sont présentées de façons distinctes dans un souci de clarté, mais dans la réalité, les projets et les acteurs les adoptent successivement. Ces postures ne relèvent en effet pas de cadres de pensée clairement définis et arrêtés. Nous nous garderons d'ailleurs de conclusions trop hâtives, même si nous relayerons nos doutes et nos questionnements.

Une première posture accorde une confiance très forte à la science et la technique. Elle s'appuie sur les connaissances et les techniques nouvelles, lesquelles sont censées permettre de concilier les attentes environnementales avec des attentes de confort, de sécurité et de développement urbain. La formalisation scientifique au cœur de cette vision semble apporter une certaine garantie. Cette posture se retranscrit essentiellement dans la quête d'une « vraie nature ». Si celle-ci peut sembler comme la plus ambitieuse, elle laisse en revanche apparaître plus d'inquiétudes, d'interrogations. On observe en effet, que l'approche d'aménagement qui correspond à cette posture conduit à un certain décalage entre le discours et la réalité de

⁷ Ce sont des espaces que Gilles Clément (2004) qualifie de « Tiers-Paysage ».

l'aménagement. On peut notamment se demander si la forte confiance en la connaissance et la technique n'est pas trop présomptueuse. Rappelons en effet que la crise environnementale des années 1960-70 a justement émergé dans un contexte similaire de confiance où il n'était pas envisagé que certains paramètres nous échappaient, ... et pourtant. Ensuite, nous pouvons également nous interroger sur la dépolitisation des questions relatives à la nature et à l'environnement. Le fait que la société se désengage de ces questions au profit de scientifiques et de techniciens⁸ soulève un certain nombre d'inquiétudes. Enfin, cette posture et les aménagements qui lui sont associés vont à l'encontre d'une (re-)découverte de notre lien à la nature. En effet, nous avons pu constater qu'en souhaitant mêler ville et nature au point où il ne serait plus possible de les distinguer, les aménagements réalisés tendent à contracter et à simplifier le gradient homme – nature en ville. Suivant deux extrêmes, ce gradient est constitué d'une part, par une nature inaccessible, parce que peu contrôlée et donc dangereuse (le fleuve par exemple), ou une nature protégée, et d'autre part par une nature très maîtrisée, des formes végétales urbaines. Dans tous les cas, les possibilités d'expériences sensibles de la nature sont limitées. Il est alors à craindre que l'idée de nature perde ses valeurs de diversité, d'étonnement, d'autonomie, d'évolution ou de mystère et soit réduite à des valeurs d'agrément, de loisir ou d'esthétique.

Une seconde posture introduit quant à elle une certaine retenue, une prudence dans ce rapport à la nature. Cette posture fait suite aux enseignements de la crise environnementale des années 1960-70⁹. Cette expérience nous a en effet montré que nos actions en prise avec l'environnement sont une coconstruction et portent en cela une part d'inconnue et éventuellement des risques. Ces actions qui engagent l'ensemble de notre société nécessitent par conséquent de faire l'objet de choix politiques. Les incertitudes, les inquiétudes actuelles sur les organismes génétiquement modifiés (OGM) ou les gaz de schiste se placent également dans cette logique. L'éthique, le politique mais aussi la connaissance du passé sont au cœur de cette posture, et permettent d'orienter, de modérer nos actions.

Une piste de recherche serait d'essayer de chercher à identifier le lien à la nature à la fois chez les aménageurs, mais aussi chez les élus et éventuellement de mettre en rapport ce lien avec celui des habitants.

⁸ Cette dépolitisation au profit solutions technologiques a été décrite par Françoise Choay (1965). Dans l'utopie de la ville technologique - « Technotopia » - elle écrit : « ces visions la [la société] tranquillisent quant à l'avenir : devant tant de technicité, elle se sent soumise, rassurée, justifiée dans sa démission face aux soucis civiques » (p. 56).

⁹ A la suite des crises environnementales apparues à partir des années 1960-70, un certain nombre de phénomènes (trou dans la couche d'ozone, maladie de la « vache folle », et plus récemment le réchauffement climatique) se sont révélés être des « objets, produits, [et] sous-produits [qui] échappent à notre contrôle ». Ces phénomènes qui sont « à la fois très naturels (réglés par une nécessité qui nous est extérieure [...]) et très artificiels (le résultat de notre action sur le milieu) » apparaissent comme le résultat d'une coconstruction entre les actions humaines et le reste du monde biophysique (Larrère et Larrère, 1997, p. 10). La nature est alors réapparues comme « un champ irréductible à des prédictions anthropologiques, [...] des forces qui échappent à la maîtrise techno-scientifique [...] comme un dehors » (Younès, 2000).

Références

Nous avons rassemblé les références liées au corpus étudiés d'une part et le reste des références d'autre part, quelque soit leur nature : ouvrages, articles, sites Internet, documentation, études, etc. Ce choix privilégie une recherche rapide des références au cours de la lecture de la thèse par rapport à une hiérarchisation plus poussée des références.

1. Références du corpus :

Cartes et vues aériennes

Date	Titre	Auteur	Origine de la commande	Echelle
1776	<i>Plan historique de la ville d'Angers assujetti à ses accroissements, embellissements et projets, dédié et présenté à Monsieur, frère du Roi</i>	Moithey M.-A. (Gravure)	Ville d'Angers	1/5400
1840	<i>Carte de la France – Angers Partie Nord Ouest Partie Sud Ouest (Carte d'état major)</i>	Allard (N.-O.) Allard et Beaugendre (S.-O.)	Dépôt de la Guerre	1/ 40 000
1877	Plan de la commune d'Angers	Demoget	Ville d'Angers	1/7 500
1883	<i>Plan de la ville d'Angers et de ses environs</i>	A. Moreau	Ville d'Angers	1/7600
1936	Commune d'Angers. Plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension	Inconnu	Ville d'Angers	1/10 000
1937	<i>Nouveau plan de la ville d'Angers</i>	Sireaudeau (éditeur)	Inconnue	1/7600
2010	Angers	IGN	IGN	1/25 000

Photographies aériennes

Date	Titre	Auteur	Origine de la commande	Echelle
1809-1810	<i>Plan parcellaire de la commune d'Angers (Cadastre Napoléonien)</i>	Perny	Département de Maine-et-Loire Ville d'Angers	1/2500
1844	<i>Plan géométrique de la ville d'Angers</i>	Hippolyte Priston (cartographe)		1/2500
1949	Photographies aériennes N°2-3-110-111-148 Mission (13/06/1949): C1322-0011_1949_F1322-1522	IGN	IGN	~1/25 460
1985	Photographies aériennes N°212-352	IGN	IGN	~1/29 760

	Mission (26/04/1985) C1222-0041_1985_F1222-1722			
2002	Photographies aériennes N°275-295-331-339-397-399 Mission (15/07/2002) CP02000362_2002_FR9085_125	IGN	IGN	~1/12790

Documents de conception des trois projets étudiés à Bordeaux, Lyon et Angers

CORAJOU (Equipe), 1999, *Les Quais Jardinés – Eaux, Ombres et Lumières*, Réponse concours de maîtrise d'œuvre : Aménagement des quais rive gauche de la Garonne, 37 pages.

GRETHER, PHYTO LAB (Equipe), 2011, *Berges de Maine Rives Nouvelles*, Réponse concours de maîtrise d'œuvre, 100 pages.

GRETHER, PHYTO LAB (Equipe), 2013, *Angers Rives Nouvelles – Plan Guide*, 111 pages.

IN SITU (Equipe), 2003^a, *La promenade des rives – réaménagement des bas-ports du Rhône, Lyon 3ème, 6ème, 7ème- Rive Gauche*, marché de définition, 84 pages.

IN SITU (Equipe), 2003^b, *La promenade des rives – réaménagement des bas-ports du Rhône, Lyon 3ème, 6ème, 7ème- Rive Gauche*, Avant Projet, Notice descriptive, 52 pages.

IN SITU (Equipe), 2003, *La promenade des rives – réaménagement des bas-ports du Rhône, Lyon 3ème, 6ème, 7ème- Rive Gauche*, Avant Projet, Notice technique 12 pages.

2. Références générales

A

ACADEMIE FRANCAISE, 1762, 1835 et 1932, *Dictionnaire de l'Académie Française*, 4^{ème}, 6^{ème} et 8^{ème} éditions, site web du Centre national de ressources textuelles et lexicales [<http://www.cnrtl.fr/dictionnaires/anciens/>].

ALPHAND Jean-Charles-Adolphe, 1867-1873, *Les Promenades de Paris. Histoire, description des embellissements, dépenses de création et d'entretien des bois de Boulogne et de Vincennes, Champs-Élysées, parcs, squares, boulevards, places plantées : étude sur l'art des jardins et arboretums*, J. Rothschild, Paris.

AGGERI Gaëlle, 2004, *La nature sauvage et champêtre dans les villes : origine et construction de la gestion différenciée des espaces verts publics et urbains. Le cas de la ville de Montpellier*, thèse de doctorat Engref Sciences de l'environnement, 301 pages.

AMZERT Alike, COTTET-DUMOULIN Laurence, 2000, « Du « sauvage » à « l'inaltérable » : les conditions sociales de création d'un espace naturel en milieu urbain : le cas du parc Miribel-Jonage », *L'interface nature-sociétés dans les hydrosystèmes fluviaux*, Géocarrefour, Vol. 75, n°4, pages 283-292.

ANDRE Edouard, 1879, *L'art des jardins : Traité général de la composition des parcs et jardins*, Msson, Paris.

ANGERS (Ville), 2001, *Le Parc de Balzac, un modèle de développement durable*, dans DAVODEAU Hervé, 2003, *La sensibilité paysagère à l'épreuve de la gestion territoriale – Paysages et politiques publiques de l'aménagement en Pays de la Loire*, Thèse de doctorat en géographie humaine et sociale, 295 pages.

- ANGERS (Ville), 2010, *Contexte et premières orientations*, Mission berges de Maine, 27 pages.
- ANGERS (Ville), 2010, *Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)*, Mission berges de Maine, 9 pages.
- ANGERS (Ville), 2011, *Programme*, Maîtrise d'œuvre urbaine des berges de Maine Rives nouvelles à Angers, Mission Berges de Maine, 10 pages.
- ANGERS (Ville), 2012, *Angers Rives Nouvelles, 3 regards – Un grand projet pour les berges de la Maine*, catalogue de l'exposition, 23 pages.
- ANGERS (Communauté d'agglomération), 2003, *2015 – Le projet d'agglomération*, 123 pages.
- ANGERS (Ville), 2012, *Le parc de Balzac – Paysage et développement durable*, Direction des parcs et jardins, 12 pages.
- ANGERS (Ville), 2014, « La Parc de Balzac : espace naturel », site Internet de la ville, [<http://www.angers.fr/vie-pratique/vie-quotidienne/environnement/les-parcs-et-jardins-publics/patrimoine/espaces-naturels/le-parc-de-balzac-espace-naturel/index.html>]
- ARNOULD Paul, LE LAY Yves-François, DODANE Clément et MELIANI Inès, 2011, « La nature en ville : l'improbable biodiversité », *Repenser la ville*, Géographie, économie, société, Vol.13 n°1, pages 45-68.
- ASCHER François, 1995, *Métapolis ou l'avenir des villes*, Odile Jacob, Paris, 346 pages.
- ASSUNTO Rosario, 1973, *Il paesaggio e l'estica*, Palerme cité dans BRUNON Hervé, MOSSER Monique, 2005, « L'enclos comme parcelle et totalité du monde : pour une approche holistique de l'art des jardins », *Repenser les limites : l'architecture à travers l'espace, le temps et les disciplines*, INHA (« Actes de colloques »), Paris, [en ligne] : <http://inha.revues.org/1479>
- AUBENQUE Pierre, 2016, « PHYSIS », *Encyclopædia Universalis* [en ligne] : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/physis/>
- AUTEUR INCONNU, dans VISINAND Sylvie, 2005, *L'urbanisme végétal*, Cours filière architecture du paysage à l'HEPIA.
- B**
- BARBOSA Olga, TRATALOS Jamie A., et al., 2007, *Who benefits from access to green space ? A case study from Sheffield, UK*, *Landscape and urban planning*, vol. 83, pages 187-195.
- BARIDON M., 1998, *Les Jardins. Paysagistes, Jardiniers, Poètes*, Laffont, Bouquins, Paris, 1240 pages.
- BARRAUD Régis, 2011, *Rivières du futur, wild river ?*, *Vertigo*, Hors Série 10, [en ligne] : <http://vertigo.revues.org/11411> ; DOI : 10.4000/vertigo.11411
- BARRAUD Régis, 2016, *Libre évolution et rewilding: vers une évolution de la patrimonialité des espaces protégés ?*, Présentation séminaire « Patrimoine naturel, patrimoine culturel : quelles ambitions partagées ? » Tours, les 22 et 23 juin 2016, organisé par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels et la Mission Val de Loire
- BENETIERE Marie-Hélène, 2000, *Jardin : vocabulaire typologique et technique*, sous la dir. de M. Mosser et M. Chatenet. Paris, Editions du patrimoine.

- BENETIERE Marie-Hélène, BOURRA Frédérique, MALEK Amina-Aïcha, 2013, « Le monde en son jardin », *Jardins*, Archéopages, n°37, Inrap, Paris, pages 62-69.
- BERAUD Toussaint - Charles, 1855, « Considérations diverses sur les promenades publiques en général et leurs diverses annexes », *Mémoires de la Société d'Agriculture d'Angers*, pages 44-57.
- BERGUES Martine, 1992, *Arbres des pépinières, arbres des paysages : une étude de logiques professionnelles*, SRETIE Ministère de l'Environnement / Ecole Nationale Supérieure d'horticulture / Ecole Nationale Supérieure du Paysage, Rapport final, 174 pages.
- BERGUES Martine, 2010, *Fleurs jardinières et fleurs fleuristes*, Ethnologie française, avril Vol. 40, pages 649-656.
- BERTOLDI Sylvain, 1991, *De l'eau et une fontaine pour Angers*, Vivre à Angers, janvier.
- BERTOLDI Sylvain, 1992, *Le Mail. Quand un jeu donne naissance à un jardin*, Vivre à Angers, octobre
- BERTOLDI Sylvain, 2002, *Au fond du vallon, le jardin des plantes*, Vivre à Angers, avril.
- BERTOLDI Sylvain, 2009, *D'une rive à l'autre – La Maine ou l'histoire de notre ville*, panneaux de l'exposition.
- BESSE Jean-Marc, 2008, « Cartographie et pensée visuelle. Réflexions sur la schématisation graphique », *La carte, outil de l'expertise aux XVIIIe et XIXe siècles*, Strasbourg, 9 juin 2006, 19 pages.
- BESSE Jean-Marc, 2009, *Le goût du monde : exercices de paysage*, Arles : Acte Sud, École Nationale Supérieure de Paysage de Versailles.
- BESSE Jean-Marc, 2011, « L'espace du partage – Considérations théoriques », dans LUNA T., VALVERDE I. (dir.), *Théorie et paysage : réflexions provenant de regards interdisciplinaires*, Barcelona : Observatoire du paysage de Catalogne, Université de Pompeu Fabra, d'après le séminaire tenu en février 2010, pages 7-24.
- BETHEMONT Jacques, 1999, *Les grands fleuves, entre nature et société*, A. Colin, 255 pages.
- BETHEMONT Jacques, PELLETIER Jean, 1990, « Lyon et ses fleuves : des berges perdues aux quais retrouvés », *Villes et fleuves au Japon et en France*, Revue de géographie de Lyon, Vol. 65 n°4, pages 300-307.
- BLANCHON-CAILLOT Bernadette, 2007, « Pratiques et compétences paysagistes dans les grands ensembles d'habitation, 1945-1975 », *Paysage urbain: genèse, représentations, enjeux contemporains*, Strates, n°13 [en ligne] : <http://strates.revues.org:5723>.
- BLANDIN Patrick, 2009, *De la protection de la nature à la gestion de la biodiversité*, Quae, Versailles.
- BERQUE Augustin, 1994, Paysage, milieu, histoire, dans BERQUE Augustin (dir.), *Cinq propositions pour une théorie du paysage*, ChampVallon, Seyssel, pages 13-29.
- BERQUE Augustin, 1995, *Les raisons du paysage, de la Chine antique aux environnements de synthèse*, Hazan, 192 pages.
- BERQUE Augustin, 1997, « Des toits, des étoiles », *Natures en villes*, Les annales de la recherche urbaine, n° 74, pages 5-11.

- BERQUE Augustin, CONAN Michel, DONADIEU Pierre, LASSUS Bernard, ROGER Alain, 1999, *Mouvance. Cinquante mots pour le paysage*, Éd. de la Villette. Paris.
- BERTRAND Georges, 1968, *Paysage et géographie physique globale – esquisse méthodologique*, Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest, tome 93 fasc.3, pages 249-272.
- BERTRAND Georges, 1975, « Pour une histoire écologique de la France rurale » dans Duby Georges, Wallon Armand (dir.), *Histoire de la France rurale*, Tome I, Seuil, Paris, pages 39 -118.
- BERTRAND Georges, 1978, *Le paysage entre la nature et la société*, Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest, tome 49, fasc. 2, Presses Universitaires Le Mirail-Toulouse, dans BERTRAND Claude, BERTRAND Georges, 2002, *Une géographie traversière – l’environnement à travers territoires et temporalités*, Arguments, pages 169-182.
- BESSE Jean-Marc, 2010, *L’espace du paysage – Considérations théoriques*, Communication (script), Séminaire international ‘Theory and Landscape thoughts from interdisciplinary perspectives, 25-26 février 2010, Université Pompeu Fabra, Barcelone, 24 pages.
- BIGUET Olivier, COMTE François, COURANT Hugues, CUSSONNEAU Christian et LETELLIER Dominique, 1998, *Les ponts d’Angers*, Cahiers du patrimoine n°49, Editions du patrimoine, Paris, 265 pages.
- BIOTEC, site web de l’entreprise Biotec, <http://www.biotec.ch/>, consulté le 06/02/2015
- BLANC Nathalie, 1995, *La nature dans la cité*, Thèse de doctorat en géographie, Paris, Université de Paris 1, 398 pages.
- BLANC Nathalie, 1998, *1925-1990 : l’écologie urbaine et le rapport ville-nature*, Espace géographique Vol.27/4, pages 289-299.
- BLANDIN Patrick, 2009, *De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité*, Quæ, Versailles, 128 pages.
- BOBBÉ Sophie, 2004, *Gestions faunistiques, cultures des sauvages et brouillage des catégories*, Communications, n°76, pages 203-220 citée dans BARRAUD Régis, et PERIGORD Michel, 2013, *L’Europe ensauvagée : émergence d’une nouvelle forme de patrimonialisation de la nature ?*, L’Espace géographique, Vol. 42, pages 254-269.
- BODÉNAN Philippe, 2013, Le jardin : une clé de lecture du végétal en milieu urbain, Projets de Paysage Varia n°9, [en ligne] : http://www.projetsdepaysage.fr/fr/le_jardin_une_cle_de_lecture_du_vegetal_en_milieu_urbain_
- BONIN Sophie, 2007, « Fleuves en ville : enjeux écologiques et projets urbains », *Paysage urbain : génèse, représentations, enjeux contemporains*, Strates n°13, [en ligne] : <http://strates.revues.org/5963>
- BOITARD Pierre, 1826, *L’art de composer et de décorer les jardins*, Librairie encyclopédique de Roret (1847), Paris, 167 pages.
- BORDEAUX (Communauté urbaine et Agence d’urbanisme), 1999, *Programme : Prescriptions urbanistiques et programmatiques*, Bordeaux, Aménagement des quais rive gauche Concours d’architecture et d’ingénierie – Dossier de concours, Direction Générale des services techniques, 48 pages.
- BOUTINET Jean-Pierre, 2001, « A propos du projet de paysage, repères anthropologiques », *Autour du projet*, Les carnets du paysage n°7, pages 65-83.

- BRUNET Roger, FERRAS Robert, THERY Hervé, 1992, « Berge », *Les mots de la géographie: dictionnaire critique*, La documentation française/ Reclus, Montpellier/Paris, 472 pages.
- BRANDY Emily, 2003, *Aesthetics of the Natural Environment*, Edinbrugh University Press dans BLANC Nathalie, LOLIVE Jacques, 2009, « La restauration écologique : une nouvelle formation du monde ? », *Esthétique et environnement, Cybergeog Rubrique Dossier*, document 479, [En ligne], <http://cybergeog.revues.org/22806> ; DOI : 10.4000/cybergeog.22806
- BRAVARD Jean-Paul, 2004, *Villes de réservoirs sur le Yangzi et sur le Rhône : niveaux fluviaux et gestion des berges à Chongqing et Lyon*, *Géocarrefour* Vol. 79/1, pages 49-62.
- BROSSE Jacques, 2010, « *Berberis vulgaris* », *Larousse des arbres*, Larousse, page 62.
- BRUNET Roger, 1974, *Analyse des paysages et sémiologie. Éléments pour un débat*, Espace géographique. Tome 3 n°2, pages 120-126.
- BRUNON Hervé, 2012, *Nature et humanité. Retour au contrat naturel : richesse des milieux, rareté des ressources*, 3e Entretiens de la Cité, organisés par l'association Doc Forum, sous la direction de Michel Serres, avec la collaboration d'Éric Guillot, Lyon, Cité internationale, palais des Congrès, Lyon, 17 novembre 2012, enregistrement vidéo [en ligne] : http://webcast.in2p3.fr/videos-nature_et_humanite
- BRUNON Hervé, MOSSER Monique, 2005, « L'enclos comme parcelle et totalité du monde : pour une approche holistique de l'art des jardins », *Repenser les limites : l'architecture à travers l'espace, le temps et les disciplines*, INHA (« Actes de colloques »), Paris, [en ligne] : <http://inha.revues.org/1479>

C

- CALENGE Christian, 1997, « De la nature de la ville », *Natures en ville*, Les annales de la Recherche urbaine n°74, pages 12-19.
- CALENGE Christian, 2003, « Idéologie verte et rhétorique paysagère », *Bienfaisante nature*, Communications n° 74, pages 33-47.
- CALIBRE Elise, SIMON Etienne, TURPIN Mathilde, 2007, *Berges du Rhône*, Rapport d'analyse Plateforme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines (POPSU), 17 pages, [en ligne] : <http://www.popsu.archi.fr/popsu1/lyon/projets/berges-du-rhone>.
- CARRE Catherine, CHARTIER Michèle, 2005, *Une autre nature en ville : l'aménagement de la boucle Nord des Hauts-de-Seine*, *Mappemonde* Vol.78, [en ligne] : <http://mappemonde.mgm.fr/num6/articles/art05207.html>
- CHADWICK Georges F., 1966, *The Park and the Town : Public Landscape in the 19th and 20th centuries*, F. A. Praeger, 388 pages.
- CHAMPY Florent., 2000, « Les architectes, les urbanistes et les paysagistes » in Paquot Thierry. & Al., *La Ville, l'Urbain : l'État des savoirs*, Paris, la Découverte, coll. «Textes à l'appui», pages 215-224
- CHOAY Françoise, 1965, *L'urbanisme, utopies et réalités – Une anthologie*, Editions du Seuil, 446 pages.
- CLARAMUNT Marc, 2013, *Evolution et état des lieux du métier de paysagiste*, *Openfield* numéro 1, [en ligne] : <http://www.revue-openfield.net/2013/01/13/levolution-et-etat-des-lieux-du-metier-de-paysagiste/>

- CLEMENT Gilles, 1990, *Le Jardin en mouvement*, Pandora, 103 pages.
- CLEMENT Gilles, 2004, *Manifeste du Tiers-paysage*, Sujet-objet, Paris.
- CLEMENT Gilles, 2012, *Le partage de la signature*, Collège de France, vidéo de 14 min 30 s, [en ligne] : <http://www.college-de-france.fr/site/gilles-clement/course->
- CLEMENT Vincent, 1994, *Contribution épistémologique à l'étude du paysage*, Mélanges de la Casa de Velázquez, tome 30-3, Epoque contemporaine. pages 221-237.
- COMITO Terry, 1990, « Le jardin humaniste » dans MOSSER M. TEYSSOT G. (dir), *Histoire des jardins de la Renaissance à nos jours*, Paris, pages 33-41, cité dans BRUNON Hervé, MOSSER Monique, 2005, « L'enclos comme parcelle et totalité du monde : pour une approche holistique de l'art des jardins », in *Repenser les limites : l'architecture à travers l'espace, le temps et les disciplines*, INHA (« Actes de colloques »), Paris, [en ligne] : <http://inha.revues.org/1479>
- COMTE François, 1998, « Angers à travers ses plans (1652-1813) : une cité immobile ? » dans Petitfrère Claude (dir.), *Images et imaginaires dans la ville à l'époque moderne*, Presses universitaire François-Rabelais, Tours, pages 153-173.
- CONSEIL DE L'EUROPE, 2000, *Convention européenne du paysage*, [en ligne] : <http://conventions.coe.int/Treaty/fr/Treaties/Html/176.htm>.
- CONWAY Hazel, 1988, *Sports and playgrounds and the problem of park design in the nineteenth century*, Journal of garden History, Vol. 8 issue1, pages 31 - 41.
- CORAJOURD Michel, 2010, *Le paysage, c'est l'endroit où le ciel et la terre se touchent*, actes Sud, 272 pages.
- CUSSONNEAU Christian, 1995, *Moulin d'Angers et d'Anjou*, catalogue d'exposition, Angers.
- D**
- DALLA BERNARDINA Sergio, 2012, *L'Appel du sauvage. Refaire le monde dans les bois*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, « Essais », 216 pages, dans BARRAUD Régis, et PERIGORD Michel, 2013, *L'Europe ensauvagée : émergence d'une nouvelle forme de patrimonialisation de la nature ?*, L'Espace géographique, Vol. 42, pages 254-269.
- DANIEL Hervé, PELLISSIER Vincent, VALLET Jeanne, ROZE Françoise, 2011, « La végétation des bois urbains », dans CLERGEAU Philippe (dir.), *Ville et biodiversité*, Presses universitaires de Rennes, pages 123-155.
- DAVODEAU Hervé, 2007, *La boîte noire du projet de paysage*. Colloque Institut National de la Recherche Agronomique - Société Française d'Economie Rurale.
- DAVODEAU Hervé, 2008, *Le « socle », matériau du projet de paysage - L'usage de « la géographie » par les étudiants de l'École du paysage de Versailles*, Projet de Paysage, [en ligne] : http://www.projetsdepaysage.fr/fr/le_socle_materiau_du_projet_de_paysage
- DAVODEAU Hervé, 2014, *Le parc Balzac à Angers : Donner forme(s) au développement durable*, Revue Banc Public n°12.
- DAVODEAU Hervé, GEISLER Elise, MONTEBAULT David, LECONTE Louise, 2014, *La participation par les architectes et les paysagistes : vers une hybridation des pratiques ?*, Cahiers thématiques n° 13 de l'Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille, pages 171-184.

- DELBAERE Denis, 2011, *La fabrique de l'espace public. Ville, paysage et démocratie* ellipses, Collection « La France de demain », Paris, 187 pages.
- DE LA QUINTINIE Jean-Baptiste, 1690, *Instruction pour les jardins fruitiers et potagers, avec un traité des orangers et réflexions sur l'agriculture*, La Compagnie des Libraires (1715), Paris.
- DELEAGE Jean-Paul, BLANC Nathalie, HOTYAT Micheline, MATHIEU Nicole, 2000, *La nature dans la ville : des stéréotypes à battre*, TDC CNDP, 37 pages.
- DERAËVE Sophie, 2014, « La valorisation du végétal à Angers : de la ressource au patrimoine ? », *Patrimoine et territoire*, Territoire en mouvement n°21, pages 69-81.
- DESVIGNES Michel, 2010, *Entretien avec le paysagiste Michel Desvigne - Interview*, propos recueillis par Ménard Jean-Pierre, Le Moniteur Architecture AMC, Paris, pages 21-22.
- DEUNK Gerritjan, 2002, *Nederlandse tuin- en landschapsarchitectuur van de 20e eeuw*, NAI Uitgeverij, Rotterdam, cité dans TISMA Alexandra, JOKOVI Margit, 2007, *The new Dutch parks : relation between form and use*, Journal of Landscape Architecture, 2 :2, pages 48-59.
- DE VRIES Sjerp, VERHEIJ Robert A., et al., 2003, *Natural environments - healthy environments ? An exploratory analysis of the relationship between greenspace and health*, Environment and Planning, vol. 35, n° 10, pages 1717-1731.
- DEZALLIER D'ARGENVILLE Antoine-Joseph, 1709, *La théorie et la pratique du jardinage où l'on traite à fond des beaux jardins appelés communément les jardins de plaisance et de propreté*, Jean Martin Husson, La Haye (1739), 383 pages.
- DONADIEU Pierre, 2000, « Entre urbanité et ruralité – La médiation paysagiste », *Paysages en ville*, Les Annales de la recherche Urbain, n°85, pages 6-15
- DONADIEU Pierre, MAZAS Elisabeth, 2002, *Des mots de paysage et de jardin*, Educagri, 316 pages.
- DROZ Yvan, MIEVILLE-OTT Valérie, SPICHIGER Rachel, FORNEY Jérémie, 2005, *Le champ du paysage. Représentations paysagères et processus de légitimation des usages sociaux du paysage – De la Vue-des-Alpes au Pays-d'Enhaut*, rapport scientifique final du programme de recherche « Landscapes and Habitats of the Alps », Fonds National Suisse, 67 pages.
- E**
- EMELIANOFF Cyria, LEVY Albert, 2011, *Quelle ville durable ?*, éditorial, Espaces et sociétés n°147, pages 7-23.
- F**
- FEL Loïc, 2009, *L'Esthétique verte : de la représentation à la présentation de la nature*, Champ Vallon, Seyssel, 352 pages.
- FILLERON Jean-Charles, 1998, "Le paysage, cela existe, même lorsque je ne le regarde pas" Ou quelques réflexions sur les pratiques paysagères des géographes, dans les actes du colloque Congrès "Le paysage entre culture et nature", Montpellier, Revue de l'économie méridionale, pages 275-287.
- FORESTIER Jean-Claude Nicolas, 1906, *Grandes villes et systèmes de parcs* dans Le Dantec Jean-Pierre, 1996, *Jardins et Paysages : textes critiques de l'Antiquité à nos jours*, Larousse, Paris, 640 pages.

FRILEUX Pauline, 2008, *La haie et le bocage pavillonnaires : diversités d'un territoire périurbain, entre nature et artifice*, Thèse de doctorat en ethnoécologie, MNHN, 536 pages.

G

GAIGNARD Jean-Luc, 2016, *Du roi René à Végépolys – Les plantes naissent et fleurissent en Anjou*, Terre des Sciences, Terra Botanica, Végépolys, Angers, 180 pages.

GERARDOT Claire, 2004, « Les élus lyonnais et leurs fleuves : une reconquête en question », *Le Yangzi et le Rhône, regards croisés*, Géocarrefour, n°79, pages 75-84.

GODIER Patrice, MAZEL Caroline, 2009, Bordeaux – Analyse du projet des Quais Rive Gauche, Plateforme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines (POPSU), 11 pages [en ligne] : <http://www.popsu.archi.fr/popsu1/bordeaux/projets/quais-rive-gauche>.

GOODY Jack, 1993, *La culture des fleurs*, Seuil (1994), 628 pages.

GRAHN Patrick, STIGSDOTTER Ulrika A., 2003, *Landscape planning and stress, Urban forestry & urban greening*, vol. 2, pages 1-18.

GUET Jean-François, 2011, « Ville désirable ou ville durable : quelle place pour les espaces verts ? », *Métropolitiques*, [en ligne] <http://www.metropolitiques.eu/Ville-desirable-ou-ville-durable.html>.

GUILLAUMONT Natacha, 2014, « L'aubépine du paysage », *Les Plantes*, ANTHOS Vol. n°2, pages 12-14.

GUILLERME André, 1983, *Les temps de l'eau - la cité, l'eau et les techniques*, éd. du Champ Vallon, Seyssel, 263 pages.

H

HERVIEU Bertrand, VIARD Jean, 1996, *Au bonheur des campagnes*, Paris Editions de l'Aube.

HOWARD Ebenezer, 1902, *Garden Cities of To-morrow*, Traduction Th. Elzière, Dunod 1969, Paris in Le Dantec, 1996, *Jardins et Paysages*, Larousse, Paris, pages 331-336.

HUNT, John Dixon, 1996, *L'Art du jardin et son histoire*, Odile Jacob, Paris, coll. « Travaux du Collège de France », 113 pages.

J

JACOB François, 1970, *La logique du vivant – Une histoire de l'hérédité*, Gallimard, Paris, 360 pages.

JACOBS Jane, 1961, *The Death and Life of Great American Cities*, Random House, New York dans CHOAY Françoise, 1965, *L'urbanisme, utopies et réalités – Une anthologie*, Editions Du Seuil, 446 pages.

JONAS Hans, 1979, *Le principe de responsabilité*, Flammarion, Paris cité dans FLIPO Fabrice, 2008, *Education au développement durable : l'enjeu du XXIème siècle ?*, Pour, n°198, pages 41- 45.

K

KERAVEL Sonia, 2008, *Passeurs de paysages. Une réflexion sur la transmission de l'expérience paysagère*, Thèse de doctorat, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris, 282 pages.

KERAVEL Sonia, 2012, *Le concours du parc Eole, ou comment un même site avec un même programme peuvent donner lieu à différents projets?*, Présentation lors de la journée de conférences sur le parti pris en paysage, Agrocampus-Ouest site d'Angers, le 16 janvier.

KUITCHE Hermann, 2014, *Esthétique environnementale : du déplacement au dépassement*, Nouvelle revue d'esthétique, n° 13, pages 35-44.

L

LAFAYE Claudette, THEVENOT Laurent, 1993, *Une justification écologique ? – Conflits dans l'aménagement de la nature*, Revue française de sociologie, n°34, pages 495-524.

LAILLE Pauline, PROVENDIER Damien, COLSON François, 2013, *Les bienfaits du végétal en ville – Synthèse des travaux scientifiques et méthode d'analyse*, 33 pages.

LAROZE Catherine, 1999, « Le jardin Inspiré » dans BRUNON hervé (dir.) *Le Jardin notre double – Sagesse et déraison*, Autrement, Paris, pages 207-218.

LARRERE Catherine, LARRERE Raphaël, 1997, *Du bon usage de la nature. Pour une philosophie de l'environnement*, Paris, Aubier, 351 pages.

LARRERE Raphaël, 2014, « Questions éthique à propos de la restauration écologique », REY Freddy, GOSSELIN Frédéric, DORE Antoine, *Ingenierie écologique : Action par et/ou pour le vivant ?*, Editions Quae, Versailles, pages 43-50.

LECHNER Gabriele, 2006, *Le fleuve dans la ville. La valorisation des berges en milieu urbain - Note de synthèse*, Direction générale de l'urbanisme de l'habitat et de la construction, 119 pages.

LE CORBUSIER, 1933, *La ville radieuse*, Vincent, Freal & Cie (1964), Paris, 345 pages.

LE DANTEC Jean-Pierre, 1996, *Jardins et Paysages : textes critiques de l'Antiquité à nos jours*, Larousse, Paris, 640 pages.

LE DANTEC Jean-Pierre, 2002, *Le sauvage et le régulier- Art des jardins et paysage en France au XXème siècle*, Moniteur, 252 pages.

LEGER-SMITH Anaïs, 2014, *Évolution des pratiques des paysagistes face aux enjeux écologiques de la conception urbaine*, Thèse de doctorat, Université d'Angers, Angers, 261 pages.

LESCORCE Olivier, 1997, *Les quais de Bordeaux rive gauche – Histoire des activités portuaires et des types des usages des espaces du XVIIème siècle au XXème siècles – Rapport d'étude*, commandité par la communauté urbaine de Bordeaux, 47 pages

LEVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), 2003, *Dictionnaire de la géographie de l'espace et des sociétés*, Belin, Paris, 1008 pages.

LITTRE, Emile, « jardinier », dans Dictionnaire de la langue française, 1874, [en ligne] : <http://littre.reverso.net/dictionnaire-francais/definition/jardinier>.

LIEUTAGHI Pierre, 1980, « Le recours à la terre », *Le Jardin, modèle de gestion du monde*, Le Sauvage, N°71.

LIZET Bernadette, DE RAVIGNAN François, 1987, *Comprendre un paysage – guide pratique de recherche*, INRA, 138 pages.

LIZET Bernadette, 2010, « Du terrain vague à la friche paysagée », *Natures urbanisées*, Ethnologie française, Vol.40, pages 597-608.

- LOUDON John Claudius, 1824, *An Encyclopedia of Agriculture comprising The theory and practice of the valuation, transfer, improvement, and management of landed property*, J. C. Loudon F.L.S.H.S. &Co., 1233 pages.
- LOUDON John Claudius, 1829, « Hints for breathing places for the metropolis and for country town and villages, on fixed principles », dans *The Gardener's Magazine*, A. & R. Spottwood, London, Vol. IV, pages 686-690.
- LUGINBUHL Yves, BONTRON Jean-Claude, CROS Zsuzsa, 1994, *Méthode pour des atlas de paysages, identification et qualification*, Direction de l'architecture et de l'urbanisme du Ministère de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports, TRATES/CNRS-SEGESA, 120 pages.
- LUGINBÜHL Yves, 1996, « La plante a-t-elle absorbé la nature urbaine ? », *La plante dans la ville*, Actes de colloque Angers 5-7 novembre 1996, collection Les colloques n°84, INRA, pages 35-43.
- LUGINBÜHL Yves, 2001, *La demande sociale de paysage. Rapport devant le conseil national du paysage*, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, 17 pages.
- LYNCH Kevin, 1960, *L'image de la cité*, Dunod (1971) Paris, 214 pages.
- LYON (Communauté urbaine et agence d'urbanisme), 2002, *Etude de définition, Aménagement des bas-ports de la rive gauche du Rhône - Dossier de consultation des concepteurs*, 66 pages.
- LYON (Agence d'urbanisme de l'agglomération, UrbaLyon), 2010, *ScoT 2030 Agglomération Lyonnaise - Document d'Orientation Générale*, 156 pages.

M

- MATHIEU Nicole, 1999, *Repenser la nature dans la ville : un enjeu pour la géographie*, Les Actes du festival international de géographie de Saint-Dié [en ligne] : http://fig-st-die.education.fr/actes/actes_99/nature_ville/article.htm.
- MAROT Sébastien, 1995, « L'alternative du paysage », dans *Le Visiteur*, n°1, pages 54-81.
- MASBOUNGI Ariella (Dir.), 2002, *Penser la ville par le paysage*, Editions de la Villette, 97 pages.
- MCHARG Ian, *Design with Nature*, 1969, Natural History Press, 197 pages.
- MENARD André, 1956, *Angers : central national d'horticulture*, Norois Vol.12, N°12, pages 409-425.
- MICOUD André, 1997, « Les balbutiements du génie écologique », *Natures en ville*, Les annales de la recherche urbaines, n°74, pages 21-30.
- MILLER James R., 2005, *Biodiversity conservation and the extinction of experience*, *TRENDS in Ecology and Evolution*, Vol. 20, N°8, pages 430-434.
- MINISTERE DU LOGEMENT, DE L'EGALITE DES TERRITOIRES ET DE LA RURALITE, 2015, « Grand Prix de l'urbanisme », [en ligne] : <http://www.territoires.gouv.fr/grand-prix-de-l-urbanisme>, consulté le 27/08/2015
- MISSION VAL DE LOIRE, 2007, *Plaisirs de Loire 1800-1970*, Loire et Terroirs, 87 pages.
- MONNIER Yves Monnier, 1995, *Paysage importé : Menton et ses palmiers*, Hommes et Plantes, n°14, Conservatoire des Collections Végétales Spécialisées, pages 35-33

MONTEBAULT David, 2002, *Les vallées face à l'appropriation urbaine – Des mutations de l'occupation du sol dans les grandes vallées proches d'Angers aux nouveaux paysages*, Thèse de doctorat, Université d'Angers.

MONTEBAULT David, 2008, *Le système Paysage*, Séminaire de l'équipe de recherche Paysage, AgroCampus Ouest, mars 2008, 35 pages.

MORIN Edgar, 1995, *La stratégie de reliance pour l'intelligence de la complexité*, Revue Internationale de Systémique, Vol. 9, n°2, pages 105-112.

MORNET Philippe, LETELLIER Bruno, 2006, *Chronique d'une métamorphose : Angers 1924-1992, Entretiens avec Philippe Mornet, citoyen, urbaniste et architecte angevin*, Imago (CAUE de Maine et Loire), Angers, 271 pages.

MUMFORD Lewis, 1960, *Paysage naturel et paysage urbain*, Landscape dans Choay Françoise, 1965, *L'urbanisme, utopies et réalités – Une anthologie*, Le Seuil, Paris, pages 359-366.

MUSY Marjorie (dir.), 2014, *Une ville verte – Les rôles du végétal en ville*, Quae, 200 pages.

N

NOPPEN Luc, MORISSET Lucie K., CORMIER Claude, 1998, « L'urbanisme végétal : de l'usage historique et postmoderne », dans MERCIER Guy, BETHEMONT Jacques (Dir.) *La ville en quête de nature*, Septentrion, pages 211-237.

NOURRY Louis-Michel, 1997, *Les jardins publics en province. Espace et politique au XIXème siècle*, Presses universitaires de Rennes.

O

OST François, REMY Jean, VAN CAMPENHOULDT Luc, 1993, « Les sites semi-naturels, nouvelle figure du patrimoine urbain », dans OST François, REMY Jean, VAN CAMPENHOULDT Luc (dir.), *Entre ville et nature les sites semi-naturels*, Faculté Universitaire de Saint-Louis, Bruxelles, pages 9-32.

LOUDOLF Piet, KINGSBURY Noël, 1999, *Designing with plants*, Timber Press, Portland.

LOUDOLF Piet, 2011, "MaximilianPark", site web du paysagiste : <http://oudolf.com/garden/maximilianpark>, consulté le 15/11/2014

OUESLATI Walid., MADARIAGA Nicole et SALANIE Julien, *Evaluation contingente d'aménités paysagères liées à un espace vert urbain. Une application au cas du parc Balzac de la ville d'Angers*, Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement, 87, pages 77-99.

P

PAVIE Cristiana, 2010, « 'Un jardin au beau milieu du jardin de la France'. Nature, société et identité locale dans un projet de parc angevin à la fin du XIXème siècle », Denéchère Yves, Pavie Cristiana (Dir.), *Histoire du végétal en Anjou*, Archives d'Anjou. Mélanges d'histoire et d'archéologie angevines, n° 14, Association des Amis des Archives d'Anjou, Angers, pages 93-101.

PAVIE Cristiana, RIVIÈRE Louis-Marie, 2010, « L'émergence du pôle végétal angevin (1965-1980) », Denéchère Yves, Pavie Cristiana (Dir.), *Histoire du végétal en Anjou*, Archives d'Anjou. Mélanges d'histoire et d'archéologie angevines, n° 14, Association des Amis des Archives d'Anjou, Angers, pages 133-146.

- PAVIE Cristiana, 2013, « De l'horticulture au végétal : patrimoine et identité angevine », Saupin Guy, Morice Jean-René, Vivier Nadine (Dir.), *Les nouveaux patrimoines en Pays de la Loire*, Presses Universitaires de Rennes, pages 425-436.
- PECHERE René, 1987, *Grammaire des Jardins – Secrets de métier*, Racine, Bruxelles, 142 pages.
- PELLETIER Jean, 1990, « Sur les relations de la ville et des cours d'eau », dans *Villes et fleuves au Japon et en France*, Revue de géographie de Lyon, vol. 65, n°4, pages 233-239.
- PEPINIERE JACQUES BRIANT, 2014, Catalogue de vente – Automne, site web de l'entreprise, [http://catalogue.jacques-briant.fr/automne_2014], consulté le 24/10/2014.
- PHYTOLAB, 2014, Site web de l'Agence, http://www.phytolab.fr/?page_id=16, consulté le 18/12/2014
- PICHOT André, 1993, *Histoire de la notion de vie*, Gallimard, Paris, 973 pages
- PIHET Christian, 1983, *Les équipements de loisirs à la périphérie de la ville : l'exemple du quartier du Lac de Maine à Angers*, Norois N°120, pages 649-654.
- PINCHEMEL Philippe, 1997, *Lire la face de la Terre : de la géographie à la géonomie – entretien avec Philippe Pinchemel*, propos recueillis par Mathieu Nicole et Tissier Jean-Louis Nature-Sciences-Société n°4, pages 47-54.
- PLANCHAIS Laure, 2016, *Urbanisme et végétation sous perfusion...*, Le Moniteur, mai, [en ligne] : <http://www.lemoniteur.fr/article/point-de-vue-urbanisme-et-vegetation-sous-perfusion>
- POETE Marcel, 1913, *La promenade à Paris au XVIIème siècle – L'art de se promener. Les lieux de promenade dans la ville et aux environs*, Armand Colin, Paris, 346 pages.
- PONTE Alexandra, 1990, « Le parc public en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis. Du « genius loci » au « génie de la civilisation » », *Histoire des Jardins de la renaissance à nos jours*, Flammarion, Paris, pages 369-382.
- POUSIN Frédéric, 2000, « La création de paysage au risque de l'urbain », *Paysages en villes*, Les annales de la recherche urbaine, n°85, pages 32-41.
- PREFECTURE DU MAINE-ET-LOIRE, 2009, *Rapport de présentation du PPRI « Confluence Maine »*, 29 pages, [en ligne] : <http://www.maine-et-loire.gouv.fr/les-plans-de-prevention-des-risques-inondation-a168.html>, consulté le 10/05/2014
- PREVOT Philippe, 2006, *Histoire des jardins*, Editions du Sud Ouest, 369 pages
- REBOIS Didier, 1999, « La nature dans le projet urbano-architectural » dans YOUNES Chris (dir.) *Ville contre-nature – philosophie et architecture*, La découverte, Paris, pages 247-253.
- RECLUS Élisée, 1866, *Du sentiment de la nature dans les sociétés modernes*, Revue des deux mondes, n°63, 15 mai, pages 352-381.
- RELF Diane, 1992, *Human Issues in Horticulture*, HortTechnology, April/June Vol.2, n°2.
- REY Freddy, GOSSELIN Frédéric, DORE Antoine, 2014, *Ingenierie écologique : Action par et/ou pour le vivant ?*, Editions Quae, Versailles, 163 pages
- ROBIDA Albert, 1891, *La vieille France – Touraine, Anjou*.
- ROBINSON Nick, WU Jia-Hua, 1988, *The Planting Design Handbook*, Ashgate, Aldershot (U.K.) 283 pages.

- ROBINSON William., 1869, *The Parks, Promenades and Gardens of Paris*, Londres, p. XVIII, cité dans Ponte, 1990, page 371.
- ROGER Alain, 1994, « Histoire d'une passion théorique ou comment on devient un Raboliot du Paysage », *Cinq propositions pour une théorie du paysage*, Seyssel, Champ Vallon pages 438-451.
- ROMAIN Fanny , 2010, *La construction contemporaine des paysages urbains fluviaux – le cas de deux villes nord méditerranéennes : Montpellier et Perpignan*, Thèse de doctorat, ENSP, 310 pages.
- RUMELHART Marc, CHAUVEL Gabriel, 1995, *Jardins publics, jardins mécaniques*, Paysage et aménagement n°30, février.
- SEIGNEUR François, 2001, *Epaisseurs*, communication orale donnée à l'Ecole Nationale Supérieure d' Architecture de Grenoble, 12 novembre, extraits, [en ligne] : <http://www.grenoble.archi.fr/manifestations/conference-detail.php?archive=seigneur> consulté le 10/10/2014
- STEFULESCO Caroline, 1993, *L'urbanisme végétal*, Institut pour le Développement Forestier, collection Mission du Paysage, 323 pages.
- SYNDICAT MIXTE DE LA REGION ANGEVINE (SAMRA), 2011, *ScoT Pays Loire Angers - Rapport de présentation – Etat initial de l'environnement*, 140 pages.

T

- TERRASSON François, 1988, *La Peur de la nature - : Au plus profond de notre inconscient, les vraies causes de la destruction de la nature*, Sang de la Terre (2007), 270 pages.
- TERRASSON François, 2002, *En finir avec la nature – Le lien ou l'absence de lien avec la nature, voilà le point crucial*, Sang de la Terre (2008), Paris, 318 pages.
- TFLi (TRESOR de la LANGUE FRANCAISE informatisé), 1971-1994, Dictionnaire de la langue du 19e et 20e siècle, CNRS Gallimard, Paris.
- THOMAS Keith, 1983, *Dans le jardin de la nature. La mutation des sensibilités en Angleterre à l'époque moderne*, Gallimard (1985), Paris, coll. « Bibliothèque des histoires », 401 pages.
- TISMA Alexandra, JOKOVI Margit, 2007, *The new Dutch parks: relation between form and use*, Journal of Landscape Architecture, 2 :2, pages 48-59.
- TRAJECTOIRE – REFLEX (Cabinet d' « Audit, conseil, formation »), 1997, *Les berges du Rhône : Etude sociologique préalable à l'aménagement*, Etude commanditée par la communauté Urbaine de Lyon, 111 pages.

V

- VALETTE Philippe, VIDAL Frack, 2006, *Les paysages fluviaux urbains*, vidéo de 45min, Université de Toulouse 2 le Mirail/ laboratoire Géode, canal U, http://www.canalu.tv/producteurs/canal_geo_universite_toulouse_le_mirail dans
- ROMAIN Fanny, 2010, *La construction contemporaine des paysages urbains fluviaux – le cas de deux villes nord méditerranéennes : Montpellier et Perpignan*, Thèse de doctorat, ENSP, 310 pages
- VAL'HOR, 2014, "A propos de Val'Hor", Site web de l'interprofession, <http://www.valhor.fr/a-propos-de-valhor/membres/>, consulté le 07/11/2014.

VERCELLONI Virgilio, VERCELLONI Matteo, 2009, *L'invention du jardin occidental*, Rouergue (Edition du), 240 pages.

VIARD Jean, 1990, *Le Tiers espace - Essai sur la nature*, Paris, Méridiens-Klincksieck, 152 pages.

W

WALPOLE Horace, 1771, *Essay on modern gardening*, T. Kirgate (1785), trad. fr par M. le duc de Nivernois, 94 pages.

WERQUIN Ann. Caroll, DEMANGEON Alain, 2006, *Jardins en ville, nouvelles tendances, nouvelles pratiques*, Dominique Carré / Dir. de l'architecture et du patrimoine, Paris, 144 pages.

WÖHRLE Régine Ellen, WÖHRLE Hans-Jörg, 2008, *Aménagement et végétation*, Birkhauser, Base-Boston-Berlin, collection Basics, 91 pages.

Y

YOUNES Chris, 2000, *Natures et ville en mouvement*, Urbanisme n°314, pages 68-75.

Table des figures

Introduction

Figure 1 : Le constat d'une thématique d'actualité : la « nature en ville ».....	7
Figure 2 : Le végétal comme élément privilégié de nature en ville.....	9
Figure 3 : L'approche paysagère : quatre dimensions articulées.....	16
Figure 4 : Schéma synthétique du plan et de la méthodologie de la thèse.....	18

Chapitre 1 (Introductif)

Figure 5 : Différents types de textures du feuillage.....	20
Figure 6 : Différents types de port d'arbres : sphérique, ovoïde, irrégulier, à plusieurs tiges partant du bas, conique, colonnaire, pleureur.....	20
Figure 7 : Principales formes du végétal.....	21
Figure 8 : Exemples de rôles remplis par l'utilisation de la composition végétale.....	22
Figure 9 : Différentes échelles de composition.....	23
Figure 10 : Exemple de conception végétale à l'échelle de la planification.....	24
Figure 11 : Une prise en compte de la dimension temporelle propre au vivant.....	26
Figure 12 : L'art topiaire : un savoir-faire pour augmenter encore la richesse des formes végétales.....	26
Figure 13 : Les espaces végétalisés vus comme une plus-value immobilière.....	28
Figure 14 : Les cultures maraîchères ne correspondent plus à des valeurs urbaines dans les années 1930.....	30
Figure 15 : Le pouvoir d'évocation de certaines plantes en lien avec des références artistiques : les coquelicots et l'impressionnisme.....	30
Figure 16 : Le marketing des entreprises horticoles, un facteur influençant la conception végétale.....	31
Figure 17 : Cloches, châssis, serres : des outils qui bénéficient de l'amélioration des techniques de fabrication du verre et du fer.....	31
Figure 18 : 1963, le constructeur américain John Deere produit sa première tondeuse autoportée.....	31
Figure 19 : Un regard centré sur la plante.....	35
Figure 20 : Des plantes qui ne sont plus pensées dans un contexte : les floralies, Grand Palais, Paris 1937.....	35
Figure 21 : Adaptation des formes paysagères aux espaces publics.....	36
Figure 22 : Plan d'une promenade publique à Toulouse datant du XVIIIème siècle.....	37
Figure 23 : La ceinture verte de Londres.....	37
Figure 24 : Schéma récapitulatif de la structuration des compétences et des acteurs de la conception végétale.....	38
Figure 25 : Deux travaux de paysagistes contemporains illustrant le contraste de la place accordée au végétal suivant les praticiens.....	39
Figure 26 : Deux travaux de paysagistes contemporains illustrant le contraste de la place accordée au végétal suivant les praticiens.....	40

Partie I

Chapitre 2

Figure 27 : Liste (non exhaustive) des références historiques liées au cas d'étude angevin et utilisées dans la phase d'interprétation de la lecture de paysage.....	46
Figure 28 : Deux échelles d'analyses pour la lecture du paysage à Angers.....	49
Figure 29 : Justification par échelles d'étude des périodes balisant l'intervalle temporel étudié.....	51
Figure 30 : Le corpus cartographique et de photographies aériennes suivant les deux échelles d'étude de la commune et des berges.....	53

Chapitre 3

Figure 31 : La situation des espaces végétalisés pensée à différentes échelles de la ville.....	55
Figure 32 : Angers au XVIIIème siècle, un aménagement végétal privé : les jardins.....	57
Figure 33 : Des jardins invisibles depuis l'espace public. Exemple du couvent Bénédictine de Notre Dame de Campagne à Angers.....	58
Figure 34 : La topographie du site d'Angers.....	59
Figure 35 : Le Grand Mail d'Angers.....	60
Figure 36 : Le Cour la Reine à Paris.....	60
Figure 37 : Les mails d'Angers au XVIIIème siècle.....	61
Figure 38 : Le Grand Mail d'Angers, un espace végétalisé public à l'écart des flux et des réseaux urbains.....	61
Figure 39 : Le Jardin des Plantes.....	62
Figure 40 : Le Jardin du Mail.....	62
Figure 41 : Le jardin du Mail, un espace végétalisé public intégré aux flux et aux réseaux urbains.....	63
Figure 42 : Une logique de répartition équilibrée en 1877 et 1936.....	65
Figure 43 : Angers, en tête des classements des villes pour leur cadre de vie. - Le choix politique de la ville d'Angers de consacrer des moyens importants à la conception et à l'entretien de vastes espaces végétalisés publics lui a permis de développer une « image » marketing.....	67
Figure 44 : Une nouvelle localisation sur les berges reflète notamment de nouvelles attentes liées aux loisirs et au temps libre.....	68

Chapitre 4

Figure 45 : Plantes vivrières et ornementales dans deux exemples de jardin.....	71
Figure 46 : Le Jardin des Plantes, de style pittoresque.....	72
Figure 47 : Le Jardin du Mail, de style néoclassique.....	72
Figure 48 : Les plateaux et les coteaux, une situation privilégiée des premiers espaces végétalisés publics.....	73
Figure 49 : Les vallons entaillant les coteaux et le plateau, une situation particulièrement privilégiée, disposant d'eau et protégée des vents.....	74
Figure 50 : La cascade du Jardin des Plantes à Angers, un ruisseau maîtrisé et entièrement remodelé.....	75
Figure 51 : La fontaine du Jardin du Mail à Angers.....	76
Figure 52 : Une portion de berge peu aménagée jusqu'au milieu du XXème siècle.....	76
Figure 53 : Un jardin construit en bordure de rivière mais qui se détourne d'elle.....	76
Figure 54 : Le parc Saint - Nicolas en 1947.....	78
Figure 55 : La plage de la base de loisirs du lac de Maine avec son cadre végétal.....	78
Figure 56 : Des massifs de graminées : des végétaux exotiques mais acclimatés et rustiques....	79
Figure 57 : Des canaux en référence au Marais Poitevin.....	79
Figure 58 : Des motifs agraires recomposés.....	79
Figure 59 : L'investissement du fond de vallée.....	81
Figure 60 : Un mobilier rustique, des tracés moins nets, des éléments qui résistent aux inondations dans le Parc de Balzac.....	82
Figure 61 : Le parc Balzac inondé.....	82
Figure 62 : La promenade-digue Yolande d'Aragon séparant le Parc de Balzac du lit mineur de la Maine.....	83
Figure 63 : Limon déposé sur le quai après une crue de la Maine.....	83
Figure 64 : Le parc de Balzac et la base de loisirs du lac de Maine, une situation en fond de vallée, mais toujours à l'écart du lit mineur de la rivière.....	83
Figure 65 : Des équipements placés hors d'eau dans la base de loisir du lac de Maine.....	84
Figure 66 : Entretien du Parc Balzac avec des moyens mécaniques adaptés à de grands espaces	85

Figure 67 : Des espaces gérés en partie sous formes de prés fauchés ou de pâtures dans le parc de Balzac.....	85
Figure 68 : Baudet du Poitou dans le parc de Balzac.....	85

Chapitre 5

Figure 69 : Angers : Une double confluence de rivières navigables.....	88
Figure 70 : Les berges, espace de commerce et d'échange.....	88
Figure 71 : Des berges longtemps marquées par l'agriculture et notamment par des prairies.....	89
Figure 72 : Prairie d'Aloyau en 1967.....	89
Figure 73 : Echelle de crues du Pont de Verdun.....	91
Figure 74 : La crue de 1910 dans la partie basse de la ville.....	91
Figure 75 : Une végétation urbaine (arbres d'alignement) installée au plus près de la rivière lorsque la berge est ménagée.....	92
Figure 76 : En 1949, la ville s'étend vers le Nord sur les anciennes prairies Saint-Serge grâce à des remblais.....	93
Figure 77 : Les berges en friche, l'exemple de la prairie d'Aloyau.....	95
Figure 78 : Les berges font l'objet de nombreux aménagements depuis la seconde moitié du XXème siècle.....	96
Figure 79 : Les voies sur berges au niveau du centre-ville.....	97
Figure 80 : Les installations sportives de la Baumette en 1965.....	98
Figure 81 : Infrastructure du Lac de Maine en 1977.....	98
Figure 82 : Bac de l'île Saint-Aubin, propriété de la ville d'Angers.....	99
Figure 83 : Aménagements du « Front de Maine » à la fin des années 1990.....	99
Figure 84 : Une valorisation touristique et économique de la rivière : la promenade Yolande d'Aragon transformée en tribune lors d'une course motonautique.....	100
Figure 85 : Le centre ville d'Angers durant la crue de 1995.....	101
Figure 86 : Le parc de Balzac.....	101
Figure 87 : Les différents zonages écologiques sur la commune d'Angers.....	102
Figure 88 : Des préoccupations liées à la biodiversité qui font des vallées et des berges des espaces particulièrement sensibles.....	103
Figure 89 : Des espaces délaissés (semi-naturels) qui régressent mais se maintiennent.....	104
Figure 90 : Des espaces résiduels avec un fonctionnement semi-naturel.....	105
Figure 91 : Des usages atypiques au sein des délaissés urbains.....	107
Figure 92 : Une adéquation entre le site d'implantation des espaces végétalisés et les fonctions portées par ces espaces	110

Partie II

Chapitre 6

Figure 93 : Une analyse centrée sur une étape du processus de production du projet d'aménagement paysager : la conception.....	118
Figure 94 : Trois projets de réaménagement de berges pour terrains d'étude.....	122
Figure 95 : Le corpus pour l'analyse des documents de conception.....	124
Figure 96 : Des données complémentaires pour l'analyse des projets.....	125
Figure 97 : Les fonctions des berges de la fin du XVIIIème siècle à aujourd'hui.....	126
Figure 98 : « Les grandes étapes de la mise en place des paysages fluviaux urbains ».....	127
Figure 99 : Les principales étapes du processus du projet d'aménagement à Bordeaux.....	128
Figure 100 : Les principales étapes du processus du projet d'aménagement à Lyon.....	128
Figure 101 : Les principales étapes du processus du projet d'aménagement à Angers.....	129
Figure 102 : Les références des documents programmatiques des trois cas d'étude.....	130
Figure 103 : Schémas synthétiques des enjeux de structuration à l'échelle des communes de Bordeaux, Lyon et Angers.....	131

Figure 104 : Illustrations du programme lyonnais - Adapter la ville à de nouveaux usages : loisirs et temps libre.....	133
Figure 105 : Une forte présence automobile sur les berges	134
Figure 106 : « La nature en ville » devient l'un des objectifs du projet lyonnais.....	135
Figure 107 : La « trame verte » écologique à Angers : une influence certaine des lois du Grenelle de l'environnement.....	135
Figure 108 : Une connexion au réseau d'espaces semi-naturels à Angers.....	136
Figure 109 : Une connexion au fleuve comme réalité physique affichée sur les motifs rythmant le document de présentation du projet lyonnais.....	136
Figure 110 : Une prise en compte de l'inondabilité par les infrastructures à Lyon et Bordeaux..	137
Figure 111 : A Angers, des propositions alternatives au projet pour garder les voies sur berge...	139
Figure 112 : Les « petits usages » en marge des infrastructures de stationnement et routières...	140

Chapitre 7

Figure 113 : Des flux de déplacement pensés dans l'axe des berges et structurés par des aménagements végétaux à Angers.....	143
Figure 114 : Des flux de déplacement transversaux entre les quais et les quartiers riverains pensés et construits grâce à l'outil végétal à Bordeaux.....	143
Figure 115 : Le végétal, un cadre pour de nouvelles activités liées au tourisme et aux loisirs : ici un terrain de volley à Lyon.....	144
Figure 116 : L'armature végétale structure l'espace des quais à Bordeaux.....	144
Figure 117 : La « Prairie des Girondins » à l'extrémité de la place des Quinconces à Bordeaux.	145
Figure 118 : Les quais de Bordeaux, en amont du Pont de Pierre, un des rares exemples laissant place à une évolution possible.....	145
Figure 119 : Etude sur la qualité de l'ombre associée à différentes espèces d'arbres.....	146
Figure 120 : La « guillotièrre », des plantations placées avec soin pour garantir les vues sur des édifices emblématiques : Hôtel Dieu, Fourvière et au loin La Croix Rousse et les ponts du Rhône en enfilade.....	146
Figure 121 : La « feuillée » : une composition végétale pour mettre en scène les façades XVIIIème du port de la Lune.....	147
Figure 122 : Un espace « hyper » aménagé à Lyon.....	148
Figure 123 : Des sols de plantation reconstruits pour faire face aux contraintes liées au contexte urbain.....	150
Figure 124 : Le choix des plantes intègre des critères d'écologie scientifique à Angers.....	150
Figure 125 : L'entreprise Biotec intervenant à Lyon : un slogan peu enclin à s'intéresser à l'espace vécu.....	153

Chapitre 8

Figure 126 : Une végétation omniprésente sur la page de garde des documents de conception du projet lyonnais.....	156
Figure 127 : Le vert, une couleur omniprésente du plan masse qui survalorise la place du végétal dans le projet angevin.....	157
Figure 128 : Les quais de Bordeaux, carte de visite de la ville.....	158
Figure 129 : Un essai d'urbanisme publié dans une revue de jardinage : un exemple qui témoigne du lien entre une culture du végétal et la capacité à formuler une réflexion sur la ville chez les acteurs de la conception végétale.....	162

Figure 130 : L'urbanisme paysager, deux approches distinctes mais agrafées, articulées.....	167
---	-----

Chapitre 9

Figure 131 : Une nature sélectionnée : « espaces naturels » où l'on ne retrouve pas tous les éléments de nature du site.....	171
Figure 132 : Des efforts importants déployés pour « nettoyer » un dépôt de limon après la décrue de la Maine.....	172

Figure 133: Bancs de graviers émergeant autrefois dans le lit du Rhône et désormais masqués par le relèvement du niveau d'eau du au barrage de Pierre Bénite.....	172
Figure 134 : La recréation d'îles sur la Maine : véritablement une logique écologique ?.....	174
Figure 135 : A Lyon, des épis modestes qui contrastent avec la « renaturation conséquente » annoncée.....	175
Figure 136 : Des îles recréées sur la Maine : une représentations de la nature particulièrement évocatrice ?.....	178
Figure 137 : Une dynamique saisonnière des berges retranscrite essentiellement par la végétation. Le fleuve change subtilement de couleur, mais il a invariablement la même hauteur d'eau.....	178
Figure 138 : La ville et la nature envisagées dans un continuum spatial : quelle réalité ?.....	180
Figure 139 : Schéma relatant la contraction et la simplification du gradient de nature.....	182
Figure 140 : A Lyon, une limite encore marquée avec le fleuve.....	183
Figure 141 : Une dérive possible ? : une limite avec le fleuve renforcée et justifiée par des raisons écologiques à Bordeaux, rive droite (berge opposée aux quais).....	184
Figure 142 : Une berge très fréquentée à Lyon, et pourtant valorisée pour sa richesse écologique : n'y a t-il pas de risque à voir un jour cet accès fermé pour mieux préserver la faune et la flore.....	184

Chapitre 10

Figure 143 : Le « jardin de lumière » à Bordeaux, une représentation agricole de la nature.....	188
Figure 144 : Bassin représentant une lône (bras du Rhône) à Lyon.....	189
Figure 135 : Un détail symbolique de cette mise en confort de l'espace : le galet du Rhône. Initialement rond et mobile, sur les quais, il a été fixé dans le béton et scié.....	190
Figure 146 : Mobilier urbain sur les quais de Bordeaux.....	190
Figure 147 : Des plantes vivaces aux formes souples à Bordeaux.....	192
Figure 148 : Garde corps en limite du quai à Bordeaux.....	194
Figure 149 : Signalétique ponctuelle soulignant la limite des berges à Lyon.....	194
Figure 150 : Rampes et escaliers comme des seuils à franchir à Lyon.....	195
Figure 151 : Une délimitation du « jardin des berges » vis-à-vis du reste de la ville à Bordeaux	195
Figure 152 : Des espaces clairement définis à Bordeaux.....	196
Figure 153 : Des formes de l'eau et de nature contrastée à Lyon.....	197
Figure 154 : Le concept des trois natures d'après John Dixon Hunt.....	199

Annexes

Annexe 1 : Corpus cartographique et de photographies aériennes utilisé pour l'étude diachronique réalisée sur la commune d'Angers

Annexe 2 : Documents iconographiques figurant les berges de la Maine sur la commune d'Angers

Annexe 3 : Documents iconographiques figurant les aménagements végétalisés de la ville d'Angers

Annexe 4 : Les différentes phases du projet d'aménagement telles qu'elles sont identifiées dans la loi MOP (d'après Léger-Smith, 2014)

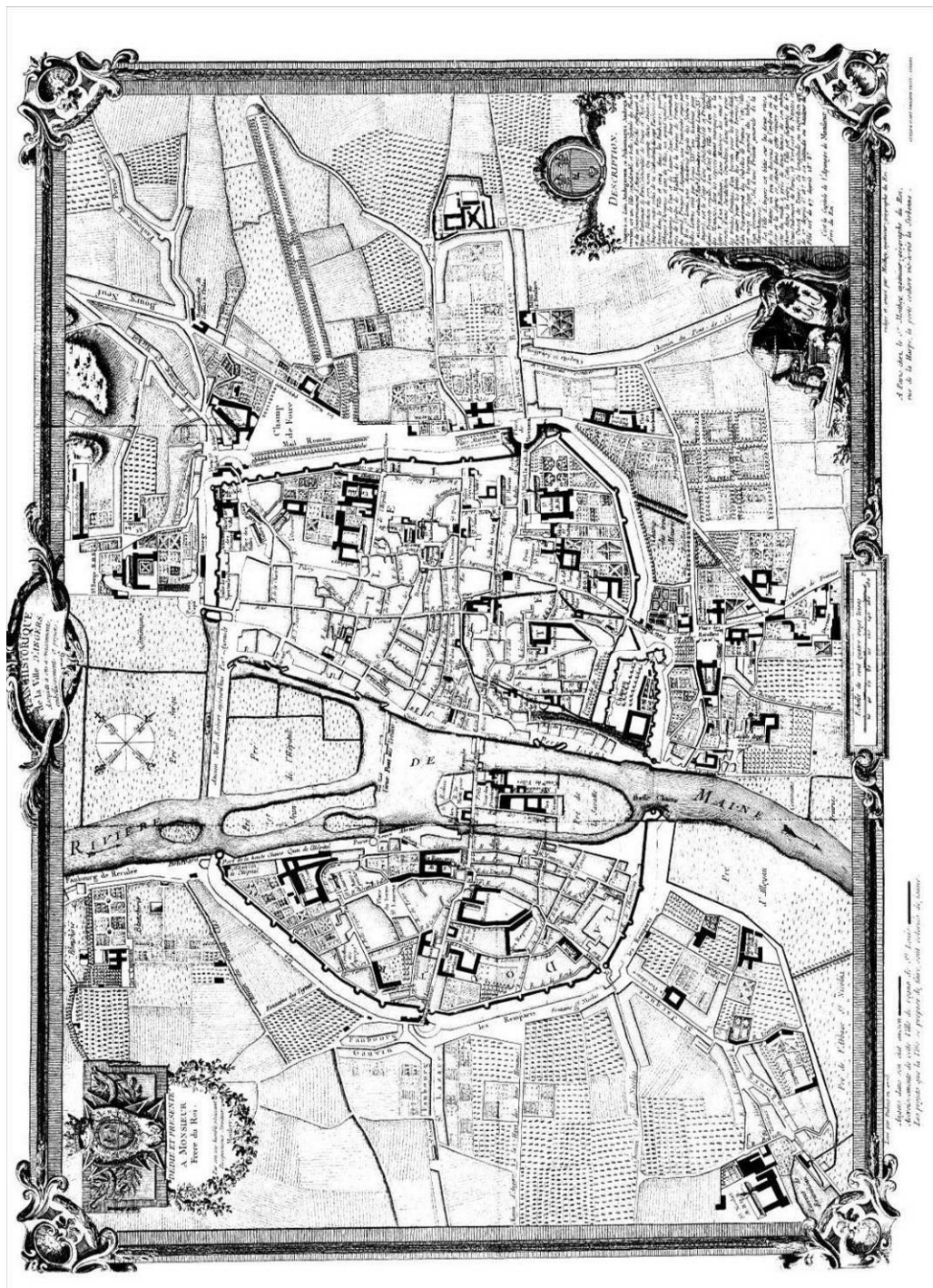
Annexe 5 : La structure attendue pour les documents de rendu du concours dans le cadre du projet de réaménagement des berges de la Maine à Angers, en 2010

Annexe 6 : La composition des trois équipes de conception dans les projets de Bordeaux, Lyon et Angers

ANNEXE 1 : Corpus cartographique et de photographies aériennes utilisé pour l'étude diachronique réalisée sur la commune d'Angers

L'annexe 1 illustre la diversité des données du corpus cartographique et de photographies aériennes utilisées dans la partie I pour l'étude diachronique réalisée sur la commune d'Angers. Les documents présentés ici ne totalisent pas l'ensemble des documents étudiés.

1776	<i>Plan historique de la ville d'Angers assujetti à ses accroissements, embellissements et projets, dédié et présenté à Monsieur, frère du Roi</i>	Moithey M.-A. (Gravure)	Ville d'Angers	1/5400
------	--	----------------------------	----------------	--------



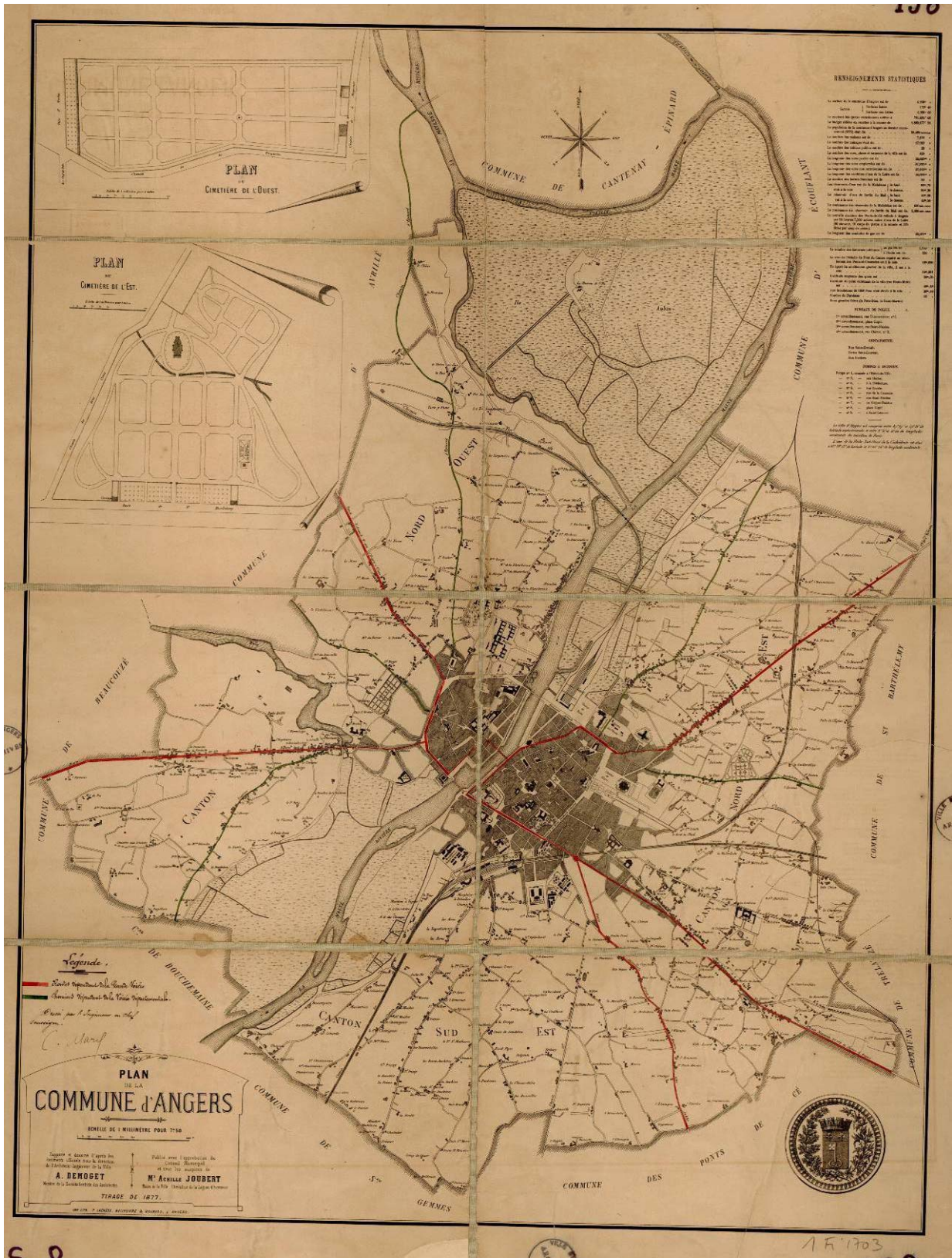
1877

Plan de la commune d'Angers

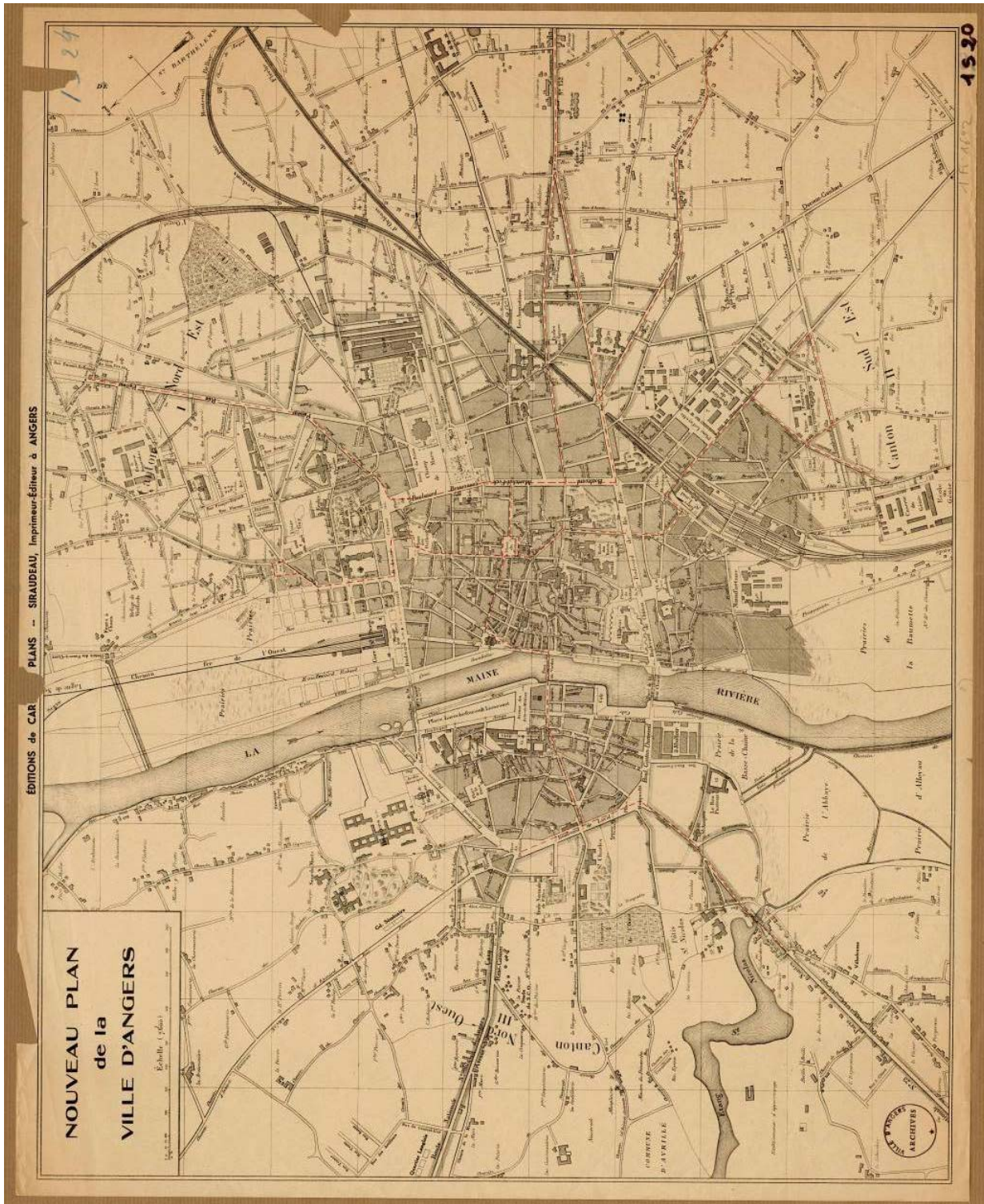
Demoget

Ville
d'Angers

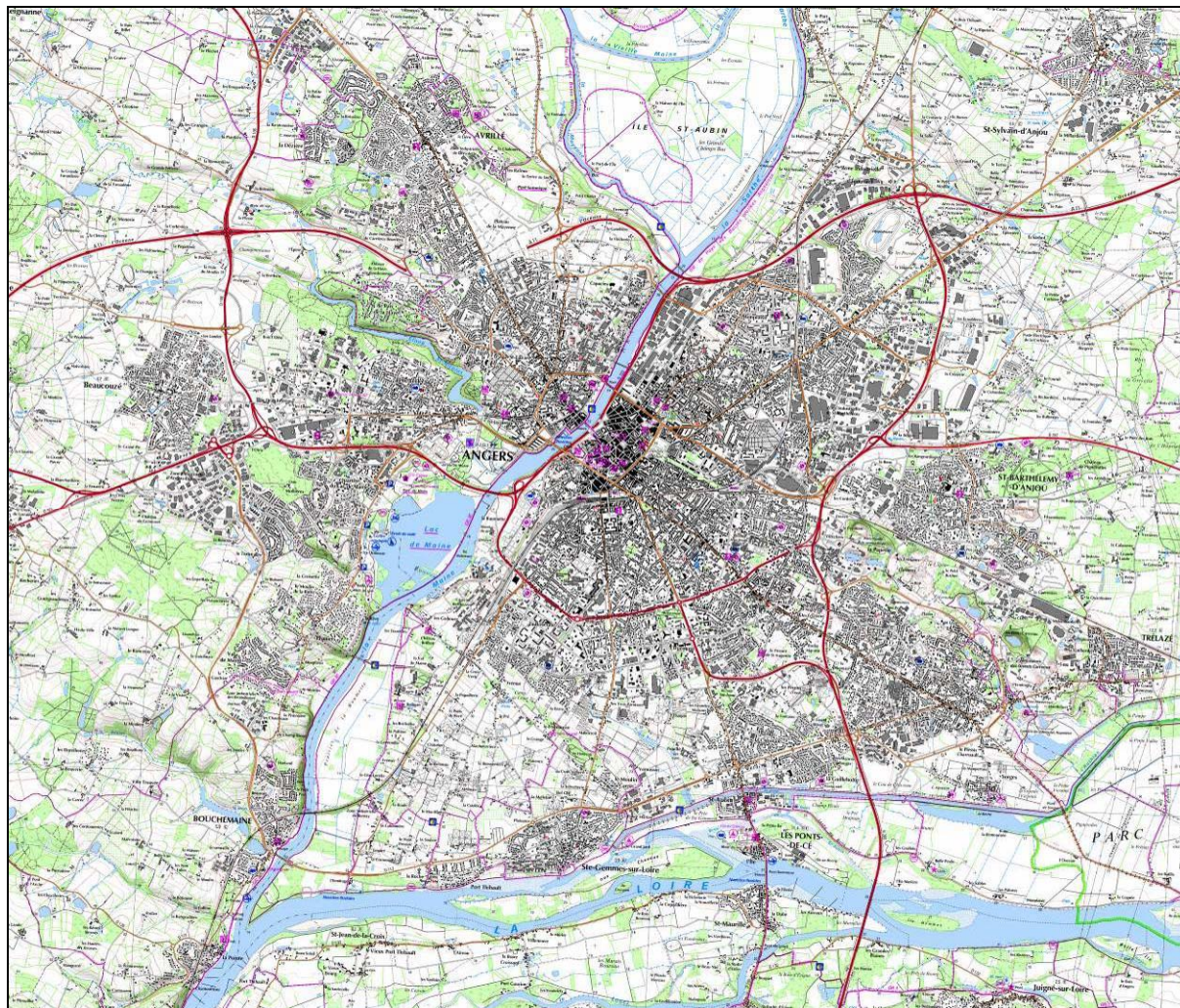
1/7 500



1937	<i>Nouveau plan de la ville d'Angers</i>	Siraudeau (éditeur)	Inconnue	1/7600
------	--	------------------------	----------	--------



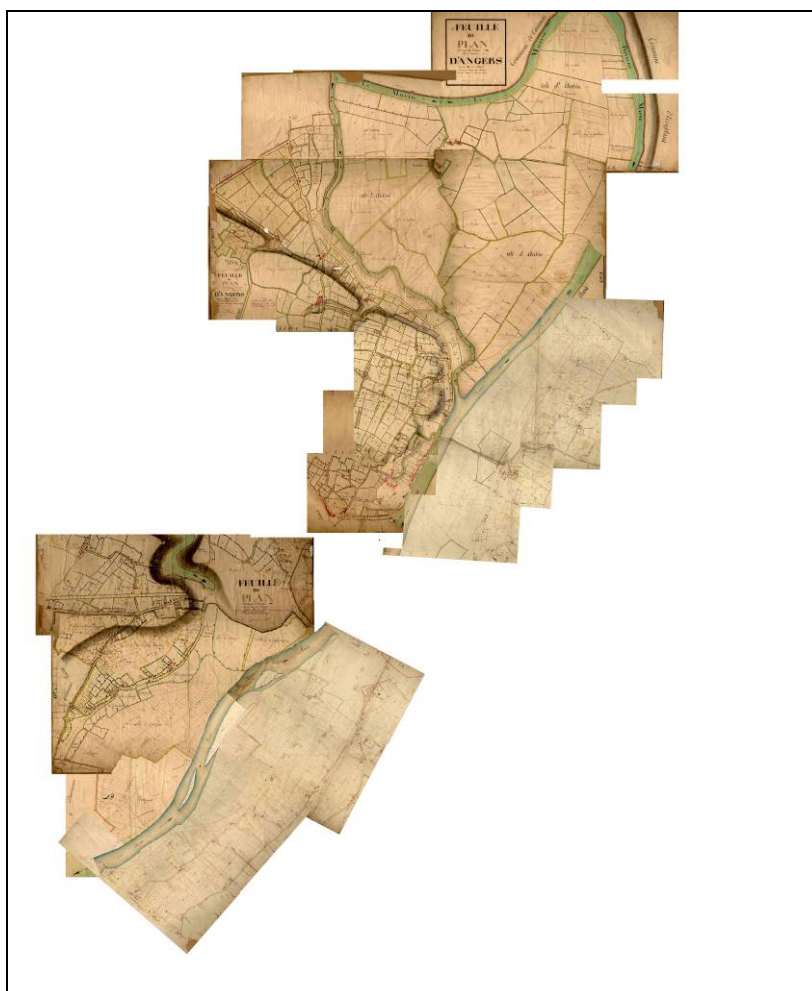
2010	<i>Angers – Carte de randonnée</i>	Institut Géographique National (IGN)	Institut Géographique National (IGN)	1/25 000
------	------------------------------------	---	---	----------



1809-1810	Plan parcellaire de la commune d'Angers (Cadastré Napoléonien)	Perny	Département de Maine-et-Loire Ville d'Angers	1/2500
-----------	--	-------	---	--------



L'une des feuilles brute du cadastre



Ensemble des feuilles du cadastre utilisées, redécoupées et assemblées suivant le système géodésique Lambert93

1949	Photographies aériennes N°2-3-110-111-148 Mission (13/06/1949): C1322-0011_1949_F1322-1522	Institut Géographique National (IGN)	~1/25 460
1985	Photographies aériennes N°212-352 Mission (26/04/1985) C1222-0041_1985_F1222-1722		~1/29 760
2002	Photographies aériennes N°275-295-331-339-397-399 Mission (15/07/2002) CP02000362_2002_FR9085_125		~1/12790



Exemple d'un des clichés de la mission de 1949 en noir et blanc



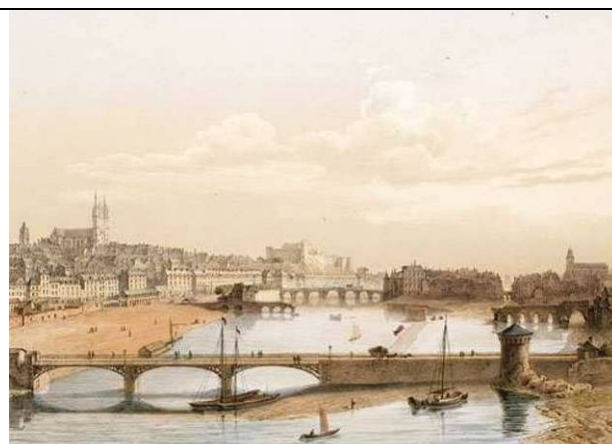
Exemple d'un des clichés de la mission de 2002 en couleur

ANNEXE 2 : Documents iconographiques figurant les berges de la Maine sur la commune d'Angers

L'annexe 2 illustre la diversité des données du corpus iconographiques figurant les berges de la Maine sur la commune d'Angers. Ce corpus est constitué par des tableaux, des cartes postales et des photographies.



BUFFER, vers 1840, *Angers, depuis Reculée*, huile sur toile, Musées d'Angers, (02.4.1).



ASSELINEAU Léon-Auguste, vers 1850, *La Maine vue vers l'aval, avec le pont de la Haute-Chaîne au premier plan*, chromolithographie, Archives municipales Angers (2 Fi 331)



STANFIELD Georges Clarkson, 1859, *Angers on the Loire*, Huile sur toile, musées d'Angers : MBA 75.1.1)



AUTEUR INCONNU, 1881, *Angers - Vue générale prise du pont de la Haute-Chaîne*, carte postale, Archives départementales de Maine et Loire (6 Fi 40)



BERTHAULT G., vers 1860, Archives municipales Angers Collection Jean-Pierre Baillergeau.



AUTEUR INCONNU, fin XIXe s., Archives départementales de Maine et Loire (11 Fi 0197)



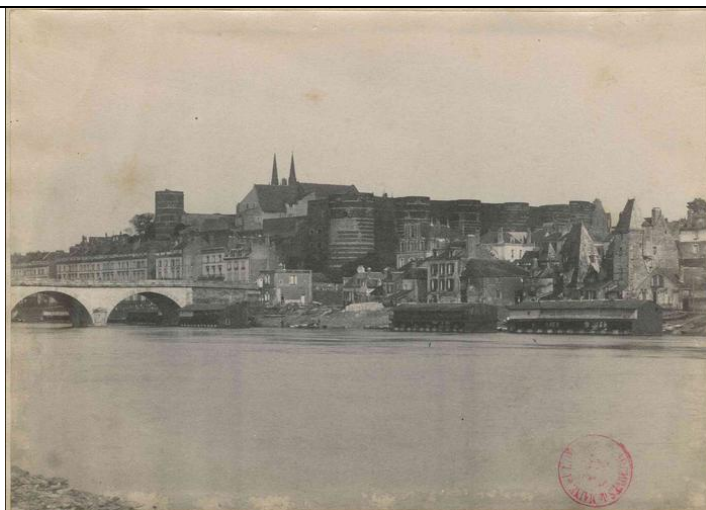
AUTEUR INCONNU, 1875-1900, photographie, musées d'Angers(AMD 908-1) dans Biguet O., Letellier D. (Dir.), ouvr. Coll. Biguet O., Comte F., & al., 1998, *Les ponts d'Angers*, Cahiers du patrimoine n°49, Editions du patrimoine, Paris, 265 pages.



AUTEUR INCONNU, Angers – Pont de la basse-chaine, carte postale, éditeurs R.C.



AUTEUR INCONNU, fin XIXème, *Le pont du Centre, vue prise en aval, et le quai Ligny, en rive gauche de la Maine*, Archives départementales de Maine et Loire (11 Fi 0658)



AUTEUR INCONNU, fin XIXe s., *La Maine, les bateaux-lavoirs, le pont de la Basse-Chaine, le quai Ligny, le château et le quai du Roi de Pologne*, Archives départementales de Maine et Loire (11 Fi 0202)



AUTEUR INCONNU, fin XIXe s., *Angers. - Quai du Roi de Pologne*, carte postale, A.B. éditeurs,



AUTEUR INCONNU, Angers – Pont de la basse-chaîne, héliotype, Dugas et Cie, Nantes



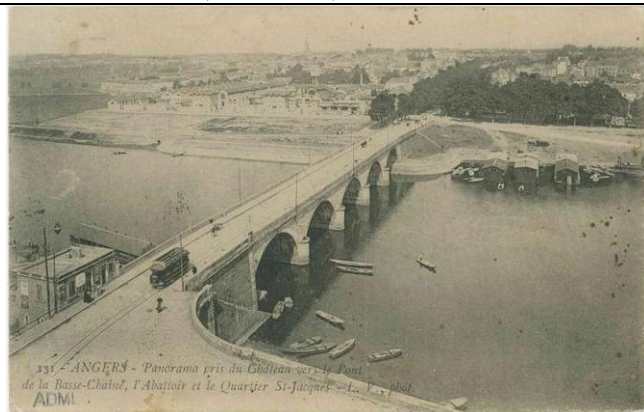
AUTEUR INCONNU, vers 1910, Angers - Vue sur la Maine Côté du quai Gambetta, Archives municipales Angers (4 Fi 3012)



AUTEUR INCONNU, 1914, Angers, autrefois – Vue prise en 1871, des tours de la cathédrale, carte postale, Archives. municipales Angers, collection Robert Brisset (9 Fi 1914).



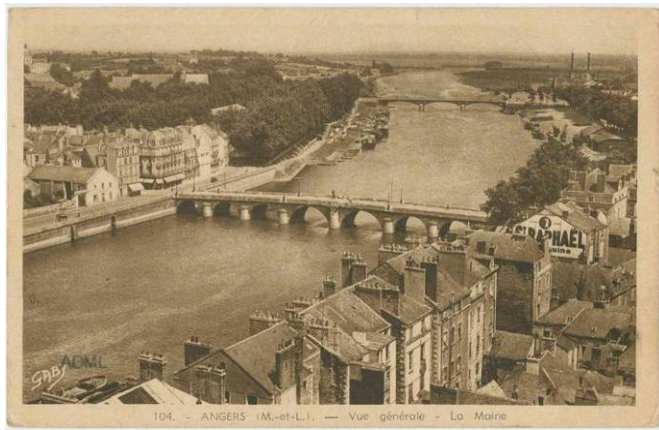
AUTEUR INCONNU, vers 1920, Angers - Vue sur la Maine Côté du quai Gambetta, carte postale, L.V. éditeurs.



AUTEUR INCONNU, 1920-30, Angers Panorama pris du Château vers le pont de la Basse-Chaine, l'abattoir et le quartier Saint-Jacques, carte postale, L.V. éditions



AUTEUR INCONNU, vers 1930, Angers – Tour des Anglais, carte postale, éditeur A.B.



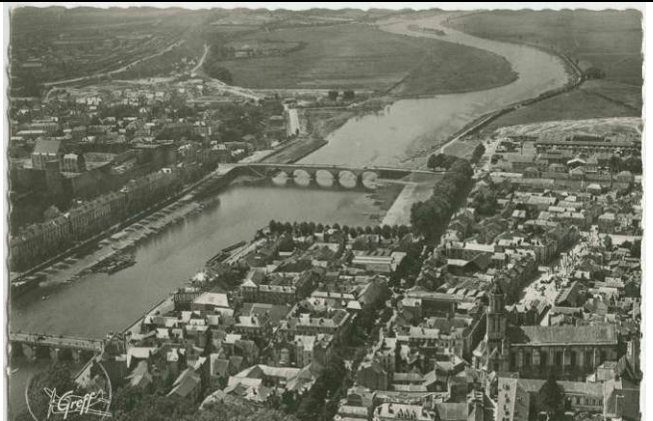
AUTEUR INCONNU, vers 1940, *Angers (M.-et L.) Vue générale - La Maine*, Gaby - Artaud père et fils, Editeurs – Nantes, Archives départementales de Maine et Loire (6FI8471)



AUTEUR INCONNU, 1947, *La Maine et les quais*, carte postale, éditeur Guy.



AUTEUR INCONNU, vers 1950, *Angers Vue aérienne et la Maine*, Gaby Artaud père et fils éditeurs, Nantes Archives départementales de Maine et Loire (6FI10932)



AUTEUR INCONNU, 1950-60, *Angers Vue aérienne _ les ponts sur la Maine et l'église de la Trinité*, carte postale, Greff éditions, Paris, Archives départementales de Maine et Loire (6FI8729)



CL. Heurtier 1965, *Prairies Saint-Serge*, photographie dans Mornet P., Letellier B., 2002, *Chronique d'une métamorphose : Angers 1924-1992 –entretiens avec Philippe Mornet*, IMAGO – les éditions du CAUE de Maine-et-Loire, Angers, 271 pages.



MORNET Philippe, 1965, *Stade de la Beaumette*, photographie, collection particulière dans Mornet P., Letellier B., 2002, *Chronique d'une métamorphose : Angers 1924-1992 –entretiens avec Philippe Mornet*, IMAGO – les éditions du CAUE de Maine-et-Loire, Angers, 271 pages



MORNET Philippe, 1965, *Prairie de l'Aloyeau*, photographie aérienne, collection particulière dans Mornet P., Letellier B., 2002, *Chronique d'une métamorphose : Angers 1924-1992 – entretiens avec Philippe Mornet*, IMAGO – les éditions du CAUE de Maine-et-Loire, Angers, 271 pages.



HEURTIER, 1967, *Prairie d'Aloyeau*, photographie aérienne dans Mornet P., Letellier B., 2002, *Chronique d'une métamorphose : Angers 1924-1992 – entretiens avec Philippe Mornet*, IMAGO – les éditions du CAUE de Maine-et-Loire, Angers, 271 pages.



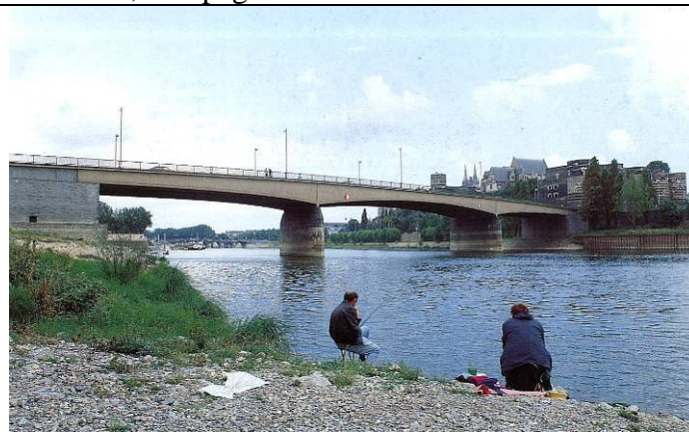
AUTEUR INCONNU, 1973, photographie des voies sur berges en construction, archives municipales Angers, collection Robert Brisset (9 Fi 3083).



LEMESLE Michel, 1979, *Le pont de la Basse-Chaîne*, photographie, dans Lemesle Michel, 1984, *Angers – La Maine et ses souvenirs*, Editions du Choletais, 297 pages.



AUTEUR INCONNU, 1970-80, photographie du port sablier, archives municipales Angers, collection Paulette Métivier.



LASA François, 1980-92, photographie du pont de la Basse-Chaîne dans Biguet O., Letellier D. (Dir.), ouvr. Coll. Biguet O., Comte F., & al., 1998, *Les ponts d'Angers*, Cahiers du patrimoine n°49, Editions du patrimoine, Paris, 265 pages.



BODENAN Philippe, 2013, Angers, rive gauche, vue sur Front de Maine, photographie



BODENAN Philippe, 2013, Berges de Maine, rive gauche, photographie



BODENAN Philippe, 2013, Angers, rive droite, quartier de Reculée, photographie



BODENAN Philippe, 2013, Angers, rive gauche, ancienne cale, photographie



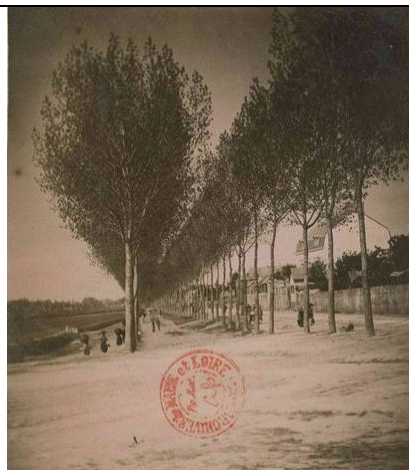
BODENAN Philippe, 2013, Angers, rive gauche, Hôtel du roi de Pologne, photographie



BODENAN Philippe, 2013, Angers, rive gauche, Seuil de Maine, photographie

ANNEXE 3 : Documents iconographiques figurant les aménagements végétalisés de la ville d'Angers

L'annexe 3 illustre la diversité des données du corpus iconographiques figurant les aménagements végétalisés de la ville d'Angers. Ce corpus est à la fois constitué par des tableaux, des cartes postales et des photographies.



AUTEUR INCONNU, fin XIXe s., photographie de la promenade des fours à chaux, Archives départementales de Maine et Loire (11 Fi 2107)



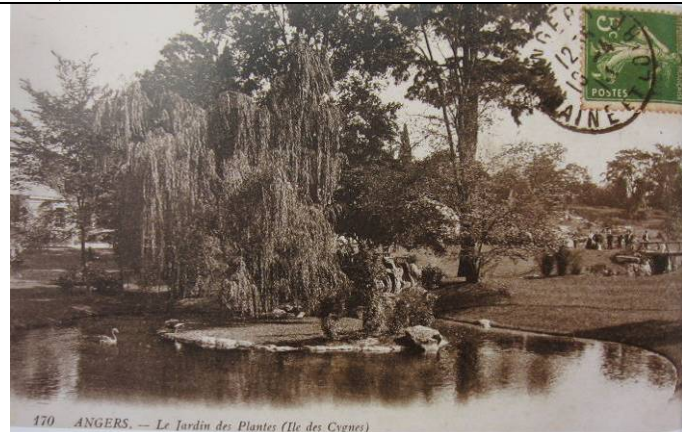
AUTEUR INCONNU, fin XIXe., *Quai des Luisettes (Gambetta)*, aquarelle, Archives départementales de Maine et Loire (11 Fi 2175)



GUESDON Alfred, 1848, *Le port Ayrault*, lithographie, Archives municipales d'Angers (2 Fi 336)



AUTEUR INCONNU, 1895, photographie du jardin fruitier, archives municipales Angers, collection Rullier et Verrecchia (40Fi)



AUTEUR INCONNU, vers 1904, *Angers- Le jardin des plantes (Ile des cygnes)*, carte postale



AUTEUR INCONNU, 1916, *Angers – Panorama sur le jardin des plantes*, carte postale, L.V. éditeurs



165. ANGERS – Vue générale du Jardin du Mail – L.V. phot.

AUTEUR INCONNU, 1920-30, *Angers- Vue générale du jardin du Mail*, carte postale, L.V. éditeurs



113. - ANGERS (M.-et-L.). - Jardin du Mail

AUTEUR INCONNU, 1930-1940, *Angers – Jardin du Mail*, carte postale, GABY éditeurs



194. - ANGERS. - Le Jardin David d'Angers. - L. V. phot.

AUTEUR INCONNU, entre 1925 et 1960, *Angers –Le jardin David d'Angers*, carte postale, L.V. éditeurs



Agence Urbanisme de la Région Angevine (AURA), vers 1975, *Vue aérienne du Lac de Maine*, photographie dans KREJCI Yann, 1997, *Histoire d'hier... Lac de Maine- Angers*, Editeurs Krejci, Ville d'Angers, SODEMEL, Association du Lac de Maine



BONNET Thierry, 2004, photographie de l'arboretum Gaston Allard, archives municipales angers.



BONNET Thierry, 2004, photographie du Parc de Balzac, Ville d'Angers, archives municipales angers.



BODENAN Philippe, 2014, Angers - Jardin du Mail, l'allée centrale, photographie



BODENAN Philippe, 2014, Angers - Jardin du Mail, photographie



BODENAN Philippe, 2014, Angers – Le Jardin des Plantes, photographie



BODENAN Philippe, 2014, Angers – Le Jardin des Plantes, le ruisseau, photographie



BODENAN Philippe, 2014, Angers-Le Lac de Maine, photographie



BODENAN Philippe, 2014, Angers – Le Parc Balzac, photographie

Annexe 4 : Les différentes phases du projet d'aménagement telles qu'elles sont identifiées dans la loi MOP (d'après Léger-Smith, 2014)

LEGER-SMITH Anaïs, 2014, *Évolution des pratiques des paysagistes face aux enjeux écologiques de la conception urbaine*, Thèse de doctorat, Université d'Angers, Angers, pages 23 et 26.

Extrait

- Étude de diagnostic DIAG : établir un état des lieux, fournir une analyse fonctionnelle du site et de son contexte.
- Étude d'esquisse ESQ : proposer une ou plusieurs solutions d'ensemble, traduisant les éléments majeurs du programme, indiquer les délais de réalisation et examiner leur compatibilité avec l'enveloppe financière prévisionnelle, vérifier la faisabilité de l'opération au regard des différentes contraintes du programme et du site.
- Études d'avant-projet AVP : études d'avant-projet sommaire APS (fournir une composition générale du projet en plan et en volume, dispositions techniques, calendrier de réalisation, coût prévisionnel) et Étude d'avant-projet définitif APD (déterminer les surfaces détaillées de tous les éléments du programme, produire des plans, coupes, dimensions et aspect, définir les principes constructifs, les matériaux et les installations techniques, coût prévisionnel des travaux).
- Étude de projet PRO : préciser les plans, coupes et élévations, les formes des différents éléments, la nature et les caractéristiques des matériaux, déterminer l'implantation, préciser les tracés, établir un coût prévisionnel, délais globaux.
- Dossier de Consultation des Entreprises DCE : pièces nécessaires à la consultation des candidats pour la réalisation du projet (Cahier des clauses techniques particulières, Décomposition du Prix Global et Forfaitaire ou Détail Quantitatif Estimatif, Plans et Carnet de détails).
- Études d'exécution EXE et de synthèse SYNT : établir tous les plans d'exécution et spécifications à l'usage du chantier ainsi que les plans de synthèse correspondants, établir un devis quantitatif détaillé, établir le calendrier prévisionnel d'exécution des travaux.
- Assistance au maître de l'ouvrage pour la passation des Contrats de Travaux ACT : préparer la consultation des entreprises pour la réalisation du projet en fonction du mode de passation des marchés, réaliser la sélection des candidats en analysant les offres des entreprises.
- Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier
- Phase marché MAR : Après négociations et ajustements du projet avec l'entreprise sélectionnée, le dossier MAR est la base de référence pour le chantier (Prix unitaires, Avenants postérieurs au marché).
- Direction de l'Exécution des Travaux DET : s'assurer que les documents d'exécution ainsi que les ouvrages en cours de réalisation respectent les dispositions des études effectuées, délivrer tous ordres de service, établir tous procès-verbaux nécessaires à l'exécution du contrat de travaux.
- Assistance au maître d'ouvrage lors des Opérations de Réception, et pendant la période de parfait achèvement AOR : organiser les opérations préalables à la réception des travaux.

Annexe 5 : La structure attendue pour les documents de rendu du concours dans le cadre du projet de réaménagement des berges de la Maine à Angers, en 2010

ANGERS (VILLE), 2010, Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), Mission berges de Maine, 9 pages.

Extrait

Les titulaires [les lauréats de la première phase du concours] élaboreront chacun un projet qui comportera notamment les documents suivants :

a- Projet urbain :

Définition d'une philosophie d'aménagement, des principes généraux qui organisent le projet
Plan d'organisation générale au 1/5000 avec des précisions au 1/2000° lorsque cela est nécessaire

b- Définition de la trame des espaces publics

c- Définition de secteurs de projets cohérents pour la réalisation ; de leurs vocations respectives et des principes de leur organisation.

Orientations territorialisées du programme

d- Définition d'un plan paysager de l'ensemble du projet

e- Projet d'aménagement des berges de la rivière et des espaces publics les plus importants: principes, plan d'aménagement, description

f- Définition d'un schéma de circulation, de ses étapes de réalisation, et des caractéristiques essentielles des ouvrages

g- Proposition de calendrier de réalisation et définition de premières tranches opérationnelles

h- Déclinaison des réponses du projet aux différents éléments du programme

i- Contribution à l'évaluation du coût du projet : des estimations sommaires seront fournies pour les ouvrages et travaux d'infrastructure et les principaux aménagements publics, la synthèse appartenant au maître d'ouvrage.

j- Tout document utile à la compréhension du projet

Les titulaires remettront aussi une proposition comportant :

- Une proposition méthodologique pour le cadrage et le suivi techniques du projet

- la définition et les caractéristiques que doit prendre le schéma directeur

Le détail des livrables pourra être ajusté ou précisé dans les bons de commande.

L'échelle des documents graphiques pourra en outre varier du 1/2000 au 1/500 selon la nécessité.

Annexe 6 : La composition des trois équipes de conception dans les projets de Bordeaux, Lyon et Angers

	Bordeaux	Lyon	Angers
Mandataires	Atelier Courajoud – Paysagiste	In Situ - Paysagiste	Atelier François Grether - Architecte urbaniste Phytolab paysage et milieux naturels - Paysagiste
	<p>Atelier Gangnet – Architecte</p> <p>Atelier R, Debarre / Duplantier – Paysagiste/Architecte</p> <p>L. Fachard - Eclairagiste</p> <p>J.- M. Llorca - Fontanier</p> <p>P. Gerbin - Programmateur</p> <p>A. Vincent - Economiste</p> <p>F. Petit - Bureau d'études</p> <p>O. Lescorce - Historien</p> <p>A. Buonomo - Perspectiveur</p> <p>N. Massenet Dollefus - Maquettiste</p> <p>I. Boulanger – Maquettiste</p>	<p>Jourda - Architecte</p> <p>Coup d'éclat - Eclairagiste</p> <p>BIOTEC - Génie végétal</p> <p>AGIBAT - Structures</p> <p>SOGREAH - Réseaux, Amarrage</p> <p>GEC Rhône Alpes - Economistes</p>	<p>Contrepoint mode de vie et stratégies urbaines</p> <p>MRS Partner mobilités et transports</p> <p>SCE infrastructures urbaines, environnement</p>

Table des matières

Introduction générale.....	7
1. Le cadrage du sujet : le végétal aménagé en ville.....	7
Une préoccupation : « la nature en ville ».....	7
Un sujet resserré, de la nature en ville au végétal aménagé en ville.....	8
2. Problématique.....	9
Une complexité du végétal aménagé en ville.....	9
Une nécessité à la fois technique et politique de saisir cette complexité du végétal pour l'aménagement de la ville.....	10
Pourtant, une difficulté à intégrer concrètement cette complexité dans l'aménagement de la ville.....	11
Des interrogations pratiques sur la place et le sens du végétal aménagé en ville.....	12
3. Le paysage comme approche scientifique.....	14
Le paysage, approché suivant quatre dimensions.....	14
... quatre dimensions fondamentalement articulées entre elles.....	15
4. Deux méthodes complémentaires pour nourrir l'approche paysagère.....	16
Une lecture paysagère diachronique sur la commune d'Angers.....	16
Une analyse de trois projets d'aménagement paysagers contemporains à Bordeaux, Lyon et Angers.....	17
Deux méthodes complémentaires.....	17
5. Le plan de la thèse.....	18
Chapitre 1 (Introductif): Le végétal aménagé.....	19
1. Le végétal aménagé dans une dimension matérielle.....	19
1.1 L'échelle de la plante.....	19
1.2 La composition végétale à l'échelle humaine (espace vécu).....	20
Une structuration de l'espace par le végétal.....	20
La composition végétale à l'échelle humaine : échelle de l'espace vu et une échelle de proximité.....	22
1.3 La composition végétale à l'échelle territoriale.....	23
Le jardin pensé dans une inscription territoriale voire environnementale.....	23
Une composition végétale pensée dans l'aménagement urbain et la planification.....	24
1.4 Le végétal comme matériau vivant.....	24
2. Le végétal aménagé dans une dimension immatérielle.....	27
2.1 Facteurs humains sous jacents à l'aménagement végétal.....	27
Un caractère multifonctionnel du végétal aménagé.....	27
La projection de valeurs individuelles, sociales et culturelles.....	28
Facteurs économiques, réglementaires et techniques.....	30
2.2 Différentes sensibilités par rapport à la dimension naturelle et vivante du végétal.....	32
Le végétal comme élément de nature, une diversité de points de vue.....	32
Le végétal dans sa dimension vivante, une diversité de point de vue.....	33
3. Les acteurs et les spécialités structurant l'aménagement végétal dans la tradition jardinière et paysagère.....	34
3.1 Une genèse de l'aménagement végétal.....	34
L'aménagement végétal trouve ses racines dans l'art des jardins.....	34

Une dimension biologique et technique qui se spécialise : l'horticulture.....	34
Aménager avec le végétal, un savoir-faire qui se déplace et s'ouvre vers le territoire : le paysagisme.....	35
Le végétal s'est installé comme un outil incontournable dans une approche de l'urbanisme.....	36
3.2 Les savoir-faire liés à l'aménagement végétal reposent sur une grande diversité d'acteurs.....	38
Une richesse liée à une diversité de métiers et d'approches.....	38
Une richesse liée à une complémentarité des approches.....	39
Conclusion.....	40
Partie I : La place et le sens du végétal à l'échelle de la ville.....	41
Introduction de la partie I.....	42
Chapitre 2 : Une lecture diachronique des paysages sur la commune d'Angers.....	43
1. Une méthode de lecture du paysage pour l'analyse de la localisation des espaces végétalisés dans la ville.....	43
1.1 Lire le paysage ? - quelques principes.....	43
Le paysage visible, une entrée pour comprendre les paysages.....	43
La lecture de paysage : quelques principes méthodologiques.....	44
1.2 Lire le paysage pour comprendre la localisation des espaces végétalisés dans la ville.....	45
Une lecture des espaces végétalisés à l'échelle de la ville d'Angers.....	45
Trois notions pour structurer notre lecture de paysage : la situation, le site et les berges	47
2. Justification de l'espace d'étude, des bornes chronologiques et du corpus.....	47
2.1 La ville d'Angers comme espace d'étude.....	47
Angers, une ville logique tournée vers le végétal.....	47
Le choix de la ville d'Angers pour mener une étude sur le végétal aménagé.....	48
Un cadrage sur deux échelles : la commune d'Angers et les berges de la Maine.....	49
2.2 Une étude diachronique : du XVIIIème siècle à l'époque contemporaine.....	49
Une étude diachronique.....	49
Le choix des bornes chronologiques : du XVIIIème siècle à l'époque contemporaine...	50
2.3 Le corpus d'étude : reconstituer des paysages à partir de données fragmentaires.....	51
Un nécessaire recours à des données fragmentaires sur les paysages.....	51
Des précautions pour « reconstituer » des paysages à partir de données indirectes.....	53
Des données traitées dans un SIG.....	54
Chapitre 3 : L'importance de la situation dans la localisation des espaces végétalisés en ville.....	55
1. Une localisation encore largement pensée à l'échelle de la parcelle au XVIIIème siècle, dans l'héritage des jardins.....	56
1.1 Des jardins largement associés au bâti.....	56
Des jardins largement présents au cœur du bâti.....	56
Les jardins, une logique privative, un espace autonome par rapport au reste de la ville..	57
1.2 Une situation des jardins en lien avec le site d'établissement de la ville.....	58
Le site de la ville d'Angers.....	58
La ville installée sur les versants et le plateau, les jardins aussi.....	59

2. Une localisation peu à peu pensée dans le contexte urbain au XVIIIème et au XIXème siècles, les premiers espaces végétalisés publics.....	59
2.1 Une délimitation formelle qui acquièrent peu à peu une certaine porosité.....	59
2.2 Une logique d'organisation spatiale peu élaborée, au fil des acquisitions.....	61
3. Une localisation pensée à l'échelle de la ville dans la seconde moitié du XIXème siècle, l'espace végétalisé contemporain.....	62
3.1 Des espaces végétalisés publics pleinement pensés dans le fonctionnement de la ville.....	62
Une intégration de plus en plus forte au fonctionnement urbain.....	62
Une logique spatiale qui se rationalise à partir du XIXème siècle.....	63
3.2 L'espace végétalisé dans une continuité du reste de l'espace public.....	66
Une délimitation presque transparente : l'espace végétalisé dans une continuité de l'espace public.....	66
Une multiplication des fonctions attribuées à ces espaces végétalisés publics.....	66
Une logique spatiale qui reflète la diversité des fonctions portées par les espaces végétalisés publics contemporains.....	67
Conclusion.....	68

Chapitre 4 : L'importance du site dans la localisation des espaces végétalisés en ville..... 70

1. Jusqu'à la seconde moitié du XXème siècle, une localisation sur les coteaux et les plateaux des aménagements qui reflète des aménagements précieux.....	70
1.1 Une relation à la nature qui se traduit par des aménagements précieux.....	70
Les jardins jusqu'au XVIIIème siècle : entre plantes ornementales et plantes vivrières..	70
Les premiers espaces végétalisés publics : des espaces fleuris.....	71
1.2 Les plateaux et les coteaux, une localisation choisie pour la culture des plantes et l'utilisation de l'eau.....	73
Une localisation choisie pour abriter des aménagements et des plantations fragiles.....	73
Une localisation choisie pour un accès à l'eau.....	75
Une localisation qui lorsqu'elle n'est pas idéale nécessite des aménagements lourds.....	75
2. A partir de la seconde moitié du XXème siècle et jusqu'à l'époque actuelle, un investissement du fond de la vallée qui traduit une nouvelle sensibilité à la nature.....	77
2.1 Un nouveau rapport à la nature, un goût pour le « naturel ».....	77
Le parc Saint-Nicolas : Le caractère pittoresque (première moitié du XXème siècle)...	77
L'« espace vert » : la base de loisirs du Lac de Maine (1968-1976).....	77
Le « jardin au naturel » : le parc Balzac (1990-2005).....	78
2.2 Une nouvelle localisation dans le fond de vallée inondable.....	80
Des aménagements et des plantes moins fragiles et moins exigeantes.....	81
Des aménagements malgré tout protégés.....	82
Des techniques de gestion adaptées à l'entretien de vastes espaces.....	84
Conclusion.....	85

CHAPITRE 5 : La dynamique propre des berges..... 87

1. Les berges, un espace témoin de la relation ambivalente entre la ville et la rivière....	87
1.1 Des espaces considérés comme des atouts.....	87
Un vaste réseau hydrographique : un avantage.....	87
Des espaces agricoles autrefois recherchés : les prairies humides.....	88
Des espaces agricoles valorisés.....	90

1.2 Des espaces longtemps considérés comme une contrainte.....	90
Un espace dépendant de la situation hydrologique.....	90
Une situation contraignante pour l'aménagement de la ville, longtemps subie.....	90
Les espaces agricoles en cœur de ville, une enclave.....	91
Une contrainte dont on s'affranchit par des aménagements à partir du XIXème siècle...	92
2. Les berges délaissées puis réinvesties au profit de nouvelles attentes.....	93
2.1 L'enrichissement des berges.....	93
Des berges délaissées de leurs fonctions agricole et commerciale.....	93
Les berges enrichies : un espace de transition ou un espace semi-naturel ?.....	94
2.2 De nouvelles attentes qui conduisent à aménager les berges.....	95
Un élan de modernité : une autoroute urbaine.....	96
Un développement du temps libre et des loisirs.....	97
Des valeurs patrimoniales : la nostalgie d'un lien à la rivière.....	98
Des enjeux environnementaux et écologiques.....	100
2.3 Des espaces semi-naturels, une originalité qui participe à la diversité de la ville.....	103
Des espaces délaissés maintenus en marge des aménagements effectués sur les berges..	104
Des usages atypiques.....	106
Une végétation originale.....	106
Conclusion.....	108

Partie II : La place et le sens du végétal à l'échelle d'un projet d'aménagement urbain paysager.....	113
Introduction de la partie II.....	114

Chapitre 6 : Une analyse de trois projets d'aménagement paysagers à Bordeaux, Lyon et Angers.....	117
1. Une méthode d'analyse des projets d'aménagement paysagers centrée sur les documents de conception.....	117
1.1 L'analyse du projet d'aménagement paysager.....	117
La notion de projet d'aménagement paysager.....	117
Une analyse du projet de paysage centrée sur l'étape de conception.....	119
1.2 La méthode d'analyse des documents de conception.....	119
Le cadre d'analyse des documents de conception.....	119
Analyse de la transformation des paysages proposée dans le projet (grille de lecture)...	121
2. Justification du choix des trois projets d'aménagement paysagers retenus.....	122
2.1 Justification des projets retenus et présentation des corpus associés.....	122
Trois projets d'aménagement représentatifs des pratiques contemporaines.....	122
Le corpus des documents de conception	123
Des projets complémentaires (pas d'étude comparative).....	124
3. Présentation des trois projets de réaménagement de berges.....	125
3.1 Le réaménagement des berges, trois temporalités imbriquées : la trajectoire d'évolution des berges, le processus du projet de réaménagement, l'étape de conception.....	125
L'inscription dans une trajectoire large d'évolution des berges.....	125
L'inscription dans un processus de projet d'aménagement des berges.....	127
3.2 Les enjeux de l'aménagement des berges tels qu'identifiés dans les projets.....	129
Structurer et étendre le centre-ville.....	132
Adapter la ville à de nouvelles fonctions (ville post-industrielle).....	132
Des enjeux patrimoniaux.....	134

Des enjeux environnementaux et écologiques.....	134
La prise en compte de l'inondabilité.....	136
3.3 Une dimension politique forte parcourt les enjeux identifiés.....	138
Réorienter des espaces occupés par la voiture, une politique volontaire.....	138
Des « petits usages » qui n'apparaissent pas dans les enjeux du projet.....	139
Des choix politiques faits à l'occasion des élections locales plus qu'au moment de la concertation.....	140
A/ Le végétal dans la construction et la pensée de la ville	141
Chapitre 7 : La mise en œuvre du végétal comme matériau et outil pour faire la ville.....	142
1. La composition végétale et les végétaux comme instruments de traduction spatiale des projets d'aménagement.....	142
1.1 La composition végétale pour une structuration des déplacements et des activités.....	142
Structuration et organisation des déplacements.....	142
Structuration des différents usages sur les berges.....	143
1.2 La composition végétale et les végétaux comme supports d'usages.....	144
Un support d'usages.....	144
La composition végétale prend en compte des usages qui n'ont pas encore été définis...	145
1.3 La composition végétale et les végétaux dans une esthétique de la ville.....	145
2. Savoir-faire et acteurs de l'aménagement urbain paysager en ville.....	147
2.1 Le végétal dans l'aménagement urbain : un matériau et un outil exigeant.....	147
Une écriture spatiale délicate nécessitant un réel savoir-faire.....	147
La ville, un cadre particulièrement exigeant pour travailler avec le vivant.....	149
2.2 Des réajustements sur le positionnement des acteurs de la conception végétale	150
Les paysagistes, une position encore centrale dans la conception végétale.....	150
Vers une désaffectation des paysagistes pour l'aménagement à l'échelle de la plante ?.....	151
Des acteurs techniques horticoles et des acteurs liés à l'écologie qui prennent une importance croissante dans la conception végétale, en captant notamment l'échelle de la plante.....	152
Conclusion.....	153
Chapitre 8 : Le végétal, un angle de vue particulier sur l'aménagement urbain....	155
1. Le végétal pour construire une image valorisante de la ville et de son aménagement.	155
1.1 Le végétal au cœur d'une rhétorique.....	155
1.2 Utiliser la dimension valorisante du végétal au service d'une valorisation et d'une légitimation du projet d'aménagement.....	157
2. Le rôle du végétal dans l'originalité de l'approche paysagère pour penser la ville et sa construction.....	158
2.1 L'urbanisme paysager une forme d'urbanisme avant tout.....	158
Un projet d'aménagement urbain, non un projet de végétalisation.....	158
Les particularités de l'approche paysagère d'un aménagement urbain.....	159
2.2 L'apport du végétal comme un référent théorique et pratique de l'urbanisme paysager.....	160
Le végétal comme référent théorique de l'urbanisme paysager.....	160
Le végétal comme référent pratique de l'urbanisme paysager.....	162

Conclusion.....	163
B/ Le végétal en ville comme l'expression d'un certain rapport à la nature	169
Chapitre 9 : La recherche d'une « vraie nature »	170
1. Une « vraie nature » entre discours et réalité.....	170
1.1 Une logique de « renaturation » qui pose question.....	170
L'ambition d'un aménagement au plus près d'une « vraie nature ».....	170
Paradoxalement, une « nature » qui reste sous contrôle et dont certains aspects sont écartés.....	171
Au-delà des concepts, une logique écologique qui semble parfois fragile.....	173
1.2 Une logique de renaturation subordonnée à des enjeux non clairement énoncés.....	174
Des enjeux liés à la maîtrise de l'eau non négociables.....	174
Des enjeux urbains de sécurité, d'image et de confort qui prévalent sur les enjeux écologiques.....	175
1.3 Une recomposition des formes sous influence de représentations de la nature...	176
Des représentations stéréotypées de nature.....	176
Des représentations plus sophistiquées de nature.....	176
Des formes précisément définies et soutenues par la technique.....	178
2. Une « vraie nature » réellement plus apte à retisser un lien plus étroit à la nature ?...	179
2.1 Mêler des espaces urbains et des espaces de nature pour induire un rapport à la nature ?.....	180
Des berges semi naturelles urbanisées par la ville.....	180
Les berges comme espace « ville-nature », une signification confuse, une lisibilité difficile.....	181
Une limite conservée, voire même renforcée avec le fleuve.....	182
2.2 Un concept de l'aménagement qui peine à ouvrir un questionnement sur notre rapport à la nature.....	184
Conclusion.....	185
Chapitre 10 : Des aménagements qui s'inscrivent dans la tradition jardinière et paysagère ?.....	186
1. Le jardin, un aménagement assumé du végétal et de la nature.....	186
1.1 Une nature filtrée, sélectionnée en cohérence avec la notion de jardin.....	186
Représentation des phénomènes naturels qui sont rendus explicites.....	186
De nouvelles facilités, des contraintes écartées pour une nature accessible physiquement.....	189
La technique, l'artefact, en « dialogue » avec les données du site.....	190
1.2 Des formes du jardin qui prennent de plus en plus l'apparence du « naturel »...	191
La pertinence des formes « au naturel » pour un message renouvelé du jardin.....	191
Force et faiblesse du jardin des berges « au naturel » : ouverture sur des questions propres au jardin.....	192
2. Le jardin, un médiateur dans un rapport à la nature.....	193
2.1 Délimiter des espaces contrastés pour signifier.....	193
Les berges jardinées, un espace encore délimité, dans la continuité des espaces végétalisés publics.....	193
Des délimitations pour distinguer des espaces différents : l'aménagement des berges comme un échelon dans un gradient de nature.....	195

2.2 Le jardin, une étape clé dans la construction d'une relation à la nature.....	196
Le jardin une forme privilégiée pour un contact avec les éléments naturels.....	197
Un jardin qui s'ouvre, qui s'exprime au-delà de sa limite, sur d'autres formes de nature	198
Conclusion.....	199
Conclusion générale.....	205
1. Bilan – les principaux résultats.....	205
La place du végétal dans la ville.....	205
Le sens du végétal dans la ville.....	206
Articulation de la place et du sens du végétal dans la ville.....	207
2. De l'évidence du végétal - et par extension de la nature - dans la ville.....	208
Une évidence du végétal dans l'aménagement de la ville?.....	208
Une évidence du végétal en ville pour tisser un lien à la nature ?.....	208
3. Mise en perspective des résultats et propositions de pistes de recherche.....	209
Aménager durablement avec les végétaux.....	209
Le végétal dans la pratique paysagiste.....	210
Le végétal dans la dimension politique de l'aménagement de la ville.....	211
Différentes perspectives pour une nouvelle posture vis-à-vis de la nature.....	212
Références.....	215
Table des figures.....	231
Annexes.....	237
Annexe 1 : Corpus cartographique et de photographies aériennes utilisé pour l'étude diachronique réalisée sur la commune d'Angers.....	238
Annexe 2 : Documents iconographiques figurant les berges de la Maine sur la commune d'Angers.....	245
Annexe 3 : Documents iconographiques figurant les aménagements végétalisés de la ville d'Angers.....	251
Annexe 4 : Les différentes phases du projet d'aménagement telles qu'elles sont identifiées dans la loi MOP (d'après Léger-Smith, 2014).....	254
Annexe 5 : La structure attendue pour les documents de rendu du concours dans le cadre du projet de réaménagement des berges de la Maine à Angers, en 2010.....	255
Annexe 6 : La composition des trois équipes de conception dans les projets de Bordeaux, Lyon et Angers.....	256

Thèse de Doctorat

Philippe BODÉANAN

La place et le sens contemporain du végétal en ville

Contemporary place and meaning of vegetation in cities

Résumé

Le végétal semble aujourd'hui avoir une place incontestée dans la ville. De fait, on lui reconnaît des valeurs dans de nombreux domaines : le bien être, le lien social, la santé, la biodiversité, etc. Des connaissances riches et nombreuses existent sur le sujet, mais celles-ci ne proposent le plus souvent que des visions thématiques ou sectorielles, ce qui les rend difficilement mobilisables à un niveau opérationnel, notamment dans le cadre de l'aménagement urbain.

Afin d'aborder le végétal aménagé en ville dans sa complexité, une approche par le paysage a été entreprise. Elle permet une entrée transversale sur ses aspects matériels (dont l'aspect biologique) et immatériels, et ce à différentes échelles spatiales et temporelles. Cette approche a donné lieu à une étude diachronique des paysages sur la ville d'Angers, et une étude de trois projets d'aménagement urbains contemporains à Bordeaux, Lyon et Angers.

Les résultats montrent que le végétal, par le choix spécifique des lieux d'implantation, par ses formes précises, permet de répondre à différents enjeux identifiés de la ville. Cependant, loin d'une vision qui ferait du végétal la panacée de l'aménagement urbain, celui-ci est un matériau et un outil exigeant qui repose sur des connaissances et des savoir-faire importants, mais aussi sur une priorisation politique des objectifs. Nous montrons que le végétal est également une ressource conceptuelle pour comprendre et penser l'aménagement de la ville. Enfin, l'aménagement végétal de la ville reflète un actuel rapport complexe à la nature, pris entre un désir de confort et de maîtrise d'une part, et une volonté de laisser une plus grande place aux éléments biophysiques d'autre part. Cela suscite différents positionnements éthico-philosophiques.

Mots clés

Végétal
Conception végétale
Paysage
Ville
Nature
Paysagiste
Projet urbain
Aménagement

Abstract

Nowadays, vegetation seems to have an uncontested place in cities. Vegetation is regarded as valuable for well-being, social link, health, biodiversity, etc. Many rich knowledge exist on the subject but these ones only offer thematic or partial views, which make them difficult to mobilize in practice, especially for urban designing.

In order to study urban vegetation and its complexity, a landscape approach has been chosen to have a transversal view on physical aspects (biological aspects included) and on immaterial ones, at different temporal and spatial scales. The methodology develops a diachronic urban landscape analysis on the city of Angers. We also use a research on design approach based on three contemporary urban projects located in Bordeaux, Lyon and Angers.

Results show that vegetation, through specific places and precise shapes, appears to be a valuable resource to help solving different urban challenges. Nevertheless, far from being a panacea, vegetation as urban design material and tool, is based on particular knowledge and skills, but also on clear political choices. We show that vegetation is also a conceptual resource to understand and to conceive urban management. Beyond this, the use of vegetation expresses a complex connection to nature. Urban design choices seem to express contradictory wishes, oscillating between a wish of comfort and neatness, and a wish to leave more space for wild and natural elements. Such contradiction may denote different ethical and political positions.

Key Words

Vegetation
Planting design
Landscape architecture
City
Nature
Landscape architect
Urban project
Urban planning